

Bibliot. Communale

BPU Neuchâtel x



1031013409



MUSÉE  
NEUCHÂTELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

**MUSÉE NEUCHÂTELOIS**

Publié par le Musée de Neuchâtel

QUATRIÈME ANNÉE

RECUEIL  
N° 1



OU 100<sup>17</sup>

MUSÉE  
NEUCHATELOIS

—  
RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

—  
Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel



—  
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

—  
NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE H. WOLFRATH & Cie

—  
1888

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)





CH. PRINCE

*Imp. M. Girardet*









CH. PRINCE

*Imp. M. Girardet*



# CHARLES PRINCE

1808 - 1869

(AVEC PORTRAIT)



Quelques mois à peine se sont écoulés depuis que le *Musée neuchâtelois* publiait une biographie intéressante et complète de M. Henri Ladame, biographie due à la plume compétente de M. Louis Favre. Il nous a semblé que le moment était venu de présenter à nos lecteurs un travail aussi exact que possible sur la vie de M. Charles Prince, et sur l'activité qu'il a déployée dans les domaines divers où les circonstances l'avaient placé. Unis ensemble par les liens d'une parenté assez étroite<sup>1</sup>, par une activité qui s'est exercée dans le même milieu d'études et par certaines affinités de caractère, ces deux citoyens distingués et utiles à leur patrie méritaient d'être rapprochés dans notre *Musée neuchâtelois*, qui ne vise pas seulement à faire revivre le souvenir des choses et des institutions du passé, mais aussi à garder avec un soin pieux la mémoire des enfants du pays qui ont mis au service de celui-ci des forces et des capacités peu ordinaires.

Il y a plus; nous estimons que la vie si bien remplie de notre compatriote ne manque pas d'utiles enseignements, ne serait-ce que celui qui se dégage tout naturellement d'une carrière où tout est dû à l'initiative d'une volonté énergique, où l'homme a conquis ses étapes les unes après les autres; en un mot, et pour employer une expression bien courante de nos jours, où il a été un *self made man*.

Montaigne, l'aimable sceptique, a dit dans la préface de ses *Essais*: « Cécyl est ung livre de bonne foy. » A notre tour, nous dirons que nous

<sup>1</sup> Ils étaient cousins issus de germains.



avons fait ce que nous avons pu pour présenter à nos lecteurs un portrait véridique d'un homme que nous avons beaucoup connu, vu de très près et fort respecté. Nous avons aussi cherché à nous entourer de renseignements précis auprès de ses contemporains et de ses compagnons d'œuvre <sup>1</sup>.

## I

Charles Prince naquit à la Chaux-de-Fonds le 16 août 1808. Il était issu d'une vieille famille neuchâteloise qui avait quitté le Vignoble pour aller s'établir aux Montagnes.

Doué, dès ses premières années, d'un goût très prononcé pour l'étude, il se distingua dans les écoles de son village natal. La Chaux-de-Fonds n'avait point alors les beaux et florissants collèges qu'elle possède actuellement. Elle n'en avait qu'un, situé au haut de l'ancienne rue des Juifs (aujourd'hui rue Fritz Courvoisier), à droite en montant. Les contemporains d'études de Charles Prince étaient Léo Lesquereux, Justin Billon et Arnold Guyot. Le jeune écolier, réduit à tirer beaucoup de son propre fonds, résolut de se mettre en état d'entrer dans une classe du collège latin de Neuchâtel. Comment se prépara-t-il pour en arriver là? Reçut-il des leçons de l'aimable et spirituel pasteur de la Chaux-de-Fonds, M. G.-F. Jaquemot <sup>2</sup>? C'est assez probable. Il se peut aussi qu'à côté des quelques leçons qu'il recevait au collège, il se soit préparé lui-même; la force de volonté que nous l'avons vu déployer à certains moments de sa vie rendrait assez plausible cette explication. Il avait alors 14 ans.

Le collège de Neuchâtel était dirigé à cette époque par un inspecteur aussi capable que bienveillant, M. le ministre Thiébaud, duquel les rares survivants de cette époque ont gardé un souvenir reconnaissant et parfois attendri. Plusieurs élèves de ce temps-là devaient plus tard briller d'un éclat plus ou moins vif dans notre petit monde neuchâtelois et à l'étranger; c'étaient Arnold Guyot, Léo Lesquereux, Matile, F. Godet et bien d'autres encore.

<sup>1</sup> MM. Frédéric Godet, Charles Secrétan, Charles Berthoud, Alphonse Petitpierre, Edouard Perrochet et Jules Breitmeyer, les deux derniers gendres de M. Prince. — Nous leur exprimons ici nos vifs et sincères remerciements.

<sup>2</sup> M. Jaquemot exerça à la Chaux-de-Fonds le saint ministère de 1814 à 1831. Il avait composé un catéchisme qui ne trouva pas grâce devant la Vénérable Classe, sentinelle vigilante de l'orthodoxie neuchâteloise; le malheureux catéchisme fut mis au pilon.



La première classe où Charles Prince fit son entrée en 1822 était conduite avec une fermeté quelque peu romaine par M. le professeur Jordan <sup>1</sup>, homme de grand mérite et d'une érudition solide, mais dont les élèves ont gardé un souvenir assez semblable à celui qu'Horace (qu'on nous pardonne, en pareille matière, une réminiscence classique) avait conservé du *plagosus Orbilius*. Le redouté professeur eut bien vite démêlé les capacités de cet élève aux traits graves et prématurément réfléchis, à l'ardeur infatigable et à la conscience scrupuleuse. Il l'honora même, nous rapporte un contemporain, d'un sentiment que les professeurs regrettent de n'avoir pas plus souvent l'occasion d'éprouver à l'égard de leurs élèves, un sentiment de déférence. Immédiatement le jeune élève prit au milieu de ses condisciples, et quels condisciples ! une place d'honneur, et, à la fin de l'année, il obtenait le prix de latin.

De la première classe on passait alors immédiatement aux Auditoires. L'enseignement des langues classiques était donné avec beaucoup d'originalité par le vénérable professeur Pétavel, qui avait eu l'honneur d'être le premier étudiant auquel l'Université de Berlin eût conféré la dignité de docteur. Cette Université, du reste, venait d'être fondée par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, au lendemain des désastres militaires d'Iéna, d'Auerstädt et d'Eylau.

Charles Prince a toujours conservé le plus profond respect pour ce professeur, auquel il devait succéder plusieurs années plus tard.

A l'expiration de ses années d'Auditoires, Charles Prince entra en théologie et suivit pendant quelque temps les cours que les pasteurs donnaient chez eux à leurs étudiants ; il présenta même une *proposition* qui fut acceptée. Il en était là de sa carrière théologique, lorsque des circonstances de famille arrêtaient momentanément ses études. Il dut retourner à la Chaux-de-Fonds où on lui offrit, malgré son jeune âge, la place de maître de la première classe du collège de son village natal. Après bien des hésitations, après un tribut bien naturel de regrets payé à des études qui lui étaient devenues chères, il se décida à accepter les fonctions qui venaient de lui être confiées. Ce ne devait pas être pour longtemps, car, en 1829, son ancien professeur de première, M. Jordan, venait de mourir, et la Commission d'éducation de Neuchâtel ayant appelé Charles Prince à se présenter à l'examen, il l'emporta sur deux concurrents. Les candidats étaient les suivants : MM. Pouzait, nouveau

<sup>1</sup> Beau-père de M. Philippe Suchard.



régent de quatrième, Würsten-Favre, domicilié à Nyon, Charles Prince, instituteur à la Chaux-de-Fonds.

L'examen lui-même consistait : 1<sup>o</sup> en une leçon pratique sur Virgile et Tacite pour le latin, Homère et Lucien pour le grec ; 2<sup>o</sup> un examen théorique sur le latin et le grec ; 3<sup>o</sup> une composition en vers latins sur un épisode de Télémaque ; 4<sup>o</sup> une composition française ayant pour titre : « Que doit être une première classe comme la nôtre, servant de complément aux humanités et achevant de préparer aux études de Belles-Lettres et de Rhétorique ? »

Nous devons à l'obligeance de M. Knöry, président actuel de la Commission d'éducation, de pouvoir transcrire ici le procès-verbal relatif à cet examen.

*Commission d'éducation.*

Procès-verbal de la séance du 25 août 1829.

Présidence de M. Gallot. Assesseurs : MM. Guillebert, pasteur, Mercier et Petitpierre, ministres, Dubois, maître-bourgeois, Thiébaud, inspecteur, Louis de Meuron et DuPasquier, secrétaires.

.....

M. Prince l'a décidément emporté dans les diverses épreuves, par une solidité d'esprit et une maturité de raison remarquables. Il y a surtout eu dans l'examen pratique une fermeté d'enseignement qui montre qu'il a bien étudié le génie des langues latine et grecque et qu'il possède déjà à un degré rare le talent de la tenue d'une classe. Sa jeunesse même (il est dans sa 22<sup>me</sup> année), qui pourrait inspirer des craintes chez un sujet d'un caractère moins grave et d'un esprit moins réfléchi, fait concevoir de lui les plus hautes espérances, d'après le développement auquel il est déjà parvenu et les succès qu'il a obtenus depuis un an comme instituteur de la classe supérieure de la Chaux-de-Fonds.

D'après cela, on pense, à l'unanimité moins une voix, qu'on peut, avec confiance, proposer au Conseil général de le nommer dès ce moment à la place de régent de la 1<sup>re</sup> classe de notre collège.

Pour l'accréditer d'autant mieux auprès de ses élèves, on pense qu'il serait à propos de l'installer en quelque sorte dans ses fonctions par une présentation officielle faite de lui à sa classe au nom de la Commission et du « Magistrat ».

Nous venons de lire le récit officiel qui, de même que toutes les narrations de ce genre, ne dit rien des impressions du personnage principal, ni des élèves qui avaient été appelés à recevoir la première leçon du nouveau maître. Nous avons eu le rare bonheur, en nous adressant à un contemporain de ces temps-là, qui n'est autre que M. Charles



Berthoud, d'obtenir de ce dernier les quelques lignes si intéressantes que nous transcrivons ci-après :

« L'examen de M. Prince a eu quelque chose de mémorable pour quatre étudiants de Belles-Lettres qu'on vint quérir au Trésor, dans l'auditoire de M. Pétavel, et sur lesquels il devait opérer. J'étais l'un des élus; nous étions fiers de cette distinction, mais en même temps assez inquiets. L'examen avait lieu dans le local de la 1<sup>re</sup> classe au Château, une chambre basse et sombre, avec des fenêtres à barreaux de fer. Je croirais volontiers que c'est là, dans cette pièce du bâtiment des Chanoines que, depuis la Réforme, on a enseigné à peu près tout le latin et le grec qui a suffi à Neuchâtel jusqu'aux jours de MM. Pétavel et Prince.

Dans le collège où Mathurin Cordier  
Dictait jadis sa leçon coutumière,  
Où mons Jordan, dressant sa tête altièrè,  
Devint plus tard son terrible héritier.

La chambre était *bondée*. Il y avait là douze à quinze messieurs en habit noir, assistant dans un profond silence à la leçon que donna Prince en nous faisant expliquer un passage d'Homère à *livre ouvert*... J'ai oublié sur quels auteurs latins nous fûmes interrogés.

Comme le pauvre Prince avait chaud ! Son col, sa cravate étaient en désordre, et nous autres, messieurs les quatre, nous ne transpirions pas moins que lui. Jamais leçon ne fut si bien écoutée : on eût entendu voler une mouche dans cette salle d'étude qui semblait transformée en tribunal. »

La situation de Charles Prince, dans ses nouvelles fonctions, n'était pas particulièrement facile ; il n'était âgé que de 22 ans et ses élèves auraient pu se prévaloir de cette circonstance pour lui refuser ces égards et cette attention sans lesquels la discipline de l'école et les progrès des élèves souffrent également.

Grâce à son tact pédagogique, à son énergie et à une supériorité qui s'imposait aux élèves, le nouveau professeur eut bientôt conquis sa place ; dès lors il donna à la première classe une impulsion qui fit de celle-ci la meilleure classe du collège latin.

## II

Chacun sait que lors de la Renaissance et au XVI<sup>me</sup> siècle, la France avait tenu ferme et haut le sceptre de la philologie ; les Estienne et les Casaubon en sont un éclatant témoignage ; mais, à la suite de la réaction catholique et de la prédominance des Jésuites dans l'enseignement



classique, cette noble nation avait laissé choir de ses mains défaillantes cet insigne d'honneur qui passa à l'Allemagne. Dès le dix-huitième siècle, en effet, les grands philologues se rencontrent en foule dans ce dernier pays qui n'a pas démerité dès lors. Quels hommes qu'un Heyne pour la philologie latine, qu'un Böckh ou qu'un Godefroy Hermann pour les lettres grecques !

Charles Prince, voulant mettre son enseignement à la hauteur de ce qui se faisait en Allemagne et satisfaire aux exigences de la philologie moderne, se mit, avec l'ardeur qui le caractérisait, à l'étude de la langue allemande et lui, à qui des circonstances personnelles n'avaient pas permis d'aller s'abreuver aux sources pures de l'érudition universitaire, y suppléa par la lecture assidue des ouvrages des grands philologues allemands. On comprend, pour peu qu'on ait travaillé dans ce domaine, quelle révolution cette manière de faire devait amener dans l'enseignement classique.

Le fameux :

*Enfin, Malherbe vint...*

Cet *enfin* arraché à l'impatience de l'irritable critique du XVII<sup>m</sup>e siècle, n'est pas de trop pour caractériser cette révolution pacifique et pour faire comprendre les fruits qu'elle était appelée à produire.

Trois ans après son installation, Charles Prince épousait, le 7 juillet 1832, M<sup>lle</sup> Julie Courvoisier qui fut une épouse et une mère dévouée. Elle eut la douleur de survivre à un époux qu'elle aimait et respectait, et à trois enfants qu'elle chérissait tendrement<sup>1</sup>.

Un changement important allait s'opérer dans la position du professeur de première. En 1841, l'Académie venait d'être fondée, et le 18 novembre de cette même année avait lieu l'inauguration de cet établissement d'instruction supérieure qui devait briller d'un si vif éclat dans notre pays.

Le président du Conseil d'Etat, M. Frédéric, baron de Chambrier, accompagné de M. le comte de Wesdehlen et de M. Calame, secrétaire d'Etat, installa solennellement les professeurs nommés par Sa Majesté Frédéric-Guillaume IV. Ces professeurs étaient :

MM. Pétavel, professeur de littérature sacrée, recteur de l'Académie.  
 Guillebert, pasteur, à Neuchâtel, professeur de philosophie.  
 de Joannis, professeur de mathématiques.  
 Prince, professeur de philologie.

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Prince est morte en 1885, soit seize ans après son mari.



- MM. Ladame, professeur de physique et de chimie.  
Luttringhausen, professeur de littérature allemande.  
Agassiz, professeur d'histoire naturelle.  
Matile, professeur de droit.  
Guyot, professeur d'histoire et de géographie.

La cérémonie eut lieu dans la salle circulaire du Gymnase. Le président du Conseil d'État adressa aux professeurs nouvellement nommés un discours noblement pensé dont nous détachons la citation suivante :

« Je suis loin de penser que la science doive toujours rendre les hommes meilleurs et plus heureux; mais à une époque de civilisation très avancée et d'une grande inégalité dans les fortunes, où tant de gens ne connaissent plus la nécessité et peuvent oublier facilement le devoir d'un travail quelconque, la culture des lettres est éminemment propre à entretenir et à diriger l'activité de l'esprit et à l'empêcher de s'égarer et de s'éteindre. »

Ainsi s'exprimait ce grand magistrat, le représentant le plus noble et le plus digne d'un régime dont les jours étaient comptés.

Chaque professeur était tenu de présenter à l'ouverture d'une année académique un travail dont le sujet était emprunté à la science qu'il professait. Charles Prince présenta en 1844 son travail intitulé : *La Muse de Platon*. Dans cet opuscule, qui dénote non seulement une connaissance très approfondie de la bibliographie du sujet, en particulier des savantes recherches des philologues et des philosophes allemands, mais surtout une intuition profonde de la pensée religieuse des Grecs, Charles Prince étudie et suit pas à pas l'éclosion et le développement de cette pensée, tout d'abord dans les poèmes homériques, source et fondement de toute la mythologie grecque. Il passe ensuite à Pindare, cet épurateur de la théologie hellénique, pour arriver à son philosophe favori : Platon. Nous disons : son philosophe favori, car Platon n'était pas pour Charles Prince un auteur grec quelconque, il lui inspirait un sentiment qui n'était pas sans offrir quelque analogie avec celui qu'éprouvaient les grands Platoniciens de la Renaissance pour leur demi-dieu. Une étude fort bien faite du système des idées de Platon et de la réminiscence clôt ce travail écrit avec un enthousiasme contenu.

Comme le compatriote dont nous retraçons la carrière a fort peu écrit, nous ne résistons pas à la tentation de faire connaître à nos lecteurs une belle page de la *Muse de Platon*, page qui nous révèle le tour de son esprit et le caractère distinctif de son style; il s'agit des sophistes et de Socrate :



« La liberté, dans son premier essor, se déploya avec une fougue d'autant plus hardie qu'elle s'était moins exercée et qu'elle avait moins calculé ses droits; en peu de temps elle aboutit, comme les pouvoirs sociaux, à une anarchie sans frein, quand la Providence suscita un de ces hommes extraordinaires, dont l'apparition dans le monde, inexplicable par les lois ordinaires de l'histoire, ne permet pas de douter de la mission toute spéciale dont ils sont chargés, et d'une intervention particulière dans le développement de l'humanité.

Le monde ancien devait passer; mais comme dans tous les procédés de la nature, un phénomène de décomposition ne s'opère pas sans être accompagné d'un phénomène de palingénésie, le monde ancien devait, en se décomposant, développer un germe nouveau que la Providence se réservait de féconder un jour. La démolition, opérée en si peu de temps par les sophistes, était toute subjective. Il n'y avait au fond rien de détruit que dans les convictions des raisonneurs de l'époque; ce n'est pas par un syllogisme que l'on détruit dans leur essence spirituelle toutes les traditions où l'humanité a déposé les résultats de sa vie pendant des siècles et dont le fond primitif est antérieur à ses investigations et à son expérience. Ces hommes présomptueux et incapables de porter la liberté, en détruisant les formes sous lesquelles le monde ancien avait adoré les principes éternels de la morale et de la science, en avaient rejeté les principes mêmes; aussi, en rentrant en eux-mêmes pour y chercher une nouvelle base de la connaissance, n'y avaient-ils rien trouvé, aucune vérité objective, indépendante de la personnalité.

Le triomphe des sophistes n'avait rien de sérieux et de réel, vu qu'ils se plaçaient en dehors de ce monde moral pour en nier l'existence, exactement comme nos sophistes du XVIII<sup>me</sup> siècle qui ne tuèrent le christianisme qu'en eux-mêmes. »

La *Muse de Platon* ne devait pas passer inaperçue : deux universités décernent à Charles Prince à cette occasion le titre de docteur; c'étaient celles de Fribourg en Brisgau et de Cortone<sup>1</sup>. Dans ce temps-là ce grade universitaire était moins répandu que de nos jours, surtout à Neuchâtel où l'on ne connaissait guère que les docteurs en médecine, aussi des témoins oculaires nous ont raconté souvent avec quelle joie bien légitime Charles Prince reçut cette distinction aussi flatteuse que parfaitement méritée.

Ce fut, du reste, un beau moment dans sa vie que cette période de 1841 à 1848. A côté des occupations et des travaux académiques qui faisaient le charme de son existence, à côté de ses relations officielles avec des collègues de la valeur que l'on sait, il n'oubliait pas de cultiver les joies de l'amitié. En arrivant à Neuchâtel, il avait retrouvé

<sup>1</sup> L'Université étrusque de Cortone fondée en 1726.



quelques amis d'enfance de la Chaux-de-Fonds; c'étaient MM. Henri Humbert, professeur d'arithmétique, cet homme éminemment respectable et respecté dont il a été peu parlé parce que, dans sa modestie, il prenait autant de soin à s'effacer que d'autres se donnent de peine pour se mettre en avant<sup>1</sup>; Henri Ladame, dont nous avons eu dernièrement la biographie; Louis Humbert-Droz, pharmacien, avec lequel il fut pendant une vingtaine d'années dans des relations quasi journalières. C'est surtout chez ce dernier<sup>2</sup> que ces vieux amis se réunissaient, traitant, dans des conversations interminables, des affaires du pays, en particulier de ces grosses questions qui agitaient alors la Suisse entière et dont la solution devait avoir pour notre pays des conséquences qui durent encore. Assez souvent M. Piaget, avocat alors et qui devait être le premier président de la République, venait se joindre au groupe et mêler sa note gaie, spirituelle et vraiment française aux causeries intimes de ces amis de leur pays<sup>3</sup>. Dans ces circonstances-là, le grave professeur devenait moins sentencieux, il s'animait, et sa conversation originale et forte, comme celle de tous les hommes qui se sont développés eux-mêmes, abondait en remarques fines et malicieuses, et c'est là peut-être qu'il révélait le mieux le fond de sa nature bien équilibrée, puissante et originale.

*(A suivre.)*

VICTOR HUMBERT.

<sup>1</sup> Nous nous plaisons à rappeler un beau trait de désintéressement de cet homme au caractère antique. M. Delachaux, avocat, à la Chaux-de-Fonds, l'avait prié de faire un long et très fastidieux travail sur la comptabilité du Jura Industriel; lorsque M. Humbert l'eut achevé de sa plus belle main et que M. Delachaux voulut lui parler d'honoraires, M. Humbert se borna à dire : « Non, Monsieur, jamais; je l'ai fait pour le pays. » — La réponse nous semble assez romaine.

<sup>2</sup> Dans une pièce voûtée en forme de grotte située derrière la pharmacie et qui avait acquis dans ce temps-là une notoriété toute locale par les conversations politiques qui s'y tenaient. On y a fait beaucoup de vœux et des vœux ardents pour la réunion définitive du pays avec la Suisse, et beaucoup de combinaisons politiques.

<sup>3</sup> Soit qu'il leur racontât ses démêlés avec M. le maire de Perrot, soit qu'il les intéressât par le récit de son différend avec le curé de Neuchâtel qui le revendiquait comme contribuable catholique. En tout cas, un fils bien peu soumis de l'Église.



# ÉCHOS DU 10 AOUT 1792

---

DEUX LETTRES

DE

MADAME DE CHARRIÈRE

---

C'était avec une singulière anxiété que, dans notre pays, on suivait il y a un siècle les péripéties du grand drame révolutionnaire : de nombreux émigrés avaient cherché un refuge pendant l'orage dans la tranquille Principauté, y avaient noué des relations, et leur présence parmi nous donnait un surcroît d'intérêt aux événements dont Paris était alors le théâtre. En outre, plusieurs familles neuchâteloises comptaient des membres dans la capitale où allait régner la Terreur : plusieurs de nos compatriotes avaient été chercher une carrière dans la banque ou le commerce parisiens ; d'autres servaient dans la Garde suisse, et c'était à eux surtout que l'on pensait en recevant les graves nouvelles qui arrivaient de France.

Nous avons déjà publié ici (*Musée* d'octobre 1886) quelques passages de la correspondance de Mme de Charrière, où elle apprécie certains événements de la Révolution. Elle les envisage de haut et garde, en face des partis aux prises, la liberté de jugement qui est la marque d'un esprit supérieur.

Dès lors, de nouvelles lettres de cette femme distinguée sont venues en nos mains, grâce à une obligeance dont nous avons été vivement touché, et nous pouvons aujourd'hui extraire de sa volumineuse correspondance inédite avec Chambrier d'Olleyres, ambassadeur de Prusse à Turin, les fragments qu'on va lire. Nous y joignons la réponse que l'éminent diplomate adressa à Mme de Charrière. Cette dernière pièce figure, avec plusieurs autres lettres du même personnage, dans un précieux recueil de documents généreusement offerts au Musée historique de Neuchâtel par la veuve d'Eusèbe Gaullieur.



Voici la première lettre; on y sent palpiter l'émotion produite par la nouvelle du massacre du 10 août; on voit le domestique de M. de Charrière allant aux renseignements à la ville, écoutant ce qui se dit dans les groupes qui commentent les lettres reçues, puis M. de Charrière lui-même partant pour Trois-Rods, où l'on attend le *Moniteur*. Les lignes qu'on va lire sont écrites de Colombier:

Ce 17 Août 1792.

On est ici dans la douleur et la consternation. Le courrier de jeudi dernier avait causé la plus vive inquiétude; celui de hier n'a apporté que des lettres de négocians où l'on voit que ceux qui les écrivoient n'osoient rien dire, et quelques lettres particulières, où l'on insinue plutôt qu'on ne dit. Ce dont on ne doute pas, ce qu'on croit voir distinctement, c'est que le Roi est suspendu de ses fonctions pour un mois, les ministres Jacobins rétablis, je ne sais trop en quelle qualité, car un roi sans fonctions ne doit pas avoir de ministres; des commissaires envoyés aux armées pour faire telles dispositions et dépositions qu'il leur plaira; un de messieurs d'Affry ou peut-être deux décapités; beaucoup de gardes suisses tués, parmi lesquels Georges de Montmollin, qui n'était aux Gardes et à Paris que depuis très peu de jours. C'est d'une lettre de son oncle Frédéric de Luze que l'on conclut qu'il est tué. Après avoir fait entendre qu'il est lui-même légèrement blessé, il dit dans une de ses lettres: *Pour mon neveu...* Dans une autre il dit qu'il ne sait ce que son neveu est devenu.

Voyez sous quel joug ils sont? Ils n'osent pas dire qu'on les blesse, qu'on les tue! Du moins, les tigres de Jacobins sont-ils conséquents dans leur scélératesse et leur cruauté; mais les autres, les honnêtes gens!... Quelle faiblesse! Que de discours et d'inaction! Comment n'ont-ils pas mis le feu à la Jacobinière!...

.... Le domestique de M. de Charrière, étant hier au soir à Neuchâtel, entendit un homme qu'il ne connaissait pas, lire haut dans la rue une lettre de son fils; à la fin de la lettre, il disait: « Le tocsin sonne de nouveau, le tumulte recommence: Dieu sait à quelles horreurs nous allons être livrés. Notre maison est marquée pour le pillage. » — Il paraît que c'est une maison de commerce et que cette lettre a été ainsi finie lundi matin....

.... Comme l'atrocité des Jacobins ne change en rien mon idée sur les aristocrates, sur les princes, sur les émigrés, je souhaite qu'il y ait une guerre civile qui nettoie la terre de beaucoup de ces gens de l'un et de l'autre parti. Pardon, Monsieur, de cet horrible griffonnage: je suis émue de pitié et encore plus d'indignation.

M. de Charrière va tout-à-l'heure à Troisraux, où l'on a reçu des *Moniteurs*, seule gazette apportée hier par le courrier de France... Demain au soir nous aurons les lettres et papiers, s'il y en a, et je vous manderai ce que je saurai, quoique je vous suppose de beaucoup meilleures informations que moi; mais on aime assez avoir diverses versions, et dans l'incapacité où l'on



est de s'occuper d'autre chose que d'un grand événement, on recueille toutes les bêtises de ceux qui en parlent...

*Samedi au soir.* M<sup>me</sup> de Montmollin a écrit de la Borcarderie à sa mère, au Bied, que son fils avoit été tué. Il n'en faut donc plus douter. La petite de Trémauville est au désespoir. Ce n'est pas trop dire, au désespoir. Elle fait peur et pitié à ses alentours. Son amant n'étoit, dit-on, aux Gardes que de la veille. On dit que Frédéric de Luze sera ici bientôt et qu'il s'est sauvé de Paris. La nouvelle du feu mis au château des Tuileries paroît avoir été fausse. On n'a pas lieu de croire non plus qu'il y ait eu un tumulte nouveau depuis le 10. Le *Moniteur*, seul papier-nouvelle arrivé ce soir, n'en dit rien, non plus que quelques lettres arrivées à des négocians.

.... Après que le roi et la reine furent sortis des Tuileries, on auroit bien dû abandonner des murs et des meubles. Point du tout: il est resté du monde dedans, et cent hommes, dont la moitié de Gardes suisses, se sont mis à se défendre... Le canon des Marseillais a fait un feu terrible. Les Suisses et ceux qui étoient avec eux ont fait un feu fort vif de mousqueterie: sept huitièmes des Marseillais sont, dit-on, restés sur le carreau. Les Suisses, n'ayant plus de poudre, se sont retirés dans le château: c'est là qu'on les a massacrés, et on a jetté dames, laquais, marmitons, tout ce qu'il y avoit, par les fenêtres. Les horreurs commises sont, dit-on, inouïes. Des Suisses de porte ont été massacrés. Le nom de Suisse est proscrit, abominé. Plusieurs exécutions ont été faites par le peuple. On en craint d'autres. Deux cents Suisses sont dans les prisons: c'est pour les soustraire aux furieux qu'on les y a mis, mais on craint un jugement soi-disant légal pour les officiers. On dit que le roi et la reine seront conduits et gardés au Temple...

Comme on voit, on n'étoit pas encore très exactement renseigné à Neuchâtel sur les tragiques épisodes de la journée du 10 août. Mais ce qui nous intéresse particulièrement dans la lettre qui précède, ce sont les détails concernant Georges de Montmollin et sa fiancée, M<sup>lle</sup> de Trémauville. Qui étoit cette jeune personne? où le jeune officier l'avoit-il rencontrée? Et comment se fait-il que nous possédions au Musée historique un clavecin dont Marie-Antoinette avoit fait présent à cette demoiselle? Suivant une tradition, M<sup>lle</sup> de Trémauville avoit appartenu à la maison de la reine. Il est difficile de croire que Montmollin eût fait sa connaissance à Paris, car il venoit d'y arriver et d'entrer aux Gardes quand survint la tempête où il succomba. Les termes dont se sert M<sup>me</sup> de Charrière nous autorisent à proposer une autre explication.

« La petite de Trémauville est au désespoir... Elle fait peur et pitié à ses alentours... » Ces renseignements précis indiquent clairement que la pauvre fiancée n'est point à Paris, mais tout près de M<sup>me</sup> de Charrière, et que celle-ci a connu dès la première heure l'état de désespoir où cette personne a été plongée par les nouvelles reçues. Et, en effet, il



résulte de divers passages des lettres de M<sup>me</sup> de Charrière que M<sup>lle</sup> de Trémauville appartenait à une famille d'émigrés résidant dans notre pays. Ce nom paraît déjà dans la correspondance à la date du 27 mai 1792. Montmollin avait donc rencontré à Neuchâtel M<sup>lle</sup> de Trémauville et avait obtenu sa main avant de partir pour Paris. Sa résolution d'entrer dans la garde ne s'en explique que mieux. Enfin, la présence du piano à Neuchâtel n'a rien d'énigmatique : M<sup>lle</sup> de Trémauville n'avait pas négligé d'emporter ce précieux souvenir dans son exil. Comment expliquerait-on sans cela que ce piano fût venu s'égarer à Neuchâtel après la mort de Montmollin ?

Notons en passant que le jeune officier était un musicien de talent : il jouait agréablement du violon ; sa famille possède une silhouette où il est représenté jouant de cet instrument, et l'instrument lui-même est encore conservé dans la famille de Montmollin.

Mais rendons la parole à M<sup>me</sup> de Charrière. Voici sa seconde lettre :

Je crois vous avoir dit, Monsieur, que cinquante Suisses défendoient les Tuileries. C'en étoient cinq cents... Montmollin a péri. Frédéric de Luze s'est sauvé, on ne sait encore comment. Un jeune Constant, plein d'esprit et de courage, que le grand Chaillet affectionnoit beaucoup lorsqu'il l'avoit dans son corps, s'est fourré au fond d'une cave; là, il s'est déshabillé et en chemise il s'est sali de terre assez pour se rendre méconnoissable et paroître un des brigands. De cette sorte il s'est sauvé, mais on ne sait encore où il est; car ce n'est pas tout de vivre, il faut s'éloigner de Paris et sortir de France...

... Depuis près de quinze jours qu'on ne songe qu'à ce qui s'est passé à Paris, la conduite des féroces Jacobins s'est présentée à moi sous bien des aspects différens. Mon dégoût, mon horreur, sont bien toujours les mêmes. Mais je me dis : Ils avoient à faire à des grands tripottiers, dont les intrigues n'auroient pas eu de fin, et qui pour but avoient une contre-révolution sanglante aussi, horrible aussi; les Jacobins ont été les plus prompts, les plus hardis. Ils ont prévenu ce qu'on leur destinoit. Faut-il si fort les en blâmer ? Je sais bien que la manière est si affreuse qu'un Jacobin me paroît un être à fuir comme un loup, comme la peste; la ruse, la perfidie, se sont jointes chez eux à une rage cruelle, à une soif de sang qui n'est pas éteinte encore. Mais les autres !... Et ces autres, je vois combien ils ont été sots et lâches de fuir au lieu de se défendre. Cinq cents Suisses avec quelques Gardes nationales de différentes villes ont mis sur le carreau quantité de Marseillais, de Gardes nationales, de gens de toute espèce, et cela malgré des traîtres qui les quittoient pour se joindre aux ennemis, malgré la défection de leurs canoniers, malgré la retraite du roi, qui me paroît bien lâche aussi et bien inconcevable. Eh bien, que n'auroient pas pu faire tous les gentils-hommes et beaucoup de propriétaires qui adhéroient à leur cause, s'ils fussent restés et se fussent réunis ?...

Ce jeudi 24 Août 1792.



Ces dernières réflexions renferment une bonne part de vérité. Quant au jugement porté sur les Jacobins par l'auteur des *Lettres neuchâtelaises*, il surprendra peut-être les lecteurs par son indépendance et sa hardiesse; il ne paraît d'ailleurs pas avoir été du goût de Chambrier, qui, sans heurter de front son amie, lui adresse poliment le petit discours que voici :

Madame,

Je suis très reconnaissant des notions que vous avez bien voulu me communiquer sur les tristes événemens qui ont eu lieu à Paris; les relations qui devoient en venir directement icy ont été interceptées en France: c'est donc par la Suisse qu'on a su tous les détails qui font frémir, et l'impression doit en avoir été d'autant plus douloureuse en Suisse et à Neuchâtel en particulier, que l'affliction des parens et des amis des victimes du 10 Août s'est réunie à l'indignation générale qu'inspire cette scène affreuse.

Si les Jacobins veulent l'excuser, et même la justifier, en alléguant les complots de leurs adversaires qu'ils vouloient prévenir, ils seront jugés par la postérité impartiale comme les apologistes du massacre de la Saint-Barthélemy l'ont été deux siècles après cette catastrophe. L'abbé de Caveirac<sup>1</sup> a tenté de la justifier en alléguant le dessein des protestants d'anéantir leurs antagonistes, et l'obligation où ceux-cy étoient de les prévenir par les moyens les plus prompts et les plus sûrs. Les philosophes soi-disant qui ont préparé la révolution françoise ont condamné M. de Caveirac à leur tribunal et le clergé même n'a osé le soutenir. Aujourd'huy on renouvelle les proscriptions de la Ligue, et on veut les justifier par les mêmes raisonnemens. On attribue de grandes noirceurs aux émigrés et à leurs adhérens à Paris. Mais on convient cependant que les Jacobins seuls ont eu un plan suivi de scélératesse et de perfidie; les uns seront jugés sur des soubçons, les autres sur des preuves; les premiers sont tels peut-être qu'ils étoient sous l'ancien régime, mais on seroit bien tenté de le regretter, ce régime, tout corrompu qu'il étoit, quand on le compare à celui d'aujourd'huy. Il faut espérer que le terme de tant de forfaits n'est pas si éloigné qu'on paroît le croire à Neuchâtel, et le duc de Brunswick est aussi actif qu'il doit l'être pour exécuter les sages décrets qui rétabliront enfin l'ordre et le repos public...

Turin, le 1<sup>7</sup><sup>bre</sup> 1792.

CHAMBRIER.

Les prévisions de l'habile diplomate sur ce dernier point ne se réalisèrent pas, mais son jugement sur les Jacobins est heureusement celui de la postérité.

Philippe GODET.

<sup>1</sup> L'abbé Jean Novi de Caveirac, mort en 1782, avait publié, en 1758, un ouvrage qui fit grand bruit: *L'apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'Édit de Nantes, avec une dissertation sur la Saint-Barthélemy.*



# PIERRE - FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de décembre 1887, page 298)

## IV

Le Jeudi 16 Aoust 1781, j'ai fait bénir notre mariage avec Julie, fille de Moïse Robert-Nicoud au Locle, par Monsieur le ministre Breguet, étant alors âgé de 32 ans 4 mois.

Les articles que j'avais achetés à ma femme Julie Robert quand je me mariais avec elle, étaient: quatre rangs de grenats, qui avaient coûté huitante batz, plus une cassolette, une civette, qui m'avait coûté vingt-six batz, un psaume, qui m'avait coûté vingt-six batz, et cent et cinq batz pour le faire garnir en argent. Plus une paire de boucles d'argent; lui ayant donné deux écus neufs pour acheter sa chaussure, soit huitante-quatre batz. Plus lui ayant acheté pour quinze batz d'étoffe de soye pour le dessus de ses souliers nuptial. Plus une prétention (alliance?) qui m'avait coûté dix-huit batz.

Le Samedi 18 Aoust, j'ai entré chés mon beau-père Moïse Robert-Nicoud pour y aller demeurer en qualité de gendre, où je serai logé, nourri, chauffé, blanchi, etc., pour le prix de quatorze batz par semaine, mais je ne paierai aucune pension pour ma femme, parce qu'elle aidera un peu à sa mère à faire le ménage, et le reste de son temps sera employé à ses profits particuliers et en commun avec son mari.

Ainsi s'exprime notre héros et voyageur, dans un *Livre de divers comtes et remarques, qui n'ont point d'analogie les uns avec les autres, pour moi Pierre-Frédéric Droz*. Il nous a paru intéressant de reproduire encore ce spécimen de rédaction naïve qui nous révèle, d'une part le degré d'aisance auquel nos populations montagnardes étaient parvenues, de l'autre le bas prix de la subsistance, puisque, pour 28 centimes par jour, on pouvait être logé, nourri, blanchi et chauffé. Et qu'on ne croie pas qu'il y eût dans ce cas une faveur particulière; le même document renferme toutes sortes d'observations et de calculs sur les dépenses des époux, lorsqu'ils furent en ménage indépendant, qui nous prouvent que



telles étaient bien les conditions économiques et financières de cette époque.

Quant au métier exercé par Droz au moment où il s'établissait à la Joux-Perret, c'était celui de monteur de boîtes que, sans nul doute, il avait appris seul, par lui-même. Voici ce qui nous l'indique :

Ces dix derniers feuillets sont pour y marquer les achats de l'argent qu'il me faut pour fondre pour ma profession de monteur de boîtes.

Le mardi 25 7<sup>bre</sup>, j'ai changé six louis d'or neufs (qu'il avait empruntés de son beau-père) pour des écus neufs, chés mon cousin Abram Humbert-Prince, le père, lequel me donna vingt-quatre écus neufs que j'ai fondus en y mettant  $\frac{1}{8}$  d'alliage par chaque once; après avoir fondu j'ai obtenu un lingot qui pesait juste en équilibre 23 onces  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{32}$ , etc.

Puis, dans une autre partie du *Livre* :

Du 11 mai 1782, livré à Charles-Emmanuel Robert, mon beau-frère, deux boîtes d'argent N° 5 et 6. Le N° 5 pesait  $\frac{5}{4}$ ,  $\frac{1}{16}$ ,  $\frac{1}{32}$ , et la façon à 32 batz, fait à soixante-cinq batz, trois cruches. Le N° 6, pesant  $\frac{3}{4}$ ,  $\frac{1}{32}$ ,  $\frac{1}{64}$  et  $\frac{1}{128}$ , et la façon 32 batz, etc.

Pour moi Pierre-Frédéric Droz. Du 15 mars 1783, j'ai fini deux boîtes pour deux montres que j'ai établi, la boîte N° 40 pesait 27 batz et demi crutz, et la boîte N° 41 pesait 25 batz 3 crutz et demi en équilibre, lesquelles deux montres j'avais aussi monté.

Ainsi Droz *établit* des montres, il fait le mouvement et la boîte. Déjà en 1780, tôt après son retour du Languedoc, il a rédigé un volumineux mémoire, ayant pour titre : *Observations sur l'horlogerie, touchant le finissage. Fecit anno Domini 1780*. C'est un véritable Traité dans lequel sont exposés, article par article, tous les principes de la fabrication d'une montre ordinaire, aussi bien que la description d'un quantième concentrique ordinaire. Relevons en passant le « prix des fournitures que j'ai mises à mon finissage en blanc » :

|                                    |                          |                  |
|------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Le mouvement . . . . .             | 53 batz, 0 crutz,        | fr. 7 50         |
| Le chemin de fusée . . . . .       | 4 » 1 »                  | » 0 58           |
| Le taillage de la roue et la fusée | 2 » 2 »                  | » 0 35           |
| La rosette brute . . . . .         | 1 » 2 »                  | » 0 21           |
| Un balancier . . . . .             | 0 » 3 »                  | » 0 10           |
| La verge ébauchée . . . . .        | 4 » 0 »                  | » 0 56           |
| Pour l'arrondissage . . . . .      | 6 » 2 »                  | » 0 90           |
| Pour la gravure du coq . . . . .   | 5 » 2 »                  | » 0 81           |
| Pour le cadran . . . . .           | 10 » 2 »                 | » 1 57           |
| L'aspiral . . . . .                | 0 » 2 »                  | » 0 07           |
|                                    | <u>88 batz, 0 crutz,</u> | <u>fr. 12 65</u> |



Vient ensuite « l'ordre à suivre dans un finissage, sans y faire d'explications », c'est-à-dire quatre-vingt-douze opérations successives, ensuite desquelles « vous pouvez passer à l'échappement », comprenant quarante-deux opérations, le barillet, les engrenages, le posage du cadran, etc., en tout plus de cent opérations, pour arriver à « remettre le finissage à celui pour qui vous travaillez ».

Ces occupations industrielles ne suffisent point à l'activité incessante de l'Américain qui, éloigné de tout centre intellectuel, recherche constamment les moyens de développer ses connaissances dans tous les domaines de la science.

N'ayant pas de livres, il copie ceux qu'on lui prête de divers côtés; nous avons sous les yeux un volume de 800 pages, véritable encyclopédie scientifique, dont les articles, au nombre de plus de deux cents, sont extraits du *Dictionnaire de chimie d'Yverdon*, de la *Chimie expérimentale de Beaumé*, des *Récréations physiques, économiques, etc. de M. Madel*, membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, etc., etc. Où se procurait-il ces livres et comment parvenaient-ils dans nos Montagnes? Un paragraphe de l'un de ses nombreux recueils va nous l'apprendre :

*Livres intéressants des montes de feu le major Gagnebin (de la Ferrière).*

1° La lithogénie de M. Pott, montée par M. Perret, habile mécanicien, guillocheur, etc., pour 14 batz.

2° Le Dictionnaire des arts et métiers, ouvrage anonyme, monté pour 71 batz par Fornachon, demeurant à la Chaux-de-Fonds.

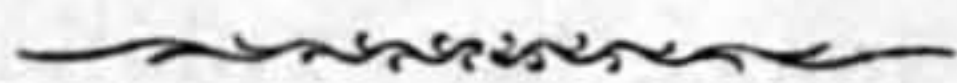
3° Diverses curiosités en médecine et en chirurgie, monté par le S<sup>r</sup> justicier Pierre Sandoz, pour 43 batz.

4° Le Dictionnaire de chymie, anonyme d'Yverdon, qu'on suppose de M. Macquer, monté par Marchand, fils du forgeron des Convers, monteur de boîtes, 3 volumes pour 63 batz.

5° Une description de l'art du teinturier, par M. Hellot, monté par le S<sup>r</sup> Brandt, fils du cabaretier des Treize Cantons.

(A suivre.)

Aug. JACCARD.





# GÉDÉON LE CONTRELEYU<sup>1</sup>

## I

C'est une chose curieuse, se mit à dire d'un air pensif Félix-Henri Péter, qui était en journée chez M. le régent Vuille-dit-Bille, c'est une chose curieuse que les trois-quarts et demi des gens se plaisent pareillement à « battre la controverse ! »

L'observation n'avait aucun rapport appréciable avec la besogne qui occupait pour lors les yeux et les doigts du vieux « cosandier » ; — la dite besogne consistait à appliquer un double fond de milaine à la culotte de M. le régent, laquelle, par raisons majeures, s'usait avec une si déplorable rapidité en cet endroit-là, que M<sup>me</sup> la régente avait profité de la présence d'un homme de l'art comme Félix-Henri, pour apporter un remède énergique à cet état de choses. Qui sait si le vieillard, — il avait l'esprit si subtil ! — n'établissait point une ingénieuse association d'idées entre le penchant du genre humain à la contradiction et celui des culottes de M. le régent à s'amincir par leur frottement avec la chaise de paille de l'école.

Toujours est-il que M<sup>me</sup> la régente, prise au dépourvu, releva vivement ses besicles sur son front pour considérer la figure ridée du « cosandier ».

— Il a une histoire en tête ! se dit avec satisfaction M<sup>me</sup> la régente en remettant tout doucement ses lunettes à leur place naturelle et reprenant ses fuseaux.

Bien que je dise « madame la régente », vous comprenez bien qu'elle n'avait droit à ce nom que parce qu'elle était l'épouse de M. le régent, juste au même titre que M<sup>me</sup> la greffière, M<sup>me</sup> la maître-bourgeoise ou M<sup>me</sup> la ministre.

Elle aimait les histoires, M<sup>me</sup> la régente ! A cinquante ans, elle y trouvait autant de charme qu'au temps où sa mère endormait ses chagrins d'enfant ou apaisait ses pétulances en la prenant sur ses genoux, pour lui raconter les tribulations du prophète Jonas, les exploits du petit berger David, vainqueur du lion, de l'ours et du géant Goliath, ou tel autre récit dramatique

<sup>1</sup> Contradicteur, qui a l'habitude de contrarier.



des Saints-Livres, qu'elle préférait aux plus merveilleux contes de fées. Seulement M<sup>me</sup> la régente, à cinquante ans, s'y prenait autrement que la petite Juliane à cinq, pour obtenir l'histoire qu'elle convoitait. Elle savait, par exemple, qu'avec le vieux conteur qui tirait l'aiguille en face d'elle, il ne fallait pas brusquer les choses, mais le laisser suivre tout doucement le cours de ses idées, tout en donnant à propos un discret petit coup d'épaule.

En conséquence, au lieu de demander au vieillard à quel sujet il s'étonnait de la propension de notre nature à la chicane, elle prit la balle au bond et répondit sans cesser de faire courir ses fuseaux sur son coussin à dentelles :

— Pour quant à ça, M. Péter, c'est une grande vérité, que les hommes — et les femmes aussi — aiment terriblement à contrarier. Feu mon père avait coutume de répéter : — *Celui que ne treuve pieu plaisi à contreleyi est bin malaïte!* (Celui qui ne trouve plus plaisir à contredire est bien malade !)

Félix-Henri branla sa tête chenue en signe d'approbation, et déclara que l'ancien Robert, père de M<sup>me</sup> la régente, était, de son vivant, un homme de grand sens et de bon conseil; après quoi, revenant à son idée, il ajouta :

— Il faut être juste : c'est l'histoire de la pomme du Paradis terrestre qui a fait les hommes si contredisants. Seulement il y en a qui le sont plus, les autres moins. J'en ai « eu » connu qui l'étaient quasi autant, Dieu me pardonne ! que ce misérable serpent du Jardin d'Eden !

M<sup>me</sup> la régente approuvait silencieusement de la tête :

— Laissons-le aller, pensait-elle; nous arrivons tout doucement à l'histoire.

Le vieillard s'interrompit un instant; il lui fallait toute son attention pour enfiler son aiguille, en clignant de l'œil et tordant sa bouche édentée, ce qui transformait ses traits, bienveillants d'ordinaire, en un masque narquois et grotesque.

— Là! fit-il avec soulagement, en reprenant sa physionomie naturelle. Pour en revenir aux *contreleyeurs*, s'il y en a jamais eu un au monde, c'est bien mon *rière-grand-père* maternel, un GrosPierre-Tochenet, de son nom de famille, et Gédéon, de son nom de baptême. Il était si tellement contredisant, qu'on ne l'appelait pas autrement que le *Contreleyu*; c'est tout dire.

Oui, oui, continua Félix-Henri après un temps d'arrêt qui donna des inquiétudes à M<sup>me</sup> la régente, la vérité est la vérité: ce n'est pas pour dire du mal d'un de mes ascendants et manquer de respect au père de ma grand'mère; mais il est de notoriété publique que Gédéon dit le Contreleyu ne put de son vivant s'accorder avec âme qui vive.

— Alors je *m'étonne*, observa M<sup>me</sup> la régente pour prouver combien elle s'intéressait à l'histoire qui s'annonçait, et engager le narrateur à l'entamer résolument, je *m'étonne* comment votre *rière-grand-père* a fait pour trouver femme.



— Ah ! voilà justement ce qu'il y a de plus drôle dans la vie de Gédéon Grospierre. Si vous trouvez que ça vaille la peine d'être entendu...

— Par exemple, M. Péter, comme si vous ne voyiez pas que j'en grille d'envie ! Est-ce qu'on ne se *renouvelle* pas toujours de vous entendre raconter ? Tout le monde sait qu'il n'y en a pas un comme vous pour les histoires, au long et au large, et que vous ne seriez pas en peine d'écrire des gros livres de toutes ces belles choses du vieux temps, si l'envie vous en prenait. Mon mari l'a dit plus d'une fois, et qu'il voudrait bien avoir votre mémoire, M. Péter.

Le vieillard souriait.

— Il est bien honnête, M. Vuille-dit-Bille; mais pour écrire des livres, il faudrait être savant comme lui; moi je parle tout simplement, à la vieille mode, sans rien connaître des finesses de la grammaire. On m'écoute tout de même, et puisque le cœur vous en dit, voici l'histoire de Gédéon le Contreleyu, telle que je la tiens de mon père.

— Or donc, pour mettre les choses au clair et les prendre du commencement, il me faut dire en quel temps vivait Gédéon Grospierre; vous comprenez que c'est du vieux. Moi, je suis du siècle passé, étant venu au monde cette année 1695, où le lac a gelé à tel point, qu'on l'a pu passer à pied sec; témoin Jean-Frédéric Pury et Jean de Pierre qui ont compté 11,544 pas depuis Neuchâtel à Portalban; témoin, pareillement, les soixante hommes de la milice de Saint-Blaise qui ont fait leurs exercices et décharges sur la glace, à mille pas du bord.

Mon père, qui m'a conté ces choses plus d'une fois, était né en 1670, trois mois, jour pour jour, après le grand incendie de Genève où il périt 120 personnes, tant brûlées vives que noyées dans le Rhône, comme on peut le voir noté à la première page de notre Bible, avec le chiffre des 4200 livres, que les comtés de Neuchâtel et Valangin envoyèrent à Genève en cette circonstance.

Pour ce qui est de mon grand-père, Tite Péter-Comtesse, qui a « marié » l'Évodie Grospierre, il était de 1640; par ainsi, ça nous porte loin pour son beau-père le Contreleyu. Comme il n'y a que les naissances et baptêmes des Péter-Comtesse couchés sur notre Bible, je ne peux pas dire au juste si Gédéon était du commencement du siècle ou de la fin de l'autre; c'était dans les environs. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'est marié sur le tard, et a eu sa fille, l'Évodie Grospierre, qui fut ma grand-mère, quand il était dans les quarante.

## II

Voulez-vous croire, M<sup>me</sup> la régente, que Gédéon sut dire « non » avant « *papa et mama* ? » Ça promettait, il n'y a pas à dire le contraire. Aussi son père, l'ancien Grospierre du Communet, se méfia tout de suite que ce garçon



leur donnerait du fil à retordre, tandis que sa femme voyait tout en beau. Que voulez-vous, toutes les mères sont la même chose !

Pourtant, à mesure que Gédéon prenait de l'âge, l'ancienne GrosPierre s'apercevait bien que son garçon avait l'esprit terriblement raisonneur et contredisant. Seulement elle n'en voulait pas convenir et tenait toujours son parti, quand le père, à bout de patience, prenait sa plus grosse voix pour tâcher de fermer la bouche au galopin qui entendait avoir le dernier mot avec tout le monde. Ce n'était pas le moyen de le corriger ! Quand le père et la mère ne sont pas d'accord pour éduquer les enfants, comment voulez-vous que les enfants perdent leurs fâcheuses habitudes et en prennent des bonnes ?

Quand le petit Gédéon, qui avait la démangeaison de se mêler de ce qui ne le regardait pas, de raisonner de tout à tort et à travers, de couper la parole aux grandes personnes, à commencer par ses père et mère, pour les contredire, l'ancien GrosPierre avait beau crier : — Tâche voir de te taire, à la fin des fins, longue langue ! — à quoi est-ce que ça pouvait servir, si l'ancienne prenait des airs pincés et disait en haussant les épaules : — Ach ! finalement, il faudrait toujours avec toi que les enfants ne parlent pas plus que les poissons ! pourquoi est-ce qu'ils ont une langue, si ce n'est pour s'en servir ?

Vous comprenez que tout ça amenait des scènes, ce qui n'apprenait pas à Gédéon à respecter père et mère.

Le pire, c'est que jusqu'à quinze ans, il fut fils unique. C'est toujours mauvais pour un enfant que de n'avoir ni frères ni sœurs. Quand même les parents ont assez de jugement pour ne pas faire un *gâtion* du seul enfant que le bon Dieu leur a donné, il est quasi impossible que cet enfant, fille ou garçon, ne finisse pas par se regarder comme pétri d'une autre pâte que le reste des hommes. Et si par malheur le père ou la mère le gâte, ou bien que l'un des deux le soutienne contre l'autre, je vous demande un peu quel être insupportable cet enfant devient pour son malheur et le châtement de ses parents !

Pour insupportable, on peut dire que Gédéon l'était à quinze ans autant qu'il est possible de l'être en ce monde, quand une petite pouponne qui ne pesait pas cinq livres poussa son premier cri, guère plus fort que celui d'une grenouille, au fond de l'alcôve, derrière les rideaux de cotonne bleue.

Quelle idée baroque ce pauvre petit être avait-il eue de venir demander sur le tard une place dans la maison de l'ancien GrosPierre. Ce n'est pas à dire que l'ancien ou sa femme lui aient fait froide mine, quand même ils la trouvaient de bien petite *maille*. Mais la première fois que son grand flandrin de frère jeta les yeux sur cette petite figure rouge et vieillotte, pas plus grosse que le poing de l'ancien, il la regarda de travers, comme si c'eût été un marmot qu'une heimathlose en passage leur eût laissé sur les bras.



— Une belle *grabeus*<sup>1</sup>; voilà le compliment qu'il avait eu au bout de la langue; mais comme son père disait justement d'un ton de pitié: — C'est du petit butin, *qué toi*, Gédéon? Est-il possible au monde! ç'a n'est qu'écrit! ça n'a que le souffle! — Gédéon se redressa comme un coq qui entend chanter celui du voisin et qui sent la bataille.

— Pardié! fit-il en haussant les épaules, ne dirait-on pas qu'elle devrait peser autant qu'un veau! Moi, je la trouve « raisonnable »! Est-ce que c'est sa faute si elle n'a pas six mois?

L'ancien aurait pu dire à son garçon: — Tâche-voir de parler à ton père avec plus de respect!

Mais il était accoutumé depuis beau temps à ses façons, et quant à essayer de le faire taire, il savait bien qu'autant aurait valu chercher à arrêter l'eau du bied!

D'ailleurs, cette fois, pour irrespectueuse qu'elle fût, la réplique ne lui déplaisait pas. — Tiens! pensa-t-il sans en souffler mot, tiens! j'avais peur que Gédéon ne la prenne en grippe! « Battons la controverse », c'est le bon moyen de lui faire prendre la petite à gré!

Et le voilà qui, après s'être assuré que sa femme dormait, se mit à chuchoter en considérant le poupon:

— Tu as beau dire; elle aura de la peine à venir à bien. Regarde-moi *voir* cette mine: elle est quasi aussi rouge et aussi ridée qu'une alise gelée!

— Ridée? où voyez-vous ça? rouge? eh bien! après? c'est signe qu'elle a du sang, pardi! Finalement, ce serait le petit d'un singe qu'on n'en dirait pas plus de mal!

— Mais ce n'est pas pour en dire du mal...

— Alors c'est pour la vanter que vous dites qu'elle n'a que le souffle, que c'est du petit butin, qu'elle est pleine de rides, toute rouge, que ce n'est qu'une virgule, une *grabeus*!

— *Tot pian!* (tout doucement!) *tot pian!* je n'ai pas parlé de virgule, de...

— Vous avez dit qu'elle n'était qu'écrite! est-ce qu'on n'écrit pas les virgules? Finalement c'est ma sœur; je ne veux pas qu'on la dénigre!

L'ancien se dit que c'était bon pour une fois et s'en fut à la cuisine en riant dans sa barbe.

— Il faudra, fit-il en lui-même, que je donne « les mots » à la Marianne pour qu'elle ne dise pas trop de bien de sa petite par devant l'autre.

Vous comprenez que l'autre, c'était Gédéon. Son père ne l'appelait jamais autrement, si ce n'est « le contreleyeur » et c'était assez naturel.

L'ancien GrosPierre avait hérité le « bien » qui va avec la maison des sept cheminées, au Communet. Seulement, il paraît que dans ce temps-là la maison ne portait pas ce nom, attendu qu'elle n'était pas si conséquente

<sup>1</sup> Écrevisse.



qu'aujourd'hui. Depuis, on y a bâti des « rajonctions » et comme de juste, des cheminées avec.

La besogne ne manquait pas chez l'ancien, et si Gédéon, qui était un fort luron pour son âge, avait été de bonne commande, il aurait valu un ouvrier pour les labours et les autres saisons. Mais allez gouverner un être qui a toujours la langue levée pour contrarier ! On ne pouvait pas compter grand'chose sur lui, tout au plus pour abreuver les bêtes, les mener au Communal en été et les faire pâturer en automne dans les prés ; et encore il ne fallait pas qu'il aille se prendre de bec avec les autres *bovîs*, parce qu'alors ses vaches avaient beau jeu pour aller « à mal » !

Pour le reste, l'ancien aimait mieux travailler double, prendre du monde en journée, que d'avoir toujours à batailler.

— Ton garçon me fait transpirer ! disait-il à sa femme quand Gédéon lui avait échauffé les oreilles outre mesure. Dieu nous soit en aide ! quelle affliction qu'un être possédé d'un esprit contredisant !

M<sup>me</sup> l'ancienne aurait pu se faire des reproches et se dire qu'elle était pour beaucoup là-dedans ; mais en ce monde, combien y a-t-il de gens qui aient la bonne foi de dire : C'est ma faute ! quand même ils le pensent au fin fond de leur conscience ?

Ordinairement elle se fâchait tout rouge, criait qu'on en voulait à ce pauvre garçon, qu'on l'avait sur sa corne, qu'il n'était pas plus mauvais qu'un autre, et que finalement il n'avait pas demandé à venir au monde.

Alors l'ancien, qui était d'un naturel pacifique, haussait les épaules et s'en allait oublier ses ennuis à la pinte d'Adam Vuille. Par ainsi, un mal en amenait un autre : c'est l'ordinaire.

(A suivre.)

O. HUGUENIN.

---

## VARIÉTÉS

---

### A PROPOS DES DEMI-BOULETS

sculptés sur les confreforts de nos vieilles maisons

---

Depuis longtemps déjà, on discute sur l'origine de ces singuliers ornements, en forme de bosses hémisphériques, qui sont ordinairement



taillés sur les contreforts de la plupart de nos anciennes constructions du XVI<sup>me</sup> et du XVII<sup>me</sup> siècle. Chacun de nous les connaît et s'en est demandé l'utilité, sans trouver à sa question de réponse satisfaisante. Ces bosses sont généralement asymétriquement disposées; leur taille varie sur un même contrefort; ordinairement hémisphériques, comme des moitiés de boulets, elles sont parfois aplaties et, comme on le voit sur les contreforts du temple des Verrières, ornées de dessins géométriques.

Nous avons émis l'idée que ces bosses étaient des ornements imitant les boulets de canon, tels qu'on en voit encore dans les murs de Morat ou d'autres villes ayant subi les misères d'un siège. On aurait voulu par là, pensions-nous, donner à nos bourgs un petit air de ville militaire, ayant vu de près les boulets de l'ennemi.

Dans un livre nouveau <sup>1</sup> qui vient de nous tomber sous la main, nous lisons, à la préface, le passage suivant, qui jette quelque lumière sur ce point obscur :

« Sigismond Malatesta, mort en 1468, je crois, est reconnu à peu près sans conteste comme inventeur de ce vilain engin (il s'agit de « bombes), qu'il a répandu partout comme un de ses emblèmes, tandis que le duc d'Urbin lui contestait l'invention de la grenade dont il « couvrait les ornements de ses palais. J'ai acheté toutes les sculptures « du palais de Gubbio et cet emblème y est répandu à satiété. »

Il suivrait de là que l'invention de ce motif décoratif remonterait au XV<sup>me</sup> siècle, peu avant les campagnes d'Italie. Est-il téméraire de penser que les Suisses engagés, tant au service de France qu'à celui de la Papauté, ayant vu et goûté ce genre d'ornement qui s'accordait si bien avec leur tempérament militaire, ont, de retour dans leurs foyers, introduit dans notre architecture locale ce curieux motif ornemental.

Ces bosses hémisphériques seraient donc des représentations de boulets, employés dans un but ornemental, et ce motif décoratif aurait été rapporté d'Italie au XVI<sup>me</sup> siècle par les Suisses au service de l'étranger.

Comme ce motif décoratif tend à disparaître sous les coups des démolisseurs, il nous a semblé utile d'en fixer le souvenir.

A. GODET.

<sup>1</sup> *La Renaissance*, par Eug. Müntz. Paris 1885.

L'article en question nous a été signalé par M. le peintre Gust. Jeanneret.





Robert-Scipion de Lentulus,  
Gouverneur de Neuchâtel.



# R.-S. DE LENTULUS

GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

(AVEC PORTRAIT)

(Suite et fin. — Voir la livraison de décembre 1887, page 289)

Une biographie publiée à Berne en 1788<sup>1</sup> nous apprend que Lentulus, pendant les années 1746 et 1747, exerça la cavalerie prussienne aux camps de Carpow, de Spandau, de Pitzbuhl, avec tant de zèle qu'il la rendit redoutable. On peut assurer que la Prusse doit à Lentulus les services qu'elle rendit plus tard dans la guerre de Sept ans. Le roi apprécia les talents de l'officier et le nomma lieutenant-colonel.

Dès lors celui-ci prit part aux combats de cette période agitée; il suivit le roi dans toutes ses campagnes et se distingua à Lowitz en Bohême, à Prague et surtout à la fameuse bataille de Rosbach. Il ne laissa à l'ennemi ni trêve, ni repos, et ramena cinq pièces de canon, des trophées et plus de 800 prisonniers.

C'est sans doute alors que le roi créa Lentulus colonel et, peu de temps après, dans sa campagne en Silésie, major-général de cavalerie. Lentulus marchait toujours à ses côtés et Frédéric avait en lui une confiance si grande, qu'il lui donna le commandement des gardes du corps et de ses gendarmes. Il se distingua particulièrement à Leuthen, où il s'empara de quinze pièces de canon, de plusieurs drapeaux et de quelques centaines de prisonniers.

Le lendemain de la bataille de Zorndorff, le roi boit à sa santé, lui assurant une reconnaissance éternelle pour la grande part qu'il avait eue à la victoire.

<sup>1</sup> *La vie de Robert-Scipion, baron de Lentulus*, lieutenant général des armées du roi de Prusse, etc. D'après la traduction de M. Hedelhofer et l'édition de Genève.



La paix signée en février 1763, Frédéric victorieux rentra à Berlin; la ville fut illuminée, il s'y promena en carrosse avec Ferdinand de Brunswick et Lentulus.

Les années suivantes, celui-ci accompagna le roi partout, dans ses voyages de Potsdam et de Berlin, dans les revues : le souverain lui témoignait toujours la même bienveillance.

En février 1767, Lentulus obtint un congé pour venir régler à Berne une affaire de succession. Il y arriva précédé de sa brillante réputation d'homme de guerre; le Grand Conseil le pria de passer en revue les différents corps de troupes, infanterie, dragons, artillerie, et d'en diriger les exercices. Lentulus introduisit, dans l'artillerie surtout, des améliorations importantes : il augmenta considérablement le nombre des canons, tout en condamnant comme inutiles les ornements qu'on leur prodiguait. En 1783, Berne avait dans ses arsenaux et ses châteaux plus de 200 pièces d'artillerie, et près de 500 en 1790. Comment ne furent-elles pas mieux utilisées en 1798 ! Lentulus organisa aussi un corps d'artillerie à cheval qui ne paraît pas avoir vécu longtemps.

\* \* \*

Le nouveau gouverneur de la Principauté, fort novice en nos affaires, s'adressa au jurisconsulte vaudois Clavel de Brenles et dressa avec lui un plan de pacification soumis à l'acceptation des bourgeoisies et signé le 19 novembre 1768. Il parcourut le pays pour calmer les esprits, mais le temps les avait apaisés déjà. L'*Abri* et la *Vente* furent rétablis, les conseillers d'État destitués reprirent leurs fonctions. Le roi, par un acte du 30 janvier 1760, déclara qu'il voulait faire le bonheur de ses sujets de Neuchâtel.

Frédéric II, en effet, rendit aux habitants les armes qu'on leur avait enlevées et réorganisa le système des impôts. Il accorda aux communes réunies le privilège de nommer un Conseil général indépendant dont le consentement serait demandé par le prince pour apporter des changements dans l'administration de l'État.

Le calme revint; le gouverneur sentant que sa mission était finie, se retira à Berne à la fin de l'année 1768.

Le gouvernement de LL. EE., en récompense de ses services, lui offrit une médaille d'or, suspendue à une chaîne de même métal, et la patente de lieutenant général de toutes les troupes du canton, déposée dans une boîte d'or.



Après un séjour de six mois, il retourna à Potsdam où de nouveaux honneurs l'attendaient : il y fut nommé lieutenant général de cavalerie et décoré de l'ordre de l'Aigle noir.

La succession de Bavière ramena une guerre, mais de courte durée, en 1778. Ce fut la dernière campagne de Lentulus, qui était alors l'un des plus anciens généraux de Frédéric II ; sa santé l'obligeait, du reste, à se ménager et, en 1779, il quittait le service et faisait des adieux touchants au major général Merian, de Bâle, qui lui avait succédé.

Rentré à Berne, il fut nommé préfet de Kōnitz. Le général pensait sans doute s'y reposer de ses longues fatigues, mais les événements l'en empêchèrent.

Les troubles de Genève exigèrent la levée d'un corps d'armée. Berne mit sur pied ses plus belles compagnies de grenadiers et, comme toujours, une nombreuse artillerie ; ces troupes furent placées sous le commandement du général de Lentulus, mais un apaisement momentané suspendit l'intervention confédérée.

L'année suivante (1781) éclatait à Fribourg la révolution contre le patriciat, connue sous le nom de *révolution de Chenaux* ; une fois encore, Lentulus constitua une armée d'intervention, forte de 60,000 hommes de troupes bernoises. Mais les milices fribourgeoises, commandées par un ancien collègue de Lentulus, le colonel de dragons Froideville, officier de Frédéric II, ayant battu les rebelles, sa troupe fut licenciée sans avoir passé la frontière.

L'ardeur du général eut sans doute à souffrir de ces levées organisées avec beaucoup de rectitude et qui n'aboutissaient pas même à une entrée en campagne ; mais l'année 1782 devait lui fournir une occasion sérieuse de mettre l'épée hors du fourreau.

En 1762, l'*Emile* et le *Contrat social*, brûlés à Genève par la main du bourreau, avaient créé deux partis : celui des *Représentants* ou libéraux, et des *Négatifs* ou aristocrates. Les *Lettres de la Montagne* que Rousseau écrivait de Môtiers, répondant aux *Lettres de la Campagne* du procureur-général Tronchin, excitèrent les esprits. Voltaire se plaisait à entretenir cette guerre intestine qu'il contemplait en souriant de Fernex. Le sang coula, et c'est à Genève qu'on put dire plus que partout ailleurs :

C'est la faute à Voltaire,

C'est la faute à Rousseau.

En 1782, les troubles recommencèrent avec plus de violence. Berne usa en vain de son influence pour ramener la paix, il fallut recourir à



d'autres moyens, et comme la France et la Sardaigne se mêlaient de l'affaire, sous prétexte de terminer ces désordres, Berne y envoya trois bataillons de grenadiers, de la cavalerie et de l'artillerie, formant un corps de 2000 hommes, sous les ordres du général Lentulus. Celui-ci établit d'abord son camp près de Boisbougy, à quelque distance de Nyon, près des frontières du pays de Gex; de là, il s'avança près du Petit-Sacconnex et à Varembe. Genève fut bloquée ainsi, au nord du Rhône, par les troupes de Berne et par celles de France, et de l'autre côté par les Piémontais. Les Français étaient commandés par le maréchal de camp marquis de Jaucourt; les Piémontais par le lieutenant général comte de la Marmora; ces trois officiers agissaient comme généraux des troupes qui environnaient Genève et comme plénipotentiaires de leurs souverains. Ils publièrent un manifeste où ils sommaient la ville de se rendre. Comme Lentulus était le premier d'entre eux par son rang et par son âge, ils lui témoignaient beaucoup de déférence. Le marquis de Jaucourt le connaissait, du reste, depuis la bataille de Rosbach où il avait été fait prisonnier, et le nommait ordinairement son père. Le général bernois commandait donc en chef, quand les troupes combinées entrèrent dans la ville le 2 juillet. A la fin de ce même mois, il en partait avec le gros des troupes bernoises et en laissait une partie en garnison sous les ordres du lieutenant-colonel Le Maire. Le mouvement démocratique était comprimé à Genève, mais pour peu d'années seulement.

Dans les derniers temps de sa vie, le général se rendit à Sursee pour y assister à la fête patriotique instituée en mémoire de la bataille de Sempach; il y rencontra les généraux Pfyffer, Zurlauben et Steiner, qui assistèrent à la cérémonie dans la chapelle située à l'extrémité du lac. Lentulus désirait voir le champ de bataille, on avait fait des préparatifs pour l'y conduire, mais le mauvais temps ne lui permit pas d'exécuter son projet.

A son retour de Sursee, il sentit les symptômes de sa fin prochaine et se hâta de mettre ses affaires en ordre. Il se souvenait que, dans la guerre de Sept ans, Ziethen avait souvent commandé l'avant-garde, le roi, le corps de bataille, et lui l'arrière-garde: « C'est dans cet ordre, disait-il quelquefois, que nous marcherons vers l'empire des morts. » Ziethen, en effet, s'était éteint au mois de janvier 1786, Frédéric mourut le 30 août suivant, et Lentulus succombait le 26 décembre de la même année, à l'âge de 72 ans.



De grande taille, il mesurait près de sept pieds, bien proportionné, tout en lui dénotait l'homme de guerre. Il s'exprimait avec facilité en plusieurs langues. Après avoir combattu dans douze batailles à la tête de ses escadrons et avoir eu plusieurs chevaux tués sous lui, il ne fut jamais blessé. Il avait épousé une comtesse de Schwerin; deux de ses fils passèrent au service de Prusse.

Le gouverneur de Lentulus, appuyé par les troupes confédérées, ramena le calme dans la Principauté; sa nomination n'avait cependant pas été accueillie tout d'abord favorablement, mais une réaction s'opéra dans les esprits et nous avons vu qu'il fut solennellement reçu à Neuchâtel. Milord Maréchal écrivait à ce sujet à son ami le baron de Brackel, à Yverdon : « Les Neuchâtelois sont trop fols, trop extrêmes : ils ont dit pis que pendre de M. de Lentulus, et puis les dames vont parsemer le terrain de fleurs sous les pas de son cheval. A cette heure, on crie peut-être qu'il faut écorcher le cheval et pendre le cavalier. »

Il n'en fut rien, le gouverneur conserva l'estime, la sympathie même des Neuchâtelois, il avait su reconquérir pour son souverain l'affection que celui-ci avait un moment perdue.

Quoiqu'il n'ait pas séjourné longtemps dans notre pays, le gouverneur de Lentulus n'en garda pas moins son titre et ne fut officiellement remplacé qu'en 1779 par Louis-Théophile de Béville.

A. BACHELIN.





# CHARLES PRINCE

1808 - 1869

(Suite — Voir la livraison de janvier 1888, page 5)

## III

Le 1<sup>er</sup> mars 1848, la révolution éclatait à Neuchâtel. Quelle position Charles Prince prendrait-il dans cette conjoncture embarrassante? La modération de ses opinions politiques, un certain scepticisme en matière de gouvernement, scepticisme qui se rencontre assez souvent chez les hommes d'une haute culture, la profonde considération qu'il éprouvait pour M. le président de Chambrier, créateur de l'Académie et le conseiller éclairé du régime qui venait de succomber, toutes ces raisons ne permettaient point à Charles Prince de s'affirmer aussi nettement que tel ou tel de ses amis. Or, dans ces moments décisifs, si l'on n'est pas du parti du mouvement, on n'a à sa disposition que deux attitudes possibles, attitudes également respectables, puisqu'elles sont dictées l'une et l'autre par la conscience: ou bien l'on s'abstient, on se tient à l'écart, on ne veut pas conniver avec un état de choses que l'on envisage comme préjudiciable au pays; ou bien, au-dessus des nuages qui obscurcissent momentanément l'atmosphère politique, on discerne la grande image de la patrie que l'on doit toujours aimer et surtout toujours servir.

C'est ce dernier parti que prit Charles Prince.

Le président de la République, M. Piaget, avocat disert, jurisconsulte habile et organisateur très intelligent, avait compris, dès l'origine, que le meilleur moyen de rétablir dans les esprits la sécurité toujours ébranlée en temps de révolution, était de donner des garanties à l'opinion publique par des nominations judiciaires bien faites. Guidé par



cette vue très juste, il avait peuplé les tribunaux d'hommes modérés et capables. C'est alors, par exemple, que M. Alphonse de Coulon fut appelé à la présidence du tribunal de Neuchâtel, poste qu'il occupa avec distinction pendant de longues années; c'est alors aussi qu'il fit choix pour la présidence de la Cour d'appel de M. Dardel qui, ancien lieutenant de juridiction, apporta toujours, dans l'exercice de ses fonctions délicates et importantes, la dextérité qu'il avait acquise dans le manie-ment d'affaires antérieures et la circonspection pleine de sagesse qui faisait le fond de son caractère; c'est alors, enfin, qu'il désigna Charles Prince pour faire partie de cette même Cour d'appel.

Charles Prince n'était pas juriste, et nous ne voyons pas que rien dans ses études antérieures l'eût préparé directement aux fonctions dont il venait d'être revêtu; mais comme les affaires ne se plaidaient pas devant la cour avant d'avoir été étudiées par les juges dans une procédure soigneusement travaillée, que, de plus, ses relations avec M. Dardel, excellent juriste, étaient suivies, Charles Prince fut un très bon juge et mérita bien l'appréciation que me fit un jour un homme de la partie :

« La culture générale de Prince et ses fortes études philosophiques le mettaient à même, dans les grandes causes, de remonter au principe même de la question, et la lucidité naturelle de son esprit lui permettait d'en démêler assez rapidement les parties constitutives. »

Il siégea aussi à cette époque dans les Conseils de la bourgeoisie dont les attributions avaient été modifiées, et où il chercha souvent à faire prévaloir les vues d'un conservatisme sage et intelligent. Nous le trouvons aussi dans la direction de la Maison des Orphelins où sa voix autorisée savait donner d'utiles conseils. Voilà bien des fonctions, surtout si l'on songe que Charles Prince continuait à donner ses cours. Cette multiplicité de fonctions suggéra, à cette époque, à quelques esprits chagrins, des remarques peu bienveillantes; il nous semble qu'il eût été plus sage et surtout plus patriotique de se réjouir du fait et voici pourquoi : en des temps où un régime nouveau en est encore à chercher sa voie et ne peut que trop facilement faire des choix compromettants, n'est-ce pas une sécurité pour un pays que le choix d'un homme capable et universellement estimé ? Ses fonctions pourront être multiples, mais s'il est parfaitement qualifié pour les remplir, le mal serait-il bien grand ? Il est d'ailleurs certain que ceux qui formulaient ce reproche n'eussent pas voulu, par un scrupule de conscience qui les honore, occuper des charges sous le régime nouveau; mais alors, que voulaient-ils ? Des choix indignes ? nous ne le pensons pas.



Le Grand Conseil avait décrété la suppression de l'Académie; fut-ce pour des raisons d'économie ou par éloignement pour certains professeurs qui ne dissimulaient point la répulsion profonde que leur inspiraient des institutions républicaines? (MM. Guillebert, Matile, etc.)

Nous croyons que ces deux raisons furent décisives dans un moment où l'on ne savait rien de la situation financière du pays et où les passions politiques étaient ce qu'elles sont partout en temps de révolution.

On revenait ainsi à l'état de choses antérieur à 1841 et ce fut la Commune de Neuchâtel qui, avec son dévouement traditionnel en matière d'instruction, reprit à sa charge les hautes études que l'Etat venait d'abandonner. Les auditoires furent réorganisés et l'auteur de cette notice, qui a bénéficié de l'enseignement qu'on y recevait, peut témoigner que, soit au point de vue du plan des études, soit par la nature des cours qui étaient donnés, cet enseignement était à la fois solide, libéral et attrayant.

Charles Prince s'appliqua avec ardeur à cette œuvre de relèvement. Il était aidé dans cette mission réparatrice par des collègues de la capacité et de la notoriété de MM. Ladame dont il a déjà été question, Charles Berthoud<sup>1</sup> qui professa pendant bien des années la littérature dans les auditoires, et qui avait le don de développer chez ses élèves, au moins chez les plus capables d'entre eux, la sûreté du goût et l'amour des belles-lettres, Charles Secrétan, le philosophe chrétien dont les pensées profondes n'étaient pas toujours comprises de ses auditeurs un peu trop jeunes.

Plus tard, à ces hommes distingués, vinrent s'adjoindre, comme collaborateurs de Charles Prince, MM. Félix Boyet et Alfred de Chambrier, M. Félix Bovet, l'aimable et bienveillant critique littéraire, l'auteur d'un des livres les plus lus du public neuchâtelois et du public étranger: le captivant *Voyage en Terre sainte*; M. de Chambrier qui, chargé de l'enseignement de l'histoire, devait, quelques années après, tirer des cours qu'il donnait à ses étudiants, la matière d'études magistrales comme celle qui a pour titre: « Deux grands papes au moyen âge: Grégoire VII et Innocent III. »

<sup>1</sup> Ce professeur bien connu des lecteurs du *Musée Neuchâtelois* par sa belle monographie des Quatre Petitpierre, étude qui rappelle la manière de Sainte-Beuve dans ses Lundis par la finesse de l'observation et l'abondance de ces détails accessoires qui éclairent si bien un sujet.



## IV

Les événements politiques de 1856 avaient amené à leur suite l'établissement de la Municipalité à Neuchâtel, dans les Conseils de laquelle Charles Prince siégea pendant les premiers temps. Dès lors, l'antique Commune ne fut plus seule directrice des établissements d'instruction publique; elle garda le collège classique et les auditoires, mais elle dut céder son collège primaire à sa jeune rivale qui résolut de développer celui-ci et d'organiser un enseignement secondaire et industriel. Les écoles nouvelles ressortissant directement à la Municipalité, avaient leur Commission d'éducation distincte de la Commission communale. Dès l'origine, Charles Prince fut nommé président de cette Commission nouvelle. Il n'était pas depuis bien longtemps en fonctions lorsqu'il fit des démarches auprès de M. Alphonse Petitpierre, pasteur à Neuchâtel, afin que celui-ci se laissât nommer au poste de directeur des écoles municipales. Le résultat de l'élection fut favorable à M. Petitpierre et nous devons à son obligeance bien des détails sur la manière en laquelle Charles Prince s'acquittait de ses devoirs présidentiels, sur la finesse qu'il déployait dans les conjonctures délicates, sur sa parfaite connaissance des hommes qu'il s'entendait fort bien à diriger dans le sens où il voulait les mener, sur la perspicacité enfin qu'il apportait dans l'étude des questions scolaires.

Tout était à fonder dans ce domaine tout nouveau et c'est en grande partie à lui que nous sommes redevables de nos écoles municipales telles que nous les avons. Elles se sont grandement développées dès lors; les présidents et les commissions d'éducation qui se sont succédé leur ont apporté bien des améliorations, mais tous ceux qui ont quelque habitude de ces questions scolaires, savent fort bien qu'il est infiniment plus facile d'améliorer même considérablement ce qui existe que de créer de toutes pièces. Ici encore, Charles Prince a travaillé de manière à mériter la reconnaissance de ceux de ses concitoyens qui savent le prix des services rendus à la cause de l'enseignement.

Quelques années auparavant (en 1851), Charles Prince avait commencé un travail qu'il ne devait abandonner que lors de sa dernière maladie. Chaque mardi soir, il se rendait auprès de son ancien condisciple et ami, M. F. Godet, qui venait d'être nommé professeur d'exégèse du Nouveau Testament. Ce devait être un spectacle bien intéressant que celui de ces deux amis mettant en commun, l'un, ses solides con-



naissances linguistiques, son bon sens grammatical imperturbable qui ne ployait devant aucune exigence dogmatique; l'autre, la vivacité d'une imagination toujours en éveil, la rapidité primesautière de son intelligence et surtout l'intuition (pour employer une expression que Charles Prince affectionnait), l'intuition immédiate du divin. Mais l'un des deux amis vit encore, et une réserve dont le lecteur appréciera la convenance, m'empêche d'en dire davantage. Je me bornerai à citer quelques mots de l'introduction du Commentaire de l'Évangile selon saint Jean, introduction dans laquelle nous lisons ce témoignage touchant d'une amitié reconnaissante :

Mon cher ami,

Plusieurs fois nous avons lu et médité ensemble les pages saintes dont j'offre aujourd'hui à l'Église l'interprétation. Après ce travail commun dans lequel ta pensée et la mienne se sont si souvent fondues en une seule, il me serait impossible à moi-même de distinguer dans cet ouvrage le mien du tien; et si je le pouvais, à quoi cela servirait-il? Sur le chemin d'Emmaüs, on ne parle plus que du *sien* et comme les deux pèlerins, on s'écrie : « Notre cœur ne brûlait-il pas au dedans de nous, quand il nous parlait en chemin et qu'il nous ouvrait les Écritures. » — Permits du moins que, ne pouvant te citer à chaque page, j'ajoute ton nom au mien en offrant au public ce produit de ma plume qui est à tant d'égards le fruit de tes lèvres.

Ce n'est pourtant pas que je prétende te rendre responsable des infirmités et des fautes qui se rencontreront certainement dans cet ouvrage et t'entraîner avec moi devant le tribunal de la critique. Ta solidarité ne doit s'étendre qu'aux bonnes et saines pensées qui peuvent se trouver dans ces lignes, au don céleste reçu en commun, que l'un de nous transmet à l'Église.

Ton ami

Neuchâtel, 14 novembre 1863.

L'AUTEUR.

En mars 1864, Charles Prince résolut de mettre à exécution un projet qu'il caressait depuis fort longtemps; un voyage à Rome<sup>1</sup>,

A Rome où du sénat hérite le conclave.

Pour un philologue de la force de Charles Prince, pour un homme qui, pendant plus de trente années, avait vécu dans un commerce journalier et intime avec les grands hommes de Rome, un voyage dans ces lieux

<sup>1</sup> Bien des années auparavant, il avait poussé jusqu'à Milan où il avait rencontré trois étudiants neuchâtelois, ses anciens élèves. L'un d'eux, le dernier survivant, m'a raconté que Charles Prince, qui ne savait pas l'italien, voulant visiter le palais des arts et des sciences, interrogea un passant en latin : Dic mihi, quæso, amice, ubi sit palatium artium et scientiarum. Il n'en reçut que la réponse : « Non capisco il tedesco. » Grand désappointement du philologue qui ne doutait pas que l'italien ne fût une dégénérescence du latin.



classiques prenait quelque chose du caractère que peut avoir pour le croyant une visite faite aux Lieux saints. Il allait donc enfin contempler ce sol sacré qu'avaient foulé tant de fois les légions victorieuses, passer quelques heures dans l'enceinte même de ce Forum où, pendant des siècles, avait palpité le cœur de la vieille Rome et d'où partaient des ordres qui s'imposaient au monde entier; en un mot, il allait voir cette Rome que son plus grand orateur, Cicéron, appelait dans un accès d'enthousiasme patriotique : « La lumière de ma vie. »

Charles Prince s'était adjoint trois personnes bien qualifiées pour recueillir d'une semblable expédition tout le fruit possible; c'était d'abord M. le Docteur Landry dont l'enjouement inaltérable et les saillies heureuses (vrai don de famille) devaient prêter bien des charmes au voyage; puis venait M. le Docteur Jeanneret, admirateur intelligent et passionné de l'antiquité; enfin, M. J. Breitmeyer, avocat brillant, archéologue à ses heures et gendre de Charles Prince.

L'itinéraire comprenait Nîmes, Arles, Marseille, Toulon, Gênes, Livourne, Pise, Civita-Vecchia, Naples, Rome, Florence; le retour se fit par le Mont-Cenis. Nous avons eu l'occasion de voir plusieurs fois Charles Prince à son retour de ce mémorable voyage : il avait fait sur lui, on le comprend, une vive et profonde impression. Ce devait être, hélas, une des dernières joies de sa vie.

## V

En 1866, soit deux ans après le voyage en Italie, le Grand Conseil de notre canton décidait que l'Académie fermée en 1848 serait reconstituée. Cette nouvelle ne pouvait laisser indifférent Charles Prince : il se revoyait déjà renouant le fil interrompu de son enseignement académique et prenant possession d'une chaire de philologie<sup>1</sup>. Ses espérances furent déçues, et si tel de ses anciens collègues fut nommé, lui ne trouva pas grâce devant ceux qui avaient en main la direction des hautes études dans notre canton. Ce fut un rude coup pour Charles Prince et, il faut le dire, pour tous ceux qui l'aimaient, le respectaient et avaient gardé de son enseignement un souvenir reconnaissant. On n'articula rien de bien précis pour motiver cette mesure d'exclusion et, à notre avis, il eût été assez malaisé de rien préciser.

<sup>1</sup> On nous raconte que, dans sa joie, il alla vers un de ses amis lui disant : « L'Académie va être reconstituée ! » L'ami, plus au courant du vent qui soufflait dans certaines régions, lui dit : « Mais, mon pauvre Prince, qu'est-ce que cela peut bien te faire ? » L'événement a prouvé que l'ami n'avait que trop raison.



Il va bien sans dire que nous ne commettrons pas ici la souveraine irrévérence de diminuer en rien les mérites de son concurrent heureux qui était, du reste, un philologue très érudit et qui a rendu des services à la jeunesse académique de notre ville ; mais, ces réserves faites, nous ne pouvons retenir l'expression de regrets dont ni les années, ni la réflexion n'ont pu diminuer l'étendue ni adoucir l'amertume et, sans aller aussi loin qu'un savant suisse qui nous écrit que cette mesure fut « un maximum de brutalité qui surpasse l'imagination », je dirai que ce fut une faute singulièrement grave. Quoi ? nous avons au milieu de nous un enfant du pays et un enfant dont ce pays était fier à juste titre ; il avait comme titres à la reconnaissance de ses concitoyens trente-six années consécutives consacrées à l'instruction de la jeunesse, et comme recommandation des capacités philologiques dont on avait pu apprécier la force et que l'âge n'avait nullement affaiblies ; nous avons cet homme-là et nous l'avons mis de côté, lui, l'enfant du pays, pour lui substituer un étranger !

Il est facile de prêcher aux autres la résignation, de leur rappeler le vers :

A tout événement le sage est préparé.

Il est bien autrement difficile de supporter le coup : Charles Prince fut navré de cette ingratitude, et jusqu'à sa mort qui n'arriva que trois ans après, la plaie ne se cicatrisa point :

Aeternum servans sub pectore volnus<sup>2</sup>.

Voici comment il remplit ces trois années qui lui restaient : il reprit ses anciennes occupations dans le collège classique dont la ville de Neuchâtel avait conservé la direction, et c'est à ce point précis de sa carrière qu'il travailla, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en collaboration avec MM. Félix Bovet, A. de Chambrier et J. Vuithier, son gendre, à maintenir à une hauteur respectable les études et l'enseignement qui leur étaient confiés. Mais il fit plus encore.

La mesure qui avait été prise contre lui pouvait faire croire à un public peu au courant de semblables questions qu'un affaiblissement des facultés intellectuelles du professeur avait motivé son élimination de l'Académie. Charles Prince voulut protester contre une accusation aussi peu fondée ; il le fit de la seule manière efficace qu'on ait trouvée

<sup>1</sup> Les deux personnes qui furent chargées d'aller lui communiquer la fâcheuse nouvelle de sa non-élection, furent frappées de l'effet produit et se dirent en revenant de Peseux où Charles Prince était alors : « C'est un homme touché au cœur. »



jusqu'ici pour réduire à néant des accusations de cette nature : en publiant un ouvrage qui devait donner la mesure de l'étendue de ses connaissances et de la vigueur de ses facultés. C'est alors que parut son commentaire sur les « Perses d'Eschyle ».

On sait assez généralement que les œuvres du plus grand tragique grec ne nous sont parvenues que dans un état d'altération très fâcheux. Il y a donc pour celui qui entreprend d'écrire un commentaire sur cet auteur une double tâche : d'abord la reconstitution du texte, travail parfois assez délicat et qui exige un grand tact philologique, puis l'explication de pensées qui, pour être dans cet auteur généralement simples, offrent cependant des difficultés à cause de la profondeur de quelques passages. Charles Prince s'appuyant sur les travaux d'un philologue qu'il avait en singulière vénération, le grand Godefroy Hermann et sur les recherches ingénieuses de Heimsöth qui, plus qu'un autre, a travaillé à la reconstitution du texte d'Eschyle, écrivit son commentaire en se servant des notes de son enseignement oral. Ce livre n'est point un commentaire perpétuel, mais bien plutôt une série de recherches, d'hypothèses et d'explications au sujet des passages les plus controversés de la tragédie. On put remarquer dans ce travail la connaissance parfaite de la langue grecque, de ses nuances délicates et de ses ressources infinies, et si, dans son propre pays, Charles Prince ne recevait pas toute la justice qui lui était due, en France et en Allemagne il en fut autrement. Brambach, le philologue qui fait autorité dans les questions de métrique, envisageait ce commentaire comme un modèle à suivre pour l'enseignement oral dans les Universités allemandes ; plusieurs publications périodiques, en particulier les *Jahrbücher für Philologie et Pedagogik*, en donnèrent des comptes rendus élogieux, ainsi que M. Pierron, commentateur lui-même et fort helléniste français qui en parla dans la *Revue de l'instruction publique* d'une manière flatteuse pour l'auteur.

La protestation avait donc atteint son but, mais c'était le chant du cygne ; peu de mois après, Charles Prince terminait sa laborieuse carrière au sein de sa famille et entouré de soins dévoués, le 17 avril 1869<sup>1</sup>.

(A suivre.)

VICTOR HUBERT.

<sup>1</sup> Son enterrement fut l'occasion d'une manifestation touchante de la jeunesse studieuse de notre ville qui tint à témoigner hautement en cette circonstance douloureuse de la reconnaissance respectueuse qu'elle éprouvait pour son professeur vénéré.



# FOIRES, MARCHÉS ET FÊTES

## AU VAL-DE-TRAVERS <sup>1</sup>

### I

Comme on sait, les six communes du Val-de-Travers étaient unies dès le XIV<sup>e</sup> siècle par un lien étroit et formaient une seule bourgeoisie : la propriété de la maison de ville de Môtiers et celle de la forêt dite des « six communes », à Buttes, sont les derniers vestiges de cette ancienne communauté d'intérêt <sup>2</sup>.

Dès la fin du XVI<sup>m</sup>e siècle, elles eurent des foires générales et des marchés où tout le vallon s'approvisionnait. Le 1<sup>er</sup> novembre 1585, Marie de Bourbon accordait aux habitants une foire franche qui devait se tenir à Môtiers. Cinq ans plus tard fut octroyée l'ouverture d'un « marché de toutes semaines sur le vendredi », à la condition que l'on cesserait d'étaler des marchandises sur la place publique le dimanche. Ce ne fut qu'en 1623 que cette concession fut mise à profit <sup>3</sup>.

Les communes du Val-de-Travers et celles des Verrières devaient fournir chacune pour la foire deux gardes « qui rapporteront à l'officier tous les débats et noises ». Mais cette garde n'était tenue de fonctionner que de jour, comme le montrent les réclamations formulées entre autres par Couvet contre le service de nuit auquel on prétendait astreindre les gardes.

Ces gardes de foire étaient exclusivement choisis parmi les communiens du lieu qui les désignait. Le service était légèrement rétribué,

<sup>1</sup> M. Gustave Petitpierre, à Couvet, a eu l'extrême obligeance de nous fournir des notes précieuses pour la rédaction de cet article.

<sup>2</sup> *Musée neuchâtelois*, mars 1882. Notice sur Môtiers-Travers, par M. le past. Perrin.

<sup>3</sup> *Annales de Boyve*. T. III, p. 498.



mais en même temps considéré comme un honneur et une marque de confiance. De plus on y voyait une sorte d'affirmation des droits communaux de celui qui en était chargé. C'est ce qui explique que parfois les ressortissants des communes du Vallon habitant d'autres localités du pays, aient sollicité l'honneur d'être désignés comme gardes de foire : c'était une consécration nouvelle de leur qualité de bourgeois du Val-de-Travers; en 1712 et 1713, et fréquemment encore dans les années suivantes, Couvet nomma pour les foires de Môtiers deux gardes résidant à Neuchâtel.

Les foires étaient accompagnées et suivies de réjouissances, de danses, où les jeunes gens aimaient à étaler leurs uniformes militaires, les *pots*, les *hausse-cols*, et les *espeules* ou hallebardes, que l'on tirait alors des armoires. Les vieux inventaires communaux mentionnent ces trophées des temps héroïques, et les comptes témoignent que la commune les faisait de temps en temps « repolir » et fourbir. (En 1692 : 1 vieille espeule de fer, 4 hallebardes, 2 hausse-cols.) Il y a cinquante ans encore que le guet de Couvet recevait une hallebarde comme insigne à son entrée en fonctions. Qu'est devenu tout cet antique attirail? — Mystère!

L'obligation pour les communes de fournir des gardes à la foire de Môtiers n'a pris fin qu'en 1836. La commune de Couvet s'en est affranchie par une somme de L. n. 117,12, soit 7 louis. Boveresse, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes ont payé chacun L. n. 69,12.

Notons en passant que nos ancêtres savaient mettre à profit les occasions de se divertir; les procès-verbaux portent les traces de nombreuses fêtes locales, qui, s'ajoutant aux foires, rompaient la monotonie de leur existence. C'est ainsi qu'en 1710, la commune de Couvet décrète un feu de joie à l'occasion de la naissance d'un prince. L'entreprise du bûcher est mise en montes, et l'adjudicataire ou « monteur », à qui la commune fournit les colonnes, doit fournir quatre chars de bois et un char de fagots pour la somme de L. n. 35. Le fils de M. le Châtelain est désigné comme capitaine des mousquetaires, à chacun desquels on délivre une demi-livre de poudre. La charge de porte-drapeau est également adjugée par voie d'enchères. Détail pittoresque cueilli dans les registres communaux : il est accordé 20 batz au fils de Balthasar Borel Petit-Jaquet Guéliamet, *qui a cassé les fonds de son tambour au feu de joie!*



## II

La commune veillait avec sollicitude, non seulement sur les plaisirs du peuple, mais aussi sur son bien-être. Il y avait à Couvet « une boutique du village », qui était aussi mise en montes, et qui en 1652 fut amodiée à Jean Berthoud, cordonnier, pour une année, au prix de 4 livres. C'était probablement un magasin d'épicerie et de mercerie, qui ne devait faire que des affaires modestes, car alors chacun savait un peu se suffire à soi-même par sa propre industrie, et d'ailleurs des messagers allaient chaque semaine au marché de Neuchâtel faire les commissions des particuliers. Puis on trafiquait avec les pays voisins; en voici un exemple intéressant :

L'honorable Simon Duval, réfugié français devenu *Covasson*, fabriquait des bas au métier, qu'il allait chaque année vendre en France, à Lyon par exemple, et qu'il expédiait jusqu'en Italie. En 1766, il réalisait à Lyon une somme de 1077 livres, prix de 52 douzaines de bas blancs, tigrés ou quadrillés, et rapportait 217 livres de cacao, pour L. 21,14; des vêtements de droguet, de camelot, de velours, d'étamine et de soie; de la quincaillerie, de la bijouterie; de la poudre d'or, du papier, des plumes; des raisins et des figues, etc. Nous avons sous les yeux la curieuse liste de ses achats avec le détail des prix ainsi que ses comptes de frais de voyage. Les droits d'entrée en France de sa cargaison de bas se sont élevés à L. 64,3,7.

Le même négociant fréquentait les foires de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, et en rapportait, soit des légumes et des fruits, soit des provisions de fil. Une autre fois, c'est de Genève qu'il revient, rapportant des épingles et des boutons : un lot de ce dernier article, souvent très luxueux alors, lui a coûté 3 florins la douzaine; il achète chez l'*apothicaire* pour 21 batz de *médecines*. Le vigoureux Duval a profité de son passage à Genève pour se faire saigner : *saigner* est bien le mot, car il lui en coûte 8 florins !

## III

Mais revenons aux foires du Val-de-Travers. Aux foires générales s'ajoutèrent les foires spéciales à chaque village. La première mention de celles de Couvet (les seules qui nous occuperont) est de 1708; la



commune, à cette date, sollicite l'autorisation d'avoir « *trois foires, et un marché* sur semaine ». Mais il faut aller jusqu'à Berlin pour l'obtenir, et les démarches durent longtemps. Enfin, en novembre 1711, le chancelier de Montmollin<sup>1</sup> annonce à M. Vattel, ministre de Couvet<sup>2</sup>, que sa Majesté a accordé deux foires par an. Une délégation est envoyée au château de Neuchâtel pour les formalités de l'entérinement ; les clercs de la chancellerie reçurent un écu blanc d'*étraine*. Les foires sont fixées au 25 mai et au 12 novembre et auront lieu sur la place du Perron : « Les marchands s'y pourront poser, ensuite les quincaillers et autres négocians ; et dès là en haut les autres marchandises et bétail jusques en haut du village, ainsi qu'il se pratique à Môtiers et en d'autres lieux. »

Le nombre des gardes est fixé à huit, « deux tambours, un fifre et un sautier à la tête ». Chacun recevra 5 batz pour chaque foire. Nous faisons grâce au lecteur des noms des élus, parmi lesquels figure en tête, pour la première année, François Petitpierre, ancien d'église. Tout communier ayant exercé la charge de gouverneur, est dispensé de celle de garde, « à moins qu'il ne souhaite de l'être ».

L'autorité communale, toujours soucieuse des intérêts de ses administrés, fit bâtir « un petit couvert sur le Sucre, depuis le petit pont jusques proche du Mazel, pour l'utilité des marchands ». En revanche, elle repoussa la demande du capitaine et châtelain Petitpierre, qui voulait à toute force porter à 12 le nombre des gardes, « et trois sergents à la tête, pour faire le tour du village ». Elle estime que « s'il fallait à l'avenir 12 gardes et trois sergents, 2 tambours et 1 fifre, cela causerait beaucoup de frais et incommodités tant à la commune qu'aux membres d'icelle », et que le nombre de 8 gardes, avec 2 tambours, 1 fifre et 1 sergent suffit au service de la police de la foire. « Toutefois, ajoute avec quelque malice le procès-verbal, si mon dit sr capitaine veut envoyer les dits 3 sergents faire le tour, sans que pourtant la commune veuille payer que pour un, le dit arrêt lui sera référé »...

Le châtelain, qui était « en sa montagne des Charbonnières », prend mal ce refus, et, voulant imposer sa volonté, il répond que « si on n'établit pas 12 gardes, qu'il ne laissera aller aucun sergent avec iceux ». Mais la commune ne se laisse point intimider par le châtelain des Charbonnières. Elle lui répond par un arrêté ainsi conçu :

<sup>1</sup> Non pas le célèbre chancelier mort en 1704, mais son neveu Emer de Montmollin.

<sup>2</sup> Le père du célèbre jurisconsulte Emer de Vattel.



« Que le dit premier arrêt a été rendu par un jour solennel le 15 janvier passé et reconfirmé mercredi dernier par un jour aussi solennel; d'autre côté que les deux foires de cette année n'étant encore marquées sur les almanachs et qu'il y a beaucoup de monde dehors du lieu, que suivant les apparences, ces deux premières foires ne seront pas bien nombreuses; que partant, on ne peut changer présentement le dit arrêt pour les dites gardes. Mais que le premier jour de l'an prochain on avisera d'augmenter le dit nombre de gardes, sy tant est que la commune le juge à propos, et que si mon dit s<sup>r</sup> capitaine n'a pas la bonté d'envoyer un de ses sergents pour faire le tour avec les dites gardes, que icelles iront seules. »

Le châtelain revint à la charge, et comme il n'exigeait pas que les quatre gardes supplémentaires fussent payés par la commune, celle-ci finit par les accorder, mais *sans conséquence*, et seulement *pour agréer à M. le capitaine*. — Au fond de ce petit conflit local, il y a toute une lutte d'influences entre le châtelain Henri Petitpierre et Jean Petitpierre (aïeul des quatre Petitpierre), maire des Verrières, dont l'influence à Couvet a toujours été sage et utile.

Pour assurer le succès de la foire, les gouverneurs firent publier, « à la sortie du prêche », un ordre « à tous les communiers, manans et habitans..... que chacun qui aura du bétail ou chevaux ait à en amener à la première foire, et ceux qui n'en ont pas apporteront de la denrée ou marchandise afin de former la dite foire, sous peine de 4 batz d'amende pour les pauvres ». En outre, il fut alloué 15 livres *au faiseur d'almanachs de Lausanne, qui a marqué nos foires sur le calendrier, etc.*

M. le ministre Vattel reçut une gratification de 60 livres, pour les démarches faites afin de « procurer les foires » à sa paroisse.

#### IV

Ce joli cadeau était un peu intéressé, car, dans la même séance, le ministre fut chargé de remettre à M. le chancelier de Montmollin, son beau-frère, envoyé par Sa Majesté à Utrecht « au sujet de la paix », un placet au roi pour obtenir l'autorisation d'instituer à Couvet un marché hebdomadaire. « Et la présente résolution, ajoute le procès-verbal, devra être secrète jusqu'à son temps, sous peine que celui qui l'aura révélé sera châtié suivant l'exigence du fait. »

Cette affaire occupe derechef la commune quelques mois plus tard : afin d'obtenir l'autorisation désirée, on décide de confier le soin d'une



nouvelle démarche à M. le procureur-général Chambrier, qui se trouvait à ce moment-là de passage à Couvet.

Un rescrit de Sa Majesté accorde enfin le marché si ardemment souhaité par les Covassons, et qui fut fixé au mercredi. Des « billets » sont envoyés aux environs « pour publier dans les lieux convenables les dits marchés. » Tout communier est tenu, « autant qu'il lui sera possible et que son devoir et serment le requiert.... de faire valoir les dits marchés.... S'il est reconnu dans la suite qu'il y ait des communiens assez négligents qui ne les fassent valoir, soit pour acheter ou vendre, la commune se réserve de les faire châtier, sy elle le trouve à propos. »

Mais déjà à la fin de l'année 1713, on constate que les marchés manquent d'entrain, soit par la négligence des communiens, soit parce que plusieurs « aiment mieux porter les denrées à Môtiers ». La commune prend alors l'étrange décision que « tous feu-tenants seront obligés d'envoyer au marché *une personne* tous les mercredis de l'année ». Ceux qui résident hors du village sont tenus « d'y envoyer de quinzaine en quinzaine une personne, à moins d'excuse légitime.... On établit des surveillants pour remarquer les défailants, qui seront pour 4 batz d'amende, applicable au profit de la commune ». — Sparte n'aurait pas fait mieux.

## V

En 1740, la garde des foires de Couvet fut réduite à quatre hommes, et on supprima *la promenade des gardes* (procession pareille sans doute à celle des *Armourins*,) *afin d'éviter le sergent et le tambour*. Notons que le châtelain Henri Petitpierre était mort, ce qui explique qu'il n'ait pas protesté. Mais il fallut pour cela présenter une requête à la Seigneurie; nous possédons le texte de cette pièce, qui est fort curieuse et fort amusante. La commune, après avoir exposé qu'elle a dû créer une garde pour la police des foires, ajoute :

« A quoi la pratique a glissé une introduction, qui ne contribue en rien à la sûreté et à l'ordre; ce sont les promenades que les gardes font soir et matin, accompagnés d'un sauthier, d'un fifre et d'un tambour, cérémonie qui n'est que pour la pure parade et qui, loin d'avoir son utilité, est au contraire sujette à des *inconvenients*, en ce que le bruit de ces instruments fait souvent effaroucher des bêtes vicieuses et met par là en danger de plusieurs accidents; mais principalement en ce que les gardes donnent leur temps à faire ces tours de parade, auxquels ils donnent souvent plus d'attention qu'à l'es-



sentiel de leur devoir, laissant sans garde les différents quartiers de la foire où elles doivent être également distribuées pour prévoir et obvier à tout ce qui s'y passera. Plusieurs communautés du pays qui ont des foires plus considérables que celles de Couvet, qui ne durent que quelques heures, considérant ces inconvénients, ont retranché ce cérémoniel qui en est la cause.

« La communauté exposante est dans la résolution d'en faire autant, mais elle a cru qu'elle devait auparavant, et pour marque de son profond respect, en faire part au gouvernement, qu'elle supplie très humblement d'approuver son dessein, comme n'ayant rien de contraire aux droits de son souverain et tendant d'un autre côté au bon ordre et à la sûreté. »

L'autorisation d'abolir les promenades fut accordée le 16 mai 1740, c'est-à-dire une dizaine de jours avant la foire. L'institution des gardes avait du plomb dans l'aile, car, une fois la parade supprimée, la fonction de garde, réduite à une simple corvée, perdait tout son charme. — Aussi, le dimanche 22 mai (trois jours avant la foire), sur les Halles, après le catéchisme, il fut fait rapport de l'arrêté du Conseil d'Etat. « En conséquence de quoi il a été arrêté que l'on établira seulement *deux* gardes, pour les deux foires de cette année, sans qu'elle soit obligée de faire aucune promenade en cérémonie, ni qu'on ait besoin de sergent et tambour... »

Il est sûr qu'une procession solennelle de... deux hommes, eût manqué de prestige, et ceux qui furent désignés, Jean-Jacques Dubied le jeune et Jean-Henri-Abram Guyenet n'insistèrent sans doute point et se contentèrent, j'imagine, de toucher leurs 5 batz.

J'imagine aussi que quelque amant du pittoresque, s'il en existait alors à Couvet, poussa des gémissements et des soupirs auxquels, à la distance d'un siècle et demi, je m'associe du fond du cœur. Mais j'ai, de plus que lui, bien d'autres et de plus sérieuses choses à pleurer.

PHILIPPE GODET.



# GÉDÉON LE CONTRELEYU

(Suite — Voir la livraison de janvier 1888, page 22)

## III

Qui est-ce qui l'aurait cru ? l'arrivée au monde de cette chétive Loïse GrosPierre devait être une bénédiction pour toute la maison, à commencer par ce « gâtion » de Gédéon. Voici comment.

L'ancien avait, sans tarder, raconté à sa femme ce qui s'était passé entre lui et Gédéon à l'endroit du poupon, sur quoi il avait ajouté : — Tu feras comme tu voudras, Marianne; mais à ta place je ne dorlotterais pas trop la petite par-devant *l'autre*; il serait « dans le cas » de la prendre sur sa corne par jalousie. Mêmement ce ne serait peut-être pas mauvais d'avoir l'air, de temps en temps, de la trouver de trop par chez nous.

Et comme l'ancienne devenait aussi rouge qu'une pivoine et trouvait la force de se mettre brusquement sur son séant, en serrant le poupon contre son cœur, le mari, tout alarmé, la recoucha doucement sur ses oreillers et reprit :

— Je t'ai dit, Marianne, tu es libre de faire comme tu l'entends; c'était seulement une idée qui m'était venue, à bonne intention, pour le bien de la petite. C'est tout à fait comme tu voudras.

Cette idée de l'ancien GrosPierre qui avait d'abord paru monstrueuse et contre nature à sa femme, cette idée qu'elle tourna et retourna dans sa tête, finit par lui paraître plus raisonnable qu'elle n'en avait l'air.

— C'est vrai, se dit-elle en soupirant, qu'il faut prendre notre Gédéon par où on peut l'empoigner; il n'y a pas à dire : c'est la « controverse » qui est son fort et son faible; on n'en pourra jamais faire façon que par là !

En conséquence, l'ancienne se mit à suivre le conseil de son mari. Quand Gédéon était dans la chambre, elle ne s'occupait pas plus de la petite Loïse que d'un petit chat; la laissait crier sans faire semblant de l'entendre, ou bien marronnait contre « ces encombres de poupons qui ne vous laissent pas faire votre besogne ».

Le garçon s'en venait alors vers la « berce », grommelant de son côté qu'« on traitait cette petite pire qu'un pauvre de la commune », et cherchait à la calmer en la balançant de toutes ses forces ou en la promenant par la chambre.

L'ancienne riait sous cape, et aurait de bon cœur pris dans ses bras le garçon et sa charge. Mais ç'aurait été tout gâter : elle le sentait bien. Une fois seule avec sa petite, elle se dédommageait, vous pouvez compter.



Ce qu'il advint de tout ça, c'est que Gédéon qui, d'abord, ne s'était occupé de sa petite sœur que par esprit de contradiction, se laissa tout doucement prendre le cœur par ce chétif poupon qui lui faisait des risettes. Si mauvais que soit un être humain, il conserve pourtant toujours quelque chose de l'image de son Créateur, et si profond que ce reste de ressemblance soit caché, il finit par se faire voir d'une façon ou d'une autre. Maître Gédéon qui n'avait jamais montré de cœur pour personne en ce monde que pour le fils de son père, se mit à aimer la petite Loïse au point d'être jaloux comme un tigre toutes les fois qu'il la voyait dans les bras de quelqu'un d'autre que lui. Je veux croire que cette manière d'aimer n'est pas la meilleure; comme qu'il en soit, c'était celle de Gédéon, et vous conviendrez que pour un garçon comme lui, c'était déjà beaucoup.

Une chose sûre et certaine, c'est que depuis la naissance de sa sœur, le garçon était « une idée » moins contredisant. Son père lui en tenait compte et usait d'une plus longue patience à son égard que du passé. L'ancienne, de son côté, qui avait fait ses réflexions, ne soufflait plus mot quand son mari réprimandait Gédéon pour quelque manquement.

Vous voyez si je n'avais pas raison de dire que la naissance de la petite Loïse fut une bénédiction pour toute la famille GrosPierre. Adam Vuille, le pintier, fut seul à y perdre, attendu que l'ancien ne mit plus guère les pieds chez lui qu'à l'occasion d'un marché ou d'une fête.

Tout ça ne veut pas dire que Gédéon finit par avoir le renom d'être un modèle de garçon, mettant journellement en pratique le cinquième commandement du décalogue, et le premier des quatre devoirs que le catéchisme recommande aux enfants, à savoir « un très grand respect pour leur père et mère ». Ce n'est pas à dire non plus qu'il se soit dorénavant appliqué de tout son pouvoir, « et autant qu'il dépendait de lui, à avoir la paix avec tous les hommes ».

Non, non, ce serait trop beau, vous le savez bien, madame la régente, et M. Vuille-dit-Bille, qui connaît le dedans et le dehors des enfants, me dirait que des choses pareilles peuvent peut-être se lire dans les livres, attendu que le papier se laisse imprimer, mais que dans son école il n'a jamais rien vu de semblable.

Enfin, si peu que Gédéon se fût amendé, l'ancien et sa femme s'en contentèrent, lui, parce que c'était une bonne pâte d'homme qui pouvait supporter bien des choses; elle, parce qu'après avoir mis les bâtons dans les roues pour éduquer le garçon, elle n'avait pas la conscience bien tranquille.

Et puis la petite Loïse grandissait et venait à bien que c'était un plaisir, à tel point, qu'à son année elle marchait sans broncher et sans se tenir aux meubles.

Et tenez : la première fois qu'elle se lança toute seule, ce fut le jour de Noël, pour se jeter contre son frère revenant de l'église après sa ratification.

Vous pouvez penser si Gédéon en était fier ! Merci ! il ne s'agissait pas d'oublier par devant lui un événement aussi marquant, d'aller dire, par exemple :



— C'est aux alentours du Nouvel-an que notre Loïse a commencé à marcher.

Il fallait voir le garçon, rouge comme un coq, crier de son ton rèche :

— Finalement je voudrais savoir pourquoi on dit toujours une chose pour une autre. Est-ce que c'est à Nouvel-an ou bien à Tchallade<sup>1</sup> que j'ai ratifié ? Pourtant c'est quand je m'en revenais, que la petite a *pinoté* toute seule pour courir à *mon* rencontre. Mêmement qu'il frappait midi, au *reloge*. Voyons-voir, est-ce que c'est la vérité ou non ?

Bien entendu qu'on se dépêchait de répondre : — C'est vrai ; Gédéon a bonne mémoire ; il n'y pas à dire. Sur quoi, lui ne manquait pas de marmotter en secouant la tête : — Pardi ! si je n'en avais pas, qui est-ce qui en aurait par chez nous ?

Mais il ne me faut pas oublier que c'est le mariage de Gédéon GrosPierre que je voulais principalement conter.

En ce temps-là, pour ce qui est du mariage, les choses n'allaient pas autrement que du temps d'aujourd'hui. Il y avait des garçons pressés qui se mariaient quasi avant d'être en âge de raison, et sans avoir *fréquenté* un terme de temps raisonnable. Il y en avait par contre, qui tournaient si longtemps leur langue dans leur bouche avant de se décider à dire à une fille : Me veux-tu ? que le mot ne sortait que quand ils étaient vieux garçons, et que la fille répondait « non » pour peu qu'elle eût une autre corde à son arc. Si elle disait « oui », tant mieux pour le vieux garçon, mais tant pis pour la fille ! parce que, vous savez ce qui en est, M<sup>me</sup> la régente, quand on a ses habitudes... Les plus avisés, en ce temps comme à présent, s'y prenaient juste au bon moment, ni trop tôt ni trop tard, et ne s'engageaient dans les liens du mariage qu'à bon escient, après une *fréquentation* tout à point longue pour apprendre à connaître le fort et le faible l'un de l'autre.

Bien entendu qu'il y avait aussi des filles qui ne répondaient pas « oui », parce qu'on ne leur demandait rien, ou qui disaient « non », parce qu'elles aimaient mieux voyager seules qu'en mauvaise compagnie ; tout comme il y avait des garçons d'accord avec saint Paul pour trouver que celui qui ne se marie pas fait encore mieux que celui qui se marie, et conséquemment restaient garçons comme saint Paul.

.....

Ici Félix-Henri s'interrompt brusquement ; ce qui fit non moins brusquement lever la tête à M<sup>me</sup> la régente qui avait cru entendre le vieux tailleur pousser un soupir.

Le fait est que tout en continuant à tirer l'aiguille, il considérait son ouvrage d'un œil mélancolique.

Madame la régente avait du cœur : elle se dit tout de suite : — Pauvre vieux ! ça lui rappelle que personne ne l'attend ce soir dans sa petite maison de Marmoud. Saint Paul a beau dire : quand l'âge est là, se voir tout seul au monde, c'est tout de même bien triste !

Mais comme M<sup>me</sup> la régente n'avait pas moins de tact que de cœur, elle

<sup>1</sup> Noël.



pensa qu'il valait mieux garder cette réflexion par devers elle et chercher à détourner le cours des idées mélancoliques du vieillard, dût l'histoire en rester là.

En conséquence, elle se mit à considérer d'un air admiratif la puissante carapace que Félix-Henri cousait solidement à l'endroit que nous avons dit.

— A la bonne heure! fit-elle avec satisfaction; voilà qui va faire durer cette paire deux ans de plus. Il n'y a pourtant que vous, M. Péter, pour l'ouvrage solide et propre tout ensemble. C'est qu'il n'y a pas à dire: des points pareillement fins, les tailleurs d'aujourd'hui n'en font plus.

Le front de Félix-Henri s'était rasséréiné. Tout en regardant son travail avec complaisance, la tête penchée sur l'épaule, il cirait et enfilait une nouvelle aiguillée.

— Par ainsi, Madame Juliane, fit-il avant de reprendre sa besogne, vous trouvez que ça ne va pas mal?

— C'est-à-dire, M. Péter, que ça ne pourrait pas mieux aller! vous m'avez ôté une fameuse épine du pied. Je ne savais pas comment entreprendre cet ouvrage.

— Tant mieux si vous êtes contente!

Or donc, pour en revenir à Gédéon, ce n'est pas lui qui risquait de se marier avant le temps! Il était trop connu depuis le haut de Boinod jusqu'au bout de Petit-Martel! Malgré qu'il fût assez beau garçon, solidement taillé, et que le bien de l'ancien qui lui devait revenir ne fût pas à *mégagner*, pas une fille de la Sagne n'aurait voulu du *Contreleyu* qui était en bisbille avec tout le monde.

Une justice à lui rendre, c'est qu'il n'en recherchait aucune, ni pauvre ni fortunée, ni belle ni laide, disant à qui voulait l'entendre, que de toute l'espèce, il n'y en avait qu'une qui valût quelque petite chose, à savoir sa sœur Loïse.

— Et puis encore — se reprenait-il quand on ne le contredisait pas — c'est bon tant qu'elle est petite; attendez-*voir* qu'elle ait « été aux six semaines »; si elle ne se met pas à faire la pimbèche ou la sainte nitouche comme toutes les autres, pour courir après les garçons par derrière, ou les guigner en dessous, je veux que la Roche-des-Cros me tombe sur le dos!

Mais merci! il changeait joliment de gamme, si vous aviez le malheur de dire: — *Monté!* oui, elles font toute la même chose; prenez l'une, prenez l'autre. Quand la petite Loïse aura l'âge, elle saura cacher son jeu tout comme une autre.

Alors Gédéon prenait la mouche et vous traitait de mauvaise langue, tout en disant pis que pendre des filles de votre parenté.

Par exemple, si Loïse GrosPierre avait fini par mal tourner, ç'aurait bien été la faute de son frère, attendu que s'il n'en avait tenu qu'à lui, on aurait fait les quatre volontés de la petite. Par bonheur pour elle, l'ancien et sa femme avaient assez d'un enfant gâté. Pour éduquer la petite, ils s'étaient mis d'accord. Apprendre coûte, savoir vaut. Il faut dire aussi que M. le ministre — en ce temps c'était M. Jacques Sandoz, lequel est mort à la Sagne en 1625 — leur avait donné à cette occasion plus d'un bon conseil en leur



particulier. Ayant eu Gédéon pour catéchumène — et un tout mauvais catéchumène, qui avait exercé sa patience, — M. le ministre pouvait bien leur dire, et ce n'était d'ailleurs que son devoir :

— Donnez-vous garde, avec votre petite, de laisser croître la mauvaise herbe comme vous avez fait avec le garçon. Arrachez-moi l'ivraie à mesure qu'elle pousse; vous voyez la graine que ça donne!

C'est pourquoi, quand il en était besoin, ils morigénaient Loïse, l'ancienne aussi bien que son mari, et ne lui épargnaient pas la verge, selon la recommandation de la sainte Écriture. Heureusement pour tout le monde, Loïse avait l'esprit mieux tourné que son grand frère; elle était douce et soumise; mais les enfants sont les enfants; elle avait ses mauvais moments tout comme une autre, et alors, si Gédéon était là, il faisait une scène quand on voulait corriger sa sœur.

— Finalement, laissez-voir cette petite tranquille! on dirait, pardi! qu'elle a fait bien du mal! Mais *qué!* vous n'avez jamais pu la souffrir! Viens seulement, Loïse, viens, je te veux donner des *schnetz*.

Mais l'ancienne tenait bon, et malgré les criaileries de Gédéon, elle finissait par être la maîtresse.

Pourtant, cette petite, venue quand on ne l'attendait plus et qui était le soleil de la maison GrosPierre, vous pouvez vous imaginer si on l'aimait!

L'ancien, pas plus que sa femme, n'avait pu garder longtemps son semblant de froide mine à l'endroit de la fillette, et Gédéon avait bien dû s'accoutumer à voir quelqu'un d'autre que lui faire « des grâces » à sa sœur.

(A suivre.)

O. HUGUENIN.

---

## MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de décembre 1887, page 314)

Au mois de décembre 1652, les eaux grandement basses, n'y avoit mémoire d'homme les avoir veues si basses et bien faulte d'eau en plusieurs lieux eurent grand peine de mouldre la graine. Les rivières gelèrent dans tout le Vaux de Reuz; n'y avoit aucun moulin qui put mouldre; de là du lac aussy et en Allemagne et en plusieurs lieux. L'Aar estoit tellement gelée qu'on marchoit par dessus et à Solleure homme vivant ne l'avoit vue ny sy basse ny sy gelée. Grande disette



d'eau en plusieurs lieux et surtout aux Montagnes et falloit en des lieux qu'ils allassent trois heures de loin pour abreuver leur bestail.

Le 21 janvier 1653 le sieur capitaine Clerc dict Guy conseiller d'Etat a esté ensevelict. Je fus ordonné par la Seigneurie pour le porter en terre avec les sieurs François Marval, chatelain de Boudry, Henry Chambrier, maire de Colombier, Jean Purry, receveur des quatre Mayries, et moy. Avoict esté longtemps malade et devinct hydroppicque.

Le huit mars suis parti allant à cheval à Berne ayant esté dépusté des bourgeois des quatre villages de la Coste avec le sieur Elie Bugnot de Saint Blaise, pour ceulx de la Chastellenie de Thielle, que les dicts bourgeois envoioient à leurs Excellences de Berne à cause du soulèvement d'une partie de leurs subjects qui s'étoient mis en armes et rebelés. Je présentai les lettres et parlai à Monsieur l'advoyer Daxelhoffer, en son poylle qui nous fit fort bon accueil et fusmes le lendemain en Conseil et bien remerciés. Et nous en fust baillé lettres dont l'original est entre les mains de ceulx de Thielle. Nous y fusmes sept ou huict jours et la paix estant faicte nos gens revindre.

Le sieur Henry Chambrier et Sigismond Tribolet estoient cappitaines de la compagnie de deux cents hommes qui fust envoyée au secours des dits Seigneurs de Berne par son Altesse et nos gens en la dicte compagnie bien soixante-cinq hommes.

Le sieur Jean Bergeon estoit capitaine de la compagnie de Messieurs les Quatre Ministraux d'environ huictante hommes.

Au mois d'avril, les paysans des terres de Berne se soulevèrent de rechef et ceulx de Lutzern, les Entlibuch surtout. Ceulx de Basle et de Solleure aulsy prinrent les armes.

L'onzième may partirent deux compagnies chacune de deux cents hommes, de rechef pour le secours de Messeigneurs de Berne contre leurs paysans rebellés, qui vindrent devant la ville de Berne en grand nombre et même dans les bois entre Arberg et Berne. Fusrent capitaines des dictes deux compagnies Simon Merveilleux, mayre de Rochefort, et Jean Bailod, procureur de Valangin, capitaine de l'autre compagnie. Nos gens estoient dans la dicte compagnie.

Messieurs les Quatre Ministraux leur envoyèrent aussy une compagnie de quatre-vingts hommes et pour capitaine le sieur Anthoyne Perrot, elle partit le vingt. Monsieur Sigismond d'Erlach estoit général de l'armée de Berne. Ceulx de Genève avoient aussy envoyé deux compagnies et ceux du Pays de Vaud.

Les deux compagnies de son Altesse furent avec l'armée contre les paysans à Hertziguebouxer (celle de Messieurs les Quatre n'y fust point) où les paysans fusrent battus et mis en fuite et une partie du village bruslé.

*(A suivre.)*





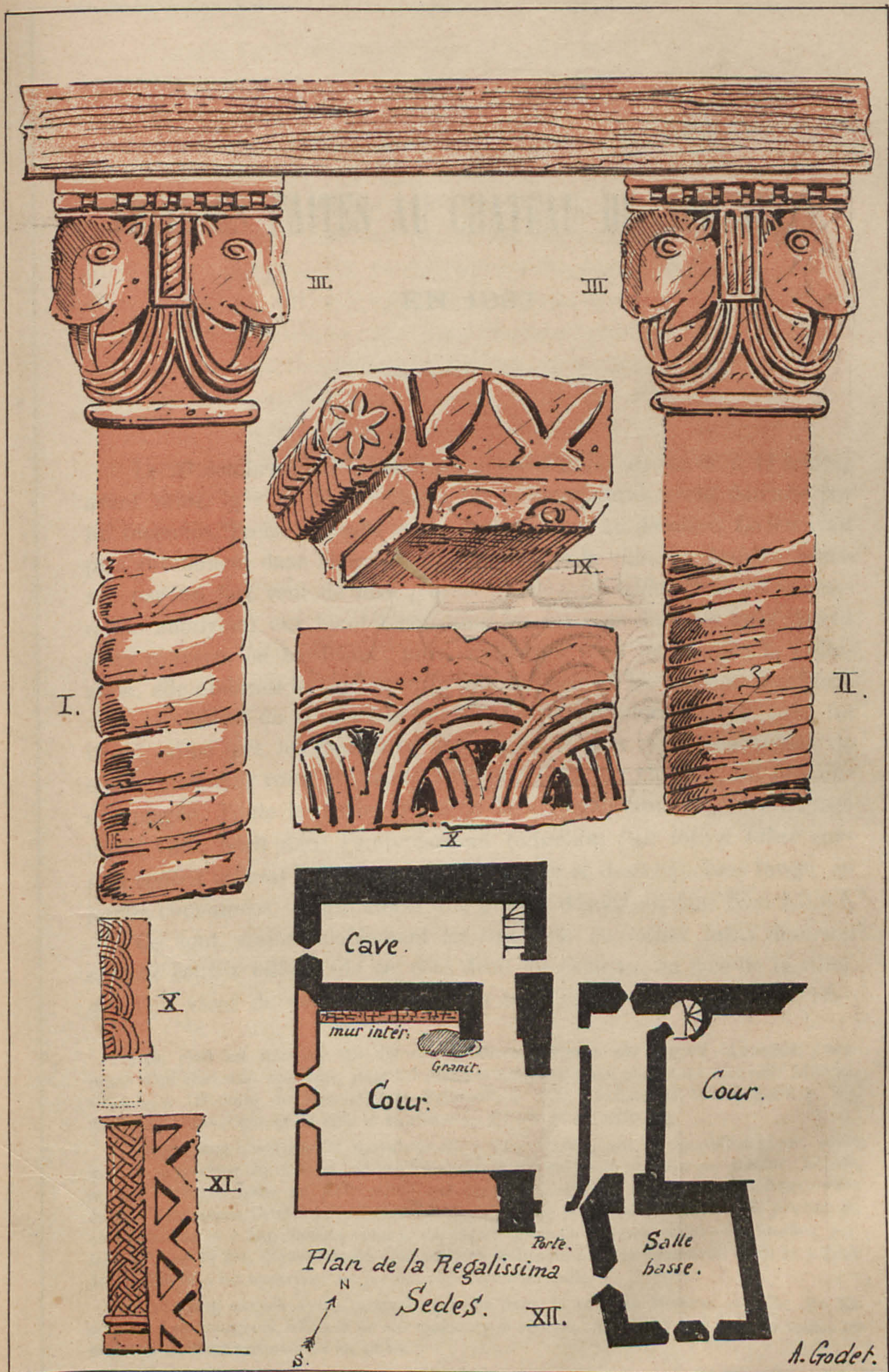
FRAGMENTS DE SCULPTURES DU XII<sup>E</sup> SIÈCLE

FOUILLES FAITES EN 1887, DANS LA REGALISSIMA SEDES DE NEUCHATEL.

Explication des Planches

I. Fût de colonne à simple torsade. Diam. 0<sup>m</sup>,22 à 0<sup>m</sup>,23. — II. Fût de colonne à double torsade. Diam. 0<sup>m</sup>,22 à 0<sup>m</sup>,23. — III. Chapiteaux cubiques supportés par les fûts ci-dessus. Larg. 0<sup>m</sup>,35, haut.





0<sup>m</sup>,37. Tore du bas, 0<sup>m</sup>,25. Le second chapiteau a dans le rectangle qui sépare les deux têtes de chiens un *pal* au lieu de la *torsade*. — IV. Chapiteau roman. Larg. 0<sup>m</sup>,175, haut. 0<sup>m</sup>,19. — V. Fragment de corniche sculptée. Haut. 0<sup>m</sup>,34. — VI. Fragment de cintre sculpté. — VII-VIII. Fragments décoratifs de la muraille, fortement rougis par le feu. Haut. 0<sup>m</sup>,32. — IX. Fragment de corniche, Long. 0<sup>m</sup>,19, haut. 0<sup>m</sup>,12. — X. Pièce d'angle. Long. 0<sup>m</sup>,17, haut. 0<sup>m</sup>,11. — XI. Colonnnette d'angle avec losanges (voy. DuBois de Montp. LI). — XII. Plan de la « Regalissima sedes ». La partie rouge indique ce qui en a brûlé dans l'incendie de 1450.



# FOUILLES FAITES AU CHATEAU DE NEUCHATEL

EN 1887

---

Le 20 octobre 1450<sup>1</sup>, année du grand Jubilé, un mardi, à 11 heures avant midi, la ville de Neuchâtel fut presque entièrement détruite par un incendie. Treize maisons seules échappèrent au désastre. Le feu avait pris subitement dans l'hôpital situé au bas de la ville. La flamme, poussée par un fort vent de bise (*boreis vehementer afflatibus*, dit le chanoine anonyme) eut bientôt consumé les maisons dont les toits étaient alors couverts en bardeaux; puis, s'élançant d'un jet jusqu'à la Collégiale, elle embrasa le clocher et le toit de l'église; les cloches demi-fondues tombèrent de la tour; le toit du cloître, qui alors était de bois, fut brûlé, ainsi que les demeures des chanoines; la résidence même du comte ou *vieille cour*, joignant l'ancienne porte du château, fut fort endommagée. Toute la partie droite de la « Regalissima sedes », en face de la ville, périt dans l'embrasement (*adustum fuit totum latus castelli contra villam*)<sup>2</sup>, les archives de la ville et des chanoines furent en partie consumées, ce qui causa une grande désolation dans Neuchâtel<sup>3</sup>.

Ce sont vraisemblablement les restes de ce *totum latus dextrum castelli contra villam* (de ce côté droit du château, en face de la ville), que l'on vient de découvrir dans un mur intérieur de l'ancienne rési-

<sup>1</sup> Ce récit est combiné des diverses relations données par Boyve (Annales), Chronique d'un chanoine anonyme, page 157 (dans la Chronique des chanoines, nouvelle édition), Chambrier (Histoire de Neuchâtel et Valangin, p. 158), DuBois de Montperreux (p. 26), A. Roulet (Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353) etc.

<sup>2</sup> Nous supposons que le narrateur dit « Côté droit », qui est amphibologique, parce que, de la terrasse du château, on avait à sa *gauche* la partie du château qui domine l'Ecluse, et qui avait été bâtie au XIV<sup>e</sup> siècle par le comte Louis, et à sa *droite* la « Regalissima sedes » elle-même. Cette interprétation est d'autant plus plausible que nombre de pierres, du côté ouest de la « Regalissima sedes », encore en place ou retrouvées dans les fouilles, portent la trace du feu, tandis que du côté est, c'est-à-dire du côté du souterrain et de la « Tour de l'Oubliette » les matériaux ne portent pas trace d'incendie.

<sup>3</sup> Quelques années après, nouvel incendie dans la rue des Moulins et celle des Escoffiers. Les bourgeois, effrayés de ces malheurs si répétés, statuèrent qu'à l'avenir toutes les maisons seraient recouvertes en tuiles.



dence de nos comtes ou, en d'autres termes, dans la partie du château qu'on désigne, à tort ou à raison, sous le nom de « Regalissima sedes. »

Quand on a passé la jolie porte cintrée de la prétendue demeure de la reine Berthe, on entre de plain-pied dans une vaste halle dallée éclairée naguère par deux petites fenêtres du XV<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui par de grandes fenêtres modernes. Cette pièce n'a rien de remarquable, si ce n'est un grand bloc de granit bâtard que la pioche des ouvriers a mis à découvert, à peu près en face de la porte. Il a deux mètres de long, sur 1 m. 10 de largeur moyenne, et environ 0 m. 90 de hauteur. C'est sans doute un reste de l'époque glaciaire. Au fond, une porte voûtée conduit dans une cave en forme de long couloir cintré, séparée de la halle par une muraille qui, avant les dernières restaurations faites pour convertir ce local en salle d'archives, avait 2 m. 80 d'épaisseur environ.

Cette muraille était composée de deux murs juxtaposés; l'un, l'ancien, existe encore, l'autre, plus récent, longeant la face sud du premier, est actuellement détruit. C'est dans ce dernier mur qu'ont été découverts, pendant les mois de novembre et décembre de l'an dernier, les fragments dont nous allons nous occuper. On les avait employés comme simples moellons de construction. Grâce à la complaisance de M. le directeur des travaux publics de l'Etat, ils sont actuellement déposés au Musée historique de notre ville.

La plupart de ces débris sont décorés de sculptures qui se rapportent au style *roman* du XII<sup>e</sup> siècle. Les motifs sculptés sur le plus grand nombre d'entre eux ont une grande analogie avec ceux qui décorent actuellement la façade ouest de la « Salle basse » et la porte cintrée de la « Regalissima sedes ». En outre ils sont plus ou moins maltraités par le marteau des démolisseurs et fortement *rougis* par le feu. Nous avons même extrait des parties creuses d'une colonnette sculptée des morceaux de charbon provenant sans doute d'une poutre brûlée contre laquelle elle était appuyée.

Or la partie du château des comtes qui du balcon de la « Regalissima sedes » va jusqu'à la route, a été, on le sait, rebâtie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, après l'incendie, par Jean de Fribourg, et probablement complétée par Rodolphe de Hochberg, à la fin du même siècle. Cette partie est donc de beaucoup postérieure à la « Regalissima sedes » proprement dite.

Il y a donc lieu de supposer que l'ancien mur de la « Regalissima sedes », du côté de la route et du jardin, était autrefois décoré de



sculptures semblables à celles qui existent encore aujourd'hui dans l'aile. Après l'incendie de 1450, on se sera servi des débris de cette muraille, comme de matériaux, pour reconstruire certaines parties du nouvel édifice. La partie détruite occupait-elle le même emplacement que le corps de bâtiment reconstruit par Jean de Fribourg, c'est ce qu'il est difficile de dire ; mais cela est probable, et DuBois de Montperreux semble l'avoir compris ainsi. (Voy. pl. XLII.)

Ces hypothèses paraissent d'autant plus certaines que parmi les fragments découverts on trouve :

1° Une pierre d'angle en forme de colonnette à réseau sculpté, flanquée d'un carré portant des losanges unis par un pal, pierre très semblable à celle qui se voit encore aujourd'hui à l'angle sud-ouest de l'aile de la « Regalissima sedes ». (Voy. fig. XI et DuBois de Montperreux, pl. LI.)

2° Un fragment de cintre et les débris d'une corniche pareils à ceux qu'on peut encore admirer sur le mur de la *Salle basse* ou de la porte d'entrée (fig. V. VI).

3° Une colonnette torse semblable à celles qui soutiennent le cintre de la fenêtre du même bâtiment.

Ajoutons à ces fragments deux grands chapiteaux cubiques (malheureusement en plusieurs morceaux), ornés aux quatre angles de têtes de chiens tirant la langue et très semblables à ceux qu'on aperçoit sous la corniche du portail roman de la Collégiale (Voy. fig. III et DuBois de Montperreux, pl. XIX)<sup>1</sup>, en outre des morceaux de trois grands fûts de colonnes, l'une à simple, les deux autres à double torsade, fûts dont le diamètre correspond à celui de la base des dits chapiteaux, ce qui permet de supposer qu'ils les supportaient. Ces chapiteaux et ces fûts sont percés au centre de trous de scellement carrés qui se correspondent. Quant aux bases nous n'en avons retrouvé nulle trace (fig. I, II, III, IV).

Ces colonnes soutenaient-elles la grande poutre maîtresse du plafond, ou étaient-elles placées ailleurs, par exemple de chaque côté de la porte d'entrée, c'est ce qu'il est impossible de dire. En tout cas elles semblent avoir été isolées du mur. D'autres fragments plus nombreux sont sculptés d'une niche cintrée ou carrée en faible creux, soutenue par deux demi-colonnettes plates à chapiteau orné de volutes élémentaires (fig. VII et VIII). Peut-être ces pierres étaient-elles alignées en série pour former une frise de la muraille.

<sup>1</sup> Nous n'avons retrouvé que trois des têtes de chaque chapiteau.



Parmi les autres fragments retrouvés, citons encore quelques fûts et bases de colonnes simples, en pierre jaune, et un petit chapiteau à feuillage sculpté semblable à ceux qu'on voit encore sur les colonnettes du portail roman de la Collégiale. (fig. IV.) Quelques autres débris sont peu importants.

Tous ces fragments sont de pierre jaune, le matériel de construction le plus employé dans notre canton. Ils doivent appartenir à la partie détruite de la « Regalissima sedes » et remonter au XII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire être contemporains des plus anciennes constructions qui sont actuellement sur la terrasse de la Collégiale.

Nous donnons, dans la planche ci-contre, les croquis des principales pièces retrouvées.

Quant à l'antique cheminée de la « Regalissima sedes », dessinée par DuBois de Montperreux, pl. XLIX, elle restera en place dans la « Salle basse » comme dernier souvenir de l'intérieur du château roman.

N. B. — M. le professeur Rahn, de Zurich, qui publie en ce moment une monographie de nos vieux monuments neuchâtelois jusqu'à la Renaissance, nous écrit qu'il est pleinement d'accord avec nos conclusions.

A. GODET.

---

# CHARLES PRINCE

1808 - 1869

(Suite et fin. — Voir la livraison de février 1888, page 34)

---

Ceux de nos lecteurs qui auront eu la patience de nous suivre dans l'étude imparfaite que nous avons consacrée à Charles Prince et dans laquelle nous avons tenu à exprimer notre admiration pour ce professeur éminent, seront peut-être désireux de faire avec lui une connaissance plus intime ; aussi bien avons-nous parlé jusqu'à cette heure de sa carrière plus encore que de lui-même. Nous entrerons donc dans quelques détails plus personnels et plus minutieux sur l'homme et sur le professeur.



La gravure qui se trouve au commencement de la livraison de janvier du *Musée neuchâtelois* et le buste que l'on peut voir dans une des salles du Musée historique de notre ville, et qui est dû à un habile artiste neuchâtelois, M. le professeur F. Landry, donnent une idée très juste de la physionomie de Charles Prince. Nous compléterons par quelques traits que nous fournissent nos souvenirs l'impression que produisait son apparence extérieure.

Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, et tout dans son être annonçait un homme robuste et fortement constitué. Sa tête, qu'il tenait d'ordinaire très droite, était remarquable par l'expression mélangée de gravité et de finesse qui la caractérisait. Son front, qui avait un développement peu ordinaire, décelait l'homme chez lequel la pensée occupe une place privilégiée et qui, de bonne heure, a pris l'habitude de remuer et de sonder les graves problèmes qui s'imposent impérieusement aux esprits réfléchis. Ses yeux, profondément enfoncés dans leur orbite et protégés par des sourcils très touffus, avaient quelque chose de perçant et répandaient, lorsque le professeur s'animait, une vive lumière d'intelligence sur toute sa physionomie. Son nez légèrement busqué et son menton à l'arête nettement coupée, indiquaient l'homme d'autorité et qui s'est tracé une ligne de conduite dont il ne déviera pas ; mais la vie et ses manifestations les plus diverses semblaient s'être concentrées dans les plis de sa bouche qui, soit dans les relations sociales, soit dans son enseignement, trahissaient toutes les impressions que le professeur recevait. Tel est le souvenir très vif qui nous est resté de Charles Prince, et nous serions heureux que ceux qui l'ont connu en reconnussent l'exactitude malgré l'insuffisance de notre pinceau.

Les expériences des premières années de la vie impriment d'ordinaire sur le caractère de chaque homme des traces profondes que les fluctuations de l'existence ne parviennent à atténuer que bien faiblement. Or, nous avons vu que les débuts de Charles Prince dans la vie n'avaient pas été faciles, qu'il avait eu à lutter contre des difficultés matérielles, et que ces mêmes difficultés avaient été assez impérieuses pour lui faire échanger les études de théologie qu'il avait librement choisies contre l'enseignement qui s'était imposé à lui.

Ces expériences furent décisives et, toute sa vie, il se prescrivit des principes de travail, d'économie et de prudence dans l'administration, soit de ses propres biens qu'il gérait avec tout le savoir-faire du « pater familias » des beaux temps de la république romaine, soit des intérêts généraux dont la confiance de ses concitoyens lui avait remis la défense.



Ces principes de travail, il les avait adoptés de fort bonne heure et il nous revient à ce sujet une anecdote assez caractéristique et que nous tenons de fort bonne source. En même temps que Charles Prince, il y avait à Neuchâtel un jeune étudiant qui devait devenir un helléniste distingué et un commentateur très apprécié des philologues allemands pour son excellente édition d'Hérodote; cet étudiant était Benoit L'Hardy. Les deux élèves de M. Pétavel se sentirent bien vite attirés l'un vers l'autre par la communauté de leurs goûts et un amour égal pour l'étude. Ils se réunissaient pour travailler ensemble dans une maison du Plan ou de Pierrabot où L'Hardy passait ses étés. Là, en plein jour, ces deux infatigables piocheurs s'enfermaient pendant de longues heures pour n'être pas dérangés et, les volets fermés, faisaient du grec à la clarté d'une lampe, pour éviter toute distraction du dehors<sup>1</sup>.

Nous avons cru intéresser nos lecteurs par cette anecdote d'un fait peut-être unique dans les annales de Pierrabot.

L'économie et la prudence guidèrent toujours Charles Prince, avons-nous dit, soit dans les questions d'intérêt personnel soit dans celles d'un ordre plus général. Nous savons fort bien qu'on lui a reproché d'avoir contribué par sa part d'influence à faire voter par les Conseils de la ville de Neuchâtel une somme de 500,000 francs en faveur du Jura Industriel. Chacun sait que l'entreprise ne rendit pas au point de vue financier ce que l'on en attendait, mais chacun sait aussi de quelles illusions on se berçait alors dans notre pays, soit en faveur du Jura-Industriel, soit en faveur du Franco-Suisse : le simple actionnaire voyait déjà dans sa candeur naïve la malle des Indes passer par Neuchâtel, et des financiers consommés croyaient fermement au succès de l'une ou de l'autre de ces voies ferrées. Il n'y eut peut-être à cette époque qu'une classe de personnes qui ne se faisaient aucune illusion, ceux dont le proverbe a dit : « Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais ». Il nous a toujours paru que cette classe de citoyens, qui assistent impassibles aux joies et aux douleurs de la commune patrie, était moins fondée que toute autre à critiquer son prochain, quoiqu'elle soit très coutumière du fait et qu'elle envisage cette critique comme un privilège.

Et puisque nous sommes arrivés à parler de ces matières, nous déclarons avec une conviction bien arrêtée, qu'il nous a toujours semblé que lorsque l'on parlait des pertes très considérables et très sensibles que le pays a faites à l'occasion de ses chemins de fer, on n'envisageait guère

<sup>1</sup> L'Hardy devint plus tard professeur considéré à Berlin.



la question que d'un seul côté, et que l'on ne tenait pas un compte suffisant des grands et importants services que ces mêmes voies ferrées ont rendus au pays en général, aux particuliers et à notre grande industrie nationale.

D'un naturel très réservé qui a pu paraître à quelques personnes se rapprocher de la défiance, Charles Prince n'était vraiment lui que dans les relations très intimes et très suivies qu'il entretenait avec des amis éprouvés. Nous avons déjà touché ce point plus haut et nous n'y revenons ici que pour compléter la physionomie morale de notre regretté professeur. Dans ces cercles restreints et sûrs, il se donnait tout entier et sa conversation était pleine d'abandon. Elle roulait surtout sur les affaires du pays qu'il aimait avec cette profondeur de sentiment que l'on retrouve surtout chez les meilleurs des habitants d'un petit coin de terre bien délimité. Il avait à son service une grande connaissance des hommes, une puissance et une finesse d'observation peu communes et, à l'occasion, lorsque les choses ne marchaient pas à son gré, des mots à l'emporte-pièce pour juger les faits et les hommes. D'ailleurs rien de banal ou de convenu dans sa conversation, mais des opinions parfaitement indépendantes, frappées au coin du bon sens et relevées par le pittoresque de l'expression.

Dans ces relations resserrées par les limites que je viens d'indiquer, il éprouvait un vrai besoin de sympathie et d'affection, et nous pouvons dire avec pleine connaissance de cause que l'un des côtés les plus beaux et les plus respectables de son caractère fut l'attachement constant et inaltérable qu'il voua à ses anciens amis et qu'il conserva à leurs enfants, lorsque les pères eurent été enlevés à sa fidèle affection.

Mais nous avons hâte de parler de son activité professorale : nous croyons que peu d'hommes furent au même degré que lui qualifiés pour l'enseignement supérieur ; c'est du moins l'impression que celui qui écrit ces lignes a gardée de l'enseignement de Charles Prince, après avoir eu l'occasion de le comparer à celui de quelques professeurs universitaires.

Et tout d'abord, il aimait ses élèves, cette condition première du succès dans l'enseignement. Il voyait en eux, soit les fils de ses amis, soit d'une manière plus générale, les enfants du pays, la génération montante qui allait bientôt prendre la place de l'ancienne et se charger aussi de sa part de responsabilité dans la vie commune de la nation. Il avait, de plus, un sentiment très vif des beautés des littératures grecque et latine et son enthousiasme était communicatif.



Nous relevons ce point entre plusieurs autres, parce qu'il nous semble capital. Il est telle école de philologie qui ne comprend la nature du travail qui lui incombe que comme une nomenclature aussi complète mais aussi sèche que possible de tous les accidents linguistiques qui peuvent se produire dans une langue. Virgile ne sera intéressant pour eux que par les mots nouveaux auxquels il aura donné droit de cité dans son *Enéide* ou dans ses *Bucoliques*, Homère n'excitera leur intérêt que par les particularités du dialecte qu'il emploie, et, dans Démosthène, le grand Démosthène, le roi des orateurs de tous les temps, ce ne sera pas le patriotisme ardent du grand tribun qui fera palpiter leur âme; ils seront plus curieux de rechercher les différences de syntaxe qui distinguent son style de celui de son misérable rival Eschine, l'orateur vendu aux ennemis de la patrie. Et qu'on ne croie pas que nous exagérions! Il n'y a pas si longtemps que nous lisions dans une grosse *Histoire de la littérature latine*, composée par un érudit allemand, l'article Virgile. Quelle pauvreté dans les appréciations littéraires, mais quelle mine abondante de renseignements sur les éditions et sur les scoliastes! Comme si les grands poètes écrivaient pour les scoliastes! On serait presque tenté de rappeler le passage de l'apôtre: « Dieu se soucie-t-il des bœufs! »

Charles Prince n'envisageait point ainsi le rôle d'un philologue: grammairien de premier ordre, enrichi par une lecture assidue des grands auteurs de l'antiquité des faits généraux et particuliers de la syntaxe des deux langues, il sentait que ces questions indispensables de grammaire et de syntaxe devaient mener à quelque chose de plus haut, à sentir et à faire sentir à la jeunesse studieuse cette poésie attendrie et souvent si mélancolique d'un Virgile, qui s'exhale dans des vers intraduisibles comme celui-ci, vraie torture des interprètes,

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt,

la sagesse très pratique d'un Horace, la noble et nerveuse éloquence d'un Démosthène, la profondeur religieuse d'un Eschyle, le lyrisme si pieux d'un Pindare. — Etait-il arrivé à l'un des grands passages de ses auteurs favoris, ce n'était plus une leçon, c'était une conversation familière où Charles Prince se livrait tout entier. Il eût été difficile alors de prendre des notes, et du reste on n'y pensait guère: les plumes restaient immobiles et l'étudiant le plus étourdi prêtait l'oreille; mais on gardait de l'explication familière une impression profonde, on y puisait un respect



nouveau pour l'auteur et pour son interprète, et les études reprenaient leur cours avec un entrain tout nouveau.

Il nous est resté un souvenir très vif de deux cours que cet excellent professeur nous a donnés dans les années 1858 et 1859, l'un avait pour objet les *Épîtres* d'Horace, l'autre, les *Euménides* d'Eschyle.

Horace est le poète du bon sens, non point du bon sens vulgaire, mais aiguisé par la finesse naturelle, de cette philosophie au vol peu élevé, mais sûr, que l'expérience de la vie communique à ceux qui sont aussi résolus à ne pas errer sans but qu'à soupirer après *cet idéal qui n'a point de nom au terrestre séjour*. Il est rare qu'il enthousiasme la jeunesse, mais il est plus rare encore que les hommes d'âge mûr ne lui accordent pas une admiration réfléchie et profonde. On a même fait (je ne sais qui ? peut-être Gaston Boissier) la remarque assez malicieuse qu'Horace avait ses admirateurs et ses traducteurs tout désignés dans ces sénateurs lettrés du second empire qui, revenus de beaucoup de choses, aimaient à retrouver dans leur auteur favori leur scepticisme élégant et discret et l'habileté toute mondaine qui leur avait tant servi.

Dans les leçons de ce cours, Charles Prince excellait à découvrir et à montrer ce qu'il y avait d'ingénieux et de fin dans l'expression de la pensée du poète latin. Du haut d'une expérience puisée à une source supérieure à celle que connaissait Horace, plus pure et plus complète, il donnait à ses étudiants un enseignement où les préceptes d'une morale épurée étaient sans cesse enlevés par des aperçus ingénieux et nouveaux.

S'agissait-il d'Eschyle, de ce génie le plus profond, à coup sûr, le plus religieux que la Grèce ait produit, d'Eschyle qui, dans certains chœurs de ses tragédies, s'est élevé à un spiritualisme religieux dont les accents ne sont pas sans offrir quelque analogie avec ceux des grands prophètes de l'Ancien Testament, le ton de l'enseignement changeait et s'élevait insensiblement. Le professeur, saisi lui-même d'une admiration respectueuse, nous faisait pénétrer dans les profondeurs de cette conception tragique si simple dans sa forme, si belle dans sa simplicité nue, grande enfin de la grandeur des pensées qu'elle exprimait. A le voir alors, on sentait instinctivement que ces pensées étaient celles-là mêmes dans lesquelles l'esprit de Charles Prince se mouvait tout naturellement et sans effort et qu'il n'avait qu'à descendre au fond de sa conscience pour comprendre Eschyle et pour nous le faire comprendre.

Un mot avant de terminer.

Le prince de la critique française, Sainte-Beuve, qui a vu si distinctement tant de choses et qui a démêlé de main de maître les mobiles de



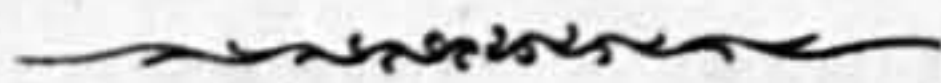
tant de personnages, peut-être parce qu'il s'était, par scepticisme, dégagé de tout système politique ou religieux, a exprimé dans un de ses *Lundis*, une de ces pensées justes et fines qui abondent dans ses causeries : « Je ne connais bien un des personnages que j'étudie que lorsque je suis au clair sur ses croyances religieuses. » Reconnaisant toute la justesse de cette parole, nous dirons deux mots encore de Charles Prince au point de vue religieux. Nous sentons combien un tel sujet est délicat à traiter, car la piété plus que toute autre chose a sa pudeur, et c'est le seul désir d'être aussi complet que possible dans cette biographie qui nous a engagé à entrer dans cette voie.

Charles Prince se rattachait sans ostentation comme sans faiblesse à ce que l'on a appelé le christianisme positif. Il en admettait les grandes et fondamentales doctrines ; elles avaient été les inspiratrices de sa conduite et les directrices de sa vie, elles furent sa consolation aux jours sombres de l'épreuve et de la maladie finale. Mais lui qui plaçait si haut le Catéchisme d'Osterwald qu'il n'hésitait pas (nous le lui avons entendu dire) à lui accorder une large part dans la formation et la fixation de notre caractère national, il envisageait, comme Osterwald lui-même, la religion surtout au point de vue moral. Les excentricités d'une piété bruyante et toute en dehors étaient antipathiques à sa conscience sévère. Pour lui la religion d'un homme ne ressortissait à aucun autre for qu'à celui de Dieu et de sa propre conscience.

C'est dans ces sentiments qu'il avait vécu, c'est dans ces sentiments de foi et de confiance en Dieu qu'il mourut, laissant à ses amis et à ses nombreux élèves un souvenir mêlé d'affection, de reconnaissance et de respect.

30 janvier 1888.

V. HUMBERT.





# GÉDÉON LE CONTRELEYU

(Suite — Voir la livraison de février 1888, page 49)

## IV

Les années allaient leur train, faisant comme de juste grandir les jeunes et grisonner les vieux. Pour ce qui est de Gédéon, qui avait, bien entendu, fini de grandir avant vingt ans, et qui n'en était pas encore à grisonner, les années ne l'avaient pas beaucoup changé par le dehors et encore moins par le dedans. Peut-être bien que la ride qu'il avait entre les deux sourcils, et les plis qui partaient du coin de son nez étaient « une idée » plus profonds qu'on ne les a d'ordinaire à trente-cinq ans. Mais ça, m'est avis que c'était sa faute plus que celle des années : quand on ne pense tout le long du jour qu'à trouver à redire à tout, et à contrarier tout le monde, ça ne vous donne pas une mine bien riante à votre ordinaire, et les marques vous en restent. Pour le dedans, on peut dire que les années n'y avaient rien pu : Gédéon ne s'était pas bonifié, hélas ! non.

La preuve, c'est la scène abominable qu'il fit un soir à la maison, parce qu'Henri-Auguste chez le lieutenant Matile ayant demandé, en tout bien tout honneur, sa sœur Loïse pour femme, l'ancien avait dit oui, sans l'avoir consulté, lui, Gédéon.

Henri-Auguste Matile était pourtant un honnête garçon, et de bonne famille, et qui avait du bien. Loïse avait vingt ans : un bon âge pour se marier.

— Quand nous ne serons plus là, s'étaient dit souvent l'ancien GrosPierre et sa femme, quelle vie est-ce qu'elle aura, notre Loïse, avec son frère Gédéon ? On sait bien qu'il l'aime à sa manière, mais ça n'empêche que si elle trouve à se marier à sa convenance et à la nôtre, ce sera un grand bonheur.

Seulement, Gédéon ne l'entendait pas de cette oreille ; il avait fait ses comptes autrement.

— Alors vous croyez que ça m'arrange, moi, que la Loïse quitte la maison ? Rien de ça ! je veux que la Roche-des-Cros me tombe sur le dos si cet estafier de Matile est jamais mon beau-frère !



— Qu'est-ce qu'il y a à dire contre Henri-Auguste Matile? demanda tranquillement l'ancien, qui était seul à l'écurie avec Gédéon. Il s'était bien attendu à ce que l'affaire n'irait pas comme sur des roulettes et avait fait provision de patience.

— Ce qu'il y a à dire? c'est, c'est... tonneau de bise! qu'il n'a qu'à aller chercher une femme ailleurs! La Loïse n'est pas pour son nez, sacré matin!

— Des sacrements, ce n'est pas des raisons. Est-ce qu'Henri-Auguste n'est pas un bon garçon?

— Pardi! on sait bien qu'il n'a pas inventé la poudre!

L'ancien haussa les épaules; il commençait à s'échauffer.

— On ne peut pas parler raison avec toi. Moi je te dis que c'est un garçon rangé, travailleur, d'une famille honorable...

— Heu! heu! rangé! si on cherchait bien!... Il y en a qui font leurs coups en cachette! vous n'avez pas vu toutes les fois qu'il a levé le coude, courtié des donzelles, que sait-on bien, peut-être pire! Famille honorable! pardi oui! il y a de quoi se vanter! Est-ce qu'un de ces Matile ne s'est pas coupé le cou, dans le temps?

— Langue de vipère, va! qu'est-ce qu'Henri-Auguste « en peut » si son arrière-grand-oncle s'est détruit? Crois-tu, par exemple, qu'il n'y ait pas eu un seul GrosPierre qui ait fini au bout d'une corde ou au fond de sa « cuve »! C'est dans toutes les familles qu'il arrive de ces malheurs, parce que dans toutes les générations il y a un individu qui est une croix pour sa parenté; ta mère et moi, Dieu me pardonne! nous en pouvons dire quelque chose!

Jamais Gédéon n'avait vu son père aussi monté. L'ancien avait redressé sa grande taille qui se voûtait, et son honnête visage était rouge d'indignation. Pour la première fois de sa vie, ce « contreleyu » de Gédéon eut le sifflet coupé, au moins pour un moment.

— Le fin mot — continua l'ancien avant que son fils, qui remuait la litière avec fureur, eût pu retrouver sa langue, le fin mot, c'est que tu ne voudrais pas — mais c'est moi qui suis le maître ici, entends-tu? — tu ne voudrais pas que ta sœur se marie avec qui que ce soit; qu'elle reste avec toi toute sa vie durant, comme une sorte de servante! ouais! le bon Dieu l'en préserve! Parce que toi, tu mourras dans la peau d'un vieux garçon, est-ce que c'est une raison pour que la Loïse reste vieille fille?

— Qui est-ce qui vous dit que je mourrai vieux garçon? d'abord, pour vieux, je ne le suis pas encore, et si ç'a été mon idée jusqu'à présent de ne pas me marier, ça ne regarde personne! si ça me plaît, un beau jour, de changer d'idée...

— Oh! on ne te dit pas de changer; bien le contraire! la fille qui voudrait de toi — mais tu aurais de la peine à en trouver une, va seulement!...

— Ah! c'est comme ça que vous y allez! Moi! j'aurais de la peine à trouver une femme, si je voulais? Ah! vous croyez ça?...



— Non, je ne le crois pas, j'en suis sûr et certain.

— Et moi je vous dis que si je veux, j'en trouverai vingt pour une !

L'ancien se baissa, soi-disant pour poser son *seillot* de lait, mais je crois bien qu'il en profita pour cacher son envie de rire.

— Bon ! pensait-il, tout heureux d'avoir réussi par la « controverse » à tourner d'un autre côté les idées de Gédéon. Bon ! à présent il va nous laisser tranquilles avec la Loïse, et faire le vert et le sec pour se marier, rien que par esprit de chicane !

Le bon Dieu veuille qu'il n'y puisse rien ! parce que la fille qui serait assez malavisée pour vouloir de lui en aurait pour tous ses péchés !

— Vingt, vingt ! c'est facile à dire ! fit-il en se redressant et secouant la tête. D'abord, pour un chrétien, c'est dix-neuf de trop. Que tu en trouves seulement une, ce sera déjà beau ; mais jusqu'à ce que tu aies mis la main sur ce corbeau blanc, tu auras le temps de mériter pour tout de bon le nom de vieux garçon ; c'est moi qui te le dis !

— Et moi, cria Gédéon tout à fait hors de lui, je veux que la Roche-des-Cros m'écrase, si je ne suis pas marié avant *votre* Loïse !

Sur quoi, jetant son trident dans un des coins de l'écurie et culbutant la brouette d'un coup de pied, il passa devant son père en le bousculant, et s'en fut dehors comme un cheval qui a pris le mors aux dents.

Resté seul, l'ancien, tout guilleret malgré la bousculade, s'en alla conter l'affaire à sa femme et à Loïse.

— Il en a pour un moment à chercher, *las petchu!*<sup>1</sup> Enfin voilà : ça nous donnera du répit.

On était à la fin de novembre ; il y avait déjà partout une bonne couche de neige, en sorte qu'on ne pouvait plus rien faire d'autre, une fois la graine battue, que s'occuper dans les remises à fendre du bois, façonner des bardeaux et remettre en état les outils de labourage.

Gédéon, qui depuis sa « castille » avec son père faisait à tout le monde, à commencer par Loïse, une mine à faire « trancher » le lait, passait la moitié de son temps hors de la maison. Le plus souvent on ne le revoyait pas pour souper, ou bien il repartait sans dire un mot, et ce n'était que longtemps après la retraite de dix heures qu'on l'entendait rentrer dans son cabinet, à côté de l'écurie.

Loïse, en bonne sœur qu'elle était, cherchait toutes les occasions de lui être agréable, comme pour se faire pardonner d'avoir voulu se marier. Mais c'était vouloir coucher le poil à un ours ! Il lui tournait le dos en grognant.

— Pourvu, disait la pauvre fille avec inquiétude, pourvu qu'il ne se mette pas à boire !

L'ancienne avait les mêmes appréhensions que sa fille. Jusqu'alors, c'est une justice à rendre à Gédéon, il n'avait pas été homme de cabaret.

<sup>1</sup> Exclamation de pitié.



L'ancien, lui, qui faisait ses petites enquêtes, qui prenait langue de côté et d'autre, savait mieux à quoi s'en tenir.

— Ne vous « émayez voir » pas ! disait-il tranquillement ; quand je vous dis qu'il cherche « après » une femme ! C'est plus malaisé qu'il ne croyait, ça lui donne de la « tablature » et ça « l'engringe » un peu, naturellement.

A quoi il ajoutait en riant de bon cœur :

— J'ai idée de lui conseiller un de ces jours de prendre une lanterne, comme on dit qu'un vieux farceur du temps d'une fois faisait de grand jour pour trouver un homme !

En attendant le prétendu de Loïse avait ses coudées franches pour la courtiser ; ça la consolait un peu de ce que son frère ne lui disait plus un mot.

Il était convenu que la fréquentation ne devait durer que jusqu'au printemps, et la noce se faire à la Saint-Georges. Tout cela était bien un peu précipité : l'ancien avait « fréquenté » sa femme trois bonnes années avant qu'il eût été question de noce. Mais pour leur fille ils étaient plus pressés : — On sera plus tranquille, se disaient-ils, quand Loïse sera bien casée. Qui sait ce qui peut arriver d'un jour à l'autre ? nous ne sommes plus jeunes ; on ne sait ni qui vit ni qui meurt. Une attaque, ou seulement un mauvais coup de froid, et nous voilà fauchés ou l'un, ou l'autre, peut-être les deux la même année ; on en a assez vu d'exemples. Pour Gédéon, il n'y a pas à se tracasser, à trente-six ans, il est d'âge à se débrouiller tout seul. Il n'en a jamais fait qu'à sa tête ; quand nous n'y serons plus, qu'il se gouverne comme il l'entend !

## V

On a beau faire les choses en cachette, elles finissent toujours par se savoir. Par exemple, on n'était pas à Noël que le bruit courait tout le long de la Sagne que Gédéon le « Contreleyu » avait demandé en mariage une demi-douzaine de filles pour le fin moins, et que toutes, jeunes ou déjà mûres, l'avaient renvoyé avec bien des remerciements.

C'était à Boïnod, aux Roulets, aux Bénéciardes et jusqu'aux Crosettes de la Chaux qu'il avait fait cette première campagne, comptant mieux réussir un peu loin que trop près. Mais il ne s'était pas représenté, le pauvre Gédéon, comme son renom s'était répandu au long et au large ! Il n'y avait pas de quoi être fier ! Aussi il fallait voir comme sa mine, revêche de nature, empirait d'une semaine à l'autre ! Sa mère et sa sœur en avaient pitié, mais n'osaient pas lui parler de l'affaire qui le tracassait, sachant trop bien comment elles seraient rembarrées. Pour l'ancien, il faisait semblant de ne rien voir, se gardait bien de demander à Gédéon ce qu'il avait tant à « trafiquer » par dehors, mais ne se gênait pas pour parler à tout bout de champ de la noce de « leur Loïse », qui n'était plus « tant loin ».

— *Monté !* voici le nouvel-an ; les jours vont se mettre à « r'augmenter »,



et quand on va contre le printemps, les semaines et les mois passent que c'est à n'y pas croire. Oui, oui, nous y sommes tantôt.

On aurait juré qu'il le faisait exprès pour rappeler à Gédéon son serment téméraire d'être marié avant sa sœur.

C'est qu'il était malicieux, l'ancien GrosPierre, quand il s'y mettait !

Le fait est qu'en ces sortes d'occasions Gédéon ne manquait pas de sortir de la chambre comme un enragé, en tirant la porte après lui de façon à faire trembler toute la maison.

Aux communions de Noël, il ne mit pas les pieds à l'église, à la grande mortification de l'ancienne.

— Qu'est-ce que les gens vont dire ? c'est pourtant se conduire pire qu'un païen !

Mais ce n'est pas à Gédéon qu'elle se serait hasardée à parler de la sorte. Bien entendu que c'était à son mari, et entre quatre z'yeux, encore.

— Eh bien ! m'est avis, répondit bien tranquillement l'ancien, m'est avis qu'il a mieux fait de se tenir éloigné de la sainte table que de venir faire une communion indigne. On ne peut, au moins, pas dire que Gédéon soit un hypocrite ; ça, ce ne serait pas juste de le lui mettre sur le dos.

Ce qui ne tracassait pas moins l'ancienne GrosPierre, c'est que, dimanches ou jours ouvriers, on voyait toujours moins Gédéon à la maison. Il partait souvent avant déjeuner pour ne reparaitre qu'à la nuit, et sans jamais dire où il allait ni d'où il venait. Même il lui arriva de « découcher » deux nuits de suite ; c'était la première fois de sa vie. Vous pouvez penser dans quelles transes l'ancienne fut tout ce temps ! Aussi bien, quand Gédéon s'en revint au logis, bas et souliers tout trempés par la neige fondue, ne put-elle se tenir de lui dire, les poings plantés sur les hanches :

— Ah ! ça, rôdeur, c'est tout de même une belle vie que tu mènes ! on en a vergogne pour toi ! et à ton âge encore !

— A mon âge, on sait ce qu'on fait ! Mes affaires ne regardent personne ! Vous avez fait les vôtres et celles de la Loïse sans moi. Il faut bien que je fasse les miennes tout seul ; qu'on me laisse tranquille, à la fin des fins !

Il roulait des yeux si terribles en disant cela d'une voix enrouée, que l'ancienne en fut toute interloquée, et vint se lamenter vers son mari.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! ce que c'est pourtant que les enfants ! ils vous donnent bien plus de souci quand ils sont grands que tout petits !

— Hélas ! oui, fit l'ancien en soupirant ; surtout quand ils ont l'esprit de travers et qu'on ne le redresse pas assez tôt. Parce que, vois-tu, Marianne, il ne faut pas dire une chose pour une autre ; nous n'avons pas su le gouverner, notre garçon : moi, d'abord, j'y allais peut-être un peu rude...

— Et moi, je le gâtai, je le soutenais, je me mettais à la traverse, quand j'aurais dû me taire. Oh ! je le sais bien, va, je m'en suis assez fait de reproches, j'en ai assez pleuré, sans rien dire ! à présent...



— A présent, Marianne, il nous faut prendre Gédéon comme il est, et patienter tant qu'on pourra. Mais au moins ne va pas t'imaginer, Marianne, que c'est plus ta faute que la mienne s'il a tourné comme ça. *Monté!* vois-tu, avec un esprit contredisant comme il avait — c'était de naissance, après tout — comme qu'on s'y soit pris, on n'en aurait jamais fait grand'chose. Console-toi, Marianne; si nous avons manqué avec lui, il faut croire, tout de même, que le bon Dieu nous a pardonné, puisqu'il nous a envoyé la Loïse.

Vous voyez quel brave homme c'était, l'ancien GrosPierre. Aussi bien sa femme se disait en s'essuyant les joues avec le coin de son tablier: — S'il m'avait dit: C'est ta faute; tu n'as fait que me contrecarrer quand Gédéon était petit; à présent ne viens pas te plaindre! — ce n'aurait été que la pure vérité! Le bon Dieu le bénisse pour son bon cœur! Depuis tantôt quarante ans que nous sommes mariés, il a eu bien des patiences avec moi, Philippe.

J'ai comme une idée que si l'ancienne ne se dit tout cela qu'en dedans, on en pouvait pourtant voir quelque chose en dehors, dans ses yeux, par exemple. Ce qui fait que je m'en doute, c'est que Philippe, c'est-à-dire l'ancien, prit sa femme à la brassée, et — au respect que je vous dois, M<sup>me</sup> la régente — lui planta deux *becs* solides sur les joues.

.....

La preuve que M<sup>me</sup> la régente ne se formalisa pas le moins du monde de la mention de cette petite privauté conjugale, c'est qu'elle s'essuya le coin des yeux avec son mouchoir, en disant avec vivacité:

— Pourquoi est-ce qu'on ne s'embrasserait pas à cinquante ans, soixante ans, quand on a les cheveux gris et les joues ridées, aussi bien qu'à vingt? le cœur ne vieillit pas, ne se ride pas, quand on s'aime de la bonne manière, quand on s'applique toujours plus à user d'égards et de support réciproques.

— Bien dit, M<sup>me</sup> la régente; et vous parlez par expérience; chacun sait quel beau ménage vous faites, vous et M. Vuille-dit-Bille. Aussi le bon Dieu vous a bénis dans vos enfants.

M<sup>me</sup> la régente inclina avec respect sa tête déjà grise:

— Oui, le bon Dieu nous a bénis; grâces lui en soient rendues! mais qu'est-ce qui le mérite jamais? Non, non, M. Péter, quand je regarde en arrière, il y a bien des choses qui me font baisser la tête, et si c'était à recommencer, je me conduirais tout différemment avec l'aide de Dieu! Ne croyez-vous pas, M. Péter, que l'ancienne GrosPierre devait penser comme moi?

— Elle en avait assez sujet, avec la tablature que son Gédéon lui donnait! Une chose qui la mettait peut-être encore plus en souci que tout le reste, c'était l'idée que Gédéon pourrait bien lui amener un beau jour une bru pire que lui-même. Quelle misère ce serait alors que de vivre chez eux, avec la Loïse de moins et une méchante belle-fille de plus, qui ferait sans doute la maîtresse et la pousserait de côté comme une vieille femme qui n'est plus bonne à rien!



Elle s'en ouvrit à l'ancien qui la tranquillisa en lui disant :

— D'abord, Marianne, si Gédéon trouve à dénicher une femme quelque part, ça m'étonnerait beaucoup, à moins qu'il n'aille *farfouiller* jusqu'au fond de l'évêché de Bâle, et nous ramener une *câquelarde*, une fille de *tatouillard* ! Si ça arrive, eh bien ! à la garde ! elles parlent rudement mal, je le sais bien ; elles ont quasi toutes le nez en pied de *câquelon* et des pommettes de joues carrées ; mais ça ne veut rien dire : il y en a des bonnes dans le nombre !

L'ancien riait ; sa femme se dérida, et comme leur Loïse entra sur ces entrefaites, on se mit à parler du trousseau.

Mais il faut que je mette un peu moins les points sur les *i*, sans quoi je n'en finirai jamais avec mon histoire.

C'était vers la fin de mars qu'on devait publier les *annonces* de Loïse et de son prétendu. Encore trois semaines et on irait les écrire un samedi à la cure.

En attendant, chaque fois que M. le ministre en lisait en chaire, le rose des joues de Loïse s'étendait jusqu'à ses cheveux noirs et frisottants, et elle cachait tant qu'elle pouvait sa confusion sous le capuchon de son manteau.

— Ce sera bientôt ton tour, pensait-elle, et son cœur se mettait à galoper. Heureusement que je ne serai pas là pour les entendre ! Si on vous forçait de venir les écouter, là, devant tout le monde, je crois bien que j'aimerais mieux ne pas me marier, quand même ça me ferait bien du chagrin... pour Henri-Auguste !

Un certain dimanche, Gédéon, qui commençait à prendre la fâcheuse habitude de ne plus aller au sermon, étonna bien sa mère qui finissait de s'habiller et son père qui, lui, avait déjà endossé son manteau d'ancien, en sortant de la maison, son « psaume » sous le bras. Cela fit un tel plaisir à l'ancienne, qu'elle ouvrit le guichet pour lui crier :

— Gédéon, ne veux-tu pas nous attendre, ton père et moi, dis ? La Loïse est en avant, tu sais.

Henri-Auguste avait coutume de venir chercher sa promise le dimanche matin pour la conduire à l'église.

Est-ce que ce fut le ton suppliant de sa mère qui remua le cœur de Gédéon et le fit s'arrêter ? ou bien l'idée qu'il ne serait pas forcé de cheminer avec cet Henri-Auguste Matile qu'il ne pouvait ni voir ni souffrir ? Je n'en sais rien ; toujours est-il qu'il se tourna à moitié du côté de la fenêtre pour dire : — Mafi ! dépêchez-vous, alors ! je n'aime pas arriver « des derniers » : tout le monde vous plante « des yeux » comme si on était des bêtes curieuses !

A quoi il ajouta en grommelant : — Ces femmes ! ça n'a jamais fini avec leurs « attifages » ! nous en avons encore pour dix bonnes minutes !

Mais l'ancienne ne le fit pas languir longtemps. Il n'avait pas eu le temps de compter jusqu'à dix, que l'ancien et sa femme le rejoignirent devant la maison pour s'acheminer ensemble du côté de l'église où les cloches sonnaient à toute volée.



C'était une nouveauté que de voir Gédéon s'en aller au prêche en compagnie de son père et de sa mère ! L'ancienne était toute fière — non, je ferais mieux de dire toute heureuse — d'arriver si bien escortée sur le cimetière, sans compter que Gédéon avait répondu, durant le trajet, d'une manière quasi séante aux remarques qu'elle avait faites par rapport au radoux qui avait l'air de se mettre en train.

L'ancien, lui, observait son garçon du coin de l'œil, sans dire grand'chose. Il lui trouvait un drôle d'air.

— Pour sûr qu'il manigance quelque chose ! mais qu'est-ce que ça pourrait bien être ? se disait-il tout désorienté. Tout ceci ne lui ressemble guère : j'aime mieux le voir griffer que faire patte de velours !

Dans l'église, au lieu de s'appuyer dans un coin ou à côté d'une colonne, Gédéon chercha une place bien en évidence, et s'y installa carrément, après un si petit semblant d'oraison dans le fond de son tricorne, que ça ne valait pas la peine d'en parler.

De sa place, dans le chœur, l'ancien ne pouvait pas s'empêcher de regarder du côté de son grand gaillard de fils qui dévisageait toute l'assemblée de cet air qui veut dire : — Vous pouvez penser de moi tout ce que vous voudrez ; je n'en ai cure, et je me moque de vous comme d'une vieille paire de « gamaches » !

(A suivre.)

O. HUGUENIN.

## PIERRE - FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de janvier 1888, page 19)

Non content de copier ainsi les recettes et procédés contenus dans les ouvrages qu'il empruntait de droite et de gauche, notamment de l'ancien Othenin Girard, notre horloger monteur de boîtes revenait insensiblement à ses constantes préoccupations, la recherche et l'explo-



tation des métaux précieux. C'est ce que nous prouve le volume spécial qui a pour titre : *Mes essais sur la recherche d'un fondant qu'on substituerait au borax, avec d'autres recherches, etc. Fecit anno domini 1781*. A partir de ce moment, il adopte les *caractères chimiques* proposés par les ouvrages spéciaux, en sorte que les mots argent et or ne figurent plus dans aucun manuscrit et sont remplacés par les signes usités, le croissant et le cercle, afin, dit-il, « de pouvoir s'en servir dans des cas où on veut écrire certaines opérations chimiques que l'on tient secrètes afin que chacun ne pût pas concevoir la lecture qu'il en ferait ».

Ces *essais* ou expériences, au nombre de 250, portent tantôt sur la fusion de monnaies d'argent, avec mélange en proportion variée de sels, tels que le borax, l'alun, la potasse, tantôt sur les déchets de ses travaux de monteur de boîtes.

C'est à cette même époque qu'il faut encore rapporter les *Essais faits dans la métallurgie sur diverses substances prises dans les Cévennes et dans les mines qui sont dans la Principauté de Neuchâtel en Suisse*. Voici l'un de ces essais :

41<sup>me</sup> essai, fait sur de la mine de la Clusette qui était blanche, en nature de roche médiocrement dure et parsemée de paillettes luisantes, laquelle je fus prendre moi-même sur le bord de la Reuse.

Premièrement j'ai pris un assez bon nombre de morceaux que je pulvérisa et que je lava jusqu'au point de n'obtenir que la partie la plus pesante, qui restait au fond de l'écuelle; je pris cette matière pulvérisée et elle exhala une odeur sulfureuse, mais qui fut bientôt passée, l'ayant tenue au feu jusqu'à ce qu'elle ne sentait plus le soufre. De cette matière pierreuse, j'en pesai 3 onces  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{32}$ , et j'y mis à proportions gardées les mêmes doses et les mêmes drogues que dans le 40<sup>me</sup> essai, mais ce mélange devint seulement trop liquide au feu et monta hors du creuset. Lorsque j'eus cassé le creuset et fait le lavage du rassemblement, j'y trouvai un grain cubique, métallique, très malléable qui était d'un rouge pâle, comme serait de l'argent en billon au titre 2, lequel se dissolvait à l'instant à l'eau régale, tandis que les traces, ou marques, faites à côté sur la pierre de touche avec un louis d'or, restèrent toujours bien marquées. Voilà qui prouve que ce n'était pas de l'or.

Ce résultat négatif semble n'affecter en aucune façon la confiance de Droz, qui renouvelle sans cesse ses essais et expériences au nombre de plusieurs centaines.

Au reste, nous allons le voir se livrer à l'exploitation d'un filon bien autrement productif et d'un rendement positif et constant. Cet or et cet argent qu'il cherche existent en abondance dans nos Montagnes : partout, dans les fermes isolées comme dans les villages, au Val-de-Ruz,



au Val-de-Travers, on s'occupe de la fabrication des boîtes de montres, de la gravure, du polissage, de la dorure des mouvements, et les diverses manipulations donnent lieu à des *déchets* de toute nature, rognures, limailles, ponçures, adoucissements, etc. Les balayures même des ateliers constituent des gisements aurifères et argentifères bien autrement riches que les prétendues mines de la Clusette ou de la Roche-des-Cros. Il n'en faut pas davantage pour déterminer l'Américain à se vouer définitivement à la profession de métallurgiste.

Le 21 juillet 1783, je partis pour aller sur le Doux, chés Jean-Pierre DuCommun où je resta justement six jours, pour passer en lotion les cendres du S<sup>r</sup> A.-L. DuCommun, monteur de boîtes, à la Chaux-de-Fonds.

Telle est l'une des premières opérations consignées dans le *Livre de différents comtes et remarques*. Nous y lisons encore :

Le 1<sup>er</sup> octobre, je fus chés le S<sup>r</sup> Courvoisier-Clément, au Verger (Locle), pour cribler ses cendres, et je fus passé deux jours dehors.

Enfin, l'un des cahiers manuscrits est plus explicite encore, il a pour titre : *L'état actuel de mes lavures, chés qui j'en ai reçu, et où je puis en aller chercher, 1784*. Ce n'est pas encore un registre régulier, mais nous y trouvons des indications comme celles-ci :

#### *Le Locle et ses environs.*

La femme de Montandon, cordonnier sur les Monts, à côté d'Huguenin le doreur.

Jacot, qui a épousé une des sœurs Huguenin-Bosson, sur le Crêt-Vaillant.  
Madame la veuve Jeanneret, maison Frigousi.

Mademoiselle Robert, derrière le Sauvage, chez la Manon Robert.

Claude Robert, meunier et ses belles-sœurs, aux Cernayes.

#### *La Chaux-de-Fonds.*

Madame Andrié, maison feu le gros Jacot.

Une fille Montbéliarde, nommée Beauclair, chez le sieur ancien Ducommun, près le Grenier.

Daniel JeanRichard, autrefois banneret, chés Charles Mairet (ne dore plus).

La belle Nanette, chés le sieur David Perret, essayeur-juré; elle arrange bien son butin.

La femme d'Henri Benoit, ramasse bien son grateboisage (déchets de dorage).

Huguenin-Virchaux, granger au Foulet.

Une doreuse à la maison du médecin Droz, au Foulet.



Ces quelques indications suffiront, croyons-nous, à faire comprendre la dissémination générale de l'industrie horlogère dans nos Montagnes. La dorure semble, d'une manière générale, être la profession des femmes, tandis que les monteurs de boîtes, en or et en argent, travaillent dans les *Environs*, dans les fermes isolées, la Joux-Perret, le Torneret, etc., ou bien encore, comme nous le verrons bientôt, au Val-de-Travers, aux Verrières, à la Côte-aux-Fées.

A la fin de l'année 1783, ces « Essais, remarques et expériences », prennent un caractère définitif et régulier sous forme de volume intitulé : *Carnet des achats de cendres, creusets, ponçures et autres matières qui contiennent or ou argent, appartenant à moi P.-F. Droz, anno Domini 1783*. La première opération est du 26 novembre :

Je fus chez le sieur Kettermann, doreur à la Chaux-de-Fonds, pour prendre ses cendres, que je lui arrangerai comme si c'était des miennes propres, en partageant entre les deux le produit de l'or qui s'y trouvera. Une demi-émine raclée de cendres a produit si peu de chose que je n'ai pas continué le reste, ce qui m'arriva déjà à Harlesheim en essayant celles d'un doreur de cette ville.

Début peu encourageant, il faut le dire, mais qui ne paraît pas déconcerter notre métallurgiste, dont la bonne foi, comme toujours quand il s'agit d'or ou d'argent, fut souvent mise à l'épreuve, les petits bénéfices de certaines opérations étant absorbés par l'insuccès des autres.

Le 6 mars 1784, j'achetai six émines raclées de cendres de doreuses des sœurs Favre de Berlin, doreuses sur le Crêt-Vaillant, pour le prix d'un écu neuf que je leur payai pour le tout, et après les avoir traitées, il n'y eut pas assés d'or pour payer ce qu'elles m'avaient coûté.

Mai 1784. Pendant ce mois-ci je n'ai point acheté de lavures, ni de déchets, parce que j'ai débagagé pour venir aux Endroits des Eplatures.

Septembre, même année. Je n'ai fait aucun achat, ayant établi ma forge; je rassemblai mes ponçures, je fus à Chauderon, et je fis l'essai de quantité de mines.

Le jeudi 31 mars 1785, j'ai parti de chez nous pour faire mon voyage à l'Isle de France, ayant juste avec moi 12 louis d'or, ma femme m'ayant prêté 15 batz pour compléter cette somme.

A Besançon, il n'y a rien à faire pour les lavures, on les vend trop cher.

Tous les frais et dépenses de ce voyage se sont montés juste à deux louis d'or, que j'ai dépensés pendant cinq semaines d'absence, ce qui fait justement 9 batz 2 crutz par jour (1 fr. 30), y compris la chaussure et le tabac.

Mai à décembre 1786. Je n'ai acheté aucune lavure ni déchet; pendant ce temps j'ai bâti mon moulin aux lavures.



Disons quelques mots de ce *moulin aux lavures*, construit aux Endroits des Eplatures, localité dépourvue de tout cours d'eau susceptible de produire la force motrice nécessaire à son fonctionnement.

Le principe fondamental de la réduction des minerais et matières aurifères et argentifères réside dans l'amalgamation ou traitement par le mercure. Celui-ci est placé dans une cuve, avec les substances métallifères, de quelque nature qu'elles soient, creusets, cendres, ou roches pulvérisées. Le tout est soumis, pendant un certain nombre d'heures, à l'action de meules qui triturent les matières et facilitent l'amalgamation des métaux précieux par le mercure. Au fur et à mesure de l'opération, un filet d'eau entraîne toutes les particules non métalliques. Pour séparer le mercure de l'or et de l'argent, on place le produit dans une peau de chamois et on soumet celle-ci à une certaine pression; le mercure s'échappe par les pores de la peau et il reste un amalgame pâteux renfermant encore, avec l'argent et l'or, du mercure, dont on achève l'élimination par chauffage ou distillation.

Ce n'est que par une trituration et un broyage prolongé que l'on parvient à l'extraction totale des métaux précieux, voilà pourquoi Droz se vit dans le cas de construire un moulin aux lavures. Ce qui peut nous surprendre, c'est qu'il n'ait pas songé à s'établir sur un cours d'eau, d'autant plus qu'à cette époque un établissement semblable, celui du sieur Diedey, existait déjà à la Claire près du Locle <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'il se mit à l'œuvre, se résignant à faire mouvoir son moulin par l'un quelconque des procédés appliqués là où on ne dispose pas de force motrice hydraulique. Mais reprenons nos citations.

Pendant les mois de décembre 1788 à juillet 1789, je n'ai fait aucun achat, à cause que j'ai continué à faire mes expériences pour inventer une nouvelle machine pour exploiter avantageusement les sables aurifères, dont mes divers travaux sont portés dans mon manuscrit intitulé : *Mes observations diverses sur les sables aurifères*.

D'ailleurs, il était difficile de pouvoir acheter des lavures et déchets des artisans dans ce temps-là, d'autant que l'horlogerie n'avait que peu d'écoulement.

<sup>1</sup> Le moulin à lavures de la Claire a cessé d'exister depuis quelques années. Il n'est plus question des anciens procédés, auxquels on a substitué la fusion directe des matières dans des hauts-fourneaux de construction spéciale.



Le 16 aoust 1789, après avoir travaillé au Goul, à une lieue de Langnau, avec Tourman Christi, orpailleur, j'achetai sa portion de sable en pailloles, pour le prix de 47 batz 1 crutz, et l'ayant mêlé avec ma portion de ce qui me venait, après le lavage fait, et le tout ensemble, ne m'a produit que 29 grains d'or fin, ce qui a été le produit de deux journées de travail trois hommes. Pour trouver cette petite portion d'or, nous remuâmes 24 à 25 chars de matières, en piochant, criblant ces matières.

Donc, un grain d'or par char, soit 15 centimes de produit! Ce n'était vraiment pas la peine de se donner tant de mal.

En octobre 1789, le moulin aux lavures ne marche pas encore; il fait exploiter ses cendres et regrets<sup>1</sup> chez le sieur Mayrat à St-Imier. De même encore en 1790.

Juillet. Pendant ce mois, aucun achat ni travail de métallurgie, ayant fait plusieurs essais pour tâcher de faire aller la grue de mon moulin à lavures sans marcher dedans.

Une véritable crise industrielle et commerciale, déterminée par les événements politiques, contrecoup de la révolution française, se faisait dès lors ressentir dans nos Montagnes; aussi notre éternel voyageur n'hésite-t-il pas à se remettre en route.

Depuis le 23 juin jusqu'au 12 septembre 1791, j'ai fait mon voyage pour les lavures et les mines en Allemagne, en Suisse, en Savoie, en France, en Piémont, en faisant une route circulaire de 342 lieues, pour aller et retour, de sorte que, pendant ce temps, je ne fis point d'achat dans notre pays, mais seulement dans l'étranger.

Mars 1792. Pendant ce mois, je fus au Val-de-Travers, aux Bayards, aux Verrières, à la Chaux-du-Milieu, à la Breuvine, aux Ponts-de-Martel, mais je ne pus acheter dans tous ces endroits que pour 66 batz et demi, et, après tous frais d'auberge, je ne doublai pas seulement mon argent.

Voici, à propos de ces tournées, la liste ou catalogue des artisans qui travaillent en or ou en argent :

*Val-de-Travers.*

M. le lieutenant Montandon, monteur de boîtes en or, un cabinet d'ouvriers à Travers.

M. le capitaine Montandon, frère du précédent, monteur en or aussi à Travers.

<sup>1</sup> On appelle *regrets* les résidus des moulins à lavures qui, quelque soin qu'on ait apporté à l'opération, contiennent encore des traces de métal.



Disons quelques mots de ce *moulin aux lavures*, construit aux Endroits des Eplatures, localité dépourvue de tout cours d'eau susceptible de produire la force motrice nécessaire à son fonctionnement.

Le principe fondamental de la réduction des minerais et matières aurifères et argentifères réside dans l'amalgamation ou traitement par le mercure. Celui-ci est placé dans une cuve, avec les substances métallifères, de quelque nature qu'elles soient, creusets, cendres, ou roches pulvérisées. Le tout est soumis, pendant un certain nombre d'heures, à l'action de meules qui triturent les matières et facilitent l'amalgamation des métaux précieux par le mercure. Au fur et à mesure de l'opération, un filet d'eau entraîne toutes les particules non métalliques. Pour séparer le mercure de l'or et de l'argent, on place le produit dans une peau de chamois et on soumet celle-ci à une certaine pression; le mercure s'échappe par les pores de la peau et il reste un amalgame pâteux renfermant encore, avec l'argent et l'or, du mercure, dont on achève l'élimination par chauffage ou distillation.

Ce n'est que par une trituration et un broyage prolongé que l'on parvient à l'extraction totale des métaux précieux, voilà pourquoi Droz se vit dans le cas de construire un moulin aux lavures. Ce qui peut nous surprendre, c'est qu'il n'ait pas songé à s'établir sur un cours d'eau, d'autant plus qu'à cette époque un établissement semblable, celui du sieur Diedey, existait déjà à la Claire près du Locle <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'il se mit à l'œuvre, se résignant à faire mouvoir son moulin par l'un quelconque des procédés appliqués là où on ne dispose pas de force motrice hydraulique. Mais reprenons nos citations.

Pendant les mois de décembre 1788 à juillet 1789, je n'ai fait aucun achat, à cause que j'ai continué à faire mes expériences pour inventer une nouvelle machine pour exploiter avantageusement les sables aurifères, dont mes divers travaux sont portés dans mon manuscrit intitulé : *Mes observations diverses sur les sables aurifères*.

D'ailleurs, il était difficile de pouvoir acheter des lavures et déchets des artisans dans ce temps-là, d'autant que l'horlogerie n'avait que peu d'écoulement.

<sup>1</sup> Le moulin à lavures de la Claire a cessé d'exister depuis quelques années. Il n'est plus question des anciens procédés, auxquels on a substitué la fusion directe des matières dans des hauts-fourneaux de construction spéciale.



Le 16 aoust 1789, après avoir travaillé au Goul, à une lieue de Langnau, avec Tourman Christi, orpailleur, j'achetai sa portion de sable en pailloles, pour le prix de 47 batz 1 crutz, et l'ayant mêlé avec ma portion de ce qui me venait, après le lavage fait, et le tout ensemble, ne m'a produit que 29 grains d'or fin, ce qui a été le produit de deux journées de travail trois hommes. Pour trouver cette petite portion d'or, nous remuâmes 24 à 25 chars de matières, en piochant, criblant ces matières.

Donc, un grain d'or par char, soit 15 centimes de produit! Ce n'était vraiment pas la peine de se donner tant de mal.

En octobre 1789, le moulin aux lavures ne marche pas encore; il fait exploiter ses cendres et regrets<sup>1</sup> chez le sieur Mayrat à St-Imier. De même encore en 1790.

Juillet. Pendant ce mois, aucun achat ni travail de métallurgie, ayant fait plusieurs essais pour tâcher de faire aller la grue de mon moulin à lavures sans marcher dedans.

Une véritable crise industrielle et commerciale, déterminée par les événements politiques, contrecoup de la révolution française, se faisait dès lors ressentir dans nos Montagnes; aussi notre éternel voyageur n'hésite-t-il pas à se remettre en route.

Depuis le 23 juin jusqu'au 12 septembre 1791, j'ai fait mon voyage pour les lavures et les mines en Allemagne, en Suisse, en Savoie, en France, en Piémont, en faisant une route circulaire de 342 lieues, pour aller et retour, de sorte que, pendant ce temps, je ne fis point d'achat dans notre pays, mais seulement dans l'étranger.

Mars 1792. Pendant ce mois, je fus au Val-de-Travers, aux Bayards, aux Verrières, à la Chaux-du-Milieu, à la Breuvine, aux Ponts-de-Martel, mais je ne pus acheter dans tous ces endroits que pour 66 batz et demi, et, après tous frais d'auberge, je ne doubla pas seulement mon argent.

Voici, à propos de ces tournées, la liste ou catalogue des artisans qui travaillent en or ou en argent :

*Val-de-Travers.*

M. le lieutenant Montandon, monteur de boîtes en or, un cabinet d'ouvriers à Travers.

M. le capitaine Montandon, frère du précédent, monteur en or aussi à Travers.

<sup>1</sup> On appelle *regrets* les résidus des moulins à lavures qui, quelque soin qu'on ait apporté à l'opération, contiennent encore des traces de métal.



M. Motta, graveur, faiseur de clefs en or et guillocheur, trois ouvriers, à Môtiers.

Le sieur justicier Rossel, monteur en or, aussi à Môtiers.

M. Binet, monteur en or, quatre ouvriers, à Fleurier.

M. Desjean, monteur en or, quatre ouvriers, à Fleurier.

*Renan, la Rangée des Robert et environs.*

Les deux frères Jeanneret, en argent, à Renan.

Dumont, en argent, à Renan.

Du Ravour, monteur en argent, à Renan.

Jacob Gabus, en argent, aux Convers.

Le sieur ancien Jacot-Parel, en argent, aux Convers.

Frédéric-Guillaume Marchand.

Robert, fils du juré Robert, Rangée des Robert.

Sauchet, monteur en argent, sur les Montagnes.

*Au Noirmont.*

Les frères Courtôt, ils sont trois monteurs en argent (de riches cendres).

Les frères Chapote, ordinairement trois ouvriers.

Un des frères Mauvais, aux Peux, aussi en argent.

En 1792 et 1793 nouveaux contretemps.

Ayant fait fondre mes deux meules de fer de mon moulin à lavures, lorsque je voulus me servir du moulin, le premier fond de fer laissa couler le mercure; alors je pris le parti d'en commander un autre, aussi de fer fondu, mais tout d'une pièce, ayant pour cet effet fait un fond de bois, pour servir de modèle. Lequel fut fondu au haut-fourneau de Noirveaux, près des Verrières.

Pendant le mois de septembre à décembre 1793, je suis occupé à construire nos diverses machines à étamper les barillets, tout en faisant fondre le second fond pour le *traby* de mon moulin à lavures, etc.

Enfin en 1794 le moulin commence à fonctionner, mais à ce moment les opérations deviennent de plus en plus rares; conséquence, nouvelle campagne.

Je partis le 18 février 1796 pour un voyage à Francfort-sur-le-Mein et aux environs, avec quelques montres et fournitures qu'on m'avait remises en commission, je parviens à acheter quelques déchets d'or. Après neuf semaines et trois jours d'absence, je revins au pays le dimanche 24 avril. J'eus 22 louis et demi de profit net, après mes frais de la route, qui, le fort portant le faible, se montait à un florin par jour, soit 15 batz. Je restai 19 jours à me rendre à Francfort dans le tems de la foire, de là je fus à Freiberg, où sont les salines, à Butzbach, à Vetzlar, à Breuenfels, à Ussingen, à Hombourg, à Offenbach, à Hanau et à Mayence, en faisant ce voyage à pied.

*(A suivre.)*

Aug. JACCARD.





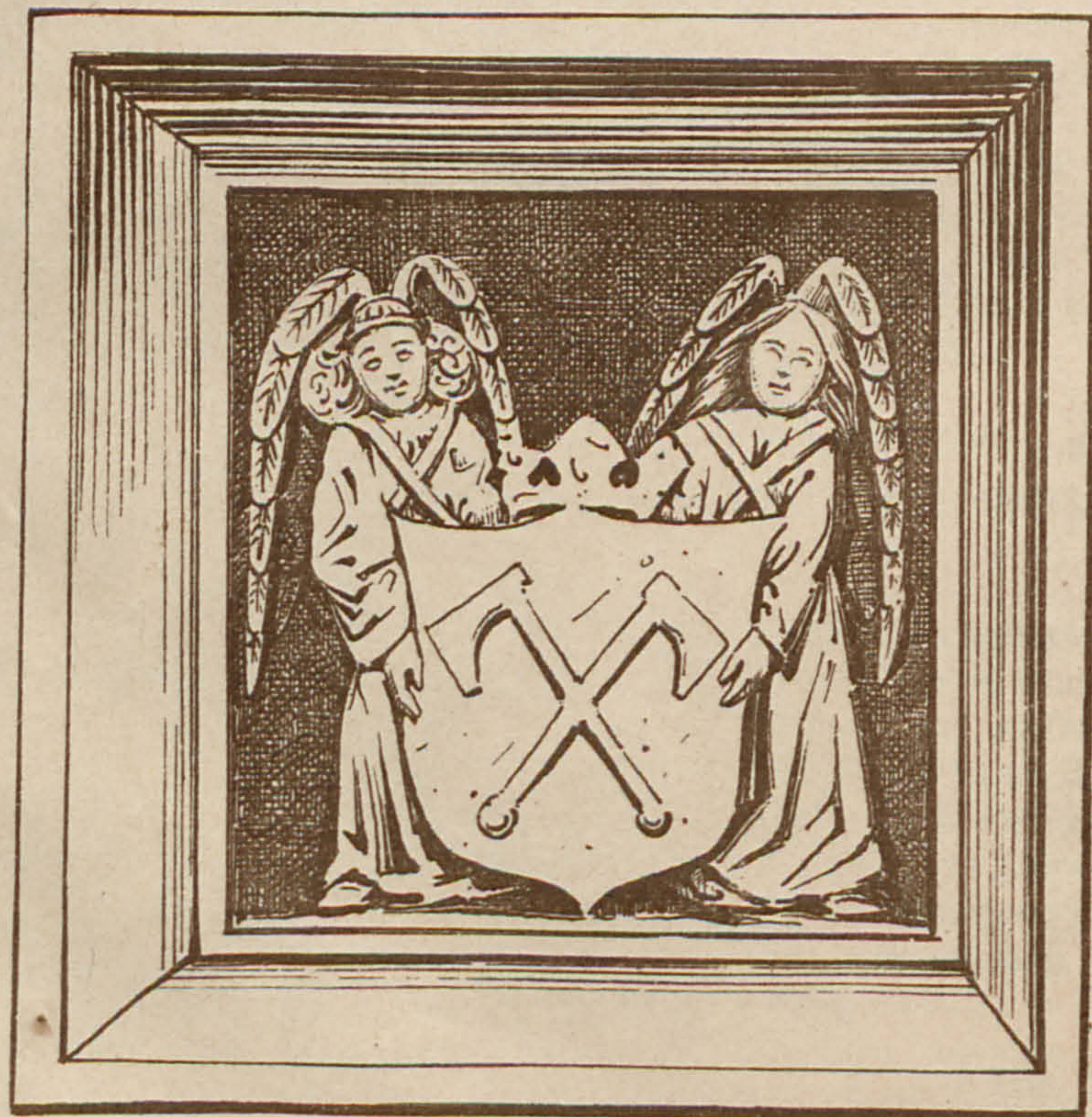
I.



III.



II.



IV.

A. Godet, Fec.

I. FRISE. II. CATELLE CARRÉE AUX ARMES  
ÉCARTELÉES DE BADEN-HOCHBERG-NEUCHATEL

III. PÉLICAN. IV. ÉCUSSON DE BIENNE

CATELLES DU XV<sup>e</sup> SIÈC  
FAITES AU CHATEL





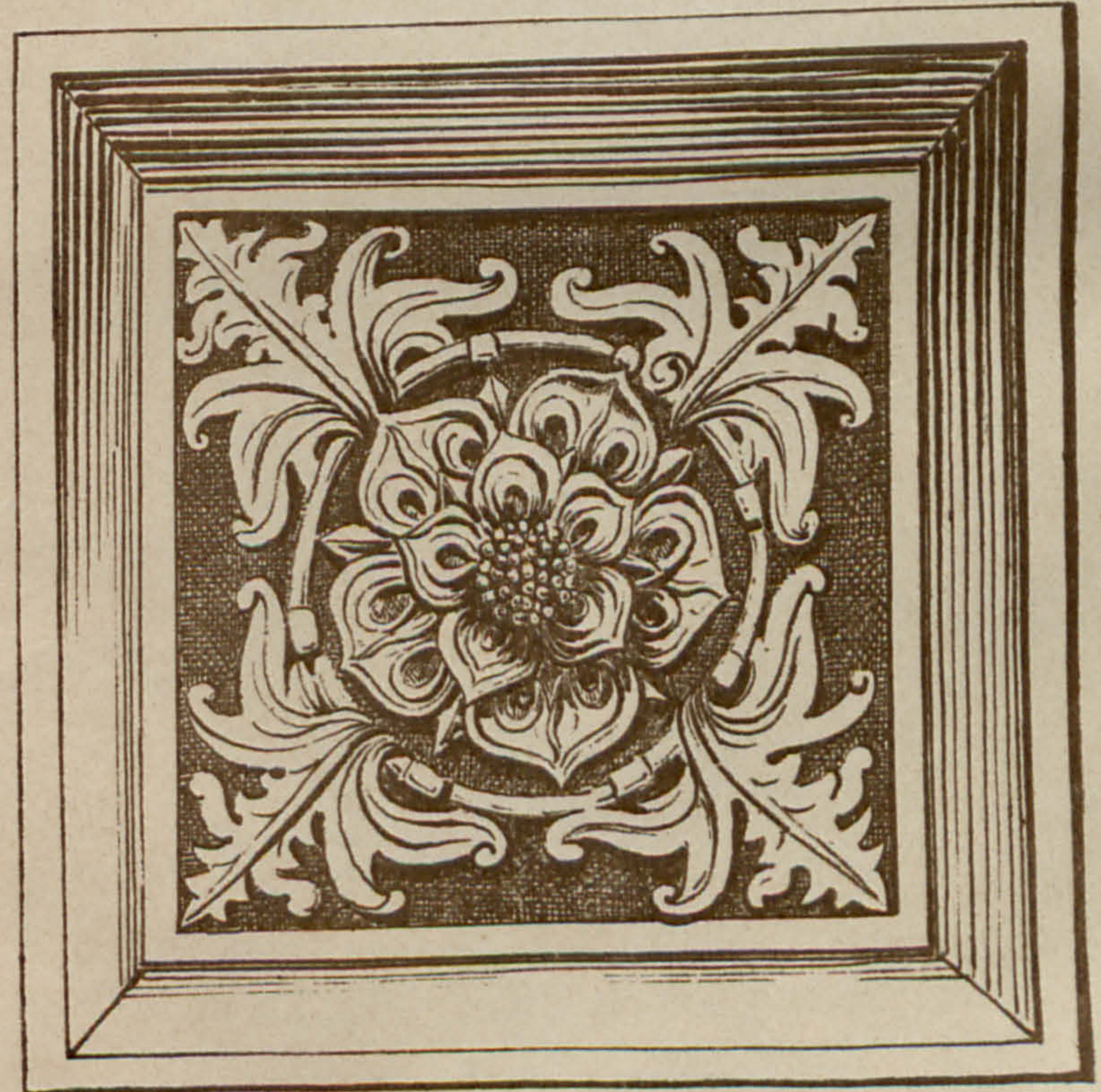
V.



VII.



VI.



VIII.

V. CHEVALIER. VI. ANGE AGENOUILLÉ  
"Ave Maria Gratia plena"

VII. SAINTE EN PRIÈRE. VIII. ROSACE  
(Verte ou polychrome)



# FOUILLES FAITES AU CHATEAU DE NEUCHATEL

EN 1888

(AVEC PLANCHES)

(Suite et fin. — Voir la livraison de mars 1888, page 55)

---

En continuant à fouiller le château pendant le mois de janvier 1888, on a retrouvé, enfouis dans le sol, au fond de la tour dite « de l'Oubliette » (tour S.-E. du château), les restes très intéressants de plusieurs *poêles* vert de cuivre et polychromes, ornés de diverses figures en haut-relief. Comme l'écusson qui orne plusieurs des *catelles*<sup>1</sup> est bien clairement celui de *Baden-Hochberg*, écartelé avec celui de *Neuchâtel*, nous avons donc affaire ici à des poêles de la fin du XV<sup>me</sup> ou du commencement du XVI<sup>me</sup> siècle. Ce furent évidemment les poêles du château à l'époque des Hochberg et jusqu'au moment où, probablement vers la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, ils furent démolis pour être remplacés par des poêles peints.

Deux séries de *catelles* portent les armes de Rodolphe de Hochberg.

Dans la première, l'écusson, écartelé de Baden-Hochberg et de Neuchâtel, est surmonté d'un casque couronné, orné de deux cornes comme cimier. Deux lions héraldiques, dressés, servent de supports.

On en a retrouvé une vingtaine de spécimens, dont deux seulement complets.

Dans la seconde série, l'écusson, écartelé de la même façon, est soutenu par une demi-figure d'ange ailé, qui semble flotter dans le champ de la brique.

<sup>1</sup> Nous tenons à conserver ce mot de *catelle* et, si possible, à lui donner droit de cité en français. D'abord il est très commode, parce qu'il est court et clair; puis fort bien formé, puisqu'il vient du latin *catilla*, *catillum*, plat.



Les catelles de cette série sont en cavet et ont dû servir de corniche à l'un des poêles. Nous en possédons plusieurs spécimens à peu près complets, et de nombreux fragments dont l'un porte une tête de patriarche très expressive.

Une catelle unique porte un écusson couronné, orné de deux haches en sautoir et soutenu par deux figures d'anges. L'écusson est en tout semblable à celui de la ville de Bienne.

Les catelles d'une troisième série portent d'élégantes rosaces, dans un encadrement carré. On en a retrouvé une vingtaine, dont quatre à peu près complètes. Quelques fragments du même type sont polychromes. La rosace est brune, à centre jaune, et les quatre feuilles qui en partent blanches à traits d'ombre bleus.

Sur une quatrième série apparaît un oiseau, qui nous semble être le pélican traditionnel, se déchirant la poitrine. L'oiseau emblématique a la forme arbitraire qu'on donnait au moyen-âge au pélican. Au-dessus, dans un ruban, on lit : « *Maria* ». Nous possédons de ce type deux catelles complètes et de nombreux fragments dont quelques-uns sont d'un beau jaune brunâtre.

Une cinquième série offre au centre une image d'ange en prière, vu de profil. Il est entouré d'un ruban circulaire, dont le rebord externe est un serpent; aux deux angles inférieurs sont de petits basiliques. Dans le ruban, on lit, écrit en vieux gothique : « *Ave Maria, Gratia Plena.* »

Nous n'avons retrouvé qu'une catelle entière de ce type, mais de nombreux fragments, dont quelques-uns se complètent.

Dans une sixième série, la figure centrale est une sainte en prière, vue de face; à gauche, une table chargée d'un vase à fleur avec plante de lis, d'une coupe et d'un chapelet; à droite, un porte-cierge (?) et, dans le ruban circulaire de l'encadrement, un livre ouvert. Nous ne possédons de ce type qu'une seule catelle entière et quelques fragments.

Les catelles de la septième série sont ornées de chevaliers au galop. Debout sur ses arçons, la lance en arrêt, le cavalier s'élance contre un adversaire qu'une seconde catelle représente dans la même posture, mais en sens inverse. La figure est en haut-relief et d'une fière allure. Elle a la tournure des chevaliers représentés sur les anciens sceaux et fait involontairement penser aux héros de Grandson et de Morat. Les angles sont remplis, dans l'une des catelles, par des colombes volant; dans l'autre, par des basiliques à la partie supérieure et les pieds du cheval à la partie inférieure. On n'a retrouvé que quelques catelles de ce type, dont l'une à peu près complète.



Outre les pièces dont nous venons de parler, on a encore découvert : 1<sup>o</sup> les restes d'une frise ornée de feuilles de trèfle de style gothique, frise identique à celle que nous avons constatée dans les restes d'un poêle vert du château de Colombier (Musée de Boudry); 2<sup>o</sup> plusieurs morceaux de piliers d'angle, imitant des pierres superposées en séries alternes et appartenant au poêle à rosaces; 3<sup>o</sup> plusieurs morceaux d'une base en cavet à large torsade longitudinale et branche de feuillage décoratif en relief; 4<sup>o</sup> une catelle de frise à feuillage décoratif, et 5<sup>o</sup> plusieurs carreaux de fayence, probablement de dallage, les uns bleus, les autres jaunes, portant sur leur surface supérieure la croix de Savoie au milieu d'une rosace sculptée en creux, ou l'écusson de Hochberg-Neuchâtel.

Les catelles proprement dites sont carrées, de 0<sup>m</sup>,19 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,19 environ de largeur; elles sont recouvertes d'un vernis brillant, allant du vert franc de cuivre, plus ou moins marbré, au vert foncé. La plupart sont recouvertes sous l'émail d'un engobe blanchâtre; dans d'autres, le vernis semble avoir été posé sur le crû de la brique. L'encadrement est en très fort relief sur le fond; il atteint 0<sup>m</sup>,02 à 0<sup>m</sup>,025 de saillie.

De ces fragments, les uns, les plus précieux, sont actuellement déposés dans notre Musée historique, où le public peut les admirer à loisir; les autres gisent épars parmi les pierres du remplissage de l'Évole. Si d'ici à quelques centaines d'années on creuse en cet endroit, on trouvera sans doute avec quelque surprise des restes d'antiques poêles verts à reliefs. On se demandera d'où ils proviennent et ce qu'ils sont. Grâce à nos musées et à nos publications, il ne sera pas difficile à nos descendants de s'éclairer sur ce point.

Ah! si nos ancêtres en avaient ainsi usé avec leurs descendants, combien d'énigmes archéologiques intéressantes ne pourrions-nous pas résoudre présentement?

Alf. GODET.



## LES COMTES DE NIDAU

---

Les historiens neuchâtelois ne donnent en général que de maigres renseignements sur les comtes de Nidau, qui pourtant peuvent nous intéresser, non seulement en leur qualité de branche cadette de la maison qui a présidé anciennement aux destinées de notre pays, mais aussi par le fait que, portant pendant cent cinquante ans le titre de comtes de Neuchâtel, ils ont par leur valeur personnelle grandement contribué à illustrer ce nom au loin.

Selon quelques auteurs, Mangold de Neuchâtel aurait, lors d'un premier partage du territoire de cette maison, reçu la seigneurie de Nidau, et sa petite-fille Varenne l'aurait apportée en dot à son époux, Ulrich IV, co-seigneur de Neuchâtel, et plus tard seigneur d'Arconcié et d'Arberg. Celui-ci, ainsi qu'on le sait, procéda avec son neveu Berthold à une division de domination d'après laquelle le premier retenait les terres allemandes avec Valangin et se réservait le titre de comte, tandis que Berthold, en obtenant pour sa part Neuchâtel et ses dépendances, conservait le titre de seigneur seulement.

Selon d'autres, Nidau aurait appartenu, ainsi que Strasberg, à la maison de Granges (Grenchen) et, à la mort du dernier mâle de cette famille, Jean de Granges, ses deux sœurs apportèrent à leurs maris respectifs, Rodolphe et Berthold, fils d'Ulrich IV mentionné plus haut, l'une Nidau, l'autre Strasberg, fondant ainsi ces deux nouvelles branches de la maison de Neuchâtel.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Rodolphe épousa Berthe de Granges et qu'il est le premier seigneur de Nidau diplomatiquement connu, tandis que, comme fils aîné de son père, il succéda au titre de comte de Neuchâtel, qui resta l'apanage de ses descendants au détriment de la branche aînée, qui ne reprit cette appellation que sous le comte Rollin.



Rodolphe I<sup>er</sup> de Nidau vivait dans ce fameux XIII<sup>me</sup> siècle, celui de Frédéric II et de saint Louis, au cours duquel la chevalerie parvint à son plein épanouissement, siècle imprégné de ce généreux enthousiasme qui ne suscita pas moins de cinq croisades à la conquête des lieux saints, mais aussi de ce fanatisme qui provoqua les ébullitions de folie religieuse des Pastouraux et Flagellans, et la guerre des Albigeois. Et pourtant cette époque ne manque pas de poésie, car elle est l'âge d'or des troubadours et des trouvères. Aussi ne devons-nous pas nous étonner que Rodolphe soit emporté par l'entraînement général qui pénétra dans les plaines et les vallées à peine défrichées et jusque dans les replis les plus cachés des montagnes de la Suisse, enlevant la fleur de la jeunesse dans des expéditions lointaines et peuplant les solitudes d'institutions monastiques promptement enrichies par les largesses des dévôts.

Riche, seigneur d'un territoire étendu, Rodolphe se distingua en effet par l'importance de ses fondations pieuses. En 1266, après avoir fait une donation à l'abbaye de Marsan, il remit un bien nommé Strata, situé dans la paroisse de Chapelle, au couvent de Frienisberg, pour le salut de son âme, de celle de ses frères, de son père, de sa mère et de sa femme. En 1230, il donna à l'abbaye d'Hauterive deux meules de moulin dans la carrière d'Anet, qui, paraît-il, s'usèrent promptement ou devinrent insuffisantes pour les besoins croissants de cette abbaye, car, en 1245, il lui accorda quatre nouvelles meules à prendre également dans la carrière d'Anet.

Mais c'est l'abbaye de Saint-Jean qui profita surtout des largesses de Rodolphe. En 1230, il lui cède la dime qu'il tenait à Müntschemier en fief du siège de Lausanne, puis, en 1235, un terrain contenant quatorze quarterons de froment et d'avoine, plus six sols de rente annuelle qu'il possédait à Möringen, et quelques vignes situées à Douane avec un terrain contenant vingt quarterons moitié froment, moitié avoine. Plus tard, en 1242, « la poissine du Vanel avec les prés et toutes les appartenances ainsi que les droits qu'il avait à la grande Thielle depuis le lac de Neuchâtel jusqu'au canal qui coule dans la dite Thielle », passa de la même manière en mains de Saint-Jean, et enfin, en 1257, elle reçoit encore de Rodolphe la carrière de meules de moulin dans son fief d'Iselgau.

D'autres actes nous le montrent confirmant des donations faites soit par son père, soit par quelque autre membre de sa famille, aux couvents de la Maigrange, de Hautcret et de Buchsee. Ce dernier était une maison de l'hôpital de Jérusalem.



Cependant, estimant ne pas encore avoir fait assez pour son salut, il voulut attacher son nom à une création propre et fonda, en 1247, le couvent de Gottstatt, de l'ordre des Prémontrés, pour le remède de son âme et de celle de tous ses ancêtres et prédécesseurs, ses frères Henri, prévôt de Bâle, Berthold, seigneur de Strasberg, et Ulrich, seigneur d'Arberg, intervenant en qualité de co-fondateurs. La nouvelle abbaye, érigée sur la place où existait une église dite *casa Dei*, reçut un domaine assez important avec le patronage de trois églises (Chapelle, Burglen et Walperswyl).

La seconde femme de Rodolphe, Richensa de Frohburg, fit également, après la mort de son mari, des donations aux maisons de Saint-Jean et de Frienisberg, tandis que Berthe, sa première femme, avait donné, en 1225, au même couvent de Saint-Jean le pré du château de Granges, mesurant quatre linagia, soit environ cent poses de terrain. Ainsi l'Église n'eut pas à se plaindre d'un manque de générosité de la part de cette famille.

Si, sous ce rapport, Rodolphe suivit scrupuleusement les tendances de son siècle, nous pouvons, sans trop de présomption, admettre qu'il ne s'est pas non plus soustrait au devoir imposé à tout preux chevalier, de prendre part à quelque expédition ayant pour but de reconquérir la Terre sainte. Nous n'avons, il est vrai, aucune donnée à ce sujet, nous savons seulement qu'il voyagea, ce qui dénote un esprit aventureux, et il devait être enthousiaste pour toute noble cause, car il était poète.

Le premier volume du *Musée neuchâtelois* (année 1864) entretenait ses lecteurs d'un « Troubadour neuchâtelois », dans une série d'intéressants articles dus à la plume de M. le Dr Guillaume. Il s'agissait d'un poète du XIII<sup>me</sup> siècle, bien connu dans les annales de la littérature allemande, que d'anciens manuscrits appellent tantôt Rodolphe de Fenis, tantôt Rodolphe, comte de Neuchâtel (grave Rudolf von Niuwenburg). On a longtemps cru qu'il s'agissait d'un des seigneurs de la branche de Neuchâtel, et on hésitait entre le père et le fils de Berthold, ou même Rollin, père du comte Louis, qui tous portaient le nom de Rodolphe, mais maintenant il est établi que ce troubadour n'était autre que Rodolphe I<sup>er</sup> de Nidau. En effet, on possède de lui huit romances qui, d'après leur contenu, nous ont été conservées dans leur véritable ordre chronologique, et dont la dernière est d'environ dix ans postérieure à la première. Or, dans celle-ci se trouvent quelques passages, imitation évidente d'une chanson de Floquet, composée postérieurement à la bataille d'Alarcos, qui eut lieu en 1195, et comme le père de Ber-



thold mourut avant le 30 août 1196, et probablement en 1193, il ne peut pas être l'auteur de ces romances. Quant au fils de Berthold, M. Bartsch, auteur d'un savant ouvrage sur les Minnesänger suisses<sup>1</sup>, pense qu'il ne peut pas non plus entrer en ligne de compte, parce que, appartenant à la branche romande résidant à Neuchâtel, il devait être plus familiarisé avec le français qu'avec l'allemand. Bien que cet argument ait quelque valeur, il ne nous paraît cependant pas concluant, car ce Rodolphe était probablement déjà en âge de raison lors de la séparation définitive en branche allemande et branche romande, et sa mère était allemande. Mais nous avons, pour nous donner le droit de l'écarter, une preuve positive dans le fait qu'il ne porta jamais le titre de comte. D'autre part, Rollin vivait beaucoup trop tard pour être l'auteur de ces romances qui, dans l'opinion des connaisseurs cités plus haut, portent le cachet évident de la fin du XII<sup>me</sup> ou des premières années du XIII<sup>me</sup> siècle. Les trois Rodolphe de la branche de Neuchâtel ainsi écartés, le troubadour ne peut donc être que Rodolphe de Nidau, qui, à cette époque, portait seul le titre de comte de Neuchâtel. De plus, le nom de Fenis qui lui est donné appuie cet argument, car son père s'intitule sur son sceau Ulrich de Fenis, ressuscitant ainsi une appellation tombée en désuétude depuis Ulrich I<sup>er</sup>. Elle se justifie par le fait que ce vieux château était échu, après le partage, à la branche allemande, et celle-ci y avait probablement établi sa résidence.

Cette rectification sur la personnalité du troubadour nous a paru intéressante afin de rendre à chacun ce qui lui est dû, car bien que Rodolphe de Nidau ne soit pas un poète de premier ordre, il n'en a pas moins sa place dans la littérature du moyen âge. Il n'est pas un simple traducteur, comme on l'a dit quelquefois. S'il a souvent rendu presque textuellement certaines images et tournures de phrases empruntées à des poètes contemporains, l'idée maîtresse de ses chansons n'en est pas moins originale et toute personnelle. Composant dans la langue des Minnesänger allemands et dans l'esprit des troubadours provençaux, il est en quelque sorte le trait d'union entre la poésie du Nord et celle du Midi, et il a pour nous une importance spéciale comme le plus ancien des Minnesänger de la Suisse.

Une circonstance pourrait jeter quelques doutes sur l'identité de Rodolphe de Fenis. En effet, dans le *Codex Manesse*, l'image représentant le Minnesänger (voir *Musée neuchâtelois*, année 1866, page 229) est

<sup>1</sup> Voyez Sigmund Pfaff, *Rudolf von Fenis*, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, volume XVIII, année 1875; et Karl Bartsch, *Die schweizer Minnesänger*.



accompagnée d'une armoirie portant les émaux de la branche de Neuchâtel et non de celle de Nidau, ce qui peut être expliqué de deux manières. Ou bien on a voulu représenter l'armoire que Rodolphe portait encore dans sa jeunesse, avant l'acte de séparation entre son père Ulrich et Berthold, c'est-à-dire à l'époque de sa vie où il composa ses chansons, ou bien, ce qui est plus probable, le *Codex Manesse* étant une œuvre de la fin du XIV<sup>me</sup> ou commencement du XV<sup>me</sup> siècle, les auteurs à près de deux cents ans de distance ignoraient qu'il fût question, en réalité, d'un seigneur de Nidau. Induits en erreur par le nom de comte de Neuchâtel, ils supposèrent que Rodolphe de Fenis appartenait à la branche aînée qui, du temps de Manesse, avait repris le titre de comte. Leurs cousins, par contre, tout en se servant encore du même titre dans les actes officiels, étaient à ce moment beaucoup plus connus sous celui de comtes de Nidau. C'est ainsi qu'ils sont désignés dans les chansons de l'époque et dans la chronique de Froissart.

Rodolphe I<sup>er</sup> mourut entre 1257 et 1263, et on lui connaît deux enfants, une fille, épouse d'un seigneur de Rappolstein, et un fils, *Rodolphe II*, qui lui succéda. Celui-ci semble avoir été d'un esprit moins mystique et plus positif que son père. Il estimait sans doute que son ancêtre avait assez fait pour le bien futur de toute sa parenté ascendante et descendante, aussi ne le voyons-nous faire que deux maigres donations pieuses, l'une à l'ordre teutonique de Könitz, d'un champ de une scoposa (1275), l'autre de quatre scoposas au couvent de Gottstatt (1276). Son nom est, il est vrai, associé à plusieurs autres cessions à des couvents, mais c'est toujours contre deniers comptants. L'enthousiasme religieux avait sans doute été quelque peu ralenti par le mauvais succès des croisades, et nous ne trouvons dans la vie de Rodolphe II aucun indice qu'il ait pris part à une entreprise lointaine. Les largesses du père n'avaient pas rempli le trésor de son héritier, qui fut bon ménager et bon administrateur. Il donna une preuve de cette dernière capacité par la charte de franchises très étendue qu'il octroya en 1261 à ses villes de Nidau et de Cerlier. Elle est rapportée tout au long dans Boyve (vol. I, page 207 et suivantes), et mérite d'être étudiée pour les singularités très caractéristiques de l'époque qu'elle contient. Elle est, du reste, basée sur celle que Berthold de Zähringen avait accordée à la ville de Fribourg.

Mais si Rodolphe II ne paraît pas s'être engagé dans des guerres lointaines, c'est sans doute qu'il s'offrait à lui un champ d'activité belliqueuse beaucoup plus rapproché. En effet, deux puissants voisins, la



maison de Savoie dans le Sud et celle de Habsbourg dans le Nord, profitant de l'anarchie générale dans laquelle était tombé l'empire d'Allemagne, privé depuis longtemps d'un chef effectif, étendaient petit à petit les limites de leur domination, soit par d'habiles mariages, soit par droit de conquête. De pareils agrandissements ne pouvaient s'accomplir sans de vives résistances, tant de la part des petits seigneurs menacés dans leur indépendance, que de celle des villes et des princes de l'Église, qui envisageaient d'un œil jaloux la puissance croissante de pareils voisins. Rodolphe de Habsbourg et Pierre de Savoie, tous deux animés du même esprit de conquête et caressant une même ambition de fonder à leur profit une puissante monarchie au centre de l'Europe, dont elle aurait été en quelque sorte la clef, ne pouvaient manquer d'entrer en hostilité l'un avec l'autre, et cela d'autant moins que la question dynastique se compliquait d'une tendance de races, l'éternel conflit entre l'élément germain et l'élément romand.

Le comte de Nidau, placé aux confins des deux langues, allié d'un côté des seigneurs de Neuchâtel et de l'évêque de Bâle qui étaient hostiles à Rodolphe, et de l'autre côté aux seigneurs de Strassberg et d'Arberg qui tenaient des fiefs de Habsbourg, dut être fort embarrassé sur le parti à prendre et, en homme prudent, il s'attacha deux fois à celui dont il avait le plus à espérer, tout en se trompant chaque fois.

Rodolphe de Habsbourg le menaçait de plus près et semblait le plus puissant, aussi Rodolphe II de Nidau prit-il fait et cause pour lui, tant lorsque la lutte s'engagea autour de Berne, Fribourg et Morat, que lorsqu'elle fut transportée au pays de Vaud. Tous les historiens suisses racontent, sur la foi d'anciens chroniqueurs, qu'une armée de seigneurs mit le siège devant Chillon en 1266. Pierre étant cependant tombé à l'improviste sur les assiégeants, beaucoup de ceux-ci entrèrent bien dans le château de Chillon, mais en qualité de prisonniers. Le comte de Nidau, qui était du nombre, dut alors prêter hommage à Pierre de Savoie pour Nidau et Cerlier. La paix aurait été conclue l'année suivante au château de Lœwenberg, près Morat, au détriment de Rodolphe. L'élément romand aurait ainsi triomphé. Mais il règne encore beaucoup de doutes sur ces événements et, dernièrement, M. Carrard a tenté de rétablir les faits sur d'autres bases en transportant la date de la bataille de Chillon entre les années 1203 et 1207. Si c'est à ce moment qu'eut lieu cette affaire, notre Rodolphe ne peut y avoir assisté. En attendant qu'une plus grande lumière se fasse sur cette époque mal



connue, il reste cependant le fait de la rivalité des deux potentats, dans laquelle le comte de Nidau s'était rattaché au parti des Habsbourg.

Plus tard, cependant, il crut bien agir en faisant volte-face pour se porter à l'aide de son oncle Henri, évêque de Bâle, lorsque celui-ci, également animé du désir d'étendre sa puissance, entra en conflit avec Rodolphe de Habsbourg. Il se trompait et aurait pu s'en repentir, car ce dernier, assiégeant Bâle en 1273, avait déjà fait subir de rudes assauts à la ville et, s'il l'avait prise, il n'aurait pas manqué de faire sentir le poids de son ressentiment aux alliés de l'évêque.

Mais pendant qu'il était engagé dans cette campagne, Rodolphe de Habsbourg reçut la nouvelle de son élection au trône impérial d'Allemagne, ce qui lui donnait de plus graves occupations et l'engagea à se rendre en toute hâte à Aix-la-Chapelle pour son couronnement, après avoir conclu avec l'évêque un armistice ratifié plus tard par une paix définitive.

C'était là un triomphe de l'élément allemand infiniment plus important que ceux remportés précédemment par Pierre de Savoie, et dont les successeurs laissèrent du reste peu à peu perdre les fruits.

Rodolphe II de Nidau mourut en 1303, laissant après lui la réputation d'un brave chevalier, et un poète du temps, dans une complainte faite en l'honneur du duc Jean de Brabant, le vainqueur de la bataille de Worringen, mort quelques années auparavant (1294), le mentionne parmi les illustres décédés de l'époque en ces termes :

Von Nidouwe grâve Rudolf was  
der tiurste der da lebte.  
in herren wise swebte  
sin lop vor der herren lobe  
so wit und ouch so verre obe  
daz im keiner was gelich.  
er was guotes unde muotes rich,  
ère kond er wol horden.  
aller ritter orden  
was mit ime gezieret.  
des wart er an gesmieret  
guetlich von manigem roten munt,  
wan er in mahte manige stunt  
freude und hûbscher hove vil,  
dâ man mit werden ritterspil  
solt dienen werden frouwen gnot  
und doch ir ère was behnot.

Le comte Rodolphe de Nidau était le plus loyal de son temps. Sa louange s'étendait si loin et surpassait de si haut la renommée de tout autre seigneur, qu'aucun ne l'égalait. Riche tant en biens qu'en courage et habile à cultiver l'honneur, il était un ornement de tout l'ordre de la chevalerie. C'est pourquoi plus d'une dame vertueuse et belle lui souriait de ses lèvres vermeilles, tandis que maintes fois il leur causait du plaisir et avec galanterie les courtoisait, alors que dans de nobles tournois on devait les servir tout en sauvegardant leur honneur.



Il avait épousé sa petite nièce Gertrude, fille de Berthold II de Strasberg, laquelle s'allia en secondes noces avec Rodolphe III, margrave de Bade, dont elle n'eut pas d'enfants, tandis que de son premier mariage il lui en était né deux, Rodolphe III qui suit et *Hartmann*. Ce dernier fut prévôt de Soleure, puis de Bâle, et il avait même été élu par le chapitre de ce diocèse au trône épiscopal en 1310, mais il ne put prendre la mitre, la confirmation lui ayant été refusée par le pape Clément V, qui imposa Girard de Vuippens comme évêque. Hartmann mourut en 1327.

(A suivre.)

Jean GRELLET.

---

## GÉDÉON LE CONTRELEYU

(Suite et fin. — Voir la livraison de mars 1888, page 65)

---

### VI

Les dix commandements étaient lus; le vieux régent Girard-Bille avait fait en passant sa courbette à M. le ministre, lequel était pour lors en chaire, occupé de ses petits préparatifs d'installation, à savoir de poser le psaume à gauche, après l'avoir ouvert au bon endroit, le mouchoir à droite, à côté de la Bible, et la liturgie en face. M. le ministre Sandoz n'était plus jeune, il avait besoin de se ressouffler. A ce propos, vous m'allez peut-être dire : — Mais voyons voir un peu les dates : si Gédéon est né aux alentours de 1600 et que l'année du mariage de sa sœur il courait ses trente-six ans, comme il paraît par ce que vous avez raconté tantôt, M. le ministre Sandoz ne devait plus être de ce monde, puisque, d'après vous, il est mort à la Sagne en 1625. Entendons-nous : il y avait dix ans que M. Jacques Sandoz était mort et enterré. Celui qui était pour lors ministre de la Sagne, c'était M. Isaac Sandoz, que les gens qui ne respectent rien — il y en a eu de tout temps — appelaient



irrévérencieusement Isaac trois, parce qu'il avait succédé à M. Isaac Boyve, lequel était venu après M. Isaac Girard.

M. le ministre ayant glissé dans la Bible un petit cahier jaune — le sermon, bien entendu — ajusta ses besicles, prit un papier dans la liturgie et se leva.

C'était le moment pour Loïse de baisser la tête; on allait lire des « annonces », vous comprenez.

Pourtant, comme M. Sandoz ne lisait pas, elle se hasarda de lever tout doucement les yeux sur lui. — Mon Dieu! qu'est-ce qu'il a à regarder comme ça du côté du banc des anciens? quel air surpris! et à présent, c'est en face: qui est-ce que ce peut bien être? il y a une colonne qui me gêne.

Tout à coup elle baisse les yeux et la tête; tout le sang lui monte du cœur aux joues: il lui semble que c'est elle et sa mère que M. le ministre vient de « fixer » en fronçant les sourcils.

Mais tout cela ne dure qu'un moment, M. le ministre rapproche le papier de son nez et se met à lire:

— Il y a des promesses de mariage entre Gédéon, fils de Philippe Gros-pierre-Tochenet et de Marianne née Tissot-Daguette, communier de la Sagne et bourgeois de Valangin, demeurant en cette paroisse, d'une part,

Et Anna-Ursula, fille de feu Jacob Mosimann et de Verena née Althaus, de Kalnach, canton de Berne, demeurant au Valanvron, rière la Chaux-de-Fonds, d'autre part.

Quel affront pour l'ancien, sa femme et Loïse! Le feu du ciel serait tombé sur l'église qu'ils n'auraient pas été plus secoués! C'est qu'il n'y a pas à dire: on a eu vu pour bien moins des gens d'âge mourir d'un coup de sang et des jeunes gens prendre des « crises ». Depuis tous les coins de l'église on les dévisageait d'un air qui voulait dire:

— En ont-ils pourtant, du « front », ces Gros-pierre! Est-ce qu'ils n'auraient pas pu attendre derrière la porte jusqu'après la première prière? Ça n'a rien de vergogne!

Et Gédéon, vous me demanderez, quelle mine faisait-il?

Oh! lui, on aurait juré que tout ça ne le regardait pas. Il fallait le voir « carré » sur son banc, les jambes croisées l'une sur l'autre, les mains enfouées dans les poches de sa culotte, et considérant d'un air innocent l'écusson qui était à la clef de voûte, quasi au-dessus de sa tête. *Pouët osai!*<sup>1</sup> va! il avait de la chance de ne pas être assis à côté de son père: il en aurait reçu une fameuse bourrade dans les côtes!

Ce pauvre ancien! il n'était pas « à noce », c'est le cas de le dire, quand même il s'agissait de mariage! Sentir tous les yeux braqués sur vous, en pleine église, d'un air de reproche; passer devant toute la communauté pour

<sup>1</sup> Vilain oiseau.



un homme sans vergogne, ou qui ne connaît pas les usages, et à son âge, encore! et un ancien d'église! Non, c'était quelque chose d'abominable! ça criait vengeance! Il lui dirait son fait, à ce sans-cœur de garçon qui les mettait tous sur la sellette. Il le chasserait de la maison avec sa malédiction paternelle pour héritage! C'en était trop, à la fin des fins! Qu'il se marie avec toutes les allemandes du canton de Berne, si c'est son idée! oh! pour ça il est bien libre. Mais est-ce qu'il n'aurait pas pu nous dire un petit mot d'avance?

Pour ce qui est de l'ancienne et de sa fille, je n'ai pas besoin de vous dire dans quel état elles étaient: on n'a qu'à se mettre à leur place. Ni elles, ni l'ancien n'auraient pu dire, j'en mettrais ma main au feu, quel psaume fut chanté, ni sur quel texte M. le ministre prêchait! Non, non, ils avaient trop les « sonnettes » dans les oreilles; ils voyaient tout trouble et ne pouvaient penser qu'à une chose, à savoir comment répondre, en sortant de l'église, à ceux qui leur parleraient sûrement de ce mariage.

Dire qu'ils en avaient connaissance depuis plus ou moins longtemps, premièrement, ce serait passer à côté de la vérité; secondement, on aurait raison alors de les tenir pour des êtres effrontés et sans respect des usages, que d'être venus entendre en famille la lecture des « annonces ».

D'autre part, avouer que Gédéon n'avait pas dit un traître mot de ses affaires aux gens de la maison et qu'il leur avait, par pure malignité, fait cet affront public, c'était pourtant dur! Les gens qui se respectent lavent leur linge sale en famille.

— Si seulement, se disait l'ancien, la Marianne avait l'idée de sortir après le sermon avec la Loïse! Ce serait toujours autant de gagné pour le moment! Moi, je tâcherais de m'en tirer comme je pourrais avec M. le ministre et les anciens. Le Seigneur nous assiste! il faut pourtant ne rien valoir pour mettre père, mère et sœur dans un pétrin pareil! Bourrique de garçon, va!

Le sermon n'était pas à son terme, que l'ancienne se vit bien forcée de faire ce que son mari souhaitait: la Loïse, blanche comme un linge, ayant tout l'air de vouloir tomber en pâmoison, sa mère dut l'emmener dehors avec l'aide d'une voisine; ce que voyant, l'ancien, un peu par inquiétude paternelle, un peu aussi, m'est avis, pour profiter de l'occasion, s'en fut par la petite porte, laquelle, comme vous savez, est tout près du banc des anciens. Henri-Auguste Matile aurait bien voulu en faire autant, mais pour quelqu'un qui est « une idée » timide, ce n'est pas une petite affaire que de se lever durant le sermon et de traverser toute l'église! — On me regarderait, on chuchoterait — les femmes surtout, — on dirait: Voyez-le-voir courir après sa Loïse; il croit déjà qu'elle va défunter!

Et Henri-Auguste, sur ce beau raisonnement, resta coi, mais rouge comme une pivoine et s'en voulant à mort de sa couardise.



Pendant ce temps, l'ancien et sa femme remmenaient avec assez de peine leur fille à la maison. La pauvre Loïse, à qui toute cette histoire avait donné des maux de cœur à rendre l'âme, pouvait à peine se traîner. L'ancien la tenait bien, de son côté; mais sa femme, avec tout le courage du monde, n'avait pourtant plus ses bras et ses jambes de vingt ans : elle trouvait la Loïse terriblement lourde. Comme ils se reposaient sur une *barre* du bord du chemin, l'ancien se retourna en entendant des *flic flac* dans le *biéton*<sup>1</sup>. Vous croyez peut-être que c'était Henri-Auguste qui avait pris son grand courage pour affronter le « qu'en dira-t-on » ? Eh bien ! non, c'était Gédéon !

Je vous garantis que son père ne le regardait pas venir d'un air tendre !

L'ancienne se rapprocha de son mari pour lui dire à l'oreille : — *Qué toi, Philippe, tu ne veux pas lui faire une scène ? au moins pas par devant la Loïse ?*

L'ancien n'eut pas le temps de répondre : Gédéon arrivait à grandes enjambées.

Sans dire un mot, il prit la place de sa mère et, comme il était fort des reins — quand il voulait, — son père fut grandement soulagé, Gédéon portant quasi sa sœur à lui tout seul.

Une fois au logis, la Loïse couchée, la *cocasse* en train de cuire pour faire une potée de camomilles — notez que c'était Gédéon qui avait allumé le feu et sorti du buffet le sachet des camomilles, — l'ancien s'en fut à la cuisine retrouver son garçon. Il avait fait ses réflexions, l'ancien : renvoyer Gédéon de la maison, c'était une bien grosse affaire, tout de même, ça ne ferait qu'empirer le scandale. Quant à lui donner sa malédiction, à le déshériter, il n'y pensait déjà plus. Lui dire son dedans et son dehors, à la bonne heure, quand ce ne serait que pour se *dégonfler* ! après des secousses pareilles, on a besoin de ça : les colères rentrées, c'est tout ce qu'il y a de pire pour la santé, et aussi pour l'esprit, c'est connu.

— Ah ! ça, tu nous fais des belles affaires, toi ! Qu'est-ce que ça veut dire, des manières pareilles, à ton âge ?

— Hein ? grogna Gédéon qui versait l'eau bouillante sur les camomilles. Qu'est-ce que vous avez à redire à ça : il n'y a rien de tel pour les femmes, quand elles ont l'estomac détraqué.

— Tête de *bélin* !<sup>2</sup> tu es bien toujours le même ! Ne viens pas *ci* faire l'innocent après le tour que tu nous as joué !

— Moi ? un tour ? je croyais que vous parliez des camomilles.

— Oh ! tu as beau faire semblant de ne pas comprendre, tu sais bien de quoi je veux parler. Mais ça te ressemble bien : tu n'as jamais rien fait comme les autres gens ! Ça t'aurait bien gêné de nous prévenir....

— Que je me voulais marier ? pardi ! est-ce qu'il n'y a pas deux mois que je vous l'ai dit ? et même que je le serais avant la Loïse ?

<sup>1</sup> Neige fondue et piétinée.

<sup>2</sup> Bélier.



— On ne te parle pas de ça : marie-toi, ne te marie pas, ça ne me fait ni chaud ni froid; prends pour femme qui tu voudras : une Allemande, une *câquelarde* ou une *bourguignote*, c'est ton affaire. Mais le moins qu'on puisse faire, quand on veut publier ses annonces....

L'ancienne, arrivant sur ces entrefaites, Gédéon lui mit dans les mains le pot de camomilles, et se retournant vers son père :

— Quand on veut publier ses annonces, on les va écrire et signer chez le ministre. J'ai été chez celui de la Chaux avec ma future et je les ai portées à la cure d'ici pas plus tard que hier soir. Il n'y manquait rien, j'espère !

Si l'ancienne n'avait pas été là, on ne sait pas ce qui aurait pu arriver. Elle se mit entre son mari, qui ne pouvait plus parler, tant l'indignation le prenait à la gorge, et Gédéon qui se tenait planté devant lui d'un air de défi, le nez en l'air, les mains derrière le dos.

— La Loïse va vous entendre, dit-elle d'une voix suppliante. Tâche *voir*, Gédéon, de ne pas lui faire encore plus de mal ! tu vois dans quel état tout ça l'a mise.

Il se détourna en grognant : — Tout ça ! eh bien ! quoi, tout ça ? parce que je veux me marier ? elle se marie bien, elle !

— Tu vois, Marianne, fit l'ancien avec mépris ; tu vois cet être pervers et de mauvaise foi, qui fait semblant.... oh ! ça vous boit le sang ! mais il n'a *rien* de cœur : peut-être bien qu'il ne peut pas comprendre qu'on....

— Qu'on se donne le mal, parce qu'on a entendu lire les annonces de son frère ! ma fi ! non. Vous dites que je n'ai rien de cœur ? j'ai au moins eu celui d'aller écouter mes annonces. Il n'y a pas beaucoup de gens qui l'aient ! J'avais juré que la Roche-des-Cros me tomberait dessus, si vous ne les entendiez pas aussi de vos oreilles. Eh bien ! voilà : j'ai tenu mon serment.

L'ancienne ne put s'empêcher de s'écrier, elle qui était venue là pour mettre la paix :

— Fi les cornes ! tu en devrais avoir honte ! Si le bon Dieu te punit, tu n'auras....

— Marianne, dit l'ancien qui avait recouvré son calme, le bon Dieu fera comme il voudra, ne nous en mêlons pas. Moi aussi, j'avais compté dire à ce garçon, qui ne nous a jamais fait que du chagrin : — Cette fois, ma patience est à bout ; voilà la porte, ne remets plus les pieds ici !

— Alors, pourquoi ne le dites-vous pas ? fit cette méchante pièce de Gédéon de son ton goguenard. Ne vous gênez pas ! ça se rencontre le mieux du monde : justement j'en ai assez de cette *cassine* où on n'a jamais fait que de me contrarier. Pas plus tard que ce soir, je pars pour le Valanvron ; dans trois semaines je serai marié, et si jamais je remets les pieds ici, de votre vivant, que la Roche-des-Cros m'écrase aussi plat qu'un *tafion*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Punaise.



— Fi! quelle horreur d'homme! c'est quelque chose d'épouvantable! s'écria avec une honnête indignation M<sup>me</sup> la régente qui, depuis un moment, avait laissé reposer ses fuseaux. Et ce serment, est-ce qu'il l'a aussi tenu?

— Hélas! oui; l'ancien avait été trop pris par surprise, sans quoi il aurait peut-être dit à son garçon: — Bon *déquepille!*<sup>1</sup> qu'on ne te revoie pas! — et l'autre aurait bien pu changer d'idée, pour contrarier.

Donc, Gédéon, une fois marié avec son allemande, — une meilleure femme qu'il ne méritait, pour le dire en passant, et qui était « endurante », — resta au Valanvron.

Le père Mosimann, d'abord « granger » d'un M. Robert, de la Chaux, avait fini par acheter le bien qu'il tenait à ferme. Il n'y avait pas deux mois qu'il était mort quand Gédéon avait fait sa demande. Je pense que la veuve Mosimann l'avait agréé pour avoir un homme dans la maison, et comme elle savait mieux le patois de Kalnach que celui de chez nous, il avait eu beau jeu pour l'entortiller, elle et sa fille.

Un an après, la mère était morte; on a toujours dit que c'était d'avoir eu trop de colères avec son gendre. Peut-être bien; pourtant il faut dire, pour être juste, qu'elle avait de l'âge et guère de santé.

La preuve que Gédéon avait eu plus de chance qu'il ne méritait en tombant sur une femme comme Anna-Ursula née Mosimann, et qu'elle valait dix fois mieux que lui, c'est que, malgré tout ce qu'il fit pour l'en empêcher, elle n'eut ni paix ni repos qu'elle n'eût fait visite à son nouveau parentage.

On lui fit bon accueil chez l'ancien, parce qu'elle avait une tenue décente, et que, si elle écorchait un peu le français, ce qu'elle disait partait au moins du cœur, et c'est le principal.

On s'habitua au Communet à la voir venir une fois par mois; par elle on savait des nouvelles de Gédéon, sur qui elle ne faisait jamais des plaintes, quand même Dieu sait qu'elle en aurait eu sujet! Cela la fit prendre en grande estime chez les Gropierre et chez leur fille, devenue la Loïse Matile. Quand elle eut son premier poupon, la petite Evodie, — qui fut ma grand-mère, — c'est l'ancienne qui s'en fut la relever de couches, et Gédéon n'eut pourtant pas le cœur de dire à sa mère: — Allez-vous-en!

Mêmement, quand il s'agit de baptiser sa petite et que l'ancienne parla du grand-père pour parrain, Gédéon, ça va sans dire, battit la controverse; mais j'ai idée que ce n'était que pour le principe, parce qu'il finit par dire: — Après tout, qu'est-ce que ça peut me faire? puisqu'on a de ces *bêtes* de modes, autant lui qu'un autre! Mais j'entends et je prétends que si la Loïse demande à être la marraine, on ne la contrarie pas comme on m'a toujours fait par chez nous!

Qui sait si, avec le temps, Gédéon n'aurait pas fini par oublier le ser-

<sup>1</sup> Bon débarras.



ment qu'il avait fait et accompagner un beau jour sa femme, quand elle venait au Communet!

Mais le temps de s'amender, on ne l'a pas toujours.

Un jour d'hiver, on rapporta à la femme de Gédéon son mari tout en sang et à fin de vie. En abattant un sapin, du côté de la Joux-Perret, il avait, suivant sa coutume, voulu n'en faire qu'à sa tête, et s'était laissé prendre sous l'arbre.

Quand le médecin, qu'on avait été quérir en toute hâte, eut considéré ce pitoyable corps tout brisé, il hocha la tête et déclara à la pauvre femme en larmes qu'il ne servirait à rien de le tourmenter, et que, si la connaissance lui revenait, il n'y avait plus que le ministre qui pourrait faire quelque chose pour lui.

Gédéon l'entendit, ouvrit péniblement un œil et marmotta; — Tous les mêmes, ces médecins! qu'est-ce qu'il en sait? Moi, je dis.... Sur quoi il poussa un long soupir: c'était le dernier. Ce pauvre Gédéon, il mourait comme il avait vécu: en *contreleyant*!

M<sup>me</sup> la régente ôta ses lunettes pour les essuyer.

— Ce que c'est pourtant que de nous! dit-elle mélancoliquement. Le bon Dieu nous garde, nous et les nôtres, de nous endurcir dans nos mauvais penchants!

— Amen! répondit Félix-Henri en soulevant son bonnet; et le penchant de Gédéon, c'est un des pires, quand même il n'a l'air de rien.

Comme le vieux cosandier finissait de parler, M. le régent Vuille-dit-Bille, un bel homme dans la soixantaine, bien conservé, entra, revenant de l'école.

— De quel penchant et de quel Gédéon vous entreteniez-vous, si je ne suis pas trop curieux? demanda-t-il en posant affectueusement la main sur l'épaule de sa femme.

— M. Péter a eu la bonté de me raconter l'histoire de sonrière-grand-père maternel, Gédéon GrosPierre, surnommé le *Contreleyu*, à cause de sa manie de contrarier; et il remarquait que l'habitude de contredire tout le monde et à tout bout de champ est une des plus fâcheuses qu'on puisse prendre, quoiqu'elle ne paraisse pas tirer à conséquence.

— Et c'est une grande vérité, dit en s'inclinant M. le régent. Le penchant à la contradiction, voyez-vous, c'est une maladie de l'esprit. Si on ne la soigne pas en temps convenable, elle finit par gangrener le cœur.

O. HUGUENIN.



## PIERRE - FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de mars 1888, page 72)

---

L'année suivante, nouveau voyage.

Pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août et jusqu'au 16 septembre 1797, je fus absent du pays en faisant un voyage, en traversant toute l'Allemagne, le Danemarck, la Suède et une partie de la Norvège, en naviguant sur la mer Baltique et la mer du Nord, ayant porté des montres et des fournitures pour le rhabillage des montres, tout en faisant des recherches sur la métallurgie. Je vendis toutes mes montres et presque toutes mes fournitures, et je fus juste demi-année absent, moins cinq jours.

Le but principal de ce voyage était d'offrir ses services pour exploiter les ruines d'un château royal incendié à Copenhague, dans lesquelles il devait être resté une grande quantité d'orfèvrerie. La requête ou *placet* qu'il présente à ce sujet est une véritable merveille de compliments et se termine ainsi :

Je pourrai, dit-il, me féliciter pendant toute ma vie que j'ai eu l'honneur d'écrire à un grand prince, qui fait l'espérance d'une nation entière, qui aspire à la continuation de son bonheur, et pour lequel j'adresse au Ciel les vœux les plus sincères pour sa conservation et prospérité, en demeurant avec les sentiments de respect, d'estime et de soumission qui sont si justement dus à votre auguste naissance,

De Son Altesse,

Le très humble, très obéissant et dévoué serviteur,  
P.-F. DROZ.

Je présentai ce placet à son Excellence Geheimer Rath Brand, un des premiers ministres de la cour de S. M. danoise, à Frédéricksborg, près de Copenhague, mais c'était trop tard, à cause que l'exploitation en avait déjà été faite et repassée par plusieurs mains.



Le moulin est enfin en état de fonctionner, mais les opérations deviennent de plus en plus rares, par conséquent nouvelle campagne, cette fois en Italie.

Pendant le mois de janvier et de février jusqu'au 7 mars 1798, je fis un voyage jusqu'à Gênes, en Italie, en passant par les villes suivantes: Grandson, Yverdon, Moudon, Vevey, Villeneuve, Aigle, Bex, Saint-Maurice, Martigny, la cité d'Aoste, Bard, Ivrée, Turin, Carrantin, Casale, Alexandrie, Novi, Gênes, port de mer de la Méditerranée. Mais quand je revins, je passai par deux autres villes, savoir à Asti et à Cairo, qui sont en Piémont.

Revenons un peu en arrière, et disons quelques mots des circonstances de famille de « l'Américain ».

Dieu nous a béni d'une fille, nommée Augustine, qui naquit le dimanche 8 février 1784, à 3 heures du matin, qui fut baptisée à la Chaux-de-Fonds par M. le ministre Imer, pasteur de ce lieu, le samedi 21 février 1784, ayant eu mon cousin Daniel Droz et sa femme Lydie, née Pernod, pour parrain et marraine. Dieu veuille la combler de ses dons. (L'on ne saurait avoir son extrait batistaire parce que le registre fut incendié à la cure.)

Telle est la première inscription du *Livre de différentes remarques*, viennent ensuite :

Marie-Reine, née en 1786, baptisée au Locle.

Julie, née en 1788, également baptisée au Locle.

Félicité, née en 1791, baptisée à la Chaux-de-Fonds.

Charles-Auguste, qui naquit le 11 avril 1796, lorsque je fis un voyage à Franfort-sur-le-Mein et autres endroits en Allemagne, lequel fut baptisé à l'église du Locle par Monsieur le ministre Breguet, etc.

Droz était paroissien du Locle, car il enregistre régulièrement le paiement de l'émine de moisson; tantôt c'est le pasteur qui fait la perception à domicile, tantôt c'est le paroissien qui apporte sa redevance à la cure.

En 1798, Droz a atteint sa cinquantième année, sa fille Augustine est en âge de le seconder dans ses travaux; c'est elle qui « marche dans la roue de grue » pour mettre en jeu le moulin, aussi, à partir de cette époque, voyons-nous le *registre* porter plus d'une fois la mention suivante: « Il manifesta son contentement et il donna un écu neuf d'étrennes à l'Augustine. »

En 1800, c'est « la Marie-Reine » qui reçoit les étrennes.

Enfin, après une opération relatée en la forme ordinaire le 7 octobre 1800, nous lisons ce qui suit :



Il est à noter que depuis l'année 1800, nous avons discontinué d'enregistrer les lavures que nous avons exploitées, afin d'avoir moins d'embarras; cependant en 1807 nous avons recommencé à faire quelques brièves remarques sur quelques-unes.

## V

*Carnet appartenant à moi, Pierre-Frédéric Droz, du Locle, bourgeois de Valangin, pour mon voyage de Venise, de l'Égypte, de la Natolie et de la Turquie en Europe, en partant le 19<sup>me</sup> Juillet 1803.*

Tel est, toujours à la façon de notre voyageur, le titre d'un volume, relié assez soigneusement, et rédigé sur un plan semblable à celui du *Récit fidèle*. Nous allons le parcourir rapidement, en détachant par-ci par-là quelques passages intéressants.

Tout d'abord voici, sur les derniers feuillets, quelques notes sur les marchandises qu'il emportait :

Le mardi après-midi 19 Juillet 1803, je partis de chés nous pour faire mon voyage dans le pays des Grisons, dans l'Italie, etc., emportant avec moi cinq louis et trente-deux batz de numéraire juste, en quittant ma famille, et les fournitures d'horlogerie en sus, ce sont :

- 6 douzaines ressorts à 22 batz la douzaine.
- 6 douzaines chaînes, à 24 batz la douzaine.
- 1 grosse pitons à 3 crutz et  $\frac{1}{2}$  la douzaine.
- 3 grosses carrés de clés, à 1 batz la douzaine.
- 2 douzaines de verges polies à 3 batz pièce.
- 3 douzaines équarrissoirs à pivot à 5 batz la douzaine, etc., etc.

Tous ces articles font 630 batz en notre argent, payables par ma femme au bout d'un an, si je n'étais pas de retour avant ce tems, mais si je suis de retour je ne paierai que ce que j'en aurai débité en remettant à Messieurs Ducommun et C<sup>e</sup> à la Chaux-de-Fonds les articles restés invendus.

Son itinéraire le conduit d'abord à Arberg, à Lucerne, où il constate n'avoir dépensé que 16 batz pour faire environ trente lieues de route. Il visite à Ensiedeln la chapelle, « où Notre-Dame des Ermites ne lui paraît pas avoir quelque chose de bien remarquable, sinon qu'elle est représentée avec un visage noir, de même que l'enfant Jésus, ayant des pendants d'oreilles en or ».

Il passe ensuite à Wallenstadt, à Sargans, à Zollbruck, « où des Vénitiens ont eu fait sauter de la mine d'argent contre un rocher ». A Coire, on lui fait voir des échantillons de quatre espèces de mines;



il s'en procure même, « mais les ayant essayées, il n'y trouve aucun régule <sup>1</sup> ». A Zillis, il visite d'anciennes galeries de mines d'or, mais ne trouve pas davantage de traces du précieux métal. Passant ensuite à Suffers, il dit : « Je fus chez M. le ministre du St-Evangile, mais il était allé à la montagne pour y faucher, n'ayant pu avoir des échantillons de la riche mine d'argent de cet endroit, où, dans quinze jours, on avait tiré, d'argent fondu, la pesanteur de ce que deux hommes pouvaient porter ».

A Chiavenna, il s'embarque sur le lac de Côme, en payant 40 crutz (soit 1 franc) pour un trajet de seize lieues. A Bergame, il admire les campagnes verdoyantes, couvertes d'arbres fruitiers, de vignes, etc. Il visite les orfèvres de la ville, en s'informant du parti qu'ils tirent de leurs lavures (déchets). A Vérone, ne trouvant pas d'écoulement de ses fournitures d'horlogerie, il exhibe son *petit carosse*, et gagne ainsi au-delà de sa dépense. De même à Vicence, à Padoue. Enfin il arrive à Venise, dont il nous donne une description assez pittoresque :

On peut dire que c'est une ville fort grande et fort belle, entourée de toutes parts des eaux de la mer Adriatique. La place St-Marc est ce que l'on remarque de plus beau; elle est entourée de toutes parts de palais; l'extérieur de l'église de St-Marc est beaucoup chargé de sculptures, de statues, de dômes et de tourelles carrées, dont chacune renferme un saint... Il y a partout des canaux, où il se trouve des gondoles qui peuvent naviguer par tous les divers quartiers de la ville. Tous ces canaux sont traversés d'une infinité de ponts de pierre, sous lesquels passent les dites gondoles. Le plus beau, c'est le pont du Réalto, où passe quantité de monde, lequel conduit à la bourse, où vous trouvés les négociants et capitaines de vaisseaux, qui y ont leurs rendez-vous, pour y traiter de leurs affaires. En passant le dit pont de Réalto, je fus bien surpris d'y voir une dame, toute habillée de soye noire, des plus propres, bien frisée, poudrée, couverte d'un voile, demandant l'aumône à genoux, en ayant un mouchoir étendu par terre, pour y recevoir ce qu'on y jetterait, usage que j'avais déjà remarqué dans les villes précédentes. On me dit que c'était des dames de qualité, ruinées, obligées de mendier pour subvenir à leurs besoins. Dans cette ville beaucoup de mendiants et d'estropiés, couchés ou exposés sur les rues, mais guenilleux, selon que leur état le demande.

Cette ville fournit de tout en abondance et assez à bon compte. Une personne qui ne cherchera que le bon marché peut, avec sept sous de Venise, qui font un batz en notre argent, prendre sept repas différents dans un jour. Il pourra en prendre un de polente, un de capes-longues, un de melon d'eau,

<sup>1</sup> La régule est le petit bouton sphérique qui provient de la fusion d'un minerai quelconque tenant or ou argent.



un de gélinotes, un de poisson frit à l'huile, un d'huitres et un de fruits comme des figues vertes.

Je restai dans cette ville huit jours, ayant fait connaissance avec un monteur de boîtes dont les ancêtres étaient du Locle et de la Brévine, lequel se nommait Calame, qui, à cause des bons récits que le s<sup>r</sup> Brandt-Tissot, son ouvrier, lui fit de moi, se porta garant de mes actions et par ce moyen mon tems me fut prolongé de quinze jours en se présentant toujours à l'expiration du temps à la police, qui garde votre passeport et vous signe un billet où elle spécifie le tems qu'elle vous accorde.

Grâce à la connaissance d'un nommé Barbette, à qui il avait été recommandé par le consul du roi de Prusse, Droz obtient de pouvoir s'embarquer pour Alexandrie d'Egypte, en payant trois louis d'or neufs au sieur Costa, sur le brigantin l'*Agnelo*, commandé par le capitaine Piétro Costa, de Venise. Il avait dû s'approvisionner pour quarante jours et fit transporter 50 livres de biscuit, 30 livres de fromage salé, environ 4 pots de vin, 15 onces de tabac en poudre et 4 onces de tabac à fumer, demi-once de quinquina, etc.

Droz décrit avec détail le trajet de onze jours sur la mer Adriatique, les îles et les côtes qui sont en vue, mais ici nous substituons à son récit la lettre qu'il adresse à sa mère, et qui en résume les incidents divers :

D'Alexandrie en Egypte ce 11 8<sup>bre</sup> 1803 de l'Ere chrétienne  
(non de l'Hégire).

Ma très chère mère et chère sœur,

Un volume suffirait à peine pour vous raconter les choses intéressantes et curieuses que j'ai vues depuis mon embarquement de Venise jusqu'aujourd'hui. Je ne rapporterai simplement et sans méthode que ce que le peu de temps me permet. Premièrement notre navigation a été longue, mais fort heureuse, Dieu merci, car nous avons mis 28 jours pour ne faire qu'un court trajet de 500 lieues. Nous avons traversé la Mer Adriatique et la Méditerranée, le long des côtes de l'Istrie, de la Dalmatie, et les diverses provinces maritimes de la Turquie, savoir l'Albanie, la Grèce ou la Macédoine et la Morée, en voyant les Iles de Corfou, de Céphalonie, de Zante et de Sapienza, laissant à notre gauche l'Archipel, dans un certain éloignement. Enfin, arrivés à bon port à Alexandrie, où, deux heures après avoir mis pied à terre, M. le Chancelier du Consul m'ayant entendu raconter en anglais quelques-uns de mes voyages en Amérique, me tira à part de la compagnie où j'étais, et me glissa deux écus neufs dans la main et se retira subitement. Au bout de quelques jours, il me vint trouver dans la rue en me disant de le suivre, et quand je fus chez lui, il me présenta, bien modestement, un paquet de hardes qu'il me pria d'accepter comme un présent de peu de conséquence; de retour dans ma chambre je l'ouvre, et je trouve de quoi me rhabiller entiè-



rement, de la tête aux pieds, et même des articles à double. Aujourd'hui il me donne une recommandation pour le Caire; non seulement les Européens de la rue franche m'ont rendu service, mais les Turcs, les Arabes et divers Mahométans. Particulièrement l'Aga, premier ingénieur de l'Egypte, sous les ordres du Pacha de cette ville, lequel me fait monter sur sa natte à côté de lui, où il me fait manger gratis, en me régaland tous les jours de plusieurs mets délicats qu'il me sert copieusement à la manière dont vous me serviriez les deux, c'est-à-dire en grande quantité et de bon cœur. Ensuite il fait venir le café, sucré et de première qualité, suivi de deux pipes allumées, que nous fumons ensemble, pendant notre conversation sur les arts libéraux; il ne tient qu'à moi de rester à ses frais pendant tout le temps que la ville sera bloquée par les Mamelucs. Mais je profite aujourd'hui de la subtilité d'un bâtiment moscovite pour me rembarquer ici pour Rosette. De là, je monterai le Nil, mais je ne resterai pas longtemps au Caire, parce que je passerai dans le Sahid, ou Haute-Egypte, où il y a le sable d'or et les mines d'or, d'argent et d'émeraudes, pour réussir, Dieu aidant, afin d'améliorer en peu de temps notre situation, avant de vous aller rejoindre.... On fait beaucoup de cas ici d'un homme qui a quelques connaissances au-dessus du commun peuple, et je ne me repens que d'avoir attendu un peu tard pour venir dans ces contrées.

Je ne saurais vous fixer la date de mon retour au sein de ma famille, mais aussitôt que j'aurai gagné honnêtement, pour m'y rendre d'un ton un peu triomphant, je m'y rendrai avec empressement, afin qu'on ne critique plus mes voyages.

Je finis en vous saluant tous, en commençant par ma femme et mes enfants, très particulièrement la Julie et la Félicité. Priez Dieu pour moi, soir et matin, comme je fais pour vous. Votre fils, beau-frère, mari et père,

P.-F. DROZ.

Cette lettre porte l'adresse suivante :

*A Madame la veuve de feu l'Ancien Droz, chez son fils Charles-François Droz aux Endroits des Eplatures près la Chaux-de-Fonds, dans la Comté de Neuchâtel en Suisse. (Annotation: Reçue à Salonique le 10 Février 1804, et racheminée le 18 du dit par Laurent Bardetti.)*

(A suivre.)

Aug. JACCARD.



## MISCELLANÉES

---

**Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham  
CHAILLIET, dempuis l'an 1614.**

(Suite — Voir la livraison de février 1888, page 53)

---

En cette journée de Hertziguebuchsee, y eut quelques centaines de tués et des prisonniers, entre autre Niclaus Leuenberger leur chef, print en un autre village et mené à Berne, qui fut par après décrété et mis en quatre quartiers, en quatre poternes, aux quatre advenues de Berne et plusieurs autres qui furent aussy décrétés. Les uns pendus, les autres la teste coupée. D'aucuns des plus coupables se sauvèrent. Wiedlisbach, Jogistorf et aultres furent pillés.

Et lorsque les dits paysans estoient entre Aarberg et Berne, fusrent encore envoyées deux compagnies pour cappitaines Sigismond Tribolet et Jacques Tribolet, qui partirent le 26 may. Messieurs les Quatre y envoyèrent aulsy septante hommes; le sieur Frédéric Roullin capitaine avec deux pièces de canon qu'ils menèrent à Aarberg. Et allèrent les dictes trois compagnies à Berne où elles demeurèrent jusqu'au 28 juin, que toutes les dictes compagnies s'en revindrent. Et ne sache pas qu'il y en soit point demeuré ny mort; sinon un certain dict Jacquemot qui demeura dans les embraseures des maisons bruslées à Hertziguebuchsee et un aultre soldat qui mourut de maladie.

Messieurs de Berne avoient un régiment d'environ quinze cents hommes de soldats enrolés qui estoient payés à la solde, et y en avoit bien de ce pays. Plusieurs paysans à Lutzern, à Basle et à Solleure fusrent décrétés par justice, d'aulcuns longtemps en pryson et la paix fust faicte et bon ordre mis dans les Baillages et aux baillifs de ne tyranniser les dictes paysans.

*(A suivre.)*



# MYLORD MARÉCHAL

## ET SES INDULGENCES

---

Mylord Maréchal a été étudié dans ce recueil à son début. M. J.-H. Bonhôte a consacré à l'éminent gouverneur un article étendu qui nous le montre avec un relief saisissant. Des travaux postérieurs, ceux de M. Fritz Berthoud particulièrement, n'ont pas modifié l'impression que l'on se fait de lui : c'est un aimable et spirituel sceptique, dont la verve mordante dissimule le cœur tendre et la tolérance profonde. Tout en détestant les ministres de chaque culte, prêtres et pasteurs, congrégations et *lamas*, il a le talent de vivre très bien avec tous, même avec l'inquisition d'Espagne à laquelle il confesse être « hérétique déclaré », et le grand inquisiteur de sourire.

Il est rare de retrouver aujourd'hui une lettre de Mylord Maréchal sans qu'elle ne contienne une boutade contre le clergé. Mais sous ses coups de plume, d'une âpreté excessive parfois, il nous semble découvrir le plénipotentiaire dont le franc-parler ne peut être réprimé par personne.

On rit, on est désarmé. Ses ennemis naturels finissent par l'aimer ; il reçoit même des indulgences plénières émanant du pape Benoit XIII, avec faculté d'en disposer pour ses amis et connaissances. Le fait paraîtra étrange, il l'est en effet, ainsi que le prouve, non pas jusqu'à l'évidence, tant s'en faut, la pièce que nous donnons plus loin. Ces indulgences sont, en effet, fort contestables ; notre savant collaborateur, M. le curé Raymond Vuichard, les déclare parfaitement apocryphes et les tient pour une plaisanterie comme s'en permettaient certains personnages de ce temps pour ridiculiser les choses religieuses. Afin que la foi des fidèles ne fût pas surprise, toute indulgence devait être contrôlée et publiée par l'autorité diocésaine.



Ce document contient, sur une page folio, quatre parties manuscrites.

La première est une lettre en italien par laquelle le comte Jean-Guillaume de Nesselrod demande au pape Benoit XIII des indulgences pour lui et les siens. La seconde un acte par lequel le cardinal Coscia accorde au pétitionnaire trois cents indulgences. La troisième, une note de W.-C. de Nesselrod, parent du premier, qui fait don d'indulgences, dont douze sont transmissibles, au maréchal Keith. La quatrième est une lettre de Mylord Maréchal qui cède ces indulgences au baron de Brackel, son ami.

Sanctissimo Padre

Giovanni Guglielmo de Conte di Nesselrod, Canonico della Catedrale di Munster et Basilea dimorante in Roma Umilissimo Oratore della Santita vostra dovendo in breve partire, Supplica obsequiosamente la Santita vostra, degnarsi concedergli l'Indulgenza plenaria in articulo mortis per se et tutti le suoi Parenti sino al quarto grado et per mille altre Persone ad arbitrio dell oratore.

Alla Santita  
di Nostro Signore Papa Benedetto XIII  
Indulgentie  
gratis

Sanctissimus annuit usque ad tertium gradum et ad numerum tercentum tantum, in forma consueta.

Cardinalis Coscia.

Per

Giovanni Guglielmo de Conte di Nesselrod Canonico della Catedrale di Munster et Basilea.

L. S.

Card<sup>lis</sup> Coscia.

Ego subscriptus ex Familia Comitum de Nesselrod concedo Indulgentias plenarias Illustrissimo Viro Georgio Keith Marescallo hereditario regni Scotiae et duodecim aliis adnatum Illustrissimi, juxta potestatem mihi impertitam.

W. C. de Nesselrod.

Potsdam, 1<sup>ma</sup> mai 1773.

Ego Georgius Keith Marescallus Scotiae concedo Indulgentias plenarias in articulo mortis Domino de Brackel, juxta potestatem mihi impertitam a Comite de Nesselrod.

Georgius Keith, marescallus Scotiae.

Potsdam, 10<sup>mo</sup> Juni 1773.



La requête du comte de Nesselrod, chanoine de Munster et de Bâle, étrange assemblage ! et ambassadeur auprès de sa Sainteté, est écrite en italien peu correct, mais dans la forme, devrait l'être en latin. Il demande la bagatelle de mille indulgences, le pape lui en octroie un peu moins, trois cents, ce qui est encore un beau chiffre.

Benoît XIII, de la famille des Orsini, pape de 1724 à 1730, se fit remarquer par sa grande charité ; c'est lui qui assembla à Rome, en 1725, le concile chargé de confirmer la *bulle Unigenitus*, donnée en 1713, par Clément XI à la demande des évêques de France, et qui condamnait 101 propositions du livre du Père Quesnel, janséniste. Le cardinal Coscia était en très mauvais renom ; c'est lui qui a signé (?) l'indulgence accordée à Nesselrod.

Si les indulgences s'obtenaient à prix d'argent dans les siècles antérieurs, on supposerait par cette pièce qu'elles pouvaient être gratuites ; Nesselrod qui en demande mille en obtient trois cents pour rien : *Indulgentie gratis*, dit la pièce officielle, ce qui n'est ni latin, ni italien.

Il faudrait donc supposer que sous Benoît XIII on ne les considérait plus que comme des gracieusetés pontificales. En 1773, le comte W.-C. de Nesselrod, parent de Jean-Joseph de Nesselrod, pouvait ainsi disposer des indulgences de sa famille, tout en restant dans les termes de la donation. Mais le sceptique gentilhomme tient à amuser le maréchal d'Écosse par l'envoi de cette pièce et il y a réussi, comme on le verra.

Nous sommes donc en présence d'un document bien curieux, énigmatique cependant par certains côtés. M. Ch. Berthoud, à qui nous l'avons communiqué, nous dit que la réponse du cardinal Coscia, écrite mi-partie en italien et mi-partie en latin, laisse des doutes sur l'authenticité de la pièce.

La lettre par laquelle Mylord Maréchal expédie ces indulgences au baron de Brackel à Yverdon, a son intérêt. Ce gentilhomme courlandais, chassé de son pays par les Russes, était venu s'établir à Yverdon où il avait acquis la terre seigneuriale de Chamblon ; il y construisit le château de Chamblon, à vingt minutes d'Yverdon. Il s'était lié d'amitié avec Mylord Maréchal, tellement que celui-ci lui offrit une part de ses indulgences.

Potsdam, 15 mai 1773.

Mon bon Baron, comme je suis assuré de votre amitié, je vous dis que je suis venu possesseur d'un trésor qui surpasse tous les biens de ce bas monde. C'est des *Indulgences plénières in articulo mortis*, avec pouvoir d'en



donner à douze personnes à mon choix. Vous croyez bien que vous êtes dans le nombre de mes élus; j'en envoie une à mon bon ami David Hume et je vous prie d'en offrir une à M. de Voltaire; il est toujours bon d'avoir deux cordes à son arc; je ne suis pas encore bien informé comment on prend ce remède qui est bien sûr; on va en paradis plus vite qu'une fusée quand on y met le feu. Dieu bénisse le saint Pape qui a trouvé ce secret inestimable: il vaut mieux que l'invention de la boussole.

N. B. L'affaire est trop grave pour plaisanter là-dessus. Soyez sûr que les indulgences sont authentiques; je les ai bien examinées.

Je ne me porte pas mal, mes melons seront mûrs en trois semaines.

Donnez-moi de vos nouvelles; vous savez que je m'y intéresse de cœur, et que je vous suis fidèlement attaché.

M.

Je vais faire expédier votre indulgence que j'enverrai par la première bonne occasion. Bonsoir.

Je vous envoie la recette d'un excellent vernis.

On voit avec quel sentiment Mylord Maréchal reçut ces indulgences de Nesselrod et comment il en disposa. Il ne confia point à la poste celles qu'il destinait au baron de Brackel, mais chargea Maupertuis, vraisemblablement le fils du géomètre français, de les faire parvenir au destinataire, témoin la lettre suivante, sans date :

Monsieur,

Je profite de l'occasion de M. Portalès de vous faire parvenir l'indulgence plénière que je viens de recevoir de Mylord Maréchal pour vous l'offrir de sa part. J'en ai été gratifié d'une pareille; comme j'ignore absolument l'usage de la mettre à profit, j'ose espérer que vous voudrez bien m'indiquer la manière de m'en servir utilement.

Maupertuis.

Celui-ci s'explique aussi fort légèrement sur le cadeau papal; malheureusement, l'opinion du baron de Brackel nous manque, elle nous eût peut-être expliqué l'énigme.

Dans une lettre du 22 mai, vraisemblablement de la même année, Mylord Maréchal ne parle plus des indulgences. Elle mérite cependant d'être publiée, en partie du moins, car le maréchal a souvent des licences de plume qu'on ne peut reproduire :

.... Je ne reçois pas vos remerciements de ce que je tâche de servir ceux qui vous appartiennent; je me remercie, ich bedank mich, ce me serait toujours un plaisir de vous servir.



M. de Wict... n'a pas eu permission de venir aux revues de Potsdam, mais bien à celles de Berlin, où également il aura vu les troupes.

Vous me dites que les Genevois sont toujours bloqués, que personne ne peut sortir sans un passeport de la France; ils ont la Savoie et le lac libre pour sortir. Voilà ce que c'est que demander la protection d'une grande puissance, *une grande potence*, comme me disait un Vénitien, que la Sérénissime (république de Venise) était pendant la guerre de 1734, entre deux grandes potences, la maison d'Autriche et celle de Bourbon.

Je crois beaucoup de vos graines du Canada, pays plus froid que la Suisse.

M<sup>me</sup> de Froment vous fait ses compliments. Bonjour, je vous embrasse de la plus tendre amitié.

M<sup>me</sup> de Froment était l'ancienne protégée du maréchal, Emétulla, fille d'un capitaine de janissaires, recueillie dans les ruines d'Oczakow. (Voir *Musée neuchâtelois*, 1864, page 47.)

Les pièces ci-dessus faisaient partie des collections de notre compatriote, E.-H. Gaullieur, le publiciste distingué, qui les avait acquises à la vente du château de Chamblon. Elles ont été gracieusement offertes à notre Musée d'histoire par sa veuve à laquelle nous adressons ici l'hommage de notre reconnaissance.

Ce qui est particulier, c'est que la disposition railleuse de Mylord Maréchal ait persisté jusque dans les dernières années de sa vie et qu'il se soit amusé à des supercheries de cette nature. Comme la pièce en question doit être déposée au Musée d'histoire, il nous a semblé nécessaire de l'expliquer, et c'est dans cette intention que nous l'avons publiée.

A. BACHELIN.





## LES COMTES DE NIDAU

(Suite et fin. — Voir la livraison d'avril 1888, page 82)

Un des premiers actes de *Rodolphe III* de Nidau fut de terminer un différend pendant depuis longtemps entre sa famille et ses cousins de Neuchâtel, au sujet d'une partie du domaine dont la délimitation n'avait pas été définitivement établie lors du partage.

Il fut convenu par arbitrage que le comte de Nidau céderait aux seigneurs de Neuchâtel « le terrain depuis Fornel près de Gléresse, ainsi que toutes ses prétentions près de Lignièrès tant en hommes qu'en autres choses, et tout ce qu'il avait engagé aux dits seigneurs de Neuchâtel depuis la petite Thielle en sus ». D'un autre côté, les seigneurs de Neuchâtel remettaient au comte de Nidau tous leurs droits dans la paroisse de Diesse et tout ce qu'ils possédaient dans la terre d'Illens depuis la petite Thielle jusqu'à Nidau, à l'exception de la dime d'Anet. Il est aussi stipulé que l'avouerie de l'abbaye de Saint-Jean doit rester en commun.

Les actes de 1319 rapportent un fait qui jette du jour sur certaines coutumes de l'époque. Hartmann, prévôt de Bâle, son frère Rodolphe de Nidau et le comte de Frohburg, portent des plaintes devant l'évêque de Bâle et le comte palatin Werner de Thierstein contre leur neveu, le comte Rodolphe de Falkenstein, à cause de sa mésalliance avec une femme qui n'était pas de race de barons. En conséquence, Falkenstein ne pouvait plus exercer ses droits de landgrave du Buchsgau et « rendre justice tenant le bâton ». Les trois oncles revendiquaient donc le dit landgraviat comme seigneurs du fief, ce qui leur fut accordé, tandis qu'ils s'engageaient à remettre leur neveu ou ses héritiers en possession de leurs droits dès que ceux-ci auraient été réhabilités dans leur naissance par l'empereur. Cette réhabilitation n'eut lieu que cent ans plus tard et seulement avec le titre de barons.



Rodolphe III, comme ses prédécesseurs, fit bien quelques donations pieuses, ainsi il concéda en 1305, au couvent de Gottstatt, l'avouerie de l'église de Mett, et il lui permit de prendre dans ses carrières d'Anet les meules de moulins dont il pourrait avoir besoin, « autant et aussi souvent qu'il voudra »; puis il donna à celui de Saint-Jean le patronage de l'église de Walperswyl (1309), et à celui de Fraubrunnen « ainsi qu'aux gens, biens, propriétés, marchandises qui appartiennent au dit monastère, l'affranchissement du péage et le libre passage sur ses ponts, ses eaux et ses terres dans toute l'étendue de sa seigneurie ». Mais il se distingue moins par ses largesses que par l'esprit d'acquisition et d'agrandissement qui semble le dominer et qui lui permit de compenser largement les brèches faites au patrimoine par la générosité de son grand-père.

En 1323, il achète de la comtesse de Werdenberg, fille de Hartmann de Kybourg, « tout ce qu'elle possède depuis Barga le long de l'Aar où la Thielle tombe dans cette rivière et sur le mont Jura jusqu'à la Neuveville, pour la somme de mille livres de Soleure à l'exception cependant de l'île qui est au milieu du lac de Bienne », puis, en 1327, il acquiert de son cousin Immo de Strasberg, pour cinq cents marcs d'argent, la ville de Buren avec ses dépendances. La même année, Pierre d'Arberg lui vend la ville et le château d'Arberg pour dix mille florins de Florence et, en 1335, Ulrich de Sutz, bourgeois de Berne, lui cède pour 250 livres de Berne tout ce qu'il possède dans les districts de Rogget, Nidau, Safnern, Anet, Hermarigen, Walperswyl, Barga, Schwadernau, etc.

Rodolphe avait également acheté d'Immo de Strasberg le château de Balm pour sept cents livres de Soleure et, en 1336, l'acquisition fut étendue aux villages de Balm, Flumenthal, Gunsberg et Niedwyl, avec l'avouerie de l'église de Flumenthal, pour la somme de quatorze cents livres de Soleure.

Rodolphe III était ambitieux, car, non content d'arrondir son territoire, il s'arrogea aussi les titres de comte de Thierstein et de Frohburg, ce que nous avons de la peine à nous expliquer, car ces deux familles n'étaient pas éteintes à cette époque. Le colonel Steck cherche à établir une origine commune entre les Thierstein et la maison de Neuchâtel, et il pense que l'adoption de ce titre de la part de Rodolphe de Nidau pourrait bien être une confirmation de sa théorie.

Nous pensons plutôt qu'il possédait des fiefs ayant appartenu autrefois aux comtes de Thierstein et de Frohburg, ce qui est fort probable quant à ces derniers, puisque sa grand'mère était issue de cette famille,



et qu'avec un peu de présomption il se crut autorisé à ajouter à son nom celui des propriétaires primitifs.

Sa première femme, Elisabeth, était peut-être aussi de la maison de Frohburg, comme le croit M. de Watteville, mais cet auteur commettant d'étranges confusions à son égard, nous nous rangerions plutôt à une opinion d'après laquelle la femme de Rodolphe serait issue de la maison de Falkenstein. En effet, nous avons vu Rodolphe III donner le titre de neveu au comte Rodolphe de Falkenstein, tandis que plus tard Rodolphe IV de Nidau appelait oncle l'abbé de Saint-Jean, Ulrich de Falkenstein, et cette double mention nous semble établir cette alliance, bien qu'au XIV<sup>me</sup> siècle les appellations d'oncle et de neveu soient souvent données par politesse entre parents de différents degrés.

Rodolphe III est, sans contredit, de tous les comtes de Nidau celui dont le nom est le plus connu par la part active qu'il prit à la formidable ligue des seigneurs qui, s'étant formée pour arrêter et, si possible, anéantir la puissance croissante de Berne, subit un désastre mémorable à la bataille de Laupen en 1339.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les faits; nous nous bornerons à mentionner qu'à Laupen il ne s'agissait pas d'une de ces escarmouches si communes alors entre voisins, mais bien d'une bataille qui devait avoir une profonde influence sur les destinées de la Suisse. C'était une lutte à mort entre deux éléments diamétralement opposés.

La soif insatiable de conquêtes, les idées nouvelles de franchises, de libertés et d'indépendance d'une jeune ville menaçaient des droits acquis de légitime propriété, des mœurs séculaires, et tout le système féodal, et si Berne avait succombé ce jour-là, l'histoire suisse aurait certainement suivi une toute autre marche. Au lieu de cela, ce fut la puissante armée des seigneurs qui essuya une défaite complète, et jamais la chevalerie ne subit dans nos contrées un coup qui brisa pareillement sa puissance. Ce fut pour ainsi dire le commencement de la fin, et toutes les familles les plus illustres perdirent là quelques-uns des leurs, la maison de Neuchâtel deux de ses membres, Girard de Valangin et Rodolphe de Nidau.

Ce dernier étant, paraît-il, devenu veuf de bonne heure, s'était remarié avec Varenne, fille de Thibaud IV, seigneur de Neuchâtel en Bourgogne, et de Jeanne de Commercy. Varenne, qui était sœur de Catherine, la seconde femme de notre comte Louis de Neuchâtel, survécut à son mari et, par un acte de 1352, nous voyons qu'elle avait contracté une seconde alliance avec Jean II, comte de Habsbourg.



On ignore si les enfants de Rodolphe III sont issus de son premier ou de son second mariage. A la mort de leur père, ils étaient mineurs, et on leur nomma comme tuteur Rodolphe d'Erlach, le vainqueur de la bataille dans laquelle leur père avait péri. Ce choix était judicieux, car Rodolphe d'Erlach était bien placé pour obtenir de Berne en faveur de ses pupilles des conditions avantageuses de paix, mais il fait aussi le plus grand honneur au caractère de ce héros, puisqu'il avait su garder la confiance des Nidau après avoir embrassé le parti opposé, bien qu'étant leur vassal.

Ces enfants étaient au nombre de quatre : deux filles, Anne et Varenne, qui épousèrent plus tard respectivement les comtes Hartmann de Kybourg et Simon de Thierstein, et deux fils, Rodolphe IV et Jacques. Nous savons peu de chose de ce dernier, sinon qu'il figure avec son frère dans un acte de 1340, par lequel les deux jeunes comtes, du consentement de leur tuteur, font la paix avec Berne, et qu'il fut tué à la bataille de Poitiers en 1356, comme nous le verrons plus loin.

Quant à Rodolphe IV, il fut en Suisse un des plus riches et puissants seigneurs de son temps, car non seulement il ajouta à son domaine déjà important la ville d'Olten avec son territoire et les seigneuries de Homberg et du Frickthal, mais par son mariage avec Isabelle de Neuchâtel, qu'il épousa en mars 1358, il réunit également en ses mains, après la mort du comte Louis, la possession de la seigneurie de Neuchâtel, et se trouva ainsi commander à une contrée s'étendant depuis les limites de la baronnie de Grandson jusque fort avant dans l'Argovie et jusque dans les « Waldstættén des Suisses ». Nous ne nous expliquons cependant pas très bien cette possession de Homberg que Steck lui attribue, car il est constant qu'après la mort du dernier comte de Homberg, Werner, ses terres passèrent en héritage à la maison de Habsbourg. Il est possible que lors d'un partage, survenu à l'occasion de la succession de leur mère, entre Rodolphe de Nidau et son frère Jean de Habsbourg, ce dernier céda à son frère quelques droits dans la seigneurie de Homberg avant qu'elle eût été rachetée par les ducs d'Autriche, cousins de Jean, ou bien encore est-ce de ces derniers, de la faveur desquels jouissait Rodolphe, qu'il obtint Homberg. Dans tous les cas il adopta le cimier des comtes de Homberg (deux cous de cygne), ce qui implique une part à leur héritage.

Tandis que, comme nous l'avons vu, les comtes de Nidau tenaient Cerlier en fief de Savoie, la ville même dont ils tiraient leur nom était un fief de Bâle, mais en 1350 Rodolphe IV prêta hommage à Louis de



Neuchâtel pour Nidau. Voulait-il se soustraire à cette dépendance d'évêques souvent tracassiers, resserrer plus intimement les liens entre les différentes branches de la maison de Neuchâtel, ou gagner les bonnes grâces de Louis en vue de ses projets matrimoniaux avec Isabelle, nous ne savons, et il serait difficile d'indiquer quels furent les effets de ce déplacement de suzeraineté, qui n'empêcha du reste pas Rodolphe d'entretenir de bonnes relations avec l'évêque de Bâle.

Rodolphe fit en 1350 avec ce dernier un accord réglant des droits communs sur la montagne de Diesse, dans lequel il est stipulé, entre autres, que quand l'évêque fait percevoir sur la montagne, entre Noël et le Carnaval, la redevance des poules, il doit partager également avec le comte. Si le bailli de Nidau apprend qu'un homme ou une femme veut se mésallier avec un serf, il ne doit pas, ayant mis un soulier à un pied, attendre d'avoir chaussé l'autre pour aller s'y opposer. Lorsqu'un ours sera tué sur la montagne, les deux pattes de devant devront appartenir au maire de Bienne et la tête au bailli de Nidau.

Rodolphe était un homme politique, et il cherchait à se ménager les bonnes grâces et, à l'occasion, l'appui de ses voisins. Ainsi, comme mentionné plus haut, il avait fait hommage pour Nidau au comte Louis, et plus tard, en 1367, il vend à la ville de Berne, pour 8438 florins d'or de Florence, la suzeraineté de la seigneurie d'Arberg, qu'il conserve cependant comme un franc et libre fief mâle.

L'évêque de Bâle, Jean de Vienne, voyait avec déplaisir l'indépendance croissante de la ville de Bienne. En 1367, il voulut la contraindre par la force à renoncer à la combourgeoisie qu'elle avait conclue avec Berne. Ne se sentant pas assez fort pour arriver seul à ses fins, il fit une alliance avec le comte de Nidau auquel, pour prix des services qu'il en attendait dans cette guerre, il remit la ville d'Olten. Mais Berne étant venue au secours de son alliée, l'évêque, qui avait brûlé Bienne, dut se retirer, et Rodolphe, toujours diplomate et désireux d'éviter une rupture avec Berne, empêcha l'évêque de franchir le pont de l'Aar près d'Olten, ce qui occasionna la débandade des troupes épiscopales, mais malgré ce mauvais service, dont l'évêque se plaignit fort, Rodolphe réussit à conserver jusqu'à sa mort la ville d'Olten.

Nous voyons Rodolphe prendre part encore à une expédition dans ces contrées. Il s'agissait de faire justice des comtes de Bechburg et de Thierstein, dont les pillages rendaient dangereux le passage du Hauenstein. Ils avaient, entre autres, fait main basse sur un convoi de safran escorté par les gens du comte de Nidau, auquel, en sa qualité de land-



grave de Buchsgau, incombait la surveillance de cette route. Le comte de Nidau, indigné de cet outrage, s'allia avec le comte de Kybourg pour punir les barons pillards, qu'ils firent prisonniers après avoir pris leurs châteaux d'assaut; mais les vainqueurs, pour leurs peines, se partagèrent, au détriment des propriétaires, le safran volé, et Rodolphe de Nidau garda en sus pour lui le château de Falkenstein.

Rodolphe s'intitule comte de Neuchâtel et de Frohburg, seigneur de Nidau, de Homberg et du Frickthal, landgrave du Buchsgau. Il était en outre bailli de Souabe, d'Alsace et de Thurgovie pour les ducs d'Autriche. Il devait ces hautes fonctions à sa puissance, à sa réputation de sagesse dans les conseils, mais aussi et surtout à la grande renommée de bravoure dont il jouissait, car il comptait parmi les plus vaillants capitaines de son temps, et il avait combattu en Prusse contre les Lithuaniens et les Polonais, en Grèce contre les Turcs, en Espagne contre les Maures, en France contre les Anglais. Il figurait entre les comtes de Nassau et de Sarbrück parmi les troupes allemandes qui apportèrent le secours de leurs épées au roi Jean II de France. Froissart nous raconte comment, au début de la bataille de Poitiers, il fut formé une colonne d'attaque d'élite destinée à débloquer les Anglais fortement retranchés :

« Adoncques par le commandement du roi se départirent les deux maréchaux et chevauchèrent de bataille en bataille et trièrent et élurent et dessevrèrent à leur avis par droite election jusques à trois cents chevaliers et écuyers les plus roides et plus apperts de tout l'ost, et chacun d'eux monté sur fleur de coursiers et armé de toutes pièces. Et tantôt après fut ordonnée la bataille des Allemands; et devaient demeurer à cheval pour conforter les maréchaux dont le comte de Sarrebrucke, le comte de Nydou, le comte Jean de Nasço étaient meneurs et conducteurs. Là était et fut le roi Jean de France. »

C'est donc au premier rang parmi les troupes choisies que combattit Rodolphe de Nidau, mais bien que « prouesse fut là grandement rencontrée », le succès de la journée ne devait pas être pour Montjoye et Saint-Denis<sup>1</sup>, et les 300 élus furent mis en pièces par l'attaque irrésistible du Prince-Noir, puis « eurent adonc le prince et ses gens d'encontre la bataille des Allemands du comte de Sarrebrucke, du comte de Nasço et du comte de Nydou et de leurs gens, mais ils ne durèrent mie grande-

<sup>1</sup> Cri de guerre des Français.



ment; ainçois furent eux reboutés et mis en chasse. Là étoient archers d'Angleterre vites et légers de traire onniement et si épaissement que nul se osait ni pouvait mettre en leur trait : si blessèrent et occirent de cette rencontre maints hommes qui ne purent venir à rançon ni à merci. Là furent pris, assez en bon convenant les trois comtes dessus nommés et morts et pris maints chevaliers et écuyers de leur route ». Parmi les morts se trouvait, comme nous l'avons vu plus haut, Jacques de Nidau, tandis que son frère Rodolphe était fait prisonnier.

Comment savons-nous qu'il s'agit ici bien de notre Rodolphe, car son nom est écrit Nido, Nydou, Nida et même Nidden, et le fait qu'il est toujours mentionné de pair avec les comtes de Nassau et de Sarbrück pourrait faire naître l'idée qu'il s'agit en réalité d'un seigneur venu avec eux du Nord ?

Il existe à la Bibliothèque nationale de Bruxelles le plus précieux et probablement le plus ancien monument héraldique du continent. C'est un armorial contenant les blasons de plus de 2000 chevaliers, peints à la main, de 1334 à 1370, par Gelre, le héraut d'armes de l'empire d'Allemagne sous Charles IV, qui promulga la Bulle d'or, et les armoiries y sont consignées dans l'ordre de préséance indiqué par la Bulle. Il s'agit donc de l'armorial officiel de l'empire au XIV<sup>me</sup> siècle, mais l'auteur y a réservé la plus large place à la France, à l'Angleterre et aux Pays-Bas, et il donne les blasons de tous les chevaliers marquants qui prirent part aux guerres des Anglais et des Français. Cet ouvrage est ainsi un complément obligé des Chroniques de Froissart, dont il a déjà servi à rectifier beaucoup d'erreurs de noms mal interprétés par les transcrip-teurs. Or le nom de Rodolphe de Nydou s'y trouve en toutes lettres et son écusson est celui bien connu de gueule au pal chevronné d'or et de sable, ce qui, soit dit en passant, confirme l'opinion que nous avons émise précédemment sur ces émaux. (Voir *Musée neuchâtelois*, décembre 1887.) Mais non content de nous donner des blasons, Gelre nous décrit aussi les prouesses et les armes de quelques-uns des chevaliers dans des éloges ou chansons narratives. Il n'est pas prodigue de cette faveur, car treize seigneurs seulement sont honorés de cette façon, et comme un de ces poèmes est dédié à Rodolphe de Nidau, on peut presque en conclure qu'il était considéré comme un des treize plus valeureux preux de son temps.

Nous sommes sans doute loin de la brillante époque des troubadours, et ces chansons ne dénotent en général pas grand talent poétique, mais elles nous dévoilent un des côtés les plus pittoresques du moyen



âge, et nous voyons défiler devant nous les chevaliers couverts de heaumes, de chaperons, de volets ou bavolets, de camails doublés de velours, d'étoffes d'or, de vair et d'hermines, de sinople, de pourpre ou d'argent, leurs coiffures surmontées d'ailes en éventail ou en aigrette, de plumes de paon ou d'autruche, de lions, de licornes, de griffons et de cent autres bêtes ou objets réels ou fantastiques. Puis ces louanges en vers nous révèlent une gracieuse coutume du temps. Aux murailles de la salle des chevaliers étaient suspendues les armures et les épées des ancêtres de la famille, mais une autre pièce du château, la chambre de la dame, était ornée des écussons de braves chevaliers amis ou même personnellement inconnus, mais dont la renommée s'étendait au loin, un peu comme de nos jours nous suspendons dans notre cabinet le portrait d'une célébrité, d'un homme d'État, d'un artiste pour lequel nous éprouvons de la sympathie. Dans un des petits poèmes de Gelre, une dame lui dit : « Ecoutez, Gelre, je fais faire une chambre neuve que je veux orner de la peinture d'armoiries ; vous me chercherez des noms de chevaliers dignes à juste titre que je les fasse peindre dans ma chambre » ; puis aux grands jours de fête, on allait, sur la demande de la dame, quérir dans sa chambre l'écuillon de tel ou tel chevalier, on le plaçait dans la salle du festin et le héraut prononçait ou chantait devant toute l'assistance l'éloge du preux représenté par son blason. Qui n'eût désiré faire ainsi l'objet de l'admiration de quelque belle châtelaine ?

Ou encore une réunion de dames tient une cour d'amour dans un monastère. Le héraut Gelre survient, il est reconnu, l'une d'elles lui demande de dire l'éloge du noble Rodolphe de Nidau, et Gelre, dans la langue de la vieille terre des Francs qui, à cette époque, était encore parlée dans plusieurs provinces, chante comme suit :

### RUDOLF VAN NYDOU <sup>1</sup>

Voir eyn clooster dair ich quam,  
Dair ich voir wair dat wael vernam,  
Dat dair gheselschaft was van vrouwen,  
Ich ghinc dair in inde wilde scouwen  
Of mich yemant dair erkente.  
Eyn edel maecht mich daer nente,

Je vins devant un cloître où j'appris,  
de vrai, qu'il y avait une réunion  
de dames ; j'y entrai et voulus voir si  
quelqu'un m'y reconnaîtrait. Une noble  
dame m'y nomma et me demanda d'où  
je venais, si j'avais appris

<sup>1</sup> Ce poème avec sa traduction, ainsi que les détails que nous donnons sur l'œuvre de Gelre, nous ont été obligeamment communiqués par l'éditeur de ce superbe ouvrage, M. Victor Bouton, à Paris.



Inde vraechde mich wane dat ich  
[queme,

Of ich erghent yet verneme  
Goeder meren in eynich lant.  
Ich zeide hair hoe ich were gesant  
Inde wat bootschaft dat ich dreve;  
Doe hiet si my dat ich bescreve;  
Eynen ritter hooch ghemoet,  
Die dicke siinre vianden bloet  
Durch die wapen heeft doen vlieten.  
Si sprach: en lati nyet verdrieten  
Dattu sinen lof erkundes  
Oftre sine ritterschaft ghegrundes;  
Zo moochstu van hem wonder spreken:  
He kan duerhurten inde duerbreken  
Ritterliic der viande scaren.  
Over meer heeft he ghevaren  
In Griecken, in Prusen inde in Span-

[gen;  
Ind in dat keiscriic van Aelmangen  
Heeft he mit wapen veel ghedaen.  
Siin moet heeft manheit wederstaen  
Tot menigher auxteliker ure;  
He is vrunde hulpe inde groosse sture  
Inde steit inder noot in staden.  
Siin vianden siin van hem beladen;  
Want he si mit manheit dick verheert  
Ind hair bloet duer wapen reert,  
Ind dick brinct in zware noot.

Ziin wapen siin van kele root,  
Dair eyn stake lanx duer veert  
Sabel ind gold ghesparreert.  
Nu zo nem des helmes wair:  
Eyn convertuer van roder vair,  
Geliic der bannyer ind den scilde;  
Dair boven op zo staet eyn bilde.  
Als eyn hoeft van eynre vrouwen,  
Dat dick met wapen wart verhouwen  
Ind onghebroken niet en bliift.  
Wair men sturmt striit of kiift,  
Dair acht he cleyn der viande drou  
Greve Rudolf van Nydou.  
Nydou! Nydou! is syn kry  
Dair men zal erkennen by.

quelque bonne nouvelle dans quelque pays. Je lui dis que j'étais envoyé et le message que je portais. Alors elle m'ordonna de lui décrire un chevalier magnanime dont les armes firent souvent couler le sang.

Elle me dit: que cela ne vous ennuie pas de publier sa louange ou de rechercher ses exploits, vous pourrez raconter des merveilles de lui. Il sait percer et briser courageusement les rangs des ennemis. Il a passé la mer et fut en Grèce, en Prusse et en Espagne. Il a par les armes fait de grandes actions dans l'empire d'Allemagne. Son courage a résisté à la bravoure en mainte heure anxieuse. Il est l'aide et le grand soutien de ses amis; il les assiste dans la détresse. Il accable ses ennemis. Il en triomphe souvent par sa vaillance, ses armes répandent leur sang et il les met souvent dans de grandes anxiétés.

Ses armes sont de gueules rouges; un pal les traverse tout de long chevronné de sable et d'or. Observe maintenant le heaume: un mantelet de couleur rouge semblable à la bannière et à l'écu. Au-dessus se trouve une image, comme une tête de femme qui est souvent mise en pièces par les armes, et ne reste pas non brisée; partout où l'on monte à l'assaut ou se bat, il fait peu de cas des menaces de l'ennemi, le comte Rodolphe de Nydou! — Nydou! Nydou! est son cri, on l'y reconnaîtra.



Si l'imagination du chanteur n'est pas des plus brillantes, on ne peut, d'autre part, nier à cette mise en scène et aux coutumes dont ces poèmes sont le produit un vrai souffle poétique qui fait contraste avec les circonstances de la vie si tristes et grossières sous d'autres rapports pendant le cours du moyen âge. Ou plutôt nous devons voir dans ce culte de ce qui est beau et noble le correctif sans lequel les ténèbres ne se seraient pas dissipées de si tôt.

Ainsi Rodolphe de Nidau, le favori des dames, était un vaillant homme, et s'il avait vécu plus longtemps ou avait laissé des fils pour succéder aux vastes domaines qu'il possédait, le canton de Neuchâtel n'en serait peut-être pas réduit à ses limites actuelles. Mais en 1375 il mourut subitement sans enfants, une flèche meurtrière l'ayant atteint pendant que, de son château de Buren, il examinait les bandes d'Enguerrand de Coucy qui assiégeaient la ville. Il n'avait survécu que deux ans à son beau-père, le comte Louis; c'est donc presque simultanément que s'éteignirent les deux branches principales de l'antique maison de Neuchâtel, et après la mort de Rodolphe de Nidau, les nombreux territoires qui avaient été réunis un moment en sa puissance se désagrégèrent. Sa veuve Isabelle retint la possession de la seigneurie de Neuchâtel qui était son patrimoine, et elle eut en outre Cerlier comme douaire. Les terres propres des Nidau furent partagées entre les deux sœurs de Rodolphe, Anne, épouse de Hartmann de Kybourg, et Varenne, épouse de Simon de Thierstein, la première recevant Nidau et Strasberg, la dernière Bipp et Frohburg. Olten fit retour à l'évêque de Bâle, Arberg avait été engagé à Berne, et Homberg passa de nouveau à la maison de Habsbourg.

Mais les comtes de Kybourg et de Thierstein ne surent pas conserver l'héritage de leur beau-frère. Chargés de dettes, ils le vendirent petit à petit. Altreu, Selzach et Bettlach furent acquis par Sigefroi Erlacher, qui bientôt après les vendit à la ville de Soleure. L'Iselgau passe en mains de la ville de Fribourg, y compris l'avouerie du prieuré de l'île de Saint-Pierre (1382); Busswyl, Chapelle, Bargaen, Lyss et Signau sont achetés par la ville de Berne, tandis que Bipp, Erlisburg et Wiedlisbach demeurent la propriété du duc Léopold d'Autriche, ainsi que Nidau et Buren, qui furent cédés par ce dernier à Enguerrand de Coucy. Cependant les garnisons de ces villes ayant commis toutes sortes de déprédations dans le voisinage, Berne et Soleure se liguèrent pour marcher contre Buren et Nidau et ils les prirent d'assaut en 1388; puis, procédant quatre ans plus tard à un partage du territoire conquis, Berne retint Nidau et



Buren avec la partie de la seigneurie de Strasberg sise sur la rive droite de l'Aar, ainsi que les villages de Lengnau et de Reiben qui sont de l'autre côté de la rivière, tandis que Soleure obtenait le reste de la seigneurie de Strasberg situé sur la rive gauche.

Ainsi prit fin en très peu de temps ce qui n'avait été réuni qu'au prix d'efforts soutenus et d'un labeur persévérant de quatre générations.

Jean GRELLET.

*Nota.* — En mentionnant, page 89, que Hartmann de Nidau avait été élu évêque de Bâle en opposition à Gérard de Vuippens, nous avons suivi la plupart des historiens suisses, mais Trouillat, dont la compétence est incontestable, ignore la chose, de sorte que cette assertion ne doit être acceptée que sous toutes réserves. — Un lapsus nous a fait dire que Rodolphe II avait épousé sa petite-nièce. Nous aurions dû dire petite-cousine, Gertrude étant fille du cousin-germain de son mari.

## VERS D'UN NEUFCHATELOIS

Arrête, grand héros, prends pitié de l'histoire !  
Sa main ne peut suffire à consacrer ta gloire,  
Et le soin de tracer un si brillant destin  
Va, si tu n'y prends garde, émousser son burin.

Arrête, il en est temps : l'univers te contemple ;  
Tu dois à l'univers un rare et grand exemple :  
Tu dois montrer à tous que, monarque et vainqueur,  
Tu sais de ton rival respecter le malheur.

Eh ! n'est-ce pas assez d'avoir, en sept journées,  
D'un empire puissant changé les destinées,  
Et d'avoir égalé, pendant ce peu de temps,  
Un roi qui pour la gloire a combattu sept ans ?

Arrête ! Rends la paix à la Prusse alarmée !  
Épargne les débris de sa vaillante armée !  
Pour l'honneur de son chef elle a bien combattu.  
Rends la paix à son Roi : tu connais sa vertu.



Je t'admire, et je pleure, et je ne puis m'en taire ;  
 Je ne puis oublier que ce roi fut mon père,  
 Et que, vivant jadis au rang de ses sujets,  
 J'ai, comme chacun d'eux, eu part à ses bienfaits.

Épargne ses États : il osa les défendre.  
 C'est le nouveau Porus d'un nouvel Alexandre.  
 Tu sauras, quand le sort l'abaisse devant toi,  
 Honorer son courage et le traiter en Roi.

MARS.

Copié et offert par Félician à l'aimable, mais très aimable Madame Charlotte Chabrier, au souvenir de laquelle il se recommande.

Les vers qu'on vient de lire ont été retrouvés récemment à Paris parmi d'autres papiers. La personne pour qui l'inconnu, qui signe *Félician*, les a copiés et qu'il appelle, avec un si fort accent de conviction, *aimable, mais très aimable*, était la femme d'un général allemand, portant le nom tout français de Chabrier : elle avait en Suisse quelques relations d'amitié.

Quant au poète, auteur de ces vers, nous avons vainement cherché quel il peut être. Nous les publions avec l'espoir que quelqu'un de nos lecteurs saura nous renseigner à cet égard. Il ne serait point indifférent de connaître le Neuchâtelois qui tournait ainsi l'alexandrin, en un temps où les poètes du crû n'étaient pas légion, et surtout qui osait, après Iena, implorer César victorieux en faveur du roi de Prusse.

Il y a, dans le sentiment qui a dicté ces vers et dans le souffle qui visiblement les anime, quelque chose de généreux et de touchant. On aime à se figurer Talma les lisant à l'empereur. Si le début rappelle un peu trop celui de Boileau s'adressant à Louis XIV :

Grand Roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire...

quelques gaucheries d'expression, qui ont un caractère moins classique, sont comme le certificat d'origine de ce petit morceau.

Nous remercions d'avance ceux qui nous fourniront quelque indication sur sa provenance.

Ph. GODET.



## PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

*HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE*

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1888, page 96)

C'est le 25 octobre 1804 que Droz s'embarque pour Rosette, où il arrive le lendemain et se rend immédiatement chez le consul d'Allemagne. Il y reçoit un accueil tout aussi cordial et gratuit qu'à Alexandrie. Par l'intermédiaire d'un drogman, il communique au bey son projet de voyage pour l'exploitation des mines, mais il reçoit pour réponse que « s'il y avait eu des mines dans l'Égypte, les Français les auraient fouillées ! »

Atteint quelques jours plus tard d'une ophthalmie assez grave, il quitte Rosette et obtient du consul français le passage gratuit jusqu'au Caire, préférant suivre à ses projets, plutôt que de revenir en Europe en profitant d'un navire en partance pour Livourne.

Au Caire, c'est encore grâce à la recommandation du consul impérial qu'il réussit à s'installer au quartier franc, ou des Européens. Ici encore le petit carrosse mécanique devait faire merveille. Appelé à le faire voir en société chez le Hussan-Bey, il reçoit dix-neuf petites pièces d'or, qui faisaient ensemble trois louis d'or. Peu s'en faut qu'il ne pénètre dans un harem et qu'il ne nous en dévoile les mystères de visu, mais il se contente de nous rapporter ce qui se dit au sujet des eunuques, des cérémonies du mariage, du culte, des funérailles, etc. Il va à la citadelle pour y voir « le puits de Joseph, qu'on dit avoir été creusé par le fils du patriarche Jacob lorsqu'il fut fait gouverneur de l'Égypte par le roi Pharaon ».

Le succès des exhibitions de son carrosse mécanique lui suggère l'idée de construire une machine électrique. Bien des choses lui manquent, mais son génie inventif, sa persévérance, cette imperturbable



confiance en lui-même qui ne l'abandonne jamais, lui permettent d'arriver à son but. Au commencement de mai 1804, il commence à faire voir ses nouvelles récréations physiques et mécaniques, comportant entre autres dix expériences différentes avec la machine électrique qu'il venait de finir, « mais, dit-il, quoique mon spectacle fût bien applaudi, je n'eus que peu de succès, l'argent étant devenu fort rare et la guerre nuisant à tous les états. Aussi je pris le bon parti de quitter le Caire, après être resté six mois dans cette ville. »

Droz revient donc à Rosette, où il retrouve un excellent accueil chez M. Bohti, gênois, consul impérial.

Par la quantité de domestiques cette maison ressemblait à la cour d'un prince; on y parlait italien, français, arabe et turc. Mais au bout de deux jours et demi que j'y fus entré je fus de nouveau attaqué sérieusement de la maladie des yeux, aussi après douze jours de tems, je me rembarquai sur le Nil, avec mon grand coffre et mon lit de voyage. M. Bohti me fit conduire par un de ses domestiques dans une barque, en me donnant le passage gratis jusqu'à Alexandrie.

Cette fois pourtant il est déterminé à quitter l'Egypte sans avoir vu ce Sahid, aux mines d'or, d'argent et d'émeraudes! « Je finis ici ce carnet, dit-il, en quittant l'Egypte et en recommençant le suivant par mon embarquement pour Smyrne. »

Nous voyons par les premières pages de ce second carnet que la navigation fut assez longue et pénible, les vents contraires obligèrent même le navire à jeter l'ancre devant la ville de Rhodes.

Le dimanche 30 juin, je descendis malheureusement à terre pour y exhiber mon petit carrosse, qui fut vu de plusieurs personnes avec applaudissement et me valut quelques pièces de monnaie. Mais comme je m'étais assis au bord d'un chemin à quelque distance de la ville je m'y endormis, accablé par la chaleur. A mon réveil, je m'aperçus qu'on avait vidé mes poches où on ne m'avait laissé que ma pipe et ma bourse à tabac, mais on s'était emparé de celle de mon argent, qui était dans ma veste, mais non pas de la petite où j'avais encore environ huit louis, laquelle était bien recellée. L'objet que je regrettais le plus, c'était mon petit carrosse et mes bonnes lunettes du Caire. Je me rappelai alors ce que ma femme m'avait dit, que je ne devais pas porter cette petite mécanique avec moi, crainte qu'on ne me la prit.

Enfin le 12 juillet, après vingt-cinq jours de traversée, il arrive devant Smyrne et, le lendemain, il débarque avec ses effets et s'occupe tout d'abord de rétablir le plateau de sa machine électrique et de la



construction de quelques autres instruments de physique, entre autres la bouteille de Leyde. Puis il entreprend le traitement d'un abbé grec de l'île de Chypre, atteint de surdité, qu'il veut guérir en l'électrisant pendant un mois de tems, étant nourri à sa table et logé et recevant en outre 50 piastres. Mais bientôt surviennent toutes sortes de difficultés et Droz constate, une fois de plus, que ses récréations physiques sont peu rémunératrices, « les gens de cette ville, dit-il, sont fort intéressés, ils auraient voulu voir sans qu'il leur en coûte rien ». Il réussit pourtant à vendre quelque peu de son reste de fournitures d'horlogerie, mais ne peut rien faire en métallurgie, les orfèvres de cette ville ne faisant que peu de déchets.

Voici l'une des notes insérées dans le carnet en dehors du récit :

J'ai écrit à ma femme et à mes enfants, du jeudi 2 aoust 1804, de Smyrne, capitale de la Natolie en Asie, et sa lettre s'adressera ainsi: *A P.-F. Droz, métallurgiste, qui la recevra chez M. Escalon, consul prussien, à Smyrne, dans la Turquie en Asie, à Smyrne, ce qui prendra environ 3 mois et demi de temps.*

Reçu la réponse le lundi 12 9<sup>bre</sup>, à Smyrne, datée du 1<sup>er</sup> octobre, ainsi elle n'a resté que 42 jours.

Rien ne me retenait plus dans cette ville que l'attente d'une lettre de ma chère femme, que je reçus avec beaucoup de sensibilité, par la continuation des marques d'amitié qu'elle me témoignait, ainsi que mes chers enfants. Aussitôt après, je cherchai une occasion pour partir, mais comme je n'en trouvais point pour me rendre par eau à Constantinople, mes compatriotes et amis, Delachaux et Guinand, me firent aller chez eux, où ils me témoignèrent bien de la cordialité, en me traitant généreusement pendant neuf jours. Mais le mardi 27 novembre j'entrai dans la barque du Reise Koumenaky, chargée de grenades, quittant Smyrne sans regret et en donnant 10 piastres turques pour mon passage.

Dix jours plus tard, après une traversée de nouveau pénible, Droz débarque à Constantinople et, comme partout et toujours, ne tarde pas à faire connaissance avec des personnes bienveillantes et des compatriotes.

Le lendemain je fus à terre, où ayant fait connaissance avec M. David Colomb, de Bretonnière, dépendant de Romainmotier, et M. Louis Emonet, graveur, de Boudry, dans le Comté de Neuchâtel, ces deux pays me reçurent en vrais compatriotes et me firent l'offre de loger avec eux, ce que j'acceptai volontiers en attendant de savoir dans quel genre je voulais m'occuper.

Vers la fin du mois de mars j'eus occasion de faire une amulette pour le rhumatisme, à M. Arnoud, riche orfèvre à Péra, laquelle me fut payée deux louis; lui ayant enseigné la manière de faire ce remède, il me donna un sequin de générosité.



Un autre jour, il obtient audience de trois Arméniens, très gracieux, intendants de la monnaie, qui paraissent disposés à conclure une convention pour l'application de ses procédés métallurgiques, mais on se contente de lui faire remettre 100 piastres turques de présent. Puis on lui demande les conditions qu'il ferait pour former un élève en métallurgie. Droz est disposé à traiter à raison de soixante louis de France, mais on ne veut lui en donner que trente et il préfère renoncer à prendre un engagement afin de profiter de la saison favorable pour effectuer son retour par la Valachie.

Ainsi, quatre mois et demi s'étaient de nouveau écoulés en vaines démarches et essais infructueux; nous ne pouvons donc être surpris que notre voyageur, atteint de nostalgie et de découragement, songe à tourner ses pas vers la patrie qu'il quittait deux ans auparavant, le cœur rempli d'illusions et d'espérances chimériques.

Mon grand empressement fut dès lors de chercher un embarquement pour me rendre à Galatz. Le 26 avril 1805, j'entrai à bord de la *Tartane* commandée par un capitaine turc, Anetal Mamoute; sa principale cargaison consistait en citrons. Le lendemain, je vis par la couleur de l'eau que nous approchions du Danube.

La traversée de Constantinople à Galatz s'effectue en six jours. De cette ville, où il ne reste que quelques jours, il se fait conduire avec trois Grecs dans une voiture à trois chevaux à Boukarest, traversant des plaines à perte de vue et une contrée généralement pauvre et misérable.

Le mardi 14 mai, dit-il, je fus me présenter chez le consul de Prusse, pour me mettre sous sa protection. Lequel me demanda indiscretement pourquoi je n'avais pas fait ma fortune à Constantinople? Je lui répliquai parce que je n'avais pas trouvé celui que je cherchais pour cet objet. Il me dit puisque j'étais Prussien, pourquoi je ne parlais pas allemand. Je lui répliquai que notre prince avait des pays où l'on parlait français. Quand il eut vu mon passeport, il me dit qu'il me reconnaissait Prussien dans les formes, à quoi je répondais que je m'en faisais gloire. Il me dit: Je vous prends sous ma protection, mais ne faites point de sottises. Comme il était bien plus jeune que moi je lui répliquai que c'était à moi à donner cette exhortation. Là-dessus je lui tirai ma révérence et m'en allai sur cette réplique.

Nullement déconcerté par cet incident, Droz sollicite une audience du prince régnant, et réussit à l'obtenir, grâce à la recommandation du chargé d'affaires de Prusse à Constantinople.



Son Altesse me dit gracieusement qu'il n'y avait point d'or ni d'argent dans la Valachie, que mon voyage de Smyrne à Boukarest avait été inutile, mais qu'en considération de ce que je lui étais recommandé, il tâcherait de me faciliter pour m'en retourner chez nous, en ajoutant que le moyen le plus économique serait de prendre la diligence. Je me retirai tout pensif, prenant le parti de quitter Boukarest au plus vite, en vendant auparavant le reste de mes fournitures en horlogerie.

Mais, après un mûr examen, je crus que je ne devais pas encore me rebuter sur la réponse du prince, et je pris la résolution de lui écrire, en lui faisant d'autres propositions. Le 25 mai je me rendis auprès du premier ministre pour lui remettre une lettre compilée en forme de placet, par laquelle j'indiquais au prince plusieurs endroits où on trouvait de l'or.

Le lendemain je fus chercher la réponse qui ne fut pas plus favorable. Dès ce moment, je cherchai une occasion d'un voiturier pour continuer ma route, et retourner dans mon pays, tout en faisant quelques recherches sur les mines et les terres aurifères dans les diverses provinces de la Hongrie.

*(A suivre.)*

Aug. JACCARD.

---

---

## ÉGLISE DES PLANCHETTES

(AVEC PLANCHE)

---

Jusqu'à la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, les habitants des Planchettes et du Dazenet, n'ayant pas d'église, devaient aller à la Chaux-de-Fonds, au Locle ou aux Brenets pour assister à un culte, mais le 25 août 1698, soixante-onze personnes des Planchettes, réunies chez David Vuille, souscrivirent entre elles la somme de 7,857 livres pour la fondation d'une église. C'était insuffisant, on le comprend, mais Marie d'Orléans, sollicitée par les habitants des Planchettes, se montra favorable à leur demande et « pour les tant mieux honorer et autoriser, se déclara soi et ses successeurs, collateur et patron à perpétuité de la dite église » et leur accorda une rente annuelle de 250 livres faibles pour leur ministre.



La Compagnie des pasteurs, les communautés voisines, toutes les églises du pays ainsi que celles du val de Saint-Imier, s'empressèrent de leur venir en aide à cette occasion. L'église fut inaugurée le 12 novembre 1702 par J.-F. Osterwald qui y établit un pasteur, choisi par le représentant de la princesse, et un consistoire. Ce pasteur fut M. Borle. A partir de ce moment, l'église des Planchettes réunit à son culte les habitants de ce village, ainsi que ceux du Dazenet, de Moron, des bords du Doubs et d'une partie de Pouillerel.

Le dessin de M. F. Huguenin-L. nous dispense de décrire cet édifice aux proportions modestes et sans aucun ornement extérieur. On ne peut donner à la maison de Dieu une plus grande simplicité.

L'intérieur renferme cependant quelques particularités. Devant la chaire, adossée à un des côtés, s'élève une table de communion en marbre, sur le socle de laquelle on lit l'inscription :

A  
L'ÉGLISE DES PLANCHETTES  
LA FAMILLE REYNIER  
1842

A gauche de la chaire, une pierre encastrée dans la muraille porte cette inscription :

CHRIST EST MA VIE

A  
LA MÉMOIRE DE DANIEL EDOUARD  
REYNIER, PENDANT 26 ANS PASTEUR  
DE CETTE ÉGLISE. NÉ EN 1790 MORT  
EN 1840.

Du vrai, du beau, du juste il fut l'ami sincère,  
Il sut à la science unir un cœur chrétien,  
Des ses paroissiens le modèle et le père,  
Il n'a vécu que pour leur bien.

Le souvenir du pasteur Ed. Reynier est demeuré en vénération dans sa paroisse; on sait qu'il s'occupa de sciences et particulièrement d'astronomie; il était en correspondance avec Herschell et lié d'amitié avec P.-L. Guinand des Brenets qu'il encouragea dans ses travaux.



Ed. Reynier avait installé devant sa cure une grande lunette qui a passé à l'Observatoire de Genève.

Devant la porte sud-est est posée une pierre tumulaire dont l'inscription latine est presque totalement effacée; les deux mots *nata est* indiquent la sépulture d'une femme.

Devant la grande porte sud-ouest se trouvent deux autres pierres tumulaires placées autrefois à l'endroit où s'élève la table de communion. On lit sur l'une d'elles :

« Ici git et repose le corps de Jaque Calame depuis le 18 janvier l'an 1709, justicier à l'honorable justice du Locle et ancien de l'église des Planchettes, âgé de 74 ans. »

On lit sur l'autre :

« Ici git et repose le corps de feu Moyse Jean Maire, justicier en l'honorable justice des Brenets. Décédé le huitième jour d'aoust 1711 âgé de 60 ans, et a possédé sa charge de justicier 15 ans. »

Les deux inscriptions sont surmontées des écussons des titulaires avec les dates 1709 et 1711 et les initiales J.-C. et M. I. M.

Nous devons noter encore deux écussons accolés sans inscriptions. L'armoirie de l'un d'eux pourrait être celle de la famille Fabry.

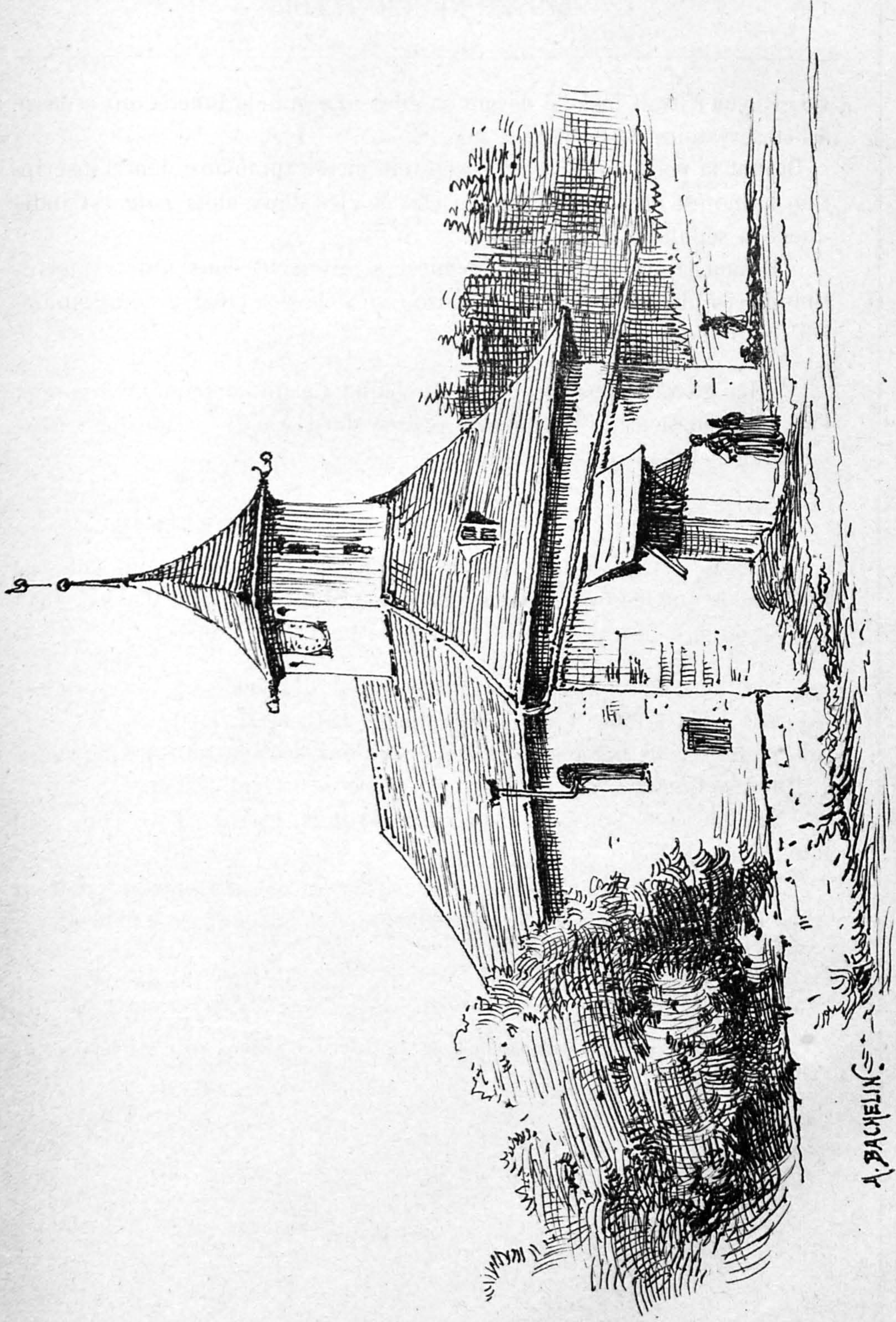
Sur le côté sud-ouest est installée une galerie d'où l'on peut monter au clocher.

Un harmonium, acheté par souscription grâce aux soins du pasteur Aloïs de Pourtalès, complète cet ensemble simple comme son extérieur <sup>1</sup>.

A. BACHELIN.

<sup>1</sup> Nous adressons nos remerciements à M. le pasteur L. Aubert pour les notes qu'il a bien voulu nous fournir sur ce sujet.





Eglise des Planchettes.  
D'après M. F. Huguenin-L.







# LE FER A GAUFRES DE GUILLAUME HARDI

1558

(AVEC PLANCHE)

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* voudront bien nous pardonner de revenir un instant sur ce modeste instrument qu'on nomme un fer à gaufres, à propos d'un personnage intéressant notre histoire et dont nous croyons avoir retrouvé le gaufrier.

Ce gaufrier, qui appartient à M. Auguste Jeanneret, notaire aux Brenets, est daté de l'an 1558. Il est par conséquent contemporain de Farel et de la Réforme; c'est le plus ancien instrument de ce genre que nous connaissions dans notre pays.

D'un côté il porte, gravé au ciselet, au centre, l'écusson de la famille Hardi: une balance suspendue sur une montagne à trois copeaux; il est flanqué à droite et à gauche de la pointe des initiales G. H.

A droite se trouve l'écusson écartelé Neuchâtel et Baden-Hochberg, retourné; c'est-à-dire que l'armoirie de Neuchâtel est aux premier et quatrième quartiers au lieu d'être aux deuxième et troisième. A gauche l'aigle chevronné de Neuchâtel, à tête dirigée à droite au lieu d'être tournée à gauche. Dans la marge du bord, on lit :

A DIEV SEVL SOIT HONNEVR ET GLOIRE EN  
IESVS CHRIST. HARDI. 1558

Sur la face opposée, le gaufrier porte :

Dans un caisson central en forme de parallélogramme allongé, encadré d'ornements en arête de poisson, en haut et en bas, et d'un joli décor en double treillis à droite et à gauche, les lettres G. HARDI, en belles majuscules du XVI<sup>me</sup> siècle.



Dans la marge du bord :

DIEV PRESERVE HONNEVR ET AME, IE  
NE DESIRE DAVANTAIGE.

Ce gaufrier est donc pour nous des plus intéressants. Outre son antiquité, il porte encore, sur ses surfaces élégamment décorées, tous les attributs qu'on peut attendre d'un fer vraiment neuchâtelois, et d'après les légendes gravées dans les marges des deux mâchoires, il a dû appartenir à l'un de ces fervents réformés, qui ne craignaient pas d'affirmer nettement leur foi et leur espérance... et qui faisaient de grandes choses.

En étudiant de plus près ce remarquable instrument, on sera d'abord surpris des anomalies qu'il présente.

En premier lieu, Jeanne de Hochberg étant morte en 1543, comment son écusson se trouve-t-il sur un fer de 1558, alors qu'une autre dynastie gouvernait depuis quelque temps le comté ?

En second lieu, pourquoi les écussons de Neuchâtel-Hochberg et de Neuchâtel-Ville sont-ils retournés ?

Nous n'avons pas trouvé à ces questions de réponse absolument satisfaisante. Peut-être le fabricant s'est-il, comme nous le fait remarquer M. J. Grellet, servi d'anciens coins pour imprimer en creux dans le fer rougi les écussons dont il est question. On pourrait alors supposer qu'il tenait en réserve pour les amateurs des gaufriers en partie achevés, et qu'il terminait, selon le gré de l'acheteur, au moyen du ciselet. Quoique, à vrai dire, le fait d'un écusson d'une dynastie éteinte se perpétuant sous la dynastie nouvelle ne soit pas une anomalie rare chez nous.

Mais passons.

On se convaincra facilement, par la comparaison du *C* de la légende, dans le mot *Christ* avec le *G* des mots *Gloire* et *Davantaige*, que l'initiale du prénom est bien un *G* et non un *C*. D'autre part, l'association sur un même gaufrier d'une *armoirie de famille* avec celle de la ville de Neuchâtel et celle du *comté* fait naître la pensée que l'instrument a dû appartenir à un *bourgeois* de Neuchâtel et peut-être à un personnage haut placé, occupant une position officielle. Autrement il est à supposer que l'écusson de la famille eût été, comme c'est le cas dans la plupart des gaufriers que nous connaissons, seul représenté.

Les deux légendes, d'une morale si élevée, nous mettent évidemment en présence d'un chrétien de la nouvelle foi, d'un de ces fervents



réformés, homme d'une probité éprouvée, ayant mis *son honneur et son âme* sous la protection divine.

L'ornementation distinguée du fer permet, en outre, de supposer que le personnage à qui il appartenait était en quelque façon un homme de goût et dans un état de fortune prospère.

Reste à trouver dans le pays un homme du nom de G. Hardi, ayant vécu en 1558, et à qui s'appliquent les résultats de notre investigation.

Cet homme, nous croyons l'avoir découvert en la personne de Guillaume Hardi, notaire et conseiller d'État en la ville de Neuchâtel, personnage dont on retrouve fréquemment le nom de 1553 à 1567 dans les Annales de Boyve.

Pour transformer dans l'esprit du lecteur cette conjecture en quasi-certitude, qu'on nous permette de dire quelques mots de Guillaume Hardi.

G. Hardi, bourgeois de Neuchâtel et notaire en cette ville, comme on le voit par son testament que Boyve nous a conservé, fut d'abord conseiller de ville et, à ce titre, il siégea en 1553 dans les Audiences générales. Quelques années après, il était nommé *Roi des marchands*, charge de confiance qu'on ne pouvait offrir qu'à un homme honorable et d'une probité éprouvée, puisque ce fonctionnaire était chargé de veiller aux abus que se permettaient les merciers et marchands drapiers, en vendant de mauvaises marchandises ou en trompant sur les poids et mesures. En 1557, il devint maire de Neuchâtel, après l'avoir été de Travers, puis receveur pour l'état des officiers, puis secrétaire et procureur-général pour le même état. Enfin, il était nommé conseiller d'État. Il fut en outre chargé, dans le courant de sa carrière politique, de plusieurs missions importantes, soit par les Quatre-Ministres, soit par le prince Léonor d'Orléans qui était alors le souverain et avait en lui une grande confiance.

En 1567, il fait son testament par lequel il substitue sa maison à Jean Tribolet, à condition que ce dernier ajoute à son nom celui de Hardi. Cette maison, située au *Grand Mazel*, bâtie par Guillaume Hardi lui-même, était située sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'ancienne maison Dorn, au point de jonction des rues du Seyon, des Moulins et de l'Hôpital. Elle a été démolie en 1844.

Une autre maison Hardi, datée de 1560, est encore debout, avec son écusson, dans la ruelle des Chaudronniers. Guillaume Hardi mourut peu après 1567, car on ne retrouve plus son nom dans les Annales de Boyve.



Un homme qui eut une carrière politique si bien remplie et qui passa successivement par toutes les dignités, ne pouvait évidemment être qu'un citoyen d'une honorabilité éprouvée, jouissant de l'estime et de la confiance de ses compatriotes et du gouvernement.

Tout concorde donc, nom, date, association des écussons, légende du gaufrier, pour nous permettre de conclure que le fer à gaufres en question est bien celui de Guillaume Hardi.

*N. B.* — M. Jean Grellet vient de nous communiquer le moulage d'un gaufrier de Colombier semblable à celui que nous venons de décrire. Il est de 1559 et sort évidemment de la même fabrique. Le caisson de gauche est occupé par l'écusson écartelé Neuchâtel-Baden-Hochberg, celui du centre par l'aigle de Neuchâtel entre deux colonnes, avec les lettres C. P., celui de droite par l'écusson de Valangin.

A. GODET.

---

## L'ÉLECTION DES ÉVÊQUES DE LAUSANNE

DEPUIS LE XVI<sup>me</sup> SIÈCLE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>me</sup>

Notes d'un laïque <sup>1</sup>

---

Il ne faut pas chercher dans ces pages une histoire des élections épiscopales comme pourrait l'écrire un écrivain auquel le Vatican aurait ouvert ses archives et, en particulier, les cartons qui contiennent la correspondance des nonces établis à Lucerne; car c'est à ces représen-

<sup>1</sup> Avant la Réformation, tout le territoire neuchâtelois appartenait, pour le spirituel, à l'évêché de Lausanne, auquel la maison des comtes de Fenis ou de Neuchâtel donnait trois de ses chefs, les évêques Bourcard, Conon et Berchtold. Depuis la Réformation, la juridiction épiscopale ne s'étendit plus que sur les paroisses restées fidèles à l'ancienne croyance, y compris celles qui ont été ajoutées ou créées depuis ce siècle.



tants du saint siège, et qui ont exercé sur l'Église catholique en Suisse une influence si prépondérante, que revient une part considérable dans le choix des évêques dont la nomination dépendait directement du pape. A défaut donc d'une histoire proprement dite, les notes qu'on va lire et qui sont empruntées en partie à des sources inexplorées jusqu'ici, auront du moins l'avantage d'attirer l'attention sur un côté encore peu connu de nos annales, et cela en dépit des excellents travaux d'Edouard Mallet, de Genève, de l'abbé fribourgeois Dey et de l'auteur de l'*Histoire de l'évêché de Lausanne*, le P. Schmidt, de l'ordre des Rédemptoristes, qui a vu le jour dans le *Mémorial* de M. l'abbé Gremaud.

Dans les premiers temps de l'Église, les évêques de Lausanne, comme les autres en général, étaient élus par le peuple et le clergé réunis, en présence des évêques voisins. Mais il arriva plus d'une fois que les monarques, comme Charlemagne et les rois de Bourgogne, désignèrent des évêques de leur chef. Plus tard, nous trouvons les élections épiscopales en général attribuées aux chapitres des cathédrales, moyennant la sanction de l'archevêque métropolitain, qui était, comme on sait, pour Lausanne, l'archevêque de Besançon. Les relations de l'évêché de Lausanne avec Besançon ne cessèrent même qu'à l'époque du Concordat, en 1801. Mais dès ces temps reculés le pape intervient, soit en cas de conflit, soit lorsqu'il juge opportun de faire acte d'autorité ou qu'il tient à pourvoir quelqu'un (*personna grata*).

Ces interventions se multiplièrent à la fin du moyen âge, et on en peut citer comme un exemple saillant la nomination, en 1472, par le pape Sixte IV, à l'épiscopat de Lausanne de son propre neveu Julien de la Rovère, celui qui devait être pape sous le nom de Jules II.

Bien avant cette époque cependant, sous Nicolas V, le pape humaniste, le fondateur de la Bibliothèque vaticane (1445-1455), les ducs de Savoie obtinrent le droit de nommer les évêques de Lausanne et, en 1523, le pape Clément VII leur confirma, paraît-il, cette faveur. Clément VII n'aurait fait, au reste, que suivre l'exemple de son cousin et prédécesseur, le pape Léon X, octroyant par le concordat de 1517 au roi François I<sup>er</sup>, pour lui et ses successeurs, le droit de nommer les évêques de France, droit dont ont joui tous les monarques de ce pays et qui a passé à la République française.

La conquête des terres de l'évêque de Lausanne et du pays de Vaud par les Bernois, en 1536, n'avait d'abord rien changé au droit de nomination des ducs de Savoie. Les premiers successeurs immédiats de Sébastien de Montfaucon sont nommés par le duc de Savoie. Ainsi les



évêques Claude-Louis Alardet (1560-1561) et Antoine de Garrevod (1562-1598). Mais il n'en fut pas de même du troisième, Jean Doroz; ce prélat-gentilhomme franc-comtois, évêque de Nicopolis *in partibus infidelium*, fut élu *proprio motu* par le pape Clément VIII.

En revanche, Jean de Wattenwyl, qui reçut la mitre en 1607 et occupa le siège épiscopal jusqu'en 1649, dut la dignité épiscopale au duc de Savoie, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, l'auteur de l'escalade de Genève. Wattenwyl qui, avant de se faire prêtre, avait été l'un des principaux officiers du prince, servait dans cette expédition néfaste; il y eut la jambe cassée en montant à l'assaut, et resta boiteux toute sa vie. Cet accident l'ayant déterminé à entrer dans les ordres, fut la cause première de son élévation à l'épiscopat. Jean de Wattenwyl appartenait à cette branche de l'illustre famille bernoise de ce nom qui, à l'époque de la Réformation, avait quitté Berne pour se réfugier dans la Franche-Comté, province autrichienne, puis espagnole.

Jean de Wattenwyl est le premier évêque qui ait obtenu l'autorisation du gouvernement de Fribourg de s'établir dans cette ville, où il se bâtit, dit l'historien Schmidt, « une belle maison qui est aujourd'hui la propriété de la famille de Boccard ».

La mort de Wattenwyl, le 22 juillet 1649, fut le signal de longues contestations au sujet de son successeur. L'évêque défunt avait, de concert avec le duc de Savoie, choisi pour coadjuteur un chanoine de Besançon nommé Claude Fauche, de Dampré. Ce dernier se croyait si sûr de son affaire, qu'il se faisait appeler l'évêque élu de Lausanne et recevait ce titre dans le fameux pamphlet du ministre protestant converti de Rouvray, intitulé *l'Abomination du calvinisme*, publié en 1650, et que l'auteur a dédié à Fauche (1680). Mais Fauche mourut avant la fin des négociations qui auraient peut-être abouti à le faire reconnaître.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur de Louis XIV, La Barde, marquis de Marolles, comme on le voit par sa correspondance avec le cardinal Mazarin, faisait tous ses efforts pour empêcher la nomination d'un sujet de l'Espagne et faire tomber le choix du saint Père sur un savant théologien du diocèse de Lausanne nommé Schwaller, fils de l'avoyer de Soleure, qu'il cherchait ainsi à attacher de plus en plus au parti français. Soleure faisait alors aussi partie de l'évêché de Lausanne. « Le pape, disait La Barde, a accordé l'élection des évêques de Lausanne au duc de Savoie peu de temps avant la Réformation. Fribourg et Soleure auraient cependant le droit de nommer leur évêque, car ces deux États ne sont pas inférieurs en souveraineté ni à la Savoie, ni à Venise. » La



Barde conseillait à sa cour de faire agir le duc et la duchesse de Savoie en faveur du chanoine Schwaller. Ce dernier fut en effet désigné par le duc Charles-Emmanuel, et ce prince chercha même à intéresser les Fribourgeois à son candidat, en les engageant à refuser tout autre que le sien, par lettre du 2 septembre 1650. Mais le pape Alexandre VII ne se montra pas favorable à ce choix ; il songeait à un patricien de Lucerne, Jost Knab, prévôt de la Collégiale de cette ville, prêtre recommandable par sa piété et par des talents qui l'avaient fait désigner comme *légal à latere* auprès des Ligues grisonnes.

Dans le grand livre des lois de Fribourg, on lit à la date du 29 avril 1652 : « Le duc de Savoie réclame contre la prétention de nommer sans lui un évêque de Lausanne en remplacement de Mgr de Wattenwyl dans la personne du prévôt Knab, cette royale maison étant en possession de nommer à l'évêché de Lausanne toutes les fois qu'il vient à vaquer, comme le justifient clairement toutes les provisions du défunt de Wattenwyl et des autres évêques qui l'ont précédé. »

Mais sans s'inquiéter des droits du duc de Savoie, le pape disposait définitivement de la mitre de Lausanne en faveur du prévôt Knab. Le nonce, qui avait sans doute contribué à sa nomination, se hâta d'en informer les Fribourgeois (18 juin 1652). Le duc de Savoie de protester contre cette élection. Il se vit appuyé par l'ambassadeur de France et pria les Fribourgeois de joindre leurs protestations aux siennes. Mais loin d'entrer dans ses vues, l'État de Fribourg avisait celui de Soleure de l'avènement du prévôt Knab et adressait au nouvel évêque les félicitations d'usage (15 décembre 1652). L'affaire ayant été portée à Rome, y fit l'objet d'une consultation de cardinaux qui déclarèrent mal fondée l'opposition du duc. Mgr Knab faisait son entrée triomphale à Fribourg le 14 mars 1654, mais il ne s'y fixa pas comme Wattenwyl ; il continua à résider dans sa ville natale.

Le duc de Savoie n'avait pas pour autant abandonné ce qu'il appelait son droit et ce que la cour romaine traitait de prétention surannée. Il trouva cette fois de l'appui dans le gouvernement de Fribourg dont, pour n'être pas établie en droit, la recommandation ne laissait pas d'être, selon les circonstances, d'un grand poids auprès du saint siège. Aussi le pape soumit-il l'affaire à un nouvel examen dans une commission de cardinaux nommée *ad hoc*. L'opinion favorable au duc prévalut enfin, mais pas au point de faire accepter par le pape les deux candidats qu'il désigna en première ligne. Un troisième trouva grâce ; c'était un seigneur piémontais nommé Jean-Baptiste Strambino, des comtes de



Saint-Martin (1662-1682). Mais cet épiscopat fut malheureux au possible par la longue lutte qui s'engagea entre ce prélat et le chapitre des chanoines de Saint-Nicolas à Fribourg. Ce dernier se prétendait exempt de la juridiction épiscopale, en vertu des bulles de sa fondation en 1512, et avait déjà opposé la même résistance à l'évêque précédent, Jost Knab, en refusant sa visite. Le gouvernement fribourgeois avait pris fait et cause pour le chapitre indigène contre l'évêque exotique. Le nonce lui-même se prononçait dans le même sens. Ce nonce n'était autre que le neveu de saint Charles Borromée, un héritier de ses vertus apostoliques et dont le grand romancier de l'Italie, Manzoni, a fait le héros de son admirable livre des *Fiancés*. La querelle se compliqua de toute espèce d'incidents qui contraignirent l'évêque à quitter son diocèse. Mais ce ne fut pas sans avoir lancé l'excommunication contre ses adversaires. A la tête de ses ennemis, Strambino plaçait la famille très influente des Gottrau, à laquelle il ne ménageait pas les épithètes outrageantes comme celle-ci : *Quanti Gottrauni tanti coglioni*.

L'infortuné prélat mourut à Jougne en 1684, sans avoir pu reprendre possession de son diocèse. La cause des dissensions qui avaient troublé les bons rapports de l'État et de l'Église était attribuée, non sans motif, au choix d'évêques complètement étrangers aux institutions et aux mœurs du peuple qu'ils étaient chargés de diriger; les gouvernants fribourgeois travaillèrent sérieusement à obtenir de la cour de Rome qu'on leur donnât des évêques indigènes. Mais les procédés de ces magistrats envers Strambino avaient indisposé profondément la cour de Rome; elle laissa s'écouler quatre ans et demi avant de donner un successeur au prélat piémontais. Pendant ce laps de temps, le diocèse resta confié aux soins d'un prêtre du pays avec le titre de vicaire apostolique. Enfin, se rendant aux vœux des Fribourgeois, le pape Innocent XI nomma *proprio motu*, le 20 décembre, un ecclésiastique indigène, Pierre de Montenach, prévôt de Saint-Nicolas, et qui avait fait ses études à Fribourg, à Vienne en Autriche et à Gênes en Italie (1689).

« Pierre de Montenach, dit le P. Schmidt, historien du diocèse de Lausanne, fut le premier bourgeois de Fribourg qui devint évêque de Lausanne. »

La cour de Turin ne s'était pas opposée à la nomination de Montenach. Mais lorsque ce prélat eut cessé de vivre, en 1707, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, qui, quelques années plus tard, prenait le titre



de roi de Sicile d'abord, puis celui de roi de Sardaigne, renouvelait ses prétentions et, pour gagner les Fribourgeois à sa cause, jetait son dévolu sur un de leurs bourgeois et patriciens. C'était Antoine d'Alt, prévôt de la collégiale et frère de l'un des personnages les plus influents de la république, le trésorier d'Alt, plus tard si connu comme avoyer et comme auteur d'une histoire indigeste des Helvétiens, en dix volumes.

La candidature du prévôt d'Alt semblait avoir pour elle toutes les chances. Chargé par le nonce de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, cet ecclésiastique jouissait et de la protection de la Sardaigne et de la faveur de la cour impériale dont son frère recevait peu après le titre de baron d'empire. Mais le pape Clément XI (Albani) tenait à affirmer son droit absolu et préconisa, le 1<sup>er</sup> avril 1707, un prêtre fribourgeois, Jacques Duding. L'élu était d'origine essentiellement plébéienne et villageoise, mais depuis quarante ans il était attaché à l'ordre de Malte dont il était devenu l'un des francs chapelains commandeurs. La vacance du siège épiscopal n'avait duré que vingt-cinq jours.

En possession de la mitre de Lausanne, qu'il porta d'ailleurs avec honneur et sagesse pendant près de trente ans, l'évêque Jacques Duding songeait tout bonnement à transmettre son titre à son neveu Claude-Antoine Duding, qui lui avait succédé comme franc chapelain commandeur de l'ordre de Malte. Mais ce projet de transmission devait exciter les jalousies de plusieurs de ses compatriotes et confrères de l'ordre de Malte, en particulier celles du commandeur Joseph Grisel de Forell, qui occupait à la cour de Saxe le poste de sous-gouverneur du prince Xavier.

« On dirait, écrivait Forell à ses parents de Fribourg, que la mitre est un bien de famille. Et tout cela se fait sans consulter la république de Fribourg, qui fait cependant une pension à l'évêque. Ces paysans parvenus sont les plus grands ennemis de la noblesse. Il y a tant de chanoines de St-Nicolas auxquels la mitre conviendrait mieux qu'à ces intrigants. » Joseph de Forell conseillait aux Fribourgeois d'envoyer quelqu'un des leurs sur les lieux pour combattre les prétentions des Duding, et s'offrait à remplir ce mandat.

Le projet de Duding de transmettre la mitre à son neveu trouvait une opposition plus sérieuse de la part du comte Provana, ambassadeur du roi Victor-Amédée II à Rome. Ce diplomate ferme et habile produisait une foule de titres et de documents à l'appui des droits de son souverain. La nouvelle congrégation de cardinaux nommée pour examiner



ces titres objectait que le pays de Vaud ayant passé sous la domination des Bernois, le duc de Savoie avait perdu par le fait tout droit sur ce territoire. Le comte répondait par une série d'arguments qu'on peut résumer comme suit : « L'envahissement du pays de Vaud par les Bernois étant le résultat de la révolution religieuse qui a soustrait ce pays à la foi romaine, on ne peut admettre que le saint siège veuille tirer parti de cette rébellion pour ravir au duc de Savoie devenu roi, les droits de patronage et de collation concédés par le bref de Nicolas V (1445-1455) et confirmés par Clément VII ». En reconnaissant l'état de choses issu de la révolte religieuse et politique, la cour de Rome pourrait être accusée de favoriser la violation des droits les plus sacrés. « L'évêché de Lausanne, ajoutait Provana, ne comprend pas seulement le pays de Vaud, mais Fribourg, Soleure, la partie catholique du comté de Neuchâtel et un district de la Franche-Comté. » Le ministre piémontais montrait ensuite la cour de Savoie continuant à nommer les évêques de Genève, quoique la ville fût devenue république. Il alléguait encore l'exemple de l'empereur d'Allemagne continuant également à nommer aux évêchés de la partie de la Hongrie qui avait passé sous le joug des Ottomans. Provana terminait son plaidoyer en rappelant les subsides accordés par le duc de Savoie à la mense épiscopale de Lausanne pour aider l'évêque à tenir son rang.

Quelque concluante qu'elle nous paraisse, toute l'argumentation du ministre de la cour de Sardaigne vint échouer encore cette fois contre la volonté bien arrêtée du pape de disposer de l'évêché de Lausanne comme d'un siège immédiatement soumis à l'autorité pontificale. Et pour ne laisser subsister aucun doute à cet égard, Clément XI nommait *proprio motu* Claude-Antoine Duding, le 23 décembre 1716.

Il est naturel de penser que les longs démêlés du pape avec le roi Victor-Amédée II n'étaient pas étrangers à la manière d'agir du souverain pontife. Dès le commencement de son règne, en effet, ce monarque s'était rendu odieux à la cour de Rome par sa tendance à affaiblir la puissance du clergé en Piémont et surtout en Sicile : il ajoutait à ces griefs par ses ménagements pour les Vaudois du Piémont, qu'il avait d'abord persécutés cruellement et à l'instigation de son oncle Louis XIV.

Trente ans après, lorsque mourut Claude-Antoine Duding, le pape si savant et si spirituel qui a nom Benoit XIV ne se montra pas plus favorable aux candidatures de la maison de Savoie. Des divers prétendants à la mitre de 1745, deux seuls nous sont connus ; ce sont deux gentils-



hommes fribourgeois, que leur parenté seule aurait dû empêcher de se faire concurrence. Le premier était Hubert de Boccard, recteur de l'église Notre-Dame à Fribourg et grand vicaire du diocèse; le second était ce commandeur Joseph de Forell dont nous citons plus haut la lettre hostile aux Duding. Outre qu'il n'était pas même ecclésiastique, Joseph de Forell n'avait aucune des qualités requises pour les fonctions auxquelles il aspirait, et pour comprendre qu'il ait osé postuler l'évêché de Lausanne, il faut vraiment se rappeler qu'un Dubois et un Rohan de Guéménée parvinrent à se faire décorer de la pourpre romaine. Quelques heureuses caravanes contre les barbaresques n'étaient pas des titres suffisants pour racheter les désordres d'une vie que la correspondance de Forell lui-même avec sa famille nous montre avoir été, non seulement mondaine, mais voluptueuse à l'excès. Cependant chacun de ces candidats avait trouvé des protecteurs influents, Forell les princes de Saxe, Boccard les ministres de Louis XV, dans les armées duquel un de ses frères occupait le grade de lieutenant-général. Mais une intervention plus puissante que celle des cours de France et de Saxe devait décider de l'élection; c'était celle de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, dont l'ancien confesseur, le P. capucin Augustin-Marie Nevroni, de Lugano, était élevé à l'épiscopat de Lausanne par Benoit XIV, le 16 juin 1745.

Si l'on en croit le commandeur de Forell, une pensée politique aurait présidé à ce choix : « La reine de Hongrie, dit-il dans une lettre qui précédait la nomination, cherche à mettre le P. Nevroni, à Fribourg, pour contrebalancer l'influence française. »

Le capucin tessinois avait accepté sa nomination et se disposait à se rendre à son poste lorsque, par une lettre reçue de Lucerne, il apprit que le choix du saint siège avait frappé d'étonnement tout le monde à Fribourg et ne trouvait guère que des mécontents. En homme avisé, le P. Augustin jugea alors à propos de renoncer à l'évêché de Lausanne et n'eut pas lieu de s'en repentir, car l'année suivante, 1746, il était promu à l'évêché de Côme, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1760.

(A suivre.)

A. DAGUET.





# L'ARMÉE DE L'EST EN SUISSE. 1871

## LA GARDE MOBILE DES HAUTES-ALPES

---

L'entrée de l'armée de l'Est en Suisse, par laquelle se termina la guerre franco-allemande, a été étudiée dans plusieurs publications nationales; il nous a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à rechercher dans les livres et revues de France l'histoire de cet important événement; c'est à cette intention que nous détachons du *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* (1885) l'histoire de la garde mobile de ce département pendant la campagne de 1870 à 1871.

Ce corps, composé de huit compagnies, sous les ordres du commandant Bauny, journaliste, et armé de fusils à silex transformés en fusils à percussion, était incorporé dès le 27 août, à Vesoul, dans l'armée des Vosges sous le commandement du général Cambriels; il n'entre en campagne qu'au mois d'octobre à son arrivée à Besançon.

Le 22 octobre, le bataillon est engagé dans un combat au village de Cussey. L'auteur anonyme de cette notice écrit ce qui suit: « A ce moment, les mobiles des Hautes-Alpes manquaient absolument de commandement supérieur; ils ne savaient s'ils devaient avancer, reculer ou se déployer en tirailleurs. D'un autre côté, le peu de portée de leurs armes les laissait désarmés contre l'artillerie et les fusils de précision de l'ennemi. »

Le commandant Bauny, qui avait traversé l'Oignon à la nage, fut arrêté par les Prussiens dans une grange. M. de Vitrolles, capitaine, prit le commandement du bataillon.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871, le bataillon marche à la suite de l'armée de l'Est, commandée par le général Bourbaki, et se dirige vers Belfort; il combat dans une quantité d'affaires partielles entre Blamont et Montbéliard du côté de la frontière suisse, à Bondeval, à Valentigney, à Audincourt. Le 27, après plusieurs succès, la troupe voyant sa retraite sur Besançon coupée par l'ennemi, se dirige vers Pontarlier



par Saint-Hippolyte, Maiche, Charquemont. Laissons le chroniqueur raconter lui-même cette dernière phase de la guerre :

« Nous arrivâmes au Villers à minuit environ (30 janvier) et dûmes, faute de logements, coucher dans la rue ou entassés dans quelques salles de café.

« A deux heures du matin (1<sup>er</sup> février), l'ennemi était signalé au Pissoux à quatre kilomètres.

« Le bataillon rassemblé à grand'peine, à cause de la fatigue qui ne permettait plus à beaucoup d'entre nous de se mouvoir, traversa le Doubs et atteignit le hameau des Pargots, situé en partie sur le territoire français et en partie sur le territoire suisse. Nous y fûmes rejoints par une compagnie du bataillon des mobiles des Vosges et par la compagnie de zouaves de Lavallière.

« Le bataillon se reposa toute la journée aux Pargots et le soir, sur l'avis qui nous fut donné que les Prussiens renonçaient à nous poursuivre et, mieux renseignés, reconnaissaient l'armistice, nous retournâmes prendre position au Villers.

« Nous nous y installâmes après avoir pris toutes les précautions qu'exigeait la situation : une section de la sixième compagnie, commandée par M. Peysson, sous-lieutenant, fut placée en grand'garde sur la route de Pissoux, une section de la compagnie des Vosges sur celle de Morteau.

« A une heure du matin (2 février) nous fûmes de nouveau réveillés par une marche du bataillon : l'ennemi venait de surprendre et d'enlever notre grand'garde, placée sur la route de Morteau, et il était également signalé sur celle de Pissoux. M. Roman, lieutenant, fut chargé de prendre aussitôt les premiers hommes qui descendraient dans la rue et d'aller sur la route de Morteau arrêter l'ennemi qui s'avancait.

« Il fallut une demi-heure pour rassembler le bataillon, encore plusieurs soldats excédés de fatigues ne purent se lever.

« Enfin, le bataillon partit pour les Pargots : au même moment une colonne prussienne, débouchant sur la route de Morteau à 500 mètres du village, répondait : « Vosges ! » au cri de « Qui vive ? » et commençait le feu dès qu'elle se trouvait à portée. Il lui fut répondu assez vivement pour l'arrêter quelques instants ; pendant ce temps le bataillon put traverser le pont et se rallier de l'autre côté du Doubs.

« La grand'garde de la route de Pissoux put également rallier le bataillon en traversant le Doubs sur la glace.



« A peine maîtres du Villers, les Prussiens poussaient une reconnaissance de cavalerie en vue des Pargots et nous forçaient de passer en Suisse, à quatre heures du matin; nous étions environ 800 dont 600 du bataillon des Hautes-Alpes.

« Le capitaine Guillemot, commandant la quatrième compagnie, et M. Augier, sous-lieutenant de la même compagnie, purent longer le Doubs avec soixante hommes environ et arriver en vue du fort de Joux: M. Guillemot, avec quinze hommes, put traverser les lignes prussiennes et arriver heureusement à Gap. M. Augier dut, avec le reste de la troupe, entrer sur le territoire suisse aux Verrières.

« Le bataillon, à son entrée en Suisse, fut désarmé aux Brenets et dirigé sur le Locle, puis sur la Chaux-de-Fonds, où les populations s'empressèrent de nous prodiguer, avec un zèle au-dessus de tout éloge, les soins les plus fraternels.

« Le 3 février, nous fûmes dirigés par le chemin de fer sur Neuchâtel où l'on nous fit donner notre parole de ne point chercher à nous échapper.

« Le lendemain, les officiers furent dirigés sur Zurich ou Lucerne, et les simples soldats et sous-officiers sur Neuveville et Thouné.

« Notre internement dura six semaines environ; le 13 mars, les officiers eurent le droit de rentrer individuellement en France; le 21, les soldats internés à Neuveville furent dirigés sur Genève et de là sur Grenoble par Chambéry.

« Ils en repartirent le lendemain et arrivèrent à Gap, par étapes, le 26 mars.

« Ce jour-là, les officiers et soldats furent renvoyés dans leurs foyers.

« La campagne avait duré, pour nous, du 20 août 1870 au 26 mars 1871, sept mois et six jours. »

La guerre de Trente ans avait ravagé en 1639 les villages de cette partie de la Franche-Comté; il serait intéressant pour nous de savoir la marche détaillée des troupes suédoises à cette époque sur notre frontière, comme nous savons celle des mobiles des Hautes-Alpes. Les derniers combats de l'armée française de l'Est éveilleront, sans doute, encore la curiosité. Nous y reviendrons quand une publication du genre de celle que nous avons étudiée nous en fournira l'occasion.

A. BACHELIN.



# BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite. — Voir la livraison de mai 1886, page 106)

## IV

Après les guerres de Bourgogne, les Suisses avaient voulu s'emparer des seigneuries de Jean II de Neuchâtel-Vauxmarcus, comme ils l'avaient fait de celles de plusieurs seigneurs vaincus ou tués durant ces guerres. Mais le comte Rodolphe de Hochberg les avait prévenus en faisant main-mise sur Vauxmarcus, Gorgier et Travers. Très habile, comme il le fut pendant toute cette époque difficile, il paraissait fonder la félonie de son vassal, comme le dit le chanoine Hugues de Pierre, sur cette maxime que l'ennemi des Liges en général était par cela même l'ennemi direct du comte de Neuchâtel. Les Suisses se déclarèrent satisfaits et le comte garda en sa main les terres en question, laissant les fils de Jean II vivre de leur revenu, à l'étranger d'abord, puis à Vauxmarcus.

A la mort de son père, Philippe de Hochberg qui s'était lié d'amitié en Bourgogne avec l'aîné des fils de Jean II, Claude, et qui avait une tout autre politique que le comte Rodolphe, s'empressa de lui rendre les trois seigneuries confisquées à son père : Rodolphe de Hochberg meurt le 12 avril 1487 et le 27 mai suivant déjà, Claude I<sup>er</sup>, en possession de ses biens, se fait prêter serment de fidélité par les gens de la seigneurie de Gorgier.

Le fameux Claude Dubois, notaire, en dressa l'acte<sup>1</sup>. Ce brouillon venait derechef de faire parler de lui, car, à la date du 9 février 1487, un nouvel ordre avait été donné par le duc de Savoie, Charles, à la sollicitation de la ville d'Estavayer, au bailli et au procureur de Vaud, aux châtelains de Moudon, d'Yverdon, de Rue, de Romont, d'Estavayer, et à toutes autres personnes en place, de faire arrêter, détenir et emprisonner le dit Dubois, s'il venait à paraître dans leurs juridictions, pour

<sup>1</sup> *La Béroche*, page 142 et suivantes.



le punir ensuite selon ses démérites. L'État de Fribourg donna bientôt le même ordre à ses préposés.

Sans doute que Dubois avait fait de nouvelles menaces à l'encontre de la ville d'Estavayer ou qu'il cherchait à renouveler les querelles terminées sept ans auparavant par jugement arbitral, en essayant de faire annuler le traité de combourgeoisie passé par les preud'hommes de la terre de Gorgier avec la ville d'Estavayer. Car il est très souvent question, cette année-là, dans les manaux du Conseil d'Estavayer, du ressort avec les cinq villages d'outre-lac : on en copia, entre autres, tous les titres qui furent envoyés au Sénat de Fribourg <sup>1</sup>.

Les manœuvres de Claude Dubois allaient susciter une difficulté de la dernière importance pour le sire de Vauxmarcus et son suzerain, le comte de Neuchâtel, et bien autrement grave que les différends déjà fort envenimés qu'il avait fait naître.

Par acte du 19 avril 1488, MM. de Fribourg acquirent de Jean, fils de feu Jean VI d'Estavayer (ce dernier frère de Jacques IV d'Estavayer qui avait vendu Gorgier), le *droit de réachat* que ce seigneur prétendait avoir sur la seigneurie de Gorgier, — droit qui était tout à fait imaginaire, disons-le immédiatement.

Armés de cet acte, MM. de Fribourg s'adressèrent à Philippe de Hochberg, en lui déclarant que l'État de Fribourg devait avoir *la souveraineté* de la terre de Gorgier, à cause de son château de Chenaux, situé à Estavayer, dont Gorgier relevait, et *l'utile*, en vertu d'une faculté de rachat stipulée lorsque ce fief avait passé de la maison d'Estavayer à la famille des Neuchâtel, seigneurs de Vauxmarcus et de Travers, duquel droit de rachat Jean d'Estavayer leur avait fait cession. MM. de Fribourg offraient d'ailleurs de restituer les 1100 florins payés par Jean I<sup>er</sup> de Neuchâtel-Vauxmarcus pour l'acquisition de Gorgier.

Puis, joignant les actes aux paroles, les Fribourgeois envoyèrent des troupes à Gorgier et prirent possession de la seigneurie. Le comte Philippe arma aussitôt et requit le secours de ses combourgeois de Berne et de Soleure. Il envoya de même l'ordre à ses gens d'armes de Rhotelin <sup>2</sup> de partir pour Neuchâtel. Mais les bourgeois de Neuchâtel, qui ne marchaient pas au mieux avec leur souverain, résolurent de fermer les portes de la ville à ces étrangers, conseillés qu'ils étaient par Berne, décision qui mit le comte dans une violente colère <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Arch. d'Estavayer, comptes du gouverneur Pierre Griset.

<sup>2</sup> Jean de Neuchâtel, bâtard de Jean II, administrait cette seigneurie.

<sup>3</sup> Chronique des Chanoines.



Le différend dura deux ans. Sur les conseils des Staviacois, les sujets du sire de Gorgier avaient pris parti pour les prétentions de Fribourg, et il s'en fallut de deux doigts que la Béroche ne passât sous la domination de cette république, et que le canton de Fribourg n'ait actuellement une enclave à lui dans le canton de Neuchâtel.

On trouve dans les comptes du gouverneur Girard Musard <sup>1</sup> que les preud'hommes de Gorgier, Saint-Aubin, Sauges, Fresens et Montalchez, n'étant pas arrivés à temps pour profiter du *banquet royal* qui, cette année (1489), fut donné aux bourgeois d'Estavayer, furent régalez dans une auberge, par ordre du Conseil de ville et aux frais de celui-ci. Il s'agissait d'une espèce d'*abbaye*, fête générale qui attirait un grand concours de peuple et qui, à Estavayer, avait lieu sur la place de Chenaux. De pareils faits montrent que l'union la plus complète, voire intime, régnait alors entre Staviacois et Bérochaux.

En outre, le lundi avant la fête de saint Barthélemy (24 août), Othonin Demoret, membre du Conseil de ville d'Estavayer, passa le lac et engagea les gens de la châtellenie de Gorgier et Saint-Aubin à venir renouveler et reconfirmer leur ancien droit de ressort avec Estavayer. Ce qu'ils firent le dimanche ensuite : ils furent très bien reçus par le Conseil de ville qui leur offrit un nouveau banquet. Par réciprocque, le dimanche avant la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre), un certain nombre de conseillers d'Estavayer vinrent à Saint-Aubin, renouveler et jurer aux habitants de cette paroisse le droit de ressort qui leur était accordé dans leur ville <sup>2</sup>.

Cependant Berne s'était émue des prétentions formulées par Fribourg. Après bien des démarches, cette république réussit à se faire agréer comme arbitre. Voici la prononciation de LL. EE. qui explique clairement cette curieuse affaire <sup>3</sup> :

Nous l'Avoyer et Conseil de Berne faisons savoir publiquement, par ces lettres, que, depuis quelque temps, débats et contestations s'étant élevés entre illustre seigneur Philippe, margrave de Hochberg, comte de Neuchâtel, etc., notre très gracieux seigneur et fidèle combourgeois, d'une part, et, de l'autre, vertueux, prudents, sages, l'Avoyer, conseillers et bourgeois de Fribourg, nos singuliers bons amis, fidèles et fraternels combourgeois, -- débats et contestations provenant de ceci : Nos dits combourgeois de Fribourg ont cru

<sup>1</sup> Arch. d'Estavayer.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Ancienne traduction de l'original en allemand. Arch. d'Estavayer, de la Béroche et de Neuchâtel.



que, s'étant saisis, dans les guerres passées, de la seigneurie et du château de Chenaux, situé dans la ville d'Estavayer, pour certaines redevances assignées à leur hôpital par les seigneurs de Chenaux<sup>1</sup>, et que, comme le vertueux et noble Anselme d'Estavayer avait possédé ce château avec les seigneuries de Gorgier et St-Aubin, aussi bien que leurs appartenances et annexes, et qu'il les avait vendues à feu généreux seigneur Jean de Vauxmarcus, chevalier, en réservant à lui et à ses héritiers un rachat perpétuel, les dits nos combourgeois de Fribourg prétendaient avoir droit et raison de faire tel rachat, et surtout en vertu d'un transport que Jean d'Estavayer, demeurant présentement à Salins, petit-fils légitime du dit Anselme, leur en a fait, — demandant à ces causes de poursuivre les susdites seigneuries de St-Aubin et Gorgier, Montalchier, Fresin, Sauges et Bevaix, avec l'*entière et absolue seigneurie et toute l'utilité*, droits et appartenances que feu le dit Anselme d'Estavayer y avait eues et vendues au dit Jean de Vauxmarcus, — étant d'ailleurs contents d'en payer amiablement le prix dont tout cela était affecté, à savoir 1100 florins du Rhin, — ne sachant au reste que cela relève en fief du dit gracieux seigneur le margrave, comte de Neuchâtel, et qu'ils ne lui en étaient obligés en quoi que ce soit, mais que si on les en informait, ainsi que de raison, ils y entendraient fort honnêtement.

Sur quoi, le dit notre gracieux seigneur le margrave fit répondre par ses procureurs et conseillers : que les dites seigneuries de St-Aubin et Gorgier avaient été aliénées au moyen d'une vente perpétuelle et irrévocable par feu Jaques fils de feu Anselme d'Estavayer et de l'approbation et su de ce dernier, et ainsi transportées au feu seigneur Jean de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, chevalier, pour lui, ses hoirs, successeurs et ayant-cause, par le consentement de feu l'illustre seigneur de glorieuse mémoire, Jean comte de Fribourg et de Neuchâtel, dont elles relevaient en fief, n'y ayant jamais eu, en aucune façon, nul rachat stipulé, ainsi qu'il en constait clairement par la dite lettre de vente, les dites seigneuries ayant été, en cette manière et forme, depuis de longues années, possédées et jouies, tellement que la prétention de nos fidèles combourgeois de Fribourg n'était nullement fondée; — nous ayant été même mis sous les yeux une copie authentique de la dite lettre de vente, en date du 12 mai 1433. En conséquence, on nous pria de détourner amiablement nos dits fidèles et chers combourgeois de Fribourg de leur demande et dessein, — le tout en se servant d'un fort long narré qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici.

Or, comme cette contestation nous donnait bien du déplaisir, parce que les deux parties sont nos fidèles et perpétuels alliés, comme nous sommes les leurs, nous avons tâché par diverses fois d'y mettre ordre à l'amiable, et avons fait tenir dans notre ville plusieurs diètes pour cela, à l'une desquelles notre dit gracieux seigneur le margrave a comparu en propre personne, ayant été représenté aux autres par ses conseillers et procureurs; et quoique nos dits combourgeois de Fribourg y aient aussi envoyé d'habiles et très

<sup>1</sup> Deuxième branche des *Estavayer-Gorgier*, dite de *Chenaux* ou de *Salins* : Jean VI, Jaques IV, Anselme, Jean V, Wilhelm VI, Pierre III, Althaud, etc.



honorables députés, le tout s'y est passé sans aucun fruit. Tellement que nous fûmes obligés d'envoyer finalement nous-mêmes des députés par diverses fois vers nos fidèles combourgeois de Fribourg; et encore présentement (étant émus d'une cordiale confiance et ne voulant pas laisser sortir de nos mains ce différend), nous avons député les nobles, généreux, très savants et prudents seigneurs, Guillaume de Diesbach, chevalier, notre Avoyer, Thuring Fricker, docteur ès droit, secrétaire de ville, Gaspard Ketzler de Lindnac et Sulpice Bruggler, notre banderet et membre du Conseil, ayant fait prier nos fidèles combourgeois de Fribourg, très sérieusement et en considération de leur Etat et du nôtre (qui sont si fraternellement et perpétuellement alliés ensemble que, par la grâce de Dieu, il n'y a aucune séparation à craindre) de nous compromettre le dit différend et de s'en confier à nous; — ce qui s'étant fait par leur Petit et Grand Conseil, nous avons juste sujet de les en remercier. Après quoi, nous avons aussi gagné notre dit seigneur le margrave; tellement que nous avons lieu d'espérer que nous ne serons point rebutés dans ce que nous tenterons, moyennerons et traiterons pour le mieux.

Et nous avons enfin prononcé, en vertu de notre pouvoir, comme il suit:

Que notre dit gracieux seigneur le margrave délivrera et paiera amiablement à nos dits combourgeois de Fribourg, pour leurs titre, droit et prétention, tels qu'ils pouvaient avoir, quinze cents livres de notre monnaie, dont le terme d'échéance est fixé jusqu'au 1<sup>er</sup> jour de février prochain, environ huit jours avant ou après, sans manque et défaut; et, par là, sera entièrement transporté et appartiendra, leur dit titre et droit, à notre dit gracieux seigneur, en sorte qu'il s'en pourra et devra désormais servir sur la dite seigneurie et villages. Et que les habitants des dits lieux n'en seront pas plus rudement traités et n'en pâtiront en aucune façon pour avoir adhéré à nos combourgeois de Fribourg, mais que les dits villages et gens demeureront auprès de tous leurs droits, usances et coutumes, ainsi que d'ancienneté.

Et comme nous avons fait cette prononciation entre les dites parties par une affection très sincère que nous leur portons, aux termes que dessus, nous prétendons et entendons qu'elles en seront aussi par là entièrement accordées entre elles, et qu'elles vivront désormais, elles, leurs hoirs et successeurs (promettant au nom d'elles, de leurs pays, gens et habitants) réciproquement en vraie fidélité et amitié de voisins, dans tout l'état et disposition dont ils ont usé et joui d'ancienneté; en sorte que toute rancune survenue pour cela et autres causes sera finie, et que nous pourrons ainsi, ensuite de nos alliances réciproques, tous vivre, être et demeurer bons voisins, sans l'introduction d'aucune nouveauté de quoi que ce soit qui pourrait être contraire à ce que dessus, sans fraude ni barrat.

Et en foi du susdit compromis, nous, les susdit Avoyer et Conseil de Berne avons fait dresser deux lettres conformes et confirmées par notre sceau y apposé, en délivrant une à chaque partie.

Fait et passé le vingt-unième du mois de juin l'an de la Nativité de Notre Seigneur 1490 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Arch. du château de Gorgier, B 9.



Les Fribourgeois ayant ainsi lâché prise, contre paiement de 1500 livres <sup>1</sup>, Philippe de Hochberg remit, par acte authentique, à Claude de Neuchâtel, toute la chevance des enfants de Vauxmarcus <sup>2</sup>, chevance dont Claude avait joui depuis 1487 sans rendre hommage. Le comte gardait à lui la montagne de la Côte-aux-Fées et se réservait les droits de *péage* et de *poix*; en échange, Philippe payait à son vassal 400 livres. L'appelant « son bien-aimé Claude de Neuchâtel », le comte lui donne et inféode les seigneuries de Vauxmarcus, Gorgier et Travers, « en considération des bons et très agréables services que, par le temps passé, ses prédécesseurs ont rendus aux siens et de ceux qu'il espère de lui » <sup>3</sup>.

De leur côté, les Bérochaux prenaient des mesures de manière à ne pas être inquiétés par leurs seigneurs : par acte du 5 septembre 1490, signé des notaires Hugonin, Griocti et P. Moroni <sup>4</sup>; les communiens de Saint-Aubin, Gorgier, Montalchiez, Sauges et Fresin (47 délégués) se reconnaissent ressortissants de la ville d'Estavayer, à peu près dans les mêmes termes et absolument sous les mêmes conditions que leurs grands-pères l'avaient fait le 6 février 1398 et le 2 janvier 1464.

Remarquons que le traité de 1490 acquérait une importance beaucoup plus grande que les précédents, par le fait de la présence d'un représentant de MM. de Fribourg au renouvellement de cette combourgeoisie. Dans la suite, il fut même considéré comme un traité régulier avec Fribourg et, cent ans plus tard (1586), LL. EE. de Berne écrivaient au gouverneur du comté, au sujet de l'opposition que le seigneur Claude III de Neuchâtel faisait au traité de combourgeoisie que les Bérochaux venaient de passer avec elles : « Nous trouvons sa demande plus étrange que bien fondée, vu que ses sujets de St-Aubin avaient déjà anciennement fait *un accord avec LL. EE. de Fribourg, renfermant les mêmes conditions contenues dans notre traité de combourgeoisie* <sup>5</sup> », — et à Claude III lui-même : « Vos prédécesseurs ne se sont point formalisés de *l'alliance* que leurs sujets ont eue l'espace de 52 ans <sup>6</sup> avec nos très chers combourgeois de Fribourg, de laquelle ils se sont déportés par

<sup>1</sup> Fr. 5706 valeur en monnaie moderne.

<sup>2</sup> Claude, Aymon et Simon de Neuchâtel.

<sup>3</sup> Arch. du château de Gorgier, B 7 et 8.

<sup>4</sup> Arch. d'Estavayer et de la Béroche.

<sup>5</sup> Arch. de la Béroche.

<sup>6</sup> 42 ans et non 52.



---

les raisons que vous savez : ils ont voulu la renouveler avec nous à cause de la conformité de religion...<sup>1</sup> »

Le seigneur de Gorgier, Claude I<sup>er</sup>, essaya naturellement de faire annuler le traité de 1490 avec Estavayer. Mais au lendemain des démêlés avec MM. de Fribourg, soulever un nouveau litige eût été dangereux et tout se borna à une protestation pour la forme du gouverneur du comté auprès du Conseil de ville d'Estavayer.

(A suivre.)

Fritz CHABLOZ.

---

## PIERRE - FRÉDÉRIC DROZ

*HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE*

(Suite et fin — Voir la livraison de mai 1888, page 120)

---

Le 31 mai, Droz se met en route avec une caravane comprenant seize compagnons de nationalités diverses, tous plus ou moins voleurs, avec lesquels il a, chemin faisant, force difficultés et contestations.

Nous avons passé, dit-il, de Boukarest à Cronstadt 147 fois des eaux de rivières ou de ruisseaux et de plus 23 ponts ou pontins. La caravane mit quatre jours et demi à faire ce chemin de 30 lieues.

De Cronstadt, le voyageur arrive à Arad, puis à Bude ou Ofen, passant ensuite à Brugg sur la Leitha et arrivant à Vienne, capitale de l'Autriche. De là il passe à Linz, puis entre dans l'électorat de Bavière. A Munich il a bien de la peine à se loger, « y étant dans la semaine de la foire ». Il passe à Meiningen, à Biberach, à Tuttlingen, à Kissingen, à Donaueschingen, où il veut « voir la source de ce fameux fleuve, le Danube, dont il a vu l'embouchure ». Enfin il touche le sol helvétique

<sup>1</sup> Arch. de la Béroche.



à Schaffhouse, traverse Baden, Mellingen, mais, dit-il, « d'ici je fis un détour de quelques lieues pour me rendre à Brugg, où il y avait des orpailleurs qui lavaient le sable aurifère ».

Enfin, arrivant dans mon pays, en passant par Neuchâtel et de là rentrant avec empressement chez moi, en rejoignant ma famille, qui me reçut avec toutes les marques de la plus tendre affection, après une absence de deux ans, un mois et dix jours.

Tout porte à croire que ce voyage fut le dernier de notre Juif-Errant montagnard, et qu'il mit enfin à exécution la résolution prise trente ans auparavant, de « rester invinciblement attaché à sa patrie pour continuer à y jouir des mêmes douceurs qu'il n'aurait pas dans les pays étrangers ».

Ainsi que nous l'avons dit, le registre des lavures recommence en 1807. Voici encore quelques extraits des inscriptions relatives aux opérations métallurgiques :

Le 23 7<sup>bre</sup> 1807, nous avons fait la lavure en or à M<sup>r</sup> Olivier Bourquin. Tous les frais ne dépassèrent pas 235 batz. Le susdit sieur Bourquin fut fort gracieux, paya à boire, et donna un écu neuf d'étrennes à notre Augustine.

N. B. Il y eut 6 charges à cette lavure. Le dit sieur Bourquin nous a déclaré qu'il avait trouvé pour 3 crutz par boëte de plus d'or chez nous qu'aux autres moulins.

Le 12 Juillet 1809, nous avons fait la lavure à Monsieur Jean DuBois aux Convers, etc.

Malgré le petit produit le susdit DuBois fit présent de 6 piécettes (fr. 1,50) à notre Julie, et il me traita à ses frais au cabaret, en me faisant boire avec lui deux bouteilles de très bon vin, en ayant pareillement à croustiller en abondance.

Le 3 Octobre 1809, nous avons fait une grosse lavure en or à M. Gindroz pour le prix en bloc de onze écus neufs, etc. Le susdit Gindroz nous honora d'une entière confiance et ne fut point présent pendant l'opération.

La dernière inscription de la main de P.-F. Droz est du 26 décembre 1810. A partir de cette date, il y a interruption jusqu'au 12 mars 1811, d'où nous pouvons conclure que c'est à cette époque que survint sa mort. Jusqu'à ses derniers moments il avait travaillé, lutté, perfectionné ses procédés. Preuve en est le manuscrit intitulé : *La description des principales opérations en métallurgie qui se font dans notre laboratoire, vérifiées par plusieurs récidives, par moi P.-F. Droz, anno domini 1810.*

L'établissement qu'il avait fondé devait, au reste, lui survivre pendant de longues années. L'aînée de ses filles, Augustine, qui en prit la



direction, épousa dans la suite le capitaine Delachaux. A partir de mars 1811, les inscriptions recommencent et se poursuivent jusqu'au 23 avril 1849. A cette date nous lisons :

J'ai rassemblé, pour M. Lequin et sa dame, sept livres de ponçures or et argent. Tous les frais ont été de 15 pièces de cinq francs. Ils me marquèrent leur contentement, en assurant la place pour une autre fois.

Cette « autre fois » ne vint jamais. Une lettre que nous trouvons dans le registre nous apprend qu'à cette époque l'ainée des Américaines était veuve. Cette lettre était adressée par M. Jeanrenaud, au nom des employés du contrôle de la Chaux-de-Fonds, à « Madame la Capitaine Delachaux, aux Eplatures ».

L'année dernière, j'ai voulu me rendre compte de ce qui pouvait encore subsister de l'établissement. Dans ce but je me suis rendu aux Endroits des Éplatures, hameau dont les maisons étalent leurs façades blanches à quelques centaines de mètres au-dessus de la gare des Eplatures. Là, on m'a fait voir, dans une petite construction voisine de la ferme, la cheminée de la fournaise, l'emplacement sur lequel existait encore, il y a peu d'années, la roue de grue, dans laquelle le capitaine Delachaux, aussi bien que la capitaine, « marchaient pour *faire aller* le moulin ». Enfin, dans le fond d'un auget, ou bassin de pierre, j'ai recueilli un résidu minéral solide, duquel suintaient encore des gouttelettes de mercure. Des descendants directs ou indirects de l'Américain je n'ai pu en découvrir aucun indice, quoique les quatre Américaines se soient mariées dans nos Montagnes.

Et maintenant je dois terminer cette analyse, trop longue peut-être, trop courte si l'on tient compte des matériaux que j'ai eus entre les mains. On me permettra cependant d'ajouter encore quelques mots.

Pierre-Frédéric Droz ne fut pas un savant, loin de là, son intelligence nous paraît fort ordinaire. Ses inventions, ses découvertes, son nom, ne passeront point à la postérité : il faut en attribuer la cause à son peu d'esprit de suite, à sa versatilité d'esprit. De la confiance en lui-même, de l'audace, il en avait à revendre, mais l'application bien dirigée et le jugement lui manquaient. Notre langage populaire caractérise d'un mot cette disposition : c'était un *cudet* (ou *coudet*). Il est à regretter que ce verbe *cuidier*, essayer, soit tombé en désuétude. Préoccupé sans cesse de faire une fortune rapide par la découverte de l'or, Droz accomplit cependant un labeur considérable et fut toujours, chose



remarquable, d'une scrupuleuse probité. Une certaine dose d'audace, de vanité personnelle et de suffisance, accompagnées d'une naïveté, d'une simplicité niaise et enfantine, le faisaient accueillir des honnêtes gens, mais le mettaient à la merci des rusés et des trompeurs. Au fond, c'est un esprit terre à terre, sans vues larges ni élevées, cherchant avant tout à faire fortune et se refusant à croire qu'il pût la trouver dans son pays.

Mais ce que nous voudrions surtout faire ressortir, c'est que les notes écrites par lui nous présentent une fidèle image de ses contemporains. Par lui, par ses écrits, nous apprenons à connaître ces monteurs de boîtes, ces doreuses, ces graveurs, ces horlogers qui, pour la plupart, s'étaient formés par eux-mêmes, sans apprentissage, au métier qu'ils exerçaient à côté des travaux de la vie rurale. Ce qu'ils voulaient tous, sans exception, c'était « améliorer leur position ».

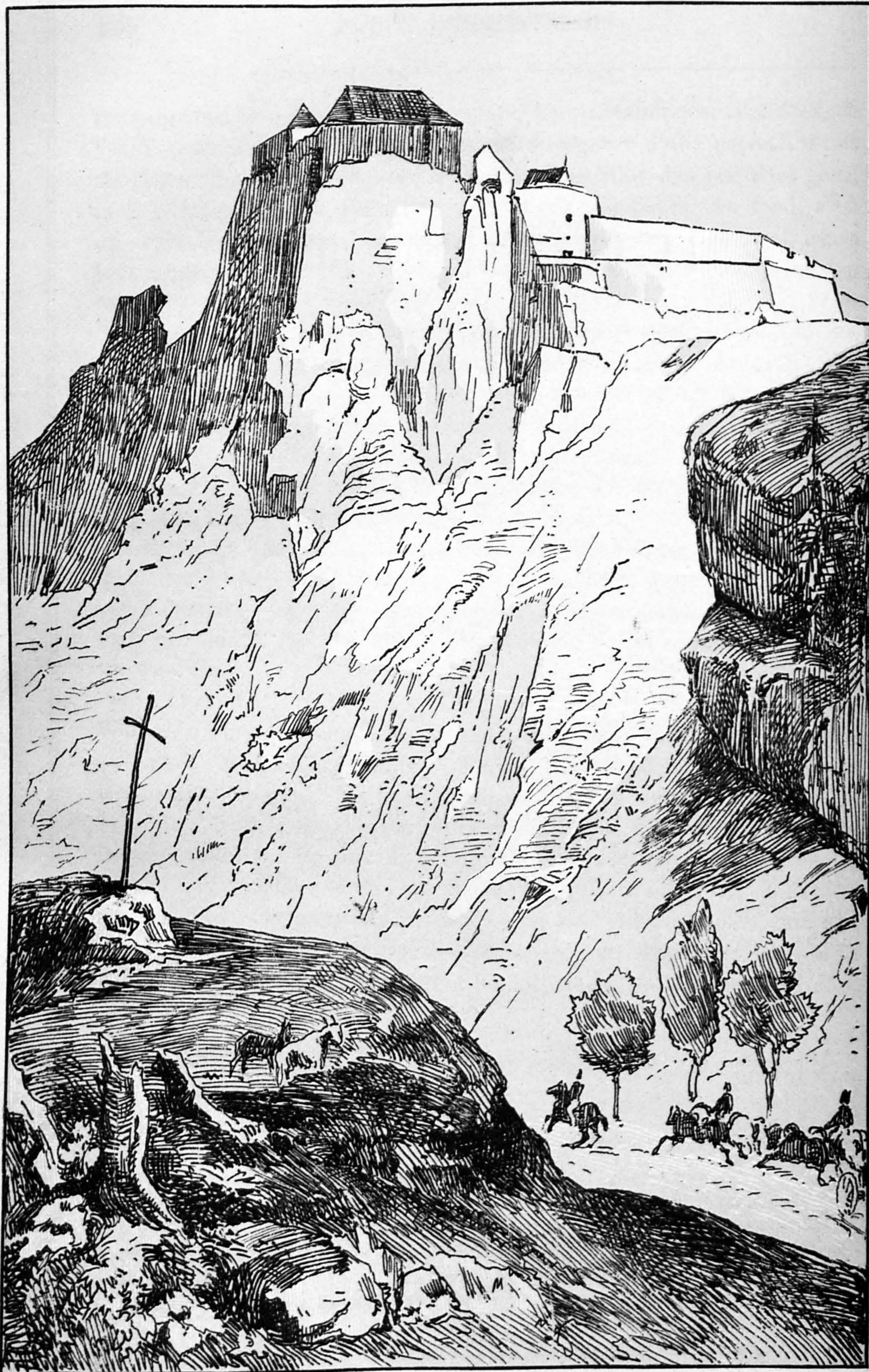
Et tandis que les uns, « invariablement attachés au sol natal, continuaient à y vivre » et à y développer leurs facultés, d'autres s'en allaient par le monde, à l'aventure, sans projet bien arrêté, emportant des montres, des outils, des fournitures d'horlogerie. Parmi ceux-ci, quelques-uns revenaient au pays; le plus grand nombre, comme les monteurs de boîtes Calame et Brandt-Tissot, à Venise, comme le graveur Emonet, de Boudry, à Smyrne, comme les horlogers Delachaux et Guinand, à Constantinople, se fixaient définitivement sur la terre étrangère. Les uns et les autres préparaient le terrain, répandaient la bonne semence de la réputation industrielle des horlogers neuchâtelois. C'est à leur bonne foi traditionnelle, à leur travail, à leur persévérance, que nous devons les succès remarquables et l'essor industriel qui caractérisent le XIX<sup>me</sup> siècle dans nos Montagnes. Puissions-nous ne l'oublier jamais, puissent nos enfants se bien pénétrer des sentiments de reconnaissance qu'ils doivent accorder à ceux qui furent les initiateurs de la prospérité dont ils jouissent !

A. JACCARD.

---

ERRATUM. — Dans notre article : *Vers d'un Neufchâtelois* (livraison de mai), s'est glissée une erreur que nous tenons à rectifier. M<sup>me</sup> Chabrier n'était pas la femme d'un général allemand, mais d'un Français, lieutenant-colonel des ingénieurs-géographes, qui mourut dans la campagne de Russie. Ce qui est vrai, c'est que cette dame, pour qui le poète inconnu avait copié ses vers, était hanovrienne de naissance.





A. PACHELIN.

Château de Joux.



# LE CHATEAU DE JOUX

SOUS LES COMTES DE NEUCHATEL

(AVEC PLANCHE)

---

Bien que situé en dehors des frontières de notre pays, le château de Joux n'en a pas moins droit à une petite place dans l'histoire neuchâteloise, car à deux reprises il fit partie du domaine de nos anciens comtes, de 1480 à 1507 et de 1648 à 1660. C'est à ce titre que son histoire pendant cette double période me paraît pouvoir intéresser les lecteurs du *Musée*.

La seigneurie de Joux, qui était un fief des Châlons-Arlay, comprenait un petit territoire montagneux de quelques lieues carrées, s'étendant du lac Damvautier (Saint-Point) aux Allemands, et du Mont-Rond (Mont-d'Or), près Métabief, à Pontarlier<sup>1</sup>, et comptait quatre villages : les Fourgs, Oyes, les Verrières-de-Joux ou Chapelle Mi-Joux (actuellement Verrières de France), et la Cluse, sans compter le Franc-Bourg que, en 1343, Hugues de Blonay appelait : « Mon bourg neuf que je fais dessoubz mon chastel de Joux ».

Les seigneurs de Joux possédaient encore le Val d'Usiez (au-dessus des sources de la Loue), avec le château de ce nom, et l'avouerie de Pontarlier, dont les habitants leur devaient l'ost et la chevauchée. Ils avaient aussi dans le Val-de-Travers un fief pour lequel ils rendaient hommage au comte de Neuchâtel; ce fief assez considérable, qui consistait en : « 30 florins d'or de rente annuelle, le tiers de la justice du Vauxtravers, le plaid et siège général du dit Vauxtravers, des dîmes à

<sup>1</sup> G. Colin. La seigneurie de Joux.



Saint-Sulpice, à Buttes, à Noiraigue, etc. » (Boive I, 399) <sup>1</sup>, était primitivement un franc-alleu que le comte Louis de Neuchâtel réussit, en 1357, à faire convertir en fief par Jeanne de Blonay.

Sur le petit territoire de cette seigneurie s'élevaient deux châteaux, situés en face l'un de l'autre, celui de Joux et celui de la Cluse, appelé la Roche sur la Cluse ou le Molar devant Joux, construit au XIII<sup>me</sup> siècle par Jean de Châlons. C'est sur l'emplacement de ce dernier qu'a été construit le fort actuel de Larmont.

Le château de Joux (ou de Jor, ou de Jura), qui portait aussi anciennement le nom de Mireval ou Miroaz (*castrum jurense quod alio nomine dicitur Miroaz*, Acte de 1227), date de la fin du XI<sup>me</sup> siècle. Amauri I<sup>er</sup>, sire de Joux (1057-1080), n'est en effet jamais désigné qu'avec l'épithète de « de Juranis saltibus », tandis que son fils Landri (1080-1110) prend le titre significatif de « Castri jurensis possessor ».

C'était ce château, admirablement situé au point de vue stratégique, qui donnait une grande valeur à la seigneurie de Joux; il était en effet une des clefs de la Franche-Comté, car il commandait complètement le passage qui conduisait en Suisse par le défilé de la Cluse, où se trouvait un péage rémunérateur, le vallon des Verrières et la gorge fermée par la Tour-Bayard.

Les premiers sires de Joux appartenaient à la maison de ce nom, qui apparaît pour la première fois au commencement du XI<sup>me</sup> siècle; ils descendaient, suivant les uns, des sires de Salins, suivant d'autres des comtes de Nevers <sup>2</sup>. Les seigneurs de cette maison se distinguèrent par leurs libéralités envers l'abbaye de Montbenoît, à laquelle ils donnèrent entre autres le Val de Saugeois. Henri I<sup>er</sup> de Joux concéda, en 1225, aux moines de Fontaine-André le passage libre et gratuit sur toutes ses terres et leur fit don d'un nommé Lambert avec ses enfants et toutes ses possessions.

La branche aînée de la maison de Joux s'éteignit en 1326, et cette seigneurie passa alors successivement, d'abord à la maison de Blonay par le mariage de Jaquette de Joux avec Hugues de Blonay, co-seigneur de Vevey, puis, vers 1365, à la maison de Vienne par le mariage de

<sup>1</sup> « Vaultravers. De la valeur de Vaultravers qui peut valoir comunément ung chascun an de cent à six vingts florins en toutes choses qui sont en plusieurs pièces, membres et parties bien au long desclarees es compte précédent mesmement de Huguenin Requene de l'an MCCCCXXXVIII. » (Archives du Doubs.)

<sup>2</sup> Leurs armoiries portaient: d'or frettées de sable, timbrées d'un bœuf naissant d'or, sur un casque ouvert, entre deux ailes d'azur. Leur devise était: *Au bœuf*, et l'adage de la famille: *Lasciveté de Joux*.



Jeanne de Blonay avec Vaucher de Vienne, seigneur de Mirebel. Celui-ci étant mort sans enfants, sa veuve donna ou vendit, en 1410, la seigneurie de Joux à un proche parent de son mari, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, qui possédait conjointement avec elle la prévôté de Pontarlier. Le fils de celui-ci, Guillaume I<sup>er</sup>, eut un fils, Jean, qui mourut jeune et « qui valait encore moins que son père de vertu et de personnage », dit le chroniqueur Olivier de la Marche, et deux filles, Marguerite et Marie. Marguerite épousa en 1447, à Pontarlier, Rodolphe de Hochberg, héritier présomptif de Jean de Fribourg. Dans le contrat de mariage, Guillaume garantissait sur le château de Joux le paiement de la dot de sa fille. (Archives du Doubs, B. 356.) Mais des embarras pécuniaires, « faulte de sens et de conduyte », avaient obligé ce seigneur à recourir à des emprunts. Il avait obtenu de Thiébaud VIII, seigneur de Neuchâtel (en Bourgogne), une somme de 3000 fr., puis un peu plus tard une autre de 2000 fr., pour lesquelles il lui payait une rente annuelle de 500 fr.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui convoitait le château de Joux « à cause de son importance <sup>1</sup> », parce qu'il craignait que cette place forte ne tombât entre les mains des comtes de Neuchâtel, alliés des Suisses, ce qui était inévitable si Jean de Vienne, de faible constitution, venait à mourir, racheta, en 1454, à Thiébaud ses créances, puis peu après contraignit Guillaume à lui vendre château et seigneurie pour la somme de 22,000 fr. (Gollut, Mémoires des Bourgougnons. <sup>2</sup>)

Le duc de Bourgogne s'y était pris à temps, car moins de deux ans après (1456) mourait Guillaume de Vienne et, en 1458 déjà, son fils Jean le suivait au tombeau. Sans cette vente, la seigneurie de Joux serait alors revenue au comte de Neuchâtel, du chef de sa femme.

<sup>1</sup> Dans une lettre par laquelle Philippe-le-Bon requérait du parlement de Dôle « ayde pour employer et amortir au paiement de l'acquisition par nous dairenièrement faicte de la place, terre et seignourie de Joulx comme faire se doit », il dit « mesmement que la dite place est assise en frontière et est tant prouffitable et nécessaire pour nred. conté de Bourgogne que chascun scet, et par le contraire se elle feust cheute en main estrange comme elle estoit en aventure, eust pu faire et pourter en apres de grands maux et dommaiges en icellui notre dit conté. » Nevers, 6 sept. 1454. (Archives du Doubs, B, 356.)

<sup>2</sup> En 1496, Philippe de Hochberg contestant à l'empereur Maximilien l'achat du château de Joux par le grand-père de sa femme, Philippe-le-Bon, achat dont les titres avaient disparu lors de la prise du château de Grimmont par les Suisses, Maximilien fit faire à ce sujet, à Pontarlier, une enquête où nous trouvons entre autres : « Huguenin Guyenet, de Pontallier, sept<sup>me</sup> tesmoing, eaigé d'environ 62 ans. Interrogué par moy led. receveur sur ce que dessus et dit par son serment qu'il a quarante-quatre ans qu'il estoit present au chastel de Joux avec plusieurs autres qui alerent veoir feu monsgre le duc Philippe illec ce qu'il avoit acquis et acheter de monsgre de Saint Georges, lors y estant present, la seignorie de Joulx dont il print



Au moment où éclata la guerre de Bourgogne, le château de Joux appartenait ainsi à Charles-le-Téméraire; mais quel rôle joua-t-il pendant cette période où il vit passer maintes fois sous ses murs les soldats suisses et les soldats bourguignons? Les chroniqueurs de l'un et de l'autre pays n'en font nulle mention; il avait cependant une importance trop grande pour qu'il ait pu être négligé par aucun des belligérants.

On sait que peu après la déclaration de guerre des Suisses à Charles-le-Téméraire, 1300 hardis compagnons de Lucerne, Soleure et Bienne, sous le commandement de Blast, de Soleure, firent une incursion dans la vallée du Doubs. Entrés en Franche-Comté par le Col-des-Roches et les Brenets, ils pillèrent et brûlèrent Morteau, puis la riche abbaye de Montbenoît et, le 7 avril 1475, s'emparèrent de Pontarlier et de son château de l'Aule (« mit ritterlicher Hand », dit le Recez de la diète du 17 avril 1475). Attaqués six jours après par 12000 Bourguignons, ils se défendirent vaillamment et repoussèrent les assaillants, commandés par le maréchal de Roussi et Louis de Châlons; mais ne voulant pas s'exposer à lutter de nouveau contre des forces trop supérieures, ils quittèrent Pontarlier après l'avoir incendié et, chargés d'un riche butin, rentrèrent en Suisse par le Val-de-Travers. Là, ayant rencontré 2500 Confédérés envoyés à leur secours sous Guillaume de Diesbach et Jean de Hallwyl, ils revinrent sur leurs pas et rentrèrent sur le territoire de Pontarlier, pillant et incendiant tout. Les Bourguignons étaient campés près du bourg fortifié de La Rivière; les Suisses allèrent les y attaquer (23 avril). Le combat était engagé, lorsque tout à coup le maréchal de Roussi (qui abandonna peu de mois après la cause bourguignonne) donna à ses troupes l'ordre de la retraite. Les Confédérés, maîtres de la prévôté de Pontarlier, relevèrent alors les murailles de cette ville et, y laissant une garnison d'hommes choisis, reprirent le chemin de la Suisse. Dans le comté de Neuchâtel, ils rencontrèrent un nouveau renfort de 2000 hommes que Berne venait de leur envoyer sous le commandement de Petermann de Wabern. Les capitaines suisses tinrent conseil à Neuchâtel et se décidèrent à suivre les bords du lac pour se rendre maîtres

possession feu mond. seigr à celle fois. Laquelle possession led. feu seigr de S<sup>t</sup> Georges en bailla en psnce dud. déposant et fut dit notoirement que feu Guillemain Jaquemet avoit receu les lettres dud. vendaige avec certain autre notaire, mais il ne fut point present, combien qu'il fut lors aud. chastel et que la chose fut toute notoire et que le vendaige avoit esté fait pour XXII mille francs sur lesquelz mond. seigr devoit acquitter envers feu msgr le mareschal de Bourgoigne sur lad. seignorie de Joulx cinq cents francs de rente, qu'ilz se perdoient par le sgr de S<sup>t</sup> Georges, sgr dud. Joux si feu mond. sgr n'eust faict lachat du totaige de lad. seignorie. » 7 octobre 1496. (Archives du Doubs, B. 357.)



des châteaux appartenant à la maison de Châlons en deçà du Jura. Ils prirent successivement les châteaux de Grandson, Champvent, Orbe, Echallens et Jougne, ce dernier, ainsi que Orbe, après une héroïque résistance de leurs défenseurs, puis rentrèrent dans leurs foyers. (Gingins La Sarraz : Lettres sur les guerres des Suisses. Recez fédéraux.)

Quelques mois plus tard, le 6 février 1476, un autre corps d'armée passait au pied des murailles de Joux, c'était la brillante avant-garde du Téméraire dont le plan était de pénétrer en Suisse par Neuchâtel. Cette avant-garde, commandée par Louis de Châlons, sire de Château Guyon, n'ayant pu, comme on le sait, forcer le défilé de la Tour-Bayard<sup>1</sup>, vaillamment défendu par les Suisses et les Neuchâtelois, sous Henri de Matter, de Berne, l'armée bourguignonne qui attendait à La Rivière, où le duc Charles était arrivé le 7 février venant de Besançon, prit aussitôt la route de Jougne pour venir se faire battre à Grandson, le 2 mars<sup>2</sup>.

(A suivre.)

Ch. CHATELAIN.

<sup>1</sup> La Tour-Bayard subsista jusque vers 1517. Elle fut renversée à cette époque par un ouragan (« durch ein Gewitter »). Les habitants du Val-de-Travers réclamèrent plusieurs fois des XII Cantons la reconstruction de cette tour, « afin, disaient-ils, qu'ils pussent être plus facilement défendus en cas de guerre avec la Bourgogne ». Les députés des États reconnurent chaque fois qu'il était en effet nécessaire de la réédifier et en référèrent avec recommandation à leurs supérieurs (Recez fédéraux 1517, 1522, 1524) ; mais la domination des cantons prit fin avant que la chose eût été mise à exécution, et depuis lors il n'en est plus fait mention. Il y a quelques années, une trombe d'eau ayant profondément raviné le chemin dit de la Chaîne, les fondements de l'antique Tour-Bayard furent mis à découvert.

<sup>2</sup> Le Journal des dépenses de Rodolphe de Hochberg, tenu très régulièrement jour par jour, indique le 3 mars comme date de la bataille de Grandson : « Despens faicts aud. Nftel le sambedy troi jour de febv (sic) mil III<sup>e</sup> LXXV » (v. s.), et en marge : « La journée de Vaulmarcux que Msgr estoit allé des la veille ». Cette erreur de date provient de ce que le teneur de livres avait oublié que cette année-là était une année bissextile et avait donné au jeudi la date du 1<sup>er</sup> mars au lieu du 29 février. Quant au mot de février, c'est un *lapsus calami* de l'écrivain troublé par les nouvelles de la journée, car les dépenses des jours précédents et suivants portent toutes : mars.



## L'ÉLECTION DES ÉVÊQUES DE LAUSANNE

DEPUIS LE XVI<sup>me</sup> SIÈCLE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>me</sup>

Notes d'un laïque

(Suite — Voir la livraison de juin 1888, page 130)

Dans l'intervalle, le commandeur Joseph de Forell, qui avait vu s'améliorer sa situation à la cour de Saxe, où il devait s'élever jusqu'au rang de grand-maitre de la maison du roi et de ministre de cabinet, avait eu le bon esprit de se désister de ses prétentions à ce qu'il appelait maintenant, avec un dédain affecté, *la petite mitre de Lausanne*, en faveur de son cousin Boccard<sup>1</sup>. Il poussait même la sollicitude pour ce parent jusqu'à lui procurer la protection des princes de la maison de Saxe, dont l'un était archevêque-électeur de Cologne, et celle non moins efficace du P. jésuite Guarini, qui jouait à la cour catholique de Dresde le rôle d'un ministre ecclésiastique. Patronné par tout le monde sauf par la cour de Sardaigne, condamnée à subir un nouvel échec, Hubert de Boccard était nommé et préconisé par Benoit XIV, évêque de Lausanne, le 25 octobre 1745.

A la mort de ce dernier en 1758, le pape Clément VIII ne tint pas plus de compte que ses prédécesseurs des prétentions de la cour de Sardaigne, et donnait pour successeur à Mgr Boccard son compatriote le chanoine Joseph-Nicolas de Montenach, le second membre de cette famille fribourgeoise et patricienne qui ait porté la mitre. C'est pendant l'épiscopat de ce prélat qu'éclate la révolution de Chenaux, causée en grande partie par

<sup>1</sup> Pour tout ce qui regarde la cour de Saxe et Joseph de Forell, voir le livre intitulé : *Les barons de Forell, ministres de Saxe à Dresde et à Madrid*, par A. Daguët, Lausanne, 1873.



la suppression de certaines fêtes, suppression qui avait été cependant approuvée par l'évêque et consentie par le pape. L'évêque Montenach expirait un an après, le 5 mai 1782.

On ne trouve à ce moment pas moins de quatre candidats à l'évêché en présence : le chanoine et patricien fribourgeois Odet d'Orsonnens, appuyé par l'ambassadeur de France, vicomte de Polignac; un patricien soleurois, le chanoine Glutz, que patronnait son compatriote le général de Besenval, en grand crédit auprès de la reine Marie-Antoinette, et de Vergennes, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI; Bernard de Lenzbourg, abbé du couvent d'Hauterive près de Fribourg, et un ancien jésuite, le P. Joseph de Diesbach, officier bernois converti au catholicisme et auteur du livre ascétique intitulé le *Solitaire chrétien*. Ce dernier, recommandé par son cousin, le comte Pierre-François de Diesbach de Torny, membre du Petit Conseil de Fribourg et chambellan de Marie-Thérèse, avait pour lui la cour impériale. Bernard de Lenzbourg, qui avait un frère au service du roi de Sardaigne, était le candidat agréé de la cour de Turin qui, malgré ses mécomptes réitérés, n'avait pas perdu tout espoir de faire triompher ce qu'elle ne cessait de considérer comme son droit et son privilège.

Deux de ces candidats se recommandaient pour des mérites divers mais très réels. L'abbé du couvent d'Hauterive, de l'ordre de Citeaux, Bernard de Lenzbourg, brillait par la douceur, une piété éclairée et un libéralisme religieux qui le rendait cher aux amis du progrès dans le clergé et la magistrature. Le P. Diesbach imposait d'autre part par ses vertus apostoliques et unissait à la noblesse du cœur et au zèle pour le salut des âmes une modération rare chez les convertis. Mais toujours dominé par le besoin de diminuer l'influence autrichienne, le cabinet français renouvelait l'exclusion donnée au P. Diesbach. Seulement cette tactique, au lieu de profiter au candidat de la cour de Versailles, ne réussissait qu'à faire tomber le choix du saint père, Pie VI, sur le protégé de la cour de Sardaigne, Bernard de Lenzbourg.

A propos de cette élection de Mgr de Lenzbourg, dont, pour le dire en passant, la famille n'a de commun avec les anciens comtes de Lenzbourg que d'être sortie de la ville de ce nom, les mémoires du comte F.-P. de Diesbach renferment une page curieuse et que nous croyons devoir reproduire. Il s'agit d'un entretien confidentiel de ce seigneur avec le nonce Caprara, qui représentait le pape Pie VI en Suisse, de 1782 à 1784. C'est ce cardinal qui joua un si grand rôle à Paris à l'époque du consulat et de l'empire de Napoléon, pour lequel certains histo-



riens l'accusent d'avoir montré une complaisance excessive. Caprara fut, comme on sait, le négociateur du concordat de 1801 :

Le nonce, raconte Diesbach, me conta toute la marche de l'élection à l'évêché de Lausanne. C'est l'usage que le nonce de Suisse propose trois candidats à S. S. Il attend quelques mois pour voir si on lui fait quelque recommandation; or ce dernier apprit que le sénat de Fribourg se contentait de désirer un Fribourgeois pour évêque sans préciser personne. Il envoya alors à Rome trois noms, ceux de l'abbé de Diesbach, de Bernard de Lenzbourg et du curé Odet. L'auditeur du nonce se permettait de pencher pour Lenzbourg, Vergennes et la cour de France voulaient Glutz par la protection de Bésenval. Vergennes donna l'exclusion formelle à l'abbé de Diesbach pour les quatre paroisses de la Franche-Comté qui sont au diocèse de Lausanne et qui étaient devenues françaises depuis la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Ayant dit au nonce que c'était peut-être parce que le père Diesbach avait été jésuite, celui-ci répondit: Je ne le crois pas, mais c'est le plus digne. Il fut un moment question de Glutz, mais le pape s'obstina à ne pas vouloir du protégé de la France, ce qui fit choisir Lenzbourg.

Le diocèse n'a eu d'ailleurs qu'à se louer de l'épiscopat de Mgr de Lenzbourg. « C'était, dit le P. Girard, l'évêque bien-aimé et qui avait aussi la religion du père Céleste ». Girard veut dire par là qu'il avait ce qu'on appelait et ce qu'on appelle encore souvent la tolérance, mais qu'on devrait appeler la fraternité chrétienne et le respect des convictions d'autrui. C'est sous cet évêque et sous ses auspices que le savant chanoine et archidiacre Fontaine, le fondateur des collections scientifiques et le père de l'histoire cantonale de Fribourg, substitua l'ancien bréviaire lausannois du rite gallican au bréviaire romain; « changement, dit le P. Schmidt, que le pape toléra sans l'approuver ». Aussi plus d'un demi-siècle après, Mgr Marilley crut-il devoir en revenir pour se conformer au rite romain. C'est de Mgr de Lenzbourg que nous parlait un jour, dans son presbytère de Montreux, le vénérable doyen Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, quand il disait que son couvert était toujours mis à l'évêché lorsqu'il se rendait à Fribourg. Le grand historien Jean de Muller raconte dans sa correspondance avoir passé de belles heures dans la compagnie du docte et bienveillant évêque de Lenzbourg, l'auteur de la *Lausanna christiana*.

L'archevêque de Besançon, Mgr Durfort, étant venu à mourir pendant la révolution, Mgr de Lenzbourg fut appelé, comme son premier suffragant, à gérer les affaires de son archidiocèse et de l'évêché de Belley, vacant également par le décès de ce prélat; il s'acquitta avec



sagesse de cette double mission, rendue on ne peut plus difficile par l'affreux règne de la terreur.

La mort de ce généreux prélat, le 14 septembre 1795, rouvrit le champ des compétitions épiscopales. Le comte Diesbach de Torny posa de nouveau la candidature de son cousin et parvint à la faire agréer du comte de Perrone, premier ministre du roi de Sardaigne. Mais à la grande surprise de tout le monde, et un mois à peine après le décès de Mgr de Lenzbourg, on recevait à Fribourg la nouvelle surprenante que le défunt était remplacé par le curé d'Assens, Jean-Baptiste Odet d'Orsonnens, l'ancien protégé du vicomte de Polignac, ambassadeur de Louis XVI, et le bruit courait que c'était le nonce Gravina qui, dans les graves conjonctures où se trouvaient la péninsule et le saint siège, menacé par les armées du Directoire français, avait pris sur lui de faire cette élection, sans s'astreindre aux délais et à la marche d'une élection régulière.

On connaît la lutte acharnée de ce prélat contre le Conseil d'éducation institué par le régime helvétique et dont faisaient cependant partie quatre ecclésiastiques, entre autres le Père Girard et son ami et cousin le chanoine Fontaine, qui fut pour ainsi dire le chef de l'instruction publique dans le canton de Fribourg, de 1798 à 1803. Mais Mgr Odet ne voyait dans cette institution nouvelle qu'une autorité rivale de la sienne; il réclamait en matière d'éducation publique primaire la suprématie qui avait été concédée par le gouvernement aristocratique à l'évêque Boccard en 1749. C'est de l'évêque Odet qu'émane la *Constitutio ad clerum suum*, qui défend aux ecclésiastiques de rien faire imprimer sans l'autorisation épiscopale. Cette défense était spécialement dirigée contre Fontaine, qui venait de publier un écrit en faveur de la tolérance religieuse, en 1800.

Ceux qu'intéressait l'élection épiscopale n'avaient pas attendu la mort de Mgr Odet, survenue le 29 juillet 1803, pour se mettre en campagne et présenter leurs candidats. C'étaient d'abord deux professeurs du collège Saint-Michel, l'abbé Genoud, l'ainé, natif du village ou bourg de Châtel-Saint-Denis, et Joseph Gaudard, originaire du village voisin de Semsales. Le premier était, au témoignage de ses adversaires eux-mêmes, Fontaine, par exemple, un esprit distingué et profond, mais timoré jusqu'au scrupule. Le second, appelé le Père Gaudard, avait fait ses études au collège germanique à Rome et voué une telle affection aux jésuites, qu'il avait fait prêter à ses collègues du collège Saint-Michel « le serment solennel de ne souffrir aucune innovation au collège de



Fribourg, de peur d'entraver le rétablissement éventuel de la Compagnie, préférant, disait-il, marcher dans les ténèbres que de s'exposer à sacrifier aux fausses lumières du jour ».

A ces deux candidats du parti clérical, d'origine plébéienne et villageoise, le comte P.-F. Diesbach de Tornay opposait maintenant non plus son cousin le vieux Père Diesbach, retiré à Vienne en Autriche, mais le chanoine Tobie de Fiwaz, ancien élève du collège de la Propagande, à Rome, et dont le mérite consistait dans une grande bonhomie unie à la vanité d'appartenir à une des quinze familles nobles de la République, toujours en lutte avec les patriciens, malgré le traité de Morat (1782) qui avait établi l'égalité entre ces deux Ordres de l'État.

Le parti libéral dans le clergé et la magistrature avait aussi jugé à propos d'entrer en lice et mettait en avant le Père Girard. Sans avoir acquis encore la célébrité que devaient attacher à son nom la direction de l'École de Fribourg et ses idées pédagogiques, le savant franciscain s'était déjà fait une assez grande réputation d'homme supérieur auprès de ses amis, pour que l'avoyer de Werro, le chancelier d'Appenthel et le chanoine Fontaine jugeassent opportun d'en écrire à Rome. Quoique pouvant prétendre pour lui-même à la mitre, Fontaine s'était modestement effacé devant Girard, qu'il envisageait comme le prêtre le plus capable et le plus digne d'occuper le siège épiscopal.

Dans la lettre latine qu'ils envoyaient à Rome, les amis de Girard avaient eu soin d'insister sur ses mérites comme restaurateur du culte catholique à Berne, dont il avait en effet rétabli la paroisse après une suppression de trois siècles. Les services rendus à l'instruction publique et à l'éducation religieuse de la jeunesse n'étaient pas oubliés.

Werro et Appenthel trouvaient un auxiliaire de leur cause dans l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier de Camaano, auprès duquel le curé de Berne avait jadis rempli les fonctions d'aumônier et de secrétaire. Grâce aux bons offices de ce diplomate, la cour de Madrid avait uni ses efforts à ceux des girardistes, de la magistrature et du clergé.

La cour de Turin, réfugiée en Sardaigne depuis l'occupation du Piémont par les Français, ne prit naturellement aucune part à l'élection.

Quant à la France, depuis que le Concordat avait détaché de l'évêché de Lausanne les quatre paroisses franc-comtoises qui en faisaient partie, le cabinet de Versailles n'avait plus aucun droit à se mêler de la chose. Mais il est hors de doute pour nous que le comte Auguste de Talleyrand, le neveu du fameux prince de ce nom, qui représentait la France de 1808 à 1823, n'ait usé de son crédit en faveur de l'ancien



curé de Berne, auquel il ne cessa de témoigner une grande bienveillance, jusqu'au jour où les menées des ultras obtinrent son rappel du vicomte de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères en 1823.

Mais Girard évêque, c'eût été le signal de réformes considérables dans l'Église, l'État et l'école, l'inauguration d'un nouveau système d'études allant de l'école primaire à l'enseignement théologique; c'eût été l'ajournement indéfini du rappel des jésuites; triple danger qu'il fallait éviter à tout prix. Aussi, avant de fermer les yeux, l'évêque Odet avait-il eu soin de dénoncer à Rome les Cordeliers en général et le Père Girard en particulier comme imbus d'idées philosophiques et joséphistes inquiétantes pour l'orthodoxie.

Toutefois ce n'était ni par le parti clérical, ni par le parti adverse que devait se faire l'élection du nouveau chef spirituel du diocèse de Lausanne. Le Premier Consul, en imposant à l'Helvétie son Acte de médiation, lui avait donné pour premier landamann de la Suisse le comte Louis d'Affry, de Fribourg. Ce haut magistrat était un grand ami des Cordeliers et du Père Girard, qu'il invitait souvent à sa table et dont il estimait les talents et le caractère.

Mais en fidèle interprète de la politique de neutralisation des partis que lui avait prescrite Bonaparte, d'Affry n'osait songer à Girard que ses doctrines avaient rendu suspect à la majorité du clergé. D'autre part, il ne pouvait se décider à patronner les candidats des professeurs du Collège, obscurants par système, et encore moins celui du comte François-Pierre Diesbach, bien que ce dernier fût le propre beau-frère du landamann dont il avait épousé la sœur.

D'Affry crut éviter tous les écueils en présentant au saint Père son confesseur, le Père capucin Maxime Guisolan. Il se flattait de faire accepter à ce moine obscur, sorti d'un village des environs de Fribourg, son système de politique accommodante.

Dans la lettre que d'Affry envoya à ce sujet au cardinal Caprara, légat de sa sainteté Pie VII à Paris, et grand admirateur, comme nous l'avons dit, de la politique napoléonienne, le landamann de la Suisse témoignait le désir de hâter le rétablissement des relations de la Suisse avec Rome et le rappel du nonce expulsé par la révolution de 1798. On conçoit dès lors de quel poids devait être la recommandation du landamann dans le choix d'un nouvel évêque de Lausanne. Aussi, à la date du 3 septembre 1803, recevait-il un bref du pape Pie VII par lequel le souverain pontife lui annonçait la nomination de son protégé et le remerciait de ses bonnes dispositions pour le saint siège. En commu-



niquant le bref papal à son beau-frère le comte Diesbach, d'Affry chercha à le consoler de la non-réussite de son candidat, en ajoutant qu'il n'aurait pas eu la force nécessaire pour diriger le diocèse et que l'élection de Guisolan était la meilleure qu'on pût faire dans la circonstance. Cependant l'élection d'un capucin n'avait pas laissé de froisser le clergé séculier. Quant au landamann de la Suisse, il y a lieu de croire qu'il éprouva un grand mécompte en voyant le nouvel évêque, à peine placé à la tête du diocèse, contraindre le gouvernement de supprimer de fait le Conseil d'éducation institué par le régime helvétique et qu'avait cru devoir maintenir le grand Conseil de l'Acte de médiation (1804). Pour arriver à ce résultat, il suffit à Mgr Guisolan de mettre en mouvement les décanats et, par le clergé, le peuple des campagnes. Depuis la révolution de Chenaux, toute agitation populaire effrayait les gouvernants.

(A suivre.)

A. DAGUET.

---

## LA BOURGUIGNOTE

---

### I

Or donc, puisque c'est du neuf que vous voulez, quelque chose que je n'aie pas raconté depuis des années et des années, ni à la « louvrée » (veillée), ni à une noce, ni à un baptême, ni à un repas d'enterrement, je pourrais prendre l'histoire de la Bourguignote. S'il y a ici quelqu'un qui l'ait jamais « eu » entendue, qu'il le dise!

— Pas moi, déjà. — Ni moi. — Moi, non plus. — Personne! personne! Allez de l'avant, Félix-Henri. — L'histoire, l'histoire! — Hue! hue! — Se plaît-il assez à nous tenir le bec dans l'eau!

— Patience! on a le temps! vous n'êtes pas plus pressés que moi! Je n'aime pas qu'on *m'étracle* des coups de fouet autour des oreilles comme à un cheval poussif, entendez-vous!



Et le vieux *cosandier* promena autour de lui un regard belliqueux, en poussant sa perruque de côté avec une brusquerie de mauvais augure.

— C'est vrai, finalement! reprit-il, en constatant que sa sortie avait fait rentrer dans le respect les plus turbulents de ses auditeurs. Qu'on me laisse aller mon chemin tout doucement! Je veux assez vous la raconter, mon histoire; et peut-être bien que quand je me serai égosillé une ou deux heures de temps autour, il y en aura qui trouveront qu'elle a l'air d'une *contureule*!

— Quelle idée! M. Péter; qui est-ce qui vous a jamais dit des choses pareilles?

Félix-Henri hocha la tête d'un air méfiant.

— Que sait-on bien ce qu'on dit par derrière! Moi j'aime qu'on me croie quand je raconte quelque chose.

— Mais, pour l'amour du ciel! on y croit « dur comme du fer » à vos histoires! N'allez pas vous imaginer le contraire!

— Enfin, mettons! Seulement vous saurez que celle de la Bourguignote ne ressemble guère aux autres de ma provision, attendu....

— Tant mieux, ce sera d'autant plus neuf!

— Attendu qu'elle ne se passe pas à la Sagne.

— Eh bien! pour une fois....

— Je la tiens du major Montandon, de la Brévine; et vous pouvez aller lui demander.... c'est-à-dire, attendez-*voir*, je crois qu'il est mort!

— Il y a beau temps! au moins dix ans.

— C'est vrai, à présent que j'y pense. Ça fait qu'il faut vous en remettre à moi.

— Pardi! si on s'en remet! crièrent en chœur les auditeurs du *cosandier*.

Et ils étaient nombreux, ce soir-là, et gais, et parfaitement décidés à faire la sourde oreille à la cloche de la retraite! Mais qui voudra leur en faire un crime, en apprenant que ce jour était la fête du roi, jour férié s'il en fût, occasion naturelle et légitime de réjouissances, noces et festins? Pouvait-on décemment aller se coucher, tant que flambait au sommet des Covirons le resplendissant feu de joie allumé par la jeunesse de la commune, pour répondre à celui de Sommartel? Est-ce qu'il ne fallait pas être debout pour constater lequel des deux brûlerait le plus longtemps, du feu des Sagnards ou de celui des Ponliers?

Puis Jonas Maire, l'hôtelier de l'Aigle noire, autrement dit « l'hôtel-de-ville », n'avait-il pas annoncé avoir fait emplette pour la circonstance d'une fine goutte de rouge, à son dernier voyage dans le « Bas »? Un bon petit « Cortailod sur lie » qui pétillait à merveille dans les verres, en attendant de faire pétiller les cerveaux. C'était un vin à porter des santés et surtout à les boire, ce dont ne se faisaient pas faute la trentaine d'hommes, jeunes et vieux, attablés dans la grande salle.

Après les santés de Sa Majesté et de la famille royale, étaient venues



celles des autorités, à commencer par Son Excellence le gouverneur de la principauté, pour finir par les justiciers de la Sagne. Puis M. le greffier Perret, qui n'était pas embarrassé pour tourner un discours, avait gaiement proposé de boire une trinquée à celle du « roi des conteurs et à la conservation indéfinie de sa mémoire inépuisable ».

On avait choqué les verres avec enthousiasme en criant: — Vive Félix-Henri! Qu'il vive! et même la grosse voix de basse du marguillier Touchon ayant entonné le refrain: « Qu'il vive et soit heureux! » toute l'assistance avait répondu en un magistral rallentendo:

« Ciel, entends nos vœux! »

Et voilà pourquoi on avait réclamé du vieux cosandier une histoire, et une bonne, et qui n'eût jamais servi.

Il me serait plus difficile d'expliquer pour quelle raison Félix-Henri se montrait si chatouilleux ce soir-là à l'endroit du plus ou moins de créance ajoutée à ses narrations. Avait-il entendu quelque parole malsonnante, ou bien le « Cortailod sur lie », dont il n'avait pourtant usé qu'avec modération, exerçait-il une influence fâcheuse sur sa bénignité naturelle? Mystère! Toujours est-il que jamais le vieux conteur ne s'était fait tant prier pour entamer une histoire, et qu'il ne fallut rien moins, pour l'y décider, que cette protestation générale et solennelle « que pas une âme à la Sagne ne mettait en doute sa véracité pleine et entière ».

Enfin, prenant son air le plus digne et promenant à la ronde un regard où se lisait un reste de méfiance, le vieillard rajusta sa perruque avec un soin méticuleux et marmotta en hochant la tête: — Enfin, mettons que je n'aie rien dit!

C'était un préambule: dans le beau silence qui s'était établi, courut un léger bourdonnement de satisfaction. On chuchottait par ci par là: — Bon! — Ça y est! — *No l'y sin!* (nous y sommes!) — Pscht! Pscht! Félix-Henri évidemment flatté, s'appuya contre le dossier de sa chaise, contempla d'un air rêveur les solives brunes du plafond, et se mit à tourner ses pouces, sans doute pour remplacer le mouvement de l'aiguille qui lui manquait, puis prononça enfin le sacramental « or donc », après lequel il fit encore une légère pause, destinée, peut-être, à éprouver une dernière fois la patience de ses auditeurs; ceux-ci ayant soutenu l'épreuve sans broncher, le malicieux cosandier commença sérieusement:

— Or donc, j'ai dit que mon histoire est celle d'une Bourguignote, qu'elle ne ressemble guère aux autres et que ni la communauté, ni les communiars de la Sagne n'y figurent, et je ne m'en dédis pas: la preuve, c'est que la fille en question était d'Ornans, que l'histoire que je sais sur son compte s'est passée à la Brévine, et qu'on n'y parle, comme vous allez voir, que d'Allemands, de Suédois, de Bourguignons et de Bréviniers. S'il y a ici quelqu'un qui n'en soit pas content, il n'a qu'à le dire!



Nul n'ayant commis l'imprudence de souffler mot, le vieillard reprit :

Une des plus grandes abominations qui existent en ce monde, c'est bien la guerre. Il n'y a pas si longtemps qu'on en a vu quelque chose, en l'an 12, et pas loin de chez nous, à Willmergue, d'où mon père a rapporté une balle dans le mollet.

Mais des guerres et des batailles de cette sorte, ce n'est que des badinages au regard de la fameuse guerre de Trente ans, du siècle d'avant. Oh ! pour celle-là, le diable qui a inventé la mode de s'exterminer de nation à nation, de voisin à voisin, voire même entre frères, a dû se frotter les mains, en voyant combien de gens elle avait mis en terre par le fer, le feu, la peste et la famine ; combien de villes et de villages brûlés, sans parler de toutes les misères qu'elle amena à sa suite, comme de raison ! Quand on pense que dans bien des pays avoisinants, la plupart des gens en sont venus à pâturer comme des bêtes, parce que les armées, tant d'un parti que de l'autre, avaient tout ravagé comme les sauterelles d'Égypte, est-ce que ce n'est pas quelque chose d'épouvantable et qu'on a de la peine à croire ? Et pourtant c'est la vérité toute pure ; nos pères ont vécu au temps de ces abominations ; et si le bon Dieu les en a garantis et le pays avec eux, — dont grâces lui soient rendues, — ils n'en ont pas moins vu des masses de pauvres misérables venir se réfugier dans la seigneurie — on ne disait pas encore la principauté, en ce temps-là.

Si M. le régent était des nôtres, ce soir, — mais il s'est « réduit » de bonne heure, lui ; il a plus d'escient et de conduite que vous et moi ! — il pourrait vous parler savamment de cette longue guerre, en vous dévidant les noms de toutes les batailles, avec ceux des grands capitaines qui les ont gagnées ou perdues. Pour moi, je n'en sais pas si long ; d'ailleurs ce n'est pas mon affaire et vous seriez « dans le cas » de vous mettre à crier : — Ah ! ça, est-ce qu'il va bientôt en venir à sa Bourguignote, oui ou non ?

Une chose sûre et certaine, c'est que Français, Suédois et Allemands de toutes les espèces s'exterminaient tout alentour de la comté, en Bourgogne, dans l'évêché de Bâle, et plus loin, du côté de l'Alsace, de *Melhouse* et de Strasbourg, à propos de religion et de politique.

Ça nous obligeait de tenir six compagnies aux frontières de la Bourgogne et de l'évêché pour garder le pays. Vous comprenez qu'il ne s'agissait pas de laisser tous ces bataillards venir se *tauper* sur notre dos ; nous en aurions été pour nos pots cassés !

A propos de pots, m'est avis que j'ai assez tourné autour du mien, et puisqu'on m'a écouté sans broncher jusqu'à présent, nous allons commencer pour tout de bon.

A votre santé !

(*A suivre.*)

O. HUGUENIN.



## BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite. — Voir la livraison de juin 1888, page 144)

Bien qu'en 1487 Claude I<sup>er</sup> eût juré à ses sujets de Gorgier, sur les sacrés canons ouverts sur le grand autel de l'église de Saint-Aubin, « de conserver et défendre leurs bons us et anciennes coutumes, franchises et libertés écrites et non écrites, et de les garder comme ils en avaient usé par ci-devant », et que la prononciation de Berne du 21 juin 1490 eût statué expressément que les Bérochaux « demeureraient auprès de tous leurs droits, usances et coutumes, comme d'ancienneté », — ce seigneur suscita des chicanes au sujet de ces franchises, refusant de permettre l'application de plusieurs de leurs dispositions. Si bien que, le 24 mars 1493, le Conseil d'Estavayer députait quelques-uns de ses membres à Saint-Aubin-le-Lac pour tâcher d'aplanir, disent les manaux de cette ville, quelques difficultés qui s'étaient élevées entre Claude de Neuchâtel et ses sujets de Gorgier. Mais, ajoutent les manaux de 1494, malgré tous les soins que prit le Conseil de ville pour terminer, par quelques-uns de ses membres, ces différends, il n'eut pas le bonheur de réussir. Néanmoins, ne croyant pas devoir abandonner ces anciens ressortissants d'Estavayer à la merci de leur seigneur tant qu'il y aurait la moindre espérance de pouvoir leur être utile, le dit Conseil continua de leur tendre la main, en implorant pour eux *la médiation de Berne et de Fribourg*, et en leur donnant quelques-uns de ses membres pour paraître devant le comte de Neuchâtel, contre leur seigneur qui continuait à leur disputer certaines de leurs franchises <sup>1</sup>.

Claude I<sup>er</sup> exigeait les cens en froment et non en moitié blé, comme d'ancienneté; il exigeait des lods payés dès longtemps; il les mettait

<sup>1</sup> Arch. d'Estavayer.



tantôt à la coutume d'Estavayer, tantôt à celle de Neuchâtel, selon son intérêt; mais c'est surtout au sujet des usances relatives aux forêts que les discussions revêtaient un caractère d'âpreté accentué.

J'affirme, disait Claude I<sup>er</sup> en 1495, que les bois de la terre de Gorgier sont à moi et à mes frères, à savoir les bois de la Perrale, du Grand Devens, de Chassagne et de Pullières, et que d'iceux bois je peux et dois faire à mon plaisir et à mon meilleur: les amodier ou y mettre porcs étrangers ou privés, toutes et quantes fois que me plaira ou que bon me semblera, et y mettre forestier et garde à mon plaisir et volonté. — Nous disons nous être dû, un chacun an, par chaque feu-tenant, une coupe de froment à cause de *la porte*, un chapon pour *la chaponnerie*, douze deniers pour *la guaitte* du châtel, un pain pour *la panneterie*, quatre *corvées de char* de celui qui a char, quatre *corvées de bras* de celui qui n'a attelage, trois *corvées de charrue* en trois saisons de l'an, de celui qui tient charrue; les bâtiments et fortifications du châtel de Gorgier (alors une ruine) et suivre la bannière quand temps sera de la suivre<sup>1</sup>.

Voyant que les démarches faites auprès du comte de Neuchâtel restaient sans succès, les Bérochaux, toujours conseillés par la ville d'Estavayer, finirent par envoyer, en 1496, trois délégués auprès du duc de Savoie, Philippe I<sup>er</sup> (frère du malheureux Jaques, comte de Romont, mort en 1484, dans la misère, à Ham). Le duc de Savoie les reçut gracieusement et confirma leurs franchises telles qu'elles avaient été agréées par son prédécesseur Amédée VIII, en 1398, et promit de les leur maintenir.

Il paraît qu'il existait aussi des tiraillements entre les Bérochaux et leur seigneur au sujet du fonctionnement de la justice. Jusqu'alors, la justice était rendue, dans la châtellenie de Saint-Aubin comme dans l'avouerie de Bevaix, par les chefs de famille réunis en assemblée générale, en plaid, le plus souvent le dimanche, après le service du matin. Ce mode de procéder présentait des inconvénients de divers genres que les parties convinrent de supprimer en créant un plaid où fonctionneraient un nombre fixe de jurés, sous la présidence du châtelain ou de son lieutenant.

L'acte dressé à ce sujet portait que le 11 novembre 1496, jour de la Saint-Martin, noble et puissant homme Claude de Neuchâtel, seigneur haut justicier, en son nom et en celui de son frère Aymon, et les preud'hommes de la terre de Gorgier, avaient fait les pactes et conventions suivantes, c'est à savoir: Que les dits preud'hommes, du consentement

<sup>1</sup> Arch. du château de Gorgier, I, n° 7.



de leurs seigneurs, élevaient d'entre eux douze jurés, gens discrets, sages et bien avisés, lesquels devront juger en la cour ou justice de ce lieu, et connaître toutes les causes ventillées et débattues devant les officiers du lieu, sans qu'aucun autre puisse en avoir la connaissance, sinon en cas d'appellation, lesquelles causes d'appellation ne devront se juger toutefois que *selon les bonnes coutumes d'Estavayer*. De plus, il était ordonné par les preud'hommes et concédé par les seigneurs, que chacun des douze preud'hommes et leurs successeurs puisse et doive, à défaut d'officier, recevoir les clames, faire barre toutes et quantes fois qu'il en serait requis, toutefois en rapportant à l'officier les droits du seigneur. Les jurés, un ou plusieurs, seront tenus de parler en faveur de celui qui les en requerrait, moyennant les droits qui lui adviennent selon la coutume. Enfin, quand l'un des jurés mourrait, les onze survivants devraient en nommer un du lieu d'où le défunt était originaire, lequel le remplacerait.

Les quarante-quatre chefs de famille, réunis immédiatement pour composer la cour, désignèrent, suivant une règle de toute ancienneté observée, un tiers des jurés à Gorgier et un sixième dans chacun des autres villages de la seigneurie. C'étaient Nicod Jaquier et Jean Rougemont *alias* Gaccon, de *Saint-Aubin*, Claude Junier, Pierre Maillet, Michel Cornu et Besançon Guychar, de *Gorgier*, François Humbert et Pierre Colomb, de *Sauges*, Claude Gaccon et Jeannod Milliet, de *Fresens*, Jaques Perrenet et Jean Vuillème, de *Montalchez*.

Enfin, après de longues négociations et pourparlers, Claude I<sup>er</sup> se décida, en 1500, à confirmer les franchises de ses sujets. Mais il fallut que ces derniers lui payassent 200 florins de Savoye <sup>1</sup>, et il ne voulut jamais admettre tel quel l'article des franchises touchant l'usage des bois, « iceux preud'hommes devant être en aucune voie de malice et erreurs ». Il accompagna donc sa ratification de la réserve suivante :

Icelui forestier doit s'élire par moi et mes hoirs, ensemble les preud'hommes et habitants du dit lieu, et le serment lui devra être donné par connaissance de cour de justice. Nulle personne ne doit couper, ni faire marinage aux dits bois, sans licence de moi. Si le cas advient qu'aucun ait besoin de bois pour char, luge, charrue, herse, pour sa jouissance et non pour autre, il doit venir par devers le forestier et lui dire : « J'ai métier de marinage pour faire telle chose. » Et il prendra congé et permission de lui

<sup>1</sup> Fr. 691.20, valeur en monnaie moderne, ou Fr. 1,290.25, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.



et aussi le jour qu'il doit le faire, autrement il est gageable; et si le forestier avait quelque suspicion que ce ne fût pour lui, il en pourra avoir le serment <sup>1</sup>.

Cette question des franchises ainsi réglée d'une manière boiteuse, les relations entre les Bérochaux et leur seigneur (que la fortune allait cependant cesser de mignotter) restèrent difficiles, mais celles avec Estavayer devinrent d'autant plus intimes.

Ainsi, le 10 septembre 1510, les villes d'Estavayer et de Payerne, avec leur ressort, ayant décidé de renouveler leurs anciens traités d'alliance, combourgeoisie et bon voisinage, tous les villages des deux mandements y assistèrent, pour donner leur approbation et ratification. Les communes d'outre-lac s'empressèrent de s'y faire représenter : les délégués de la châtellenie de Saint-Aubin étaient les suivants : Jean Rougemont et Pierre Gaccon, de Saint-Aubin, Claude Junier et Claude Bourquin, de Gorgier, François Humbert et Pierre Colomb, de Sauges, Pierre Milliet et Pierre Gaudard, de Fresens, Guillaume Burgat et Pierre Porret, de Montalchez, qui, en qualité de ressortissants de la ville d'Estavayer, jurèrent vouloir accomplir et observer tous les points de cette alliance, sans jamais y contrevenir <sup>2</sup>.

Dans un prochain et dernier article, nous verrons comment ce traité de combourgeoisie avec Estavayer et Fribourg, qu'on avait eu tant de peine à faire admettre par les seigneurs de Gorgier et leurs suzerains, les comtes de Neuchâtel, fut abandonné sans retour par les Bérochaux (1532) justement au moment où il était reconnu comme tout à fait régulier par ceux qui y avaient le moins d'intérêt. Ce sera peut-être la partie la plus intéressante de cette étude.

Fritz CHABLOZ.

<sup>1</sup> Arch. de la Béroche. — Comparez avec le texte des franchises, *Musée neuchâtelois*, année 1879.

<sup>2</sup> Arch. d'Estavayer. L'acte est signé Pierre Gachet et Pierre de Arsina, secrétaires de Payerne et Estavayer.



## LE LIVRE DE RAISON DE JONAS-PIERRE JOUX

---

Jonas-Pierre Joux, fréquemment gouverneur et pendant de longues années justicier de Colombier, fut un des bienfaiteurs de ce village. Non seulement il donna en 1766 à la communauté « un terrain au haut de la Croix dit à Serpentin pour y bâtir un charitable hôpital pour y loger les pauvres passants étrangers, avec une forge pour l'utilité de la dite communauté, lui faisant ainsi la présente donation pour non seulement donner des marques réelles et sensibles à la dite, mais aussi vu et d'autant que c'est pour un établissement pieux », mais lorsqu'en 1777 il mourut sans enfants, il légua tous ses biens au fonds des pauvres.

La commune hérita entre autres du livre de raison de J.-P. Joux, qui, il est vrai, n'est pas d'un bien grand intérêt, car il contient essentiellement des notifications d'exploits, des notes concernant de l'argent prêté et des comptes relatifs à la gestion de fortune des pupilles assez nombreux du justicier. Ces écritures sobres et laconiques n'offrent guère de ces originalités de style qui se rencontrent si souvent au XVIII<sup>me</sup> siècle; cependant nous trouvons par ci par là entre deux chiffres quelques recettes pour traiter les vins gras ou souffrés, ou pour soigner gens et bêtes. En voici une pour guérir « l'étysie » : « Prenez de l'herbe appelée du marube blanc, et non du noir, car c'est espèce de poison, et bevé dessus jusques à ce que vous soyé guéry avec l'aide de Dieu, éprouvée et appelée autrement l'herbe au chat, il y en avait en quantité delà du lac contre Marnand. »

Jonas-Pierre, par l'inscription suivante, nous fait voir qu'il s'intéressait aussi à la faune du nouveau monde : « L'on a remarqué que dans la Caroline il y avait des serpents à sonnette qui menoient un certain bruit qu'on avait le temps de se sauver d'eux et qu'ils mangeoient d'une certaine herbe ou racine que l'on appelle sénécast qui sert pour



le contre-venin de ces animaux et en même temps pour le rétablissement des poumons attaqués », et, en vrai justicier de l'époque, il ne s'émouvait pas de la peine capitale appliquée pour des méfaits relativement peu considérables. Il nous raconte en effet que, tandis que la lessive de sa femme était pendue sur la galerie et « presque toute sèche et prête à cueillir », il lui fut volé 12 nappes, 12 draps, 13 bonnes chemises, ce qui lui occasionna une perte de 200 livres, et il ajouta plus tard au dessous : « Le voleur qui l'a volé s'appelait Abram Paillard, de la Ste-Croix, qui s'avait marié à Montagnie, ayant été convaincu par la quantité de vol qu'il avait fait, fut enfin pendu à Grandson, l'ayant confessé dans sa procédure ».

Si un cœur bien né doit se demander où il va, il doit aussi s'informer d'où il vient, et notre ami n'a pas failli à ce devoir. Actes en mains il a dressé sa généalogie, représentant un pot de fleurs duquel croissent plusieurs rameaux atrophiés dès la première ou seconde génération, tandis qu'un seul, celui du centre, grandit majestueusement pendant plusieurs siècles pour terminer par Jonas-Pierre lui-même, le dernier de sa lignée, et il l'accompagne de ce pittoresque commentaire :

« Le produit de ce pot est comparé à une levée épaisse de sapin que le plus fort étant au milieu devenant haut étouffe par son ombrage et ses grandes racines les autres qui sont à côté, et qui enfin étant devenu assez haut avec quelque apparence de ramage a séché et tombé peu à peu rentré dans la même terre qui l'avait produit et donné son accroissement et que nous y devons tous penser et nous y préparer. »

Mais ce qui nous a paru le plus intéressant dans ce livre de raison, est la description qu'il nous donne en témoin oculaire de l'inondation qui causa tant de ravages dans le pays et particulièrement dans la ville de Neuchâtel en 1750. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« L'année 1750 fut une année commencée bien printanier; on commença à semer les orges dans le mois de février et commencé à faucher, le 15<sup>e</sup> mars on vit des raisins, et achevé de faucher dans le courant du dit mois, y vint ensuite du contre tems qu'on ne put pas faucher de la seconde que dans le mois de juin et le 14<sup>e</sup> septembre sur les trois ou quatre heures après midy y vint une sy grosse pluye dans le Valdry et ses montagnes que le débordement des eaux devint sy grand que le Séon devint sy grand qu'il abattit le pont neuf de Vallengin et yonda sy terriblement la plus grande partie de la ville de Neuchâtel qu'on fut d'obli-



gation d'aller en battaux dans la rue des Moulins et la Grand Rue pour sauver le monde des maisons. Le premier étage de la rue des Moulins devint tout plein de ravine, la fontaine de la Grand Rue étoit dans l'eau jusqu'au dessus gouttoites; renversa la boucherie avec quelques autres maisons et le Séon se creusa sy terriblement depuis le pré Barron, jusqu'au moulin, qu'il s'empty presque tout dans la ville avec les tuaux des fontaines enroyé; ce qui donna un effroit épouvantable à la ville. Les communautés voisines y envoyer toutes du monde pour s'aider à vuidier le Séon pour donner le cours à l'eau; celle de Colombier m'y envoya en qualité de gouverneur avec dix-sept personnes le 17<sup>e</sup> du dit pour s'aider à le vuidier et la nuit du 17<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> y hurent encore la même secousse, les gens furent obligés de quitter leurs maisons la nuit par echèle et battaux ce qui effrayoit encore tant plus le monde et qui surpasseroit la croyance de l'homme sy nos yeux ne l'avions pas vü. Le 18<sup>e</sup> du dit sur les trois à quatre heures du soir il se prit une grosse pluye à la combe de la Tourne qui passa par Bôle et Colombier et ensuite se jetta sur le lac qui causa une sy grosse ravine depuis Bôle à Colombier que le verger de M. de Muralt formoit une rivière de toute sa largeur qui renversa la muraille du verger, ébranla celle de son jardin et en enfonça la voûte qui luy causa de grand fraix et endomagea plusieurs autres pièces à plusieurs particuliers; le 4<sup>e</sup> novembre jour de la foire de Neufchâtel, y hurent encore beaucoup d'eau qui causa la plus grande partie de l'empêchement de la foire. Cependant on fit une grande récolte de blé. J'ai mesuré un épis de sègle qui étoit de la longueur de sept pieds et quatre pouces. »

Jean GRELLET.



## RECTIFICATIONS

---

Dans l'article que nous avons publié sur *Mylord Maréchal et ses indulgences* (mai 1888), nous indiquons par erreur que les pièces en question provenaient du château de Chamblon; elles ont été acquises par E.-H. Gaullieur à la vente du château du Martheray, à Begnins. Cette propriété avait passé, il y a une cinquantaine d'années, de la famille Rigot à la famille de Brackel par le mariage de M<sup>lle</sup> C. Rigot avec M. le lieutenant-colonel H. de Brackel.

---

Dans notre article sur l'*Église des Planchettes* (même numéro), nous avons signalé une pierre tumulaire placée devant la porte S.-E., dont l'inscription est aujourd'hui à peu près effacée. M. Ch.-Eug. Tissot nous écrit à ce sujet qu'il a relevé en 1876 ce qui restait de cette inscription, comme nous la donnons ci-après :

1719.

IN DOMINO REQUIES-  
CIT CORPUS JOHANNÆ  
ESTHERAE . . . . .  
FELICIS . . . . .  
ECCLES . . . . .  
. . . . . QUINQVENNI  
ET QUOD . . . . .  
CONJUGIS DENATA EST.  
ANNO . . . . AETATIS 42  
OMNIBUS BONIS TRISTE  
SUI DESIDERIVM  
RELINQUENS.  
NON EST MORTALE  
QUOD OPTO



Dans le registre des décès de la paroisse des Planchettes, tenu de 1713 à 1720 par le pasteur Félix Tissot, on lit ce qui suit :

« N° 137. Le mercredi 22 février 1719 on a enterré dans l'église des Planchettes ma très chère et très vertueuse épouse et femme Jeanne Esther Bourgeois, après cinq années, un mois et onze jours de mariage durant lesquelles Dieu nous a fait la grâce de vivre ensemble dans une union et une amitié sincère. Le Seigneur qui m'a affligé d'une manière si sensible par la perte d'une si aimable femme, daigne me réjouir par les consolations de son divin esprit. »

C'est donc la pierre tombale de M<sup>me</sup> la ministre Tissot née Bourgeois. Elle est surmontée de deux écussons accolés.

Il est regrettable qu'un grand nombre de nos localités laissent détruire des monuments de ce genre. En les scellant dans la muraille, même à l'extérieur, on les préserverait à jamais; ils ont leur intérêt, c'est pour nous un devoir de le dire.

Nous adressons nos remerciements à l'obligeant M. Ch.-Eug. Tissot.

Rappelons aussi que J.-F. Osterwald consacre quelques passages à l'église des Planchettes, particulièrement à la cérémonie de son inauguration, dans deux lettres, l'une du 10 mai 1702, l'autre du 15 novembre de la même année. — Voir à ce sujet les *Lettres inédites adressées à J.-A. Turrettini*, publiées et annotées par E. de Budé. Genève, 1887.

A. BACHELIN.



# RÉUNION

DE LA

## SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A L'ILE DE SAINT-PIERRE, LE 16 JUILLET 1888

---

L'année dernière, dans sa réunion de Cressier, la Société cantonale d'histoire avait décidé de siéger à Cortaillod, mais cette localité ayant un peu tardivement décliné l'honneur de recevoir ses hôtes, l'île de Saint-Pierre fut choisie comme lieu de rendez-vous pour 1888.

Ce contretemps semblait de mauvais augure, et la pluie qui tombait abondamment le matin du 16 juillet faisait supposer aux plus optimistes que la journée ne laisserait pas les souvenirs aimables des fêtes précédentes; il n'en fut rien, bien au contraire, elle est une des plus charmantes que la Société d'histoire ait pu réaliser.

A dix heures du matin, le bateau à vapeur l'*Helvétie* débarquait à l'île de Saint-Pierre plus de deux cents passagers amenés de Neuchâtel, Saint-Blaise, Saint-Jean et Neuveville; un grand nombre de dames n'avaient pas craint la pluie qui tombait par torrents. Les sociétaires furent forcés de s'entasser dans la galerie qui domine la cour. Cette installation imprévue, plus pittoresque que solennelle, donnait à la réunion un caractère plus intime que d'habitude. Et c'est ainsi que s'ouvrit la XXV<sup>me</sup> réunion de la Société cantonale d'histoire, sous la présidence de M. Ph. Godet. Nous passons sur les faits administratifs de l'assemblée, consignés au procès-verbal (voir page 177). Notons que la Société d'émulation du Doubs était représentée par son président, M. Boyer, M. Besson, secrétaire et M. Léon Sandoz; celle de Montbéliard par M. le pasteur J. Viénot. Un littérateur parisien, M. Joséphin Péladan, assistait à la réunion, invité par deux sociétaires.



Sous le titre : « Neuchâtel et le lac de Biemme », M. Ph. Godet communique un travail qui résume nos rapports avec nos voisins Confédérés « de bise ». Des faits intéressants et peu connus nous amènent au séjour de Rousseau, dont le récit finement expliqué captive vivement l'attention des auditeurs.

M. Bachelin retrace l'histoire des manifestations sympathiques dont Rousseau fut l'objet après sa mort; un courant d'admiration amena un monde de fanatiques et de curieux dans l'île qu'il avait habitée.

M. C.-F.-L. Marthe communique le dessin d'un écu chevronné provenant de l'abbaye de Saint-Jean. Cet écu figurait autrefois dans le chœur, à l'un des pendentifs où se réunissaient les nervures; il a été détruit lors de l'écroulement de la tour et du chœur de l'église. Les comtes de Fenis, ancêtres de Berthold (1258), furent ensevelis dans l'abbaye de Saint-Jean, fondée par eux. Berthold fut le premier seigneur enseveli à Neuchâtel avec sa femme Richensa de Frohbourg.

M. le Dr Gross, de Neuveville, parle de l'île de Saint-Pierre au point de vue des antiquités lacustres, dont on ne trouve pas de vestiges de l'âge de pierre, tandis qu'une station de bronze a été découverte au nord de l'île.

Il pleut encore au moment où la séance se termine et l'on ne peut s'aventurer bien loin; il faut renoncer à voir les sites charmants que Rousseau a tant aimés. Mais le dîner s'organise dans la cour et sous les arbres séculaires qui l'abritent. Une tribune s'élève au centre de ce vaste espace, un écusson neuchâtelois fait de roseaux et de fleurs nous dit que nous sommes un peu chez nous.

Le major de table, M. F. Soguel, appelle les orateurs. M. Ph. Godet porte le toast à la patrie en vers chaleureux qui excitent tour à tour la gaieté et l'enthousiasme. — M. Imer, préfet de Neuveville, souhaite la bienvenue à la Société d'histoire sur le sol bernois. — M. Daguet lui répond en saluant Neuveville comme une terre de lumière et de liberté. — M. A. Bachelin, en portant un toast aux historiens neuchâtelois passés et présents, propose l'envoi d'un télégramme de sympathie à M. Fritz Berthoud, à Fleurier, ce que l'assemblée approuve par acclamation. — M. Ph. Godet boit aux Sociétés d'émulation du Doubs et à celle de Montbéliard. — M. Besson, substitut du procureur général de Besançon, lui répond, au nom de la première, avec une grâce toute française, en portant un toast à la Société d'histoire et au canton de Neuchâtel. — M. le pasteur J. Viénot trouve des mots sympathiques pour la Suisse; l'amour que nous portons à la patrie est une force qu'il nous



envie. Il fait des vœux pour que nous ne souffrions jamais de la blessure dont la France saigne aujourd'hui. Ces paroles émues, prononcées avec une grâce parfaite, sont vivement applaudies. — M. Ph. Godet acclame un vénérable invité, M. Vérenet, l'ami de l'île de Saint-Pierre où il séjourne régulièrement chaque année depuis longtemps déjà. M. le Dr Gross chante un morceau composé par ce vétéran de Waterloo, à l'occasion du centenaire de Rousseau en 1878.

A 3 1/2 heures les sociétaires s'embarquent sur le bateau qui les dépose à Neuveville dont on visite le très intéressant Musée. Il contient entre autres souvenirs précieux plusieurs canons provenant de Charles-le-Téméraire. M. le pasteur C. Sauvin explique, avec raison, que ce Musée affirme l'opinion de M. Daguet sur Neuveville.

De là on s'achemine vers le Schlossberg, admirablement restauré par le propriétaire, M. Schnider, qui en fait les honneurs à ses hôtes, auxquels il offre une généreuse collation. MM. Ph. Godet et J. Bonhôte l'en remercient chaleureusement au nom de tous.

La pluie a cessé depuis le dîner, le soleil est même venu mettre un peu de sa joie sur les arbres et les prés humides; on repart avec le beau temps; mais en entrant dans le lac de Neuchâtel, le bateau à vapeur, assailli par un vent violent, ne peut toucher à Saint-Blaise et ramène à Neuchâtel tous ses passagers. — Et l'on se sépare après une des plus charmantes et des plus originales réunions des amis de l'histoire.

A. BACHELIN.

---

## SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

---

*Assemblée générale du 16 Juillet 1888, à l'île de Saint-Pierre*

Présidence de M. Philippe GODET

La séance est ouverte à 10 heures et, sur la proposition du Comité, l'assemblée générale de 1889 aura lieu au Champ-du-Moulin.



M. le Dr et professeur Alex. Daguet est nommé président à l'unanimité des votants, et le Comité est confirmé dans ses fonctions. Il est composé comme suit :

*Président* : MM. Alex. Daguet.  
*Vice-Présidents* : Phil. Godet et R. Vuichard.  
*Caissier* : Ferd. Richard.  
*Secrétaires* : J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.  
*Assesseurs* : J.-F.-U. Jurgensen, A. de Chambrier, J. Breitmeyer, Aug. Bachelin, Louis Favre, Fritz Berthoud, Dr Guillaume, L. DuBois.

L'assemblée procède ensuite à la réception des candidats qui suivent :

|                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| MM. Attinger, Gust., à Neuchâtel. | MM. Martenet, Fritz, à Serrières. |
| Barrelet, James, à la Sagne.      | Matthey, Ch.-Alb., à Neuchâtel.   |
| Boillot-Robert, J., à Neuchâtel.  | Michel, C.-A., »                  |
| Chopard, Gust., à Sonvillier.     | Prince, Alfred, »                 |
| de Coulon, Maurice, à Neuchâtel.  | Porret-Ecuyer, F., »              |
| Hartmann, Ed., à Neuchâtel.       | Voumard, pasteur, à Lignières.    |
| Jeanrenaud, H., à Lignières.      |                                   |

M. Aug. Bachelin annonce que le Comité du *Musée neuchâtelois* a fait rédiger une table analytique de ce journal, et il demande l'appui financier de la Société pour la publication de ce travail. Cette demande, adoptée par tous, est renvoyée au Comité pour les détails.

M. le président Ph. Godet fait lecture d'un travail sur les liens historiques qui rattachent les rives du lac de Bienne à Neuchâtel, M. Aug. Bachelin sur les écrivains et voyageurs qui se sont occupés de l'île de Saint-Pierre, et M. le Dr Gross sur l'archéologie de l'île. M. Marthe présente le dessin d'un écusson aux armes de Neuchâtel qui existait il y a quelques années dans l'abbaye de Saint-Jean. Ces divers travaux, vivement applaudis, seront publiés dans le *Musée neuchâtelois*.

La séance levée, on se rend au banquet, et de là à Neuveville dont on visite le très curieux musée. Une course au Schlossberg, très habilement restauré, termine la journée.



# LA BOURGUIGNOTE

(Suite — Voir la livraison de juillet 1888, page 162)

## II

C'était en l'an 1639; la compagnie qui était pour lors de garde à la Brévine avait pour commandant le sieur Jonas Favarger, intendant des bois et bâtiments de la souveraineté de Neuchâtel. Un jour du mois de juillet, le dit sieur commandant était au beau milieu de son dîner, en train de bien faire, quand un de ses mousquetaires vint en toute hâte l'aviser qu'on voyait de loin une grosse troupe de gens arriver de France par l'Écrenaz, et qu'il paraissait même y avoir de la cavalerie.

Le commandant se mit à tempêter en avalant les morceaux doubles, de telle façon qu'il manqua s'étouffer, d'autant qu'il bouclait en même temps son ceinturon. Ça ne vaut rien de faire trop de choses à la fois !

Quand le mousquetaire lui eut fait retrouver son souffle en lui tapant dans le dos, le plus respectueusement qu'une chose pareille se puisse faire de soldat à commandant, celui-ci, rouge comme une pivoine à force d'avoir toussé, demanda au mousquetaire : — Est-ce qu'il est venu une estafette du corps de garde ?

— Non, monsieur le commandant; pourtant on voit...

— On voit, on voit ! Ah ! ça, pourquoi est-ce qu'il y a un poste au corps de garde de l'Écrenaz, si ce n'est pas pour nous signaler ce qui se passe d'extraordinaire à la frontière ? S'il y avait quelque danger... Enfin, nous verrons bien.

Là-dessus le commandant, un homme corpulent et sanguin, s'en fut dehors pour voir s'il y avait nécessité de ranger son monde en bataille.

Après avoir regardé un moment du côté de France, en mettant sa main sur ses sourcils à cause du grand soleil : — Peuh ! fit-il en haussant les épaules, ça valait bien la peine de me déranger et de laisser refroidir mon dîner ! De la cavalerie, cela ! une demi-douzaine de chevaux attelés à des chariots. Ne vois-tu pas que c'est encore une bande de ces pauvres diables de Bourguignons qui sauvent leur peau et leur bagage des mains des Suédois ? Ils ont pris le plus court, et il faut, sur ma foi, être contraint ou rudement



pressé pour passer par une « charrière » abominable comme celle-là. Ecoute, Miéville, une autre fois tâche de mieux ouvrir les yeux avant d'ouvrir la bouche !

Ce disant, le commandant inspecteur des bois et bâtiments s'en fut reprendre son dîner au point où il l'avait laissé.

Miéville, un mousquetaire du Bas, gai comme un pinson, à son ordinaire, n'était qu'à moitié content de l'atout qu'il avait reçu. On le voyait bien à la mine qu'il faisait en tortillant sa barbiche et regardant le convoi qui s'approchait. — Ouvrir les yeux ! ouvrir les yeux ! mâchonnait-il entre ses dents. Par la sangbleu ! je les ai aussi bons que lui, et à présent il est aisé de voir... Mais il a beau dire, le commandant : il s'est mis le doigt dans l'œil autant que moi. Voilà des charretiers qui ne ressemblent pas plus à des paysans bourguignons que je ne ressemble à un *marmet* !

Le fait est que ces hommes qui marchaient à la tête des chevaux avaient toute la mine et l'équipement de soldats de profession, quand bien même ils ne tenaient en main que des fouets au lieu d'épées ou de mousquets. Des chapeaux à plumaches et à larges bords, des habits en peau de buffle quasi à l'épreuve du tranchant de l'épée, et des bottes en cuir jaune qui montaient jusqu'à moitié les cuisses. Avec ça des frimousses de brigands de grand chemin, poilues, tannées, balafrées, qu'on aurait eu *souci* de rencontrer au coin d'un bois, je vous en réponds.

En fin de compte, le commandant Favarger et le mousquetaire Miéville avaient raison tous les deux jusqu'à un certain point, et tort aussi. Il est sûr que ces cinq charrettes à grandes roues n'étaient pas ce qu'on peut appeler de la cavalerie ; sûr aussi qu'elles étaient chargées de bagages : meubles, literie, batterie de cuisine, jusqu'à une petite cloche d'église. Mais sur les charrettes il n'y avait ni femmes ni enfants, et ceux qui tenaient les guides n'étaient pas des Bourguignons sauvant leurs meubles et leurs nippes, mais bien des Suédois qui venaient faire argent de leurs pilleries.

Les gens du village qui n'étaient pas occupés aux foins et les mousquetaires du poste s'étaient rassemblés autour des chars et regardaient dedans, pendant que les Suédois débridèrent leurs chevaux et les mettaient pâturer au bord du chemin.

— Des pillards, des larrons ! se disait-on en les regardant de travers. Ils ont dévalisé tous les endroits de l'autre côté du Doubs, et à présent ils veulent faire du commerce avec le butin qu'ils ont volé !

Pourtant personne n'allait leur corner ces propos aux oreilles, parce que ces particuliers n'avaient pas l'air endurants, et qu'il fallait prendre garde de se les mettre à dos.

Qu'on fasse mine de les molester, se disaient entre eux les Bréviniers, et nous en aurions bientôt une nuée sur les bras pour nous châtier ! On sait ce qu'il en cuit !



Les mousquetaires avaient tout juste la même idée. Il n'y avait qu'à entendre Miéville.

— Par la sangbleu ! qu'il faisait à ses camarades, on a beau être solides : une poignée comme nous sommes, voyez-vous la figure que nous ferions contre un escadron de ces pandours ! On découtrait le casaquin à une douzaine ou tant, c'est clair ; après quoi le reste nous passerait sur le ventre. Surveillons notre langue !

En conséquence, lui et les autres miliciens faisaient semblant de rien, tournant autour des charrettes avec les gens du village, curieux quand même d'inventorier tout ce chargement. Pour les Suédois — des rusés compères et qui s'entendaient au commerce — ils regardaient du coin de l'œil, tout en bouchonnant tranquillement leurs chevaux et baragouinant entre eux dans un patois pire que celui du Guggisberg et où le diable lui-même n'aurait vu goutte. Au lieu de vanter leur marchandise, ils faisaient comme les pêcheurs qui laissent le poisson tourner autour du ver piqué à l'hameçon : ils attendaient.

Les gens sont partout les mêmes, et ceux du temps d'une fois n'avaient pas l'esprit fait autrement que ceux du temps d'à présent. Pour les trois quarts et demi des hommes, peut-être davantage, quand leur bourse est d'un côté de la balance et leur conscience de l'autre, c'est le plateau de la bourse — ou de l'intérêt, comme vous voudrez, — qui pèse le plus. Les miliciens de garde à la Brévine et les gens de l'endroit avaient, j'en mettrais ma main au feu, autant de conscience et d'honnêteté que n'importe qui. L'idée d'acheter du butin volé ne leur serait pas venue du premier coup, et si d'avance on leur avait dit qu'ils en viendraient là, bien sûr qu'ils se seraient fâchés tout rouge. Mais voilà : on sait ce qu'il advint à nos premiers parents pour avoir trop regardé les pommes de l'arbre défendu : l'eau leur en est venue à la bouche ; la raison, le bon sens et la crainte de Dieu, tout s'en est allé en déroute, et ils n'en ont fait qu'à leur tête... quitte à s'en mordre les doigts le moment d'après.

Une demi-heure ne s'était pas passée depuis l'arrivée des Suédois, qu'on en était instruit long et large, jusqu'à la Châtagne en bise, aux Barthélemi, et jusqu'à Bémont en vent. C'est incroyable comme les nouvelles ont vite fait du chemin ! Il fallait voir les feneurs arriver par bandes, tout échauffés, demandant : — Où se tiennent-ils ? On dit qu'ils sont bien cinquante !

Vous comprenez qu'on avait fait les loups gros, comme d'habitude.

Au bout d'un moment la Brévine ressemblait à une fourmilière ; c'était pire qu'à la foire ; on marchandait, on trafiquait, on se *bouscanait* autour des chars. Ça faisait l'affaire des Suédois ; leur butin avait de la « requise ! » Sans doute que c'était du bien volé : mais n'avait-on pas entendu dire que ces sauvages brûlaient meubles, linge et tout, quand on n'en voulait rien ? Laisser fricasser tant de belles et bonnes choses qu'on pouvait encore usager des



années et des années, est-ce que ce n'aurait pas été un péché ? D'ailleurs c'était si bon marché ! On n'avait jamais vu des marchands pareils !

Aussi voyait-on de temps en temps sortir de l'attroupement un homme, une femme portant une *brassée* de linge ou de vêtements, ou une seille à choucroute, un rouet, un fauteuil, ou une *berce* sur le dos. Celui-ci traînait une chaudière, celle-là portait une *cocas* d'une main, une *peuglise* de l'autre. Tout ce monde courait à droite, à gauche, comme des fourmis qui font leurs provisions d'hiver, puis se dépêchait de revenir au monceau.

Les miliciens avaient mordu à l'appât comme les bourgeois. Ceux qui avaient femme et enfants faisaient emplette de nippes et de lingerie ; les plus jeunes qui n'en étaient encore qu'à courtiser, choisissaient pour leur donzelle quelque brimborion, de ces *orgueils* que les femmes ont « eu » aimé de tout temps, parce qu'elles s'imaginent que ça les rend belles.

Miéville ne s'était pas tenu en arrière : comme il était en puissance de femme — c'est le cas de le dire : au logis il s'agissait pour lui de marcher droit, quitte à se repayer dehors ! — il acheta une paire de ciseaux battant neufs pour un morceau de pain : quelque chose comme deux batz d'à présent.

Bref, au bout d'une heure ou deux, les Suédois avaient empoché un beau magot et les chars s'étaient passablement vidés. Pourtant il y avait encore du butin de reste, sans compter la cloche. Qui est-ce qui aurait fait une emplette de cette sorte ? La paroisse avait les siennes depuis l'an 1604. C'est ce que répondit un des anciens de l'endroit, le vieux Moïse Mathey, au Suédois qui la lui voulait colloquer à toute force : — Il y a 35 ans, quand on bâtissait l'église, qu'il fit en tapotant la cloche, on en aurait eu occasion : à présent, qu'en ferions-nous ?

A ce propos, c'est bien connu que les communiers de Rochefort en ont acheté une des Suédois cette même année, pour la somme de 500 livres. Mais que ce soit justement celle-là, je n'en pourrais pas jurer. Ils n'avaient pour lors ni église ni ministre ; la cloche a été le commencement de la paroisse. Il faut espérer que le bon Dieu leur aura pardonné à raison de l'intention.

Mais pour en revenir à la Brévine et à mon histoire, quand chacun s'en fut retourné à ses foins et qu'il ne resta plus autour des chars qu'une demi-douzaine d'enfants, les Suédois remirent le collier à leurs chevaux et s'en furent du côté de la Chaux-du-Milieu.

Vous allez me dire que jusqu'à présent il n'est pas plus question, dans mon histoire, de Bourguignote que de corbeau blanc !

Patience ! nous y arrivons.

Si les gens de la Brévine avaient eu des yeux pour voir autre chose que la marchandise des Suédois, ils auraient sûrement pris garde à une jeunesse pâlotte, maigrelette, les yeux noirs tout cernés, comme quand on a pleuré longtemps, qui se faufilait tantôt vers un chariot, tantôt vers l'autre et regardait dedans d'un air tout malheureux. Comme elle était pauvrement nippée



et qu'elle n'achetait rien, un des Suédois finit par la repousser en arrière en grognant dans sa moustache. Alors l'étrangère — on voyait bien qu'elle n'était pas de l'endroit, avec le petit béguin qui lui servait de coiffe — se mit à surveiller les allants et les venants; chaque fois que quelqu'un s'en allait avec une emplette, elle regardait de tous ses yeux pour voir ce qu'il emportait.

A quel moment et de quel côté s'en fut la pauvre fille. Je ne pourrais pas vous le dire. Le fait est qu'une fois les Suédois partis, il n'y avait pas la moindre apparence de béguin parmi les enfants ébouriffés qui suivirent les chariots un bout de chemin.

(A suivre.)

O. HUGUENIN.

---

---

## LE CHATEAU DE JOUX

SOUS LES COMTES DE NEUCHATEL

(Suite — Voir la livraison de juillet 1888, page 151)

---

Quel fut durant cette période le sort du château de Joux? G. Colin, dans sa monographie de *La Seigneurie de Joux* de 1456 à 1512, dit que pendant cette guerre il dut être occupé alternativement par tous les partis, et que ceux-ci le délaissèrent probablement aussitôt, soit qu'ils ne pussent s'y défendre, soit que cette position ne leur convint pas pour en faire un centre d'opérations; que cependant les Suisses finirent par y laisser une garnison qui n'évacua la place qu'à l'arrivée de Charles-le-Téméraire. L'historien franc-comtois est dans l'erreur. Seul, entre toutes les places fortes de cette frontière, le château de Joux resta durant toute cette période entre les mains des Bourguignons, et les pennons de Bourgogne ne cessèrent pas de flotter sur ses murailles. Il avait alors pour capitaine-châtelain un vaillant soldat, Catherin Bou-



chet, écuyer, de Pontarlier. Nommé à ce poste, en 1473, par Charles-le-Téméraire, il sut par son habileté et son énergie conserver à son maître cette place importante. Si, trop faible en hommes, il ne put arrêter ou repousser les Suisses revenant de Pontarlier ou y retournant, il ne les laissa pas du moins s'emparer de ce château, auquel sans doute ils essayèrent de faire subir le sort de celui de Jougne.

C'est ce qui ressort évidemment d'une lettre de Marie de Bourgogne à Jean de Châlons, prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, en date du 13 août 1477 : « De la part de notre ame et feal escuier capitaine et chastellain de nostre chastel de Joulx en nre conté de Bourgogne, Catherin Bouchet, nous a esté exposé que ja soit ce que pres trois ans en ça, icellui remonstrant se soit acquitté à la garde et preservacion de nre dit chastel lequel a une petite lieue des Allemaignes est assis et situé, si bien et diligemment que durant les guerres et divisions qui ont esté entre feu nre tres chier seigneur et père que Dieu absoille et les Allemans aucung inconvenient ou dommaige nest advenu au dit chastel. Ains a esté le d. remonstrant cause seul et pour le tout de la preservacion de nre conté de Bourgogne attendu que tous les autres chasteaulx et maisons fortes estans sur les d. lisieres d'Allemaigne ont esté par les d. Allemans prins et brulées et destruietes ou les aucunes tenues par eulx dont ils ont fait et porté de grands maux et dommaiges a icellui nre conté, etc. » (Archives du Doubs, B 356-357.)

Bouchet, confirmé dans sa charge par Marie après la mort de Charles, conserva son poste jusqu'au 15 mai 1477. Ce jour-là, pendant qu'il se rendait à Besançon auprès du prince d'Orange qui l'avait fait appeler, un gentilhomme savoyard, Louis Allemand, seigneur d'Arban, se présenta avec quelques hommes armés aux portes du château, disant avoir ordre du gouverneur de Bourgogne de le visiter. On le laissa entrer, lui et sa troupe, mais aussitôt celle-ci se jeta sur les gardes des portes, les fit prisonniers, puis s'empara du château et en expulsa la garnison <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Bien que après le trespas duquel feu nre d. seigneur et père, continue la lettre ci-dessus, icellui remonstrant ait tousjours bien et loyalement gardé nre d. chastel et y ait entretenu a garnison telle que icellui feu nre d. seigneur et père en son vivant lui avoit establee à ses propres frais, missions et despens et dont lui est deue la somme de environ 13 francs, jusques environ le 15<sup>e</sup> jour du mois de May dernier passé que ung nommé le seigneur d'Arban de Savoie et ung nommé Lemousse de Veyrie du Masconnois en absence du d. remonstrant estant lors à Besançon devers vous auquel lieu aviez mandé pour lui faire appointment touchant la garnison et les d. deniers a luy deuz, sous ombre de ce qu'ilz se disoient avoir ordonnance de vous de visiter la d. maison de Joulx entrerent en icelle accompagnés de 15 compaignons et plus et incontinent qu'ilz furent maistres des portes dud.



Le sire d'Arban resta pendant trois mois sans réclamation en possession du poste dont il venait de s'emparer avec le consentement ou sur les ordres du prince d'Orange (qui donna en échange à Bouchet la place de portier de la saunerie de Salins). Mais le 13 août déjà, comme nous venons de le voir, Marie de Bourgogne, sur les réclamations de Bouchet, ordonna qu'on lui rendit sa place. Cet ordre n'ayant pas été exécuté, la duchesse de Bourgogne et son mari, l'archiduc Maximilien, renouvelèrent la même injonction au prince d'Orange, le 13 septembre suivant. Le gouverneur de Bourgogne continua à faire la sourde oreille et maintint à son poste le sire d'Arban; deux ans après (1479), celui-ci livrait traîtreusement à Louis XI le château confié à sa garde, pour une somme de 14,000 écus.

Philippe de Hochberg, qui avait suivi la fortune de Charles-le-Téméraire dont il avait reçu maints témoignages d'affection et de confiance, et qui avait été fait prisonnier à la bataille de Nancy, resta d'abord fidèle à la duchesse Marie; celle-ci le combla de largesses, le fit comte de Charolais, le nomma maréchal de Bourgogne et lui donna plusieurs terres considérables. Mais séduit par Louis XI, dont il avait, en 1476, épousé la nièce, Marie de Savoie, il passa en 1480 au service de ce prince, au grand déplaisir de son père qui écrivait à la duchesse de Bourgogne qu'il voudrait le voir dans la plus mauvaise de ses prisons pour qu'elle le châtiât selon son démerite. Louis XI récompensa Philippe de sa défection en lui donnant, déjà en 1480, la seigneurie de Joux, qu'il avait sans doute réclamée à titre de petit-fils de Guillaume de Vienne, puis en le créant successivement maréchal et gouverneur de Bourgogne, grand chambellan et enfin gouverneur de Provence. Philippe prit aussitôt le titre de seigneur de Joux, de Pontarlier et d'Usiez<sup>1</sup>. En 1481 il confirma les franchises des Fourgs, en 1483 celles de la Cluse, et en 1485 l'exemption accordée aux habitants du Saugeois de faire guet et garde au château de Joux<sup>2</sup>.

chastel, par divers moyens mirent et bouterent dehors d'icellui chastel tous les compaignons estans lors en la garnison et que nre d. seigneur et pere y avoit ordonnee et y ont mis autres gens estrangers, etc. — mesmement le dict seigneur d'Arban soyt disant avoir lettre de don de vous, etc. Gand, 13 aoust 1477. »

<sup>1</sup> Rodolphe de Hochberg avait hérité de son beau-père, entre autres, les seigneuries de Saint-Georges et de Sainte-Croix; il donna cette dernière à son fils illégitime, Olivier de Hochberg, prévôt de Neuchâtel.

<sup>2</sup> D'après Gollut (*Mém. des Bourguignons*), un parti de Bourguignons se serait emparé, en 1481, de plusieurs châteaux des montagnes, entre autres de celui de Joux, et Philippe n'en serait entré en possession qu'en 1483; mais en 1480 Philippe est déjà seigneur de Joux (Inv. des Archives du Doubs, B 357), et en 1481 nous le voyons faire acte de seigneur en confirmant des franchises de ses sujets.



Le projet de mariage de Charles VIII avec Marguerite de Bourgogne ayant été rompu et Maximilien ayant en conséquence repris la Franche-Comté, dont le traité de Senlis (1493) lui confirma la possession, ce fut à la maison d'Autriche que Philippe dut désormais l'hommage pour Joux. Maximilien qui détestait le comte de Neuchâtel depuis sa défection, il ne l'appelait plus que « le grand valet de France », le dépouilla alors de plusieurs des terres qu'il possédait en Bourgogne et qu'il devait à la munificence de Marie; mais il lui laissa ou ne réussit pas à lui enlever la seigneurie de Joux, dont Philippe jouit jusqu'à sa mort, survenue à Montpellier le 29 août 1503. (Inv. des Archives du Doubs, B 357.)

Philippe retirait annuellement de cette seigneurie de 710 francs (ou livres) à 276 francs en argent; les dépenses étaient de 201 à 926 francs. Les livres de comptes des receveurs, Jacques de Remerupt et Guillaume Barillet nous fournissent quelques détails intéressants. En 1484 la seigneurie de Joux rapporta 709 l. 6 s. 7 d.; 50 quartes <sup>1</sup> 7 émines de froment; 4 ém. d'orge; 284 l. de cire; 2 gélines; 84 quartes 4 ém. d'avoine. — Les gages d'Antoine de Sarron, écuyer, capitaine et châtelain de Joux, étaient de 60 fr.; — une potence avec quatre piliers, élevée près de Pontarlier, coûta 3 fr. 4 gr.; — on paya à l'exécuteur de la haute justice pour avoir coupé une oreille à Pierre Sergent, de la Cluse, 4 fr.; — la façon et ouvraige de six panneaux de verrières mis ès fenestres du chastelain furent payés à frère Jehan des Fourgs la somme de 4 francs monnoie; — la marquise de Hochberg allant de Neuchâtel à Seurre, auprès de son mari, avait 5 chars pour mener et charroyer ses bagues et couffres, et elle était accompagnée de 6 lavandières, 2 hommes, son aumosnier, le lyon de monseigneur avec son maistre, etc.

Philippe fit faire au château diverses réparations ou constructions nouvelles; en 1486, une tour et un portail qui coûtèrent 2422 fr.; en 1501, « redresser et refaire la muraille depuis la maison des Anglois, laquelle estoit desroichiées et jusques à la tour du guetz », 28 fr. 3 gr. Jacques de Remerupt, son receveur, poète à ses heures, a noté en vers, dans son livre de comptes, la date de la construction de la tour :

Le mardi XVIII<sup>e</sup> jour d'avril,  
Faisant beau temps clair et luisant  
En lan mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et six  
Après le jour de Pasques grand

<sup>1</sup> Un quarte ou quartier = 12 émines. Un franc comtois = 4 fr. 90 (?)



Fut la première pière bien assiz  
 En la tour forte et plaisant  
 De Joux nommée Paradis  
 Le capitain d'illec présent <sup>1</sup>.

(Archives du Doubs, B 1513.)

Un fait curieux à noter encore, c'est qu'il y avait tous les ans au château de Joux une cérémonie analogue à celle de nos anciens Armourins. « Chaque année la jeunesse de Pontarlier, dit Droz dans son *Histoire de Pontarlier* (1760), après un exercice où le vainqueur s'appelle Capiol (caput scholæ) va en cavalcade le Dimanche des Brandons au château de Joux pour complimenter le gouverneur, ce qui se pratique d'un temps immémorial; outre le rafraîchissement présenté au château, les écoliers se font toujours donner dans le bas par le fermier du péage de Joux un second rafraîchissement sans descendre de cheval. On m'a assuré qu'il y avait pareillement un Capiol à Neuchâtel, qui va, avec les mêmes cérémonies que le nôtre, complimenter le gouverneur; ils paraissent être de même institution, car les seigneurs de Neuchâtel ont été seigneurs de Joux dans le XV<sup>me</sup> siècle. »

Dès que Philippe de Hochberg eut fermé les yeux, Philippe-le-Beau auquel son père, l'empereur Maximilien, avait remis la Franche-Comté, fit sans doute comme suzerain main mise sur la seigneurie de Joux <sup>2</sup>. Toutefois la confiscation ne paraît pas avoir été effectuée complètement, car nous lisons dans les *Mémoires sur la Franche-Comté*, tome III, que : en mars 1504 la garnison du château qui comptait « 50 hommes deument embastonnés de piques, couleuvrines et espées », fut renforcée par ordre du gouvernement de Neuchâtel, et que le 23 de ce mois un sergent de Pontarlier gravissait péniblement le rocher que couronne la forteresse, quand le commandant lui cria : « Qu'on ne fasse nul tort à Madame la Marquise, sinon il en costera avant cinq mille testes ».

Touché des plaintes que la veuve du comte de Neuchâtel lui adressait en son nom et en celui de sa fille Jeanne de Hochberg, Philippe-le-Beau,

<sup>1</sup> Sur les gardes de ce livre de comptes se trouve ce quatrain bachique, dû sans doute à la plume du même receveur-poète :

Se par troupe boire teste ou main  
 Te tramble, comme l'on dit,  
 Prandre te fault le lendemain  
 Du poil du loup qui te mordit.

<sup>2</sup> Dans les comptes (1502-1503) de Guillaume Barillet, receveur de Joux, se trouve la dépense suivante : « Pour le double de l'exécution de la mainmise à Joux par Philippe de Chassey, trésorier de Dôle et maystre Hugues Glayne, procureur du Bailliage d'Aval, 6 gros. » (Inv. des Arch. du Doubs, B 1520.)



par lettres patentes du 14 mai 1504, leur accorda de nouveau la jouissance de la terre de Joux (Inv. des Arch. du Doubs, B 357). En novembre de la même année, Jeanne épousa à Neuchâtel son cousin Louis d'Orléans, duc de Longueville, qui devint ainsi seigneur de Joux, de Pontarlier et d'Usiez<sup>1</sup>; mais il ne fut pas longtemps en paisible possession du château de Joux, que Maximilien ne pouvait voir sans regret en des mains étrangères. En 1506 Pierre du Vergier, qui avait en octobre 1481 vendu à Philippe de Hochberg, pour la somme de 2,500 francs, certains droits qu'il avait sur le château d'Usiez du chef de sa femme, Gauthière d'Asuel, revendiqua devant le parlement de Dôle la possession de cette petite seigneurie. Le parlement lui ayant donné droit, Louis d'Orléans refusa de se soumettre à cette sentence et s'adressa aux Cantons suisses. L'affaire était pendante lorsque tout à coup, dans une nuit de septembre (le 8 ou 9) 1507, un gentilhomme franc-comtois, Denis de Montrichard, officier aux ordres de Louis de Vaudrey, bailli d'Aval, arriva devant les portes du château de Joux avec une forte troupe de soldats bourguignons, et avant que la garnison eût pu se mettre en état de défense, s'empara de la place. Louis d'Orléans protesta aussitôt contre cette violation auprès des cantons de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, ses combourgeois, leur demandant aide pour reprendre son bien, puis en même temps il fit envahir et ravager le territoire de Pontarlier par une troupe de ses sujets neuchâtelois. Les députés des quatre cantons se réunirent à Berne le 19 septembre pour examiner l'affaire. Le comte de Neuchâtel vint y exposer sa cause, expliquant que s'il avait châtié ensuite les habitants de Pontarlier, c'est qu'ils avaient insulté et maltraité ses sujets, et que plusieurs d'entre eux avaient pris part à la prise du château de Joux et s'y trouvaient même encore. Les délégués des États de Bourgogne, arrivés en toute hâte, déclarèrent de leur côté que c'était sans leur consentement et même à leur insu que le château de Joux avait été pris; des lettres du maréchal de Bourgogne et de l'archiduchesse Marguerite (sœur de Philippe-le-Beau, mort en 1506) apportèrent la même déclaration. L'ambassadeur de Louis XII, Pierre Loy, appuya fortement les réclamations de Louis d'Orléans, promettant aux Confédérés, en cas de guerre avec l'empereur, l'appui de la France. Quelques jours après arriva d'Innsbruck une lettre de Maximilien (21 septembre 1507) revendiquant toute la responsabilité de la prise du château et l'expliquant par ses droits incontestables sur cette place forte et

<sup>1</sup> Il nomma pour capitaine-châtelain de Joux Pierre de Vaulchier, avec un traitement annuel de 60 fr.



par les méfaits de son capitaine-châtelain envers ses sujets de Bourgogne<sup>1</sup>.

Une nouvelle diète se réunit à Berne le 8 novembre 1507. Le représentant de l'empereur, le Dr Tobler, prévôt de Saint-Sébald à Nuremberg, y exposa dans un long mémoire les droits et les griefs de son maître. Les Confédérés, peu désireux de recommencer une nouvelle guerre avec l'Autriche, « n'ayant nul besoin de nouveaux embarras dans les temps actuels », soutinrent assez mollement les réclamations du comte de Neuchâtel, malgré les efforts de Louis XII qui ne perdait aucune occasion de créer des difficultés à l'ennemi héréditaire de la France<sup>2</sup>, et se contentèrent, pour le moment, d'exiger des deux compétiteurs une trêve qui devait durer jusqu'au 1<sup>er</sup> mai suivant. (Recez fédéraux.)

L'affaire resta pendante jusqu'en 1508 où, par le traité de Cambray (10 décembre), conclu entre l'empereur, le roi de France et le pape, il fut convenu que l'empereur demeurerait en possession du château de Joux « jusqu'à ce qu'il soit jugé par juge compétent à nommer par les parties, si la prise du château a été juste ou non » (Mém. sur la Franche-Comté), et qu'en attendant Louis d'Orléans aurait en compensation la jouissance de la ville de Noyers ; il recevait en outre, en échange des deux villages des Fourgs et des Verrières-de-Joux, la seigneurie de Nozeroy. Pour une cause qui, faute de documents, ne s'explique pas, ces deux villages étaient restés entre les mains de Louis d'Orléans. Il est possible qu'ils n'aient pas été compris dans la vente de la seigneurie de Joux à Philippe-le-Bon et qu'ils fussent venus par héritage aux comtes de Neuchâtel. Louis d'Orléans dut souscrire à l'arrangement imposé par le traité de Cambray, heureux encore de n'être pas complètement sacrifié dans cette lutte des forts contre le faible.

De fait, sinon encore de droit, la seigneurie de Joux n'appartenait donc plus aux comtes de Neuchâtel, mais tous les sujets de Joux étaient loin d'être satisfaits de ce changement de souveraineté ; les plus mécon-

<sup>1</sup> Maximilien attribue à Pierre du Vergier la prise du château de Joux, qui est incontestablement le fait de Denis de Montrichard. Il y a du reste dans cette lettre, semble-t-il, une confusion entre Usiez et Joux. Maximilien aurait-il peut-être donné à Louis de Vaudrey l'ordre de s'emparer du château d'Usiez que Louis d'Orléans refusait de remettre à Pierre du Vergier, suivant la sentence du parlement, et le bailli d'Aval aurait-il voulu faire mieux en prenant le château de Joux ? La chose faite, Maximilien voulait bien se garder de désavouer son mandataire.

<sup>2</sup> Maximilien accorda en 1507 une gratification de 1000 L. à Guillaume de Diesbach, de Berne, dont les bons offices avaient gagné les Suisses et « rompu les entreprinses que le roy de France avoit avec eulx, contendant leur faire avoir et mettre hors de l'obeissance (de Maximilien) la ville de Salins et la Saulnerie ». (Inv. des Arch. du Doubs, B 293.)



tents étaient les habitants des Fourgs et des Verrières-de-Joux, soit qu'ils trouvassent l'administration des comtes de Bourgogne moins douce que celle des seigneurs de Neuchâtel, soit qu'ils ne pussent s'habituer à des usages dont ils avaient perdu le souvenir; toujours est-il qu'en 1509 ils s'adressèrent à Louis d'Orléans pour lui demander aide et protection et le supplier de les faire rentrer sous son autorité.

Louis, touché de l'affection de ses anciens sujets, et considérant d'ailleurs cette seigneurie comme lui appartenant de droit, accueillit favorablement leur requête, et pour faire ce qui était en son pouvoir dans les circonstances actuelles, il écrivit en leur faveur aux Quatre-Ministres et au Conseil de la ville de Neuchâtel, à laquelle il venait d'affermir tous les revenus et l'administration du comté, en les priant de prêter à ces gens-là leur appui et en leur annonçant qu'il s'adressait aussi dans le même but à Berne et à Fribourg. « Nous escrivons à Messieurs de Berne et de Fribourg pour les pures gens de nostre vil-laige des Fours, pour toujours les garder. Donnés leur toujours le confort que pourrés. » (21 novembre 1509.) Les Quatre-Ministres prirent à la lettre les recommandations de leur souverain, et le 10 mai 1510 déjà, sans s'inquiéter des droits de Marguerite de Bourgogne, ils signaient un traité de bourgeoisie avec les habitants des Fourgs et des Verrières-de-Joux. « Nous les Quatre-Ministres et Conseil de la Ville de Neuchâtel, etc., dit le préambule de ce traité, avons à ce nous mouvans à la supplication et requête de nos bien aimés et féaux les habitans des Fours et Verrières-de-Joux que pour plusieurs fois nous ont requis que iceux voulussions recevoir à bourgeois ou autrement leur commun droit absenter le lieu et s'en aller hors du pays, voyant les grands outrages qui leur étaient faits journellement par les officiers de Bourgogne, mesmement par ceux de Pontarlier et ceux qui sont au châtel de Joux, que bonnement ne leur étoit possible endurer ne souffrir, avec aussi plusieurs autres choses tant de paroles que de fait, les avons reçus à bourgeois en la manière que s'ensuyt, etc. » (Colin, Seigneurie de Joux.)

Mais peu de temps après, Louis d'Orléans, qui craignait sans doute que son intervention peu régulière dans cette affaire n'amenât la confiscation de ses seigneuries de Noyers et de Nozeroy, changea de ton à l'égard de ses anciens sujets. Le 21 mai (1510 ou 1511) déjà il écrivait aux Quatre-Ministres : « Touchant ce que m'avés escript de Joux (Fourgs et Verrières), je n'entens pas que l'on y fasse rien, et pour cause, sinon que je vous le mande expressément »; puis le 22 juillet : « Touchant ceux des Fourgs et Verrières de Joux que n'ayés à vous en



mesler, ne y toucher en façon du monde, surtout que vous désirés de me obeyr, et se aulcungs deniers en avés receus durant vostre admodiation, qu'ils soyent restituez, car ils ne touchent en rien vostre dicte admodiation. » En même temps il écrivait aux habitants des deux villages pour les réprimander de leur désobéissance envers Madame Marguerite, leur souveraine dame et princesse, leur déclarant qu'il ne peut les regarder comme ses sujets tant que la dite dame tiendra le château de Joux. Les Quatre-Ministreaux n'ayant pas tenu compte de ces injonctions, il s'adressa à eux le 8 août d'une manière plus pressante encore. « L'on m'a averti que vous avés fait faire le serment à ceulx des Fourgs et des Verrières et que leur avés fait les montres en armes (revue) et levé les ventes et revenus; de quoy je n'ay cause déstre content de vous, car vous ne pouvés faire telle chose sans malice. Et pour ce je vous ordonne que incontinent ceste veue, vous les quittiés de leur dict serment et répariés tout ce qu'avés faict en rendant les deniers que avés receus, et les laissés obeyr à Madame Marguerite leur souveraine dame ainsy que desjà je vous ay escript et gardés que ny faictes faulte, car aultrement je y pourvoyrai en quelque façon que cognoistrés que j'en suis marri. »

Le parlement de Dôle, saisi de toute cette affaire par la duchesse Marguerite, donna naturellement droit à cette princesse et ordonna aux habitants des Fours et des Verrières de rentrer sous l'obéissance de leur souveraine. Grâce à la médiation de Berne, ceux-ci obtinrent de Marguerite de soumettre encore leur cause au jugement d'un tribunal arbitral, composé de délégués franc-comtois et bernois, qui se réunit à Pontarlier le 11 juin 1512. Ce tribunal sanctionna la réunion des deux villages au comté de Bourgogne, mais accorda en même temps à leurs habitants grâce pleine et entière. La duchesse acquiesça à cette sentence et adressa à ses sujets rebelles des lettres patentes en date du 11 août 1512, portant oubli et pardon de tous leurs méfaits et confirmation de leurs franchises et privilèges. Cette solution ne les ayant pas satisfaits, ils sollicitèrent de nouveau l'intervention de Messieurs de Berne; mais LL. EE., à la veille de rompre avec la France, tenaient à ménager l'empereur, aussi firent-elles la sourde oreille, et les Quatre-Ministreaux ne se sentant plus soutenus par les Confédérés qui venaient d'ailleurs de s'emparer du comté de Neuchâtel, abandonnèrent définitivement à leur sort ces deux villages qui depuis lors suivirent les destinées de la seigneurie de Joux. (G. Colin. — Sam. de Chambrier.)

(A suivre.)

Ch. CHATELAIN.



## L'ÉLECTION DES ÉVÊQUES DE LAUSANNE

DEPUIS LE XVI<sup>me</sup> SIÈCLE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>me</sup>

Notes d'un laïque

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1888, page 156.)

---

Comme sous les évêques précédents, on n'avait pas attendu la fin de Mgr Guisolan pour s'occuper de son successeur au siège épiscopal. Le candidat des ultramontains était le P. Gaudard, le confesseur de l'évêque défunt, affilié aux jésuites et dont il avait déjà été question en 1803. Les libéraux de l'aristocratie présentaient de nouveau le P. Girard, et pendant que l'avoyer Werro se chargeait d'en écrire au nonce Testa-ferrata, le chancelier d'Appenthel, de son côté, s'adressait à la fois à un cardinal résidant à Rome, au général des Cordeliers et à l'ancien ambassadeur d'Espagne auprès de la Confédération, le chevalier Camaano. Bien que retiré des affaires, ce seigneur se montrait disposé à faire agir la cour de Madrid. Mais ses démarches n'eurent pas le succès qu'on en attendait. Le général des Cordeliers répondit à Appenthel qu'il avait placé sa lettre de recommandation sous les yeux du souverain pontife, mais qu'il n'avait reçu de Pie VII qu'une réponse évasive.

A cette nouvelle peu encourageante pour le candidat des libéraux se joignait le fait étrange que l'ancien ami et protecteur de Girard, Jean de Montenach, l'un des trois hommes d'État qui représentaient la Confédération suisse au congrès de Vienne, avait choisi pour son candidat, non le savant Cordelier, mais son cousin à lui, le chanoine et archidiacre Fontaine. Il alléguait pour excuse de ce revirement un discours que le P. Girard venait de prononcer à la distribution des prix de l'école primaire et où ce religieux s'était permis une allusion blessante au rétablissement du patriciat, dont lui, Montenach, avec Appenthel et consorts,



venaient d'accomplir la restauration à Fribourg, et dont la sanction par les puissances réunies à Vienne était l'unique objet de ses pensées, de ses rêves et de ses démarches. Il avouait avoir été séduit autrefois par les mots de liberté et d'égalité, mais en être bien revenu : « Dans ce vaste monde, concluait le versatile Montenach, les vœux et les principes changent. Fribourg, je le reconnais, aurait besoin d'un évêque éclairé ! Or l'archidiacre est mon homme <sup>1</sup> ! »

C'était le 27 décembre 1814 que Montenach traçait ces lignes. Le 20 janvier suivant, 1815 (il nous l'apprend lui-même dans ses *Souvenirs du congrès de Vienne*)<sup>2</sup>, cet homme d'État se rendait auprès du cardinal Consalvi, envoyé de sa sainteté Pie VII au congrès et son premier ministre touchant les affaires politiques, pour lui recommander son candidat :

*Je parlai de Fontaine, dit Montenach, et je consentis à glisser sur Girard. Le cardinal me répondit en confidence que Girard était depuis plusieurs années à l'index comme philosophe et professant des principes anti-romains; qu'on ne penserait pas à lui à moins qu'on ne fût assuré qu'il avait changé de manière de penser. Je cherchai tous les moyens de le défendre, mais inutilement. Je soutins donc mon client le chanoine Fontaine. Son Eminence me dit qu'elle allait en écrire à Rome pour empêcher qu'on ne prit un engagement, mais, en retour, je devais m'aboucher avec le nonce Testaferrata pour arranger l'affaire <sup>3</sup>.*

Mais au moment même où avait lieu l'entrevue de Montenach avec le cardinal Consalvi, l'élection était faite à Rome à l'insu de Son Eminence, et la nouvelle en était arrivée à Fribourg les premiers jours de janvier <sup>4</sup>.

Le choix du saint Père s'était porté sur le P. Gaudard, le candidat des jésuites et du nonce Testaferrata. Mais lorsque l'élu reçut l'acte de sa nomination, il était mourant; il s'éteignait le 7 janvier 1815 au Collège Saint-Michel de Fribourg.

Tout était donc à recommencer. Mais dans l'intervalle les ennemis de Girard, pour lui ôter toute chance de réussite, avaient eu soin de renouveler les accusations de philosophisme et de kantisme formulées contre les Cordeliers en général par l'évêque Odet, et reproduites par

<sup>1</sup> Lettre allemande de Jean de Montenach à Justin d'Appenthel, 27 décembre 1814.

<sup>2</sup> Souvenirs dont l'auteur de cet Essai a publié une partie dans l'*Émulation de Fribourg*, 1852.

<sup>3</sup> *Émulation de Fribourg*.

<sup>4</sup> Schmidt, *Histoire des évêques de Lausanne*. Mémorial de Fribourg, VI, p. 546.



son successeur peu de temps avant sa mort. Ces dénonciations dormaient dans les cartons de la nonciature à Lucerne. Dévoué comme il l'était aux jésuites, le nonce Testaferrata s'empressa de les en tirer.

Pour perdre plus sûrement le P. Grégoire, on fit parler la presse française et suisse d'une façon telle que le vicaire général du diocèse, Gautier de Schaller, crut devoir intervenir par une déclaration publique datée du 22 janvier. Mais, quoique émanant d'un haut dignitaire ecclésiastique, et d'un ancien jésuite dont l'orthodoxie n'avait jamais fait l'ombre d'un doute, cette déclaration resta sans effet. Même parmi les libéraux, amis de Girard, l'un des plus influents, l'avoyer Werro, avait abandonné ce candidat; il voulait maintenant faire nommer évêque le chanoine Gottofrey, le précepteur de son fils, prêtre instruit et d'un certain libéralisme, mais dont, si l'on en croit un contemporain, le titre principal aux yeux de l'avoyer était de partager ses antipathies patriennes contre les quinze familles de la république anoblies par les cours étrangères<sup>1</sup>.

A la fin de décembre, toutes les chances de Girard ou d'un évêque libéral quelconque s'étaient évanouies, et le choix du saint Père tombait sur un curé de campagne d'origine villageoise, Pierre-Tobie Jenny, natif de Morlon dans la Gruyère. Ancien élève du Collège germanique, à Rome, Jenny y avait reçu le grade de docteur en philosophie et professait un culte sans bornes pour tout ce qui venait de la ville éternelle.

Quant au secret de l'élection, il nous est révélé par une lettre de monsignor Cherubini, l'auditeur du nonce Testaferrata, et où il désigne comme ayant eu la plus grande part à la nomination, après le nonce, le chanoine Wully et le conseiller Tobie de Buman, qui avaient écrit de concert à Pie VII en faveur du curé de Praroman. Le chanoine Wully, originaire de la partie catholique du canton de Vaud, remplissait les fonctions de secrétaire de la nonciature en attendant celles qu'il était appelé à remplir auprès du nouvel évêque, avec le titre de chancelier, substitué à celui plus modeste de secrétaire épiscopal qu'avaient porté tous ses prédécesseurs.

De tous les adversaires que comptait le P. Girard dans le clergé séculier et régulier, aucun n'a été plus actif et plus redoutable. C'était d'ailleurs un homme de cour et du monde, étranger aux spéculations de la science et de la philosophie dans laquelle, avec beaucoup de ses contemporains, il ne voyait qu'un auxiliaire de l'incrédulité. De la phi-

<sup>1</sup> Lettre du comte et chambellan Frédéric de Diesbach, 20 décembre 1815.



losophie de saint Thomas, l'*Ange de l'école* que préconise le pape actuel, il n'était pas question à cette époque.

La cour de Turin, à peine revenue de son long exil dans l'île de Sardaigne, n'avait pas eu le loisir de s'occuper du choix d'un candidat; elle ne renonçait toutefois pas pour cela à ses droits de nomination ou de présentation qu'elle faisait valoir plus tard, à la mort de l'évêque Jenny, en faveur de Mgr Marilley, par l'intermédiaire du comte Crotti de Castigliole, ambassadeur de la cour de Turin en Suisse de 1843 à 1848.

Il n'entre pas dans le plan de cet Essai de raconter les trente années d'épiscopat de Mgr Tobie Jenny. Je me bornerai donc à signaler quelques-uns des actes caractéristiques de son administration et qui ont grandement contribué à faire du canton de Fribourg ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un pays qui, de l'aveu de ses chefs, s'est proposé pour modèle la République de l'Équateur dans l'Amérique méridionale. Nous citerons donc le rétablissement de la fête commémorative de la victoire des catholiques à Villmergen (1817), supprimée pendant la révolution, la réception des ligoristes et des jésuites (1818), la condamnation de la « Méthode » du P. Girard (1823), déclarée *immorale et irréligieuse*, un nouvel essor donné au culte de la Vierge, aux dévotions et aux congrégations de tous genres.

A l'influence des Jésuites s'était jointe celle des émigrés carlistes Mahony, Saint-Victor, Rupert, Damery, etc., et de leurs idées absolutistes en religion et en politique.

C'est sous les auspices de Mgr Jenny que le fameux publiciste Ch.-L. de Haller, celui qu'on a surnommé le *De Maistre allemand*, abjurait le protestantisme au château des Boccard en Jetschwyl (1820) et qu'il publiait son *Histoire de la réforme protestante dans la Suisse occidentale* (1828).

Par un concordat conclu à perpétuité avec Rome, Mgr Jenny était devenu en 1819 *évêque de Genève*; il en ajoutait dès lors le titre à ceux de ses prédécesseurs qui s'appelaient en tête de leurs lettres et mandements : *Par la grâce de Dieu et du saint siège apostolique, évêques et comtes de Lausanne et princes du saint Empire*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans une notice inédite, je crois, du savant chapelain et professeur d'histoire ecclésiastique Dey, le titre de *prince du saint empire* que portaient les évêques de Lausanne et que prenait encore Mgr Marilley, remonterait à Rodolphe de Habsbourg, qui en avait gratifié l'évêque Jean de Cossonay en octobre 1275. Or, à cette date, Jean de Cossonay n'était plus et avait fait place à Guillaume de Champvent, qui occupait le siège épiscopal de mai-juillet 1273 à 1300 (voir la *Chronologie des évêques de Lausanne* de M. l'abbé Gremaud). Selon les historiens Schmidt et Hisely (*Les comtés du Genevois*), la charte serait apocryphe. M. Dey lui-même ne trouve le titre de princes dans aucun des actes émanant des évêques de Lausanne



Mais à peine accomplie, l'union des évêchés de Lausanne et Genève, faite pour exister à perpétuité, risquait de se rompre par les agissements de M. Vuarin, curé et archiprêtre de Genève. Cet ecclésiastique, Savoyard d'origine, méditait la restauration du siège épiscopal de Saint-François de Sales, nécessaire, selon lui, aux progrès du catholicisme et à la lutte contre l'hérésie calviniste. L'idée de Vuarin trouva faveur auprès du pape Léon XII, et Vuarin triomphant écrivait : « Le calvinisme sera frappé au cœur et l'univers catholique battra des mains ». Mais le curé de Genève comptait sans la résistance de Mgr Jenny, qu'indignait la conduite audacieuse de son subordonné dans la hiérarchie et la violation flagrante du concordat conclu à perpétuité en 1819.

C'est au cours de cette même année 1819 que les catholiques de la ville de Neuchâtel obtinrent la tolérance officielle de leur culte. Mais c'était à des conditions humiliantes, que Mgr Jenny parvint à faire adoucir, grâce aux rapports qu'il entretenait avec quelques-uns des principaux magistrats de la ville, entre autres le conseiller d'État de Perrot, maire de Neuchâtel. C'est grâce aussi aux bons offices de Châteaubriand qui, au sortir du ministère des affaires étrangères, fit un court séjour à Neuchâtel en octobre 1824 et usa du crédit qu'il avait à la cour de Berlin en faveur des catholiques de ce pays.

Mgr Jenny, dont les forces déclinaient visiblement depuis 1843, s'endormait dans le Seigneur le 8 décembre 1845, après avoir désigné et obtenu de Rome pour coadjuteur M. Marilley, qui devait lui succéder comme évêque au commencement de l'année suivante.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'administration de ce chef du diocèse, on doit reconnaître qu'aucun évêque n'a laissé plus de regrets ni plus de souvenirs édifiants. Par ses vertus privées, sa piété sincère et son ardeur pour la foi catholique que reflétait son pâle et ascétique visage, il apparaissait dans les processions, les tournées pastorales, comme un saint des anciens jours aux regards ravis des fidèles agenouillés pour recevoir sa bénédiction. Les libéraux eux-mêmes, qui avaient tant de sujets de mécontentement, subissaient l'ascendant de l'opinion populaire, témoin le langage que tenait au lendemain de la mort du prélat le *Narrateur fribourgeois*, quand il disait : « Puisse son

de 1275 à 1500. En revanche, dans plusieurs diplômes impériaux de cette époque, ils sont appelés *princeps noster devotus*, l'évêque Georges de Saluces prend le titre de comte de Lausanne lui-même. Aux XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles, les évêques sont exacts à porter le titre de princes du saint empire romain que portent encore les premiers évêques du XIX<sup>me</sup>, bien que, selon la remarque du chapelain Dey, cet empire ne fût plus qu'un fantôme et qu'en 1804 l'empereur François II eût formellement renoncé à cette dénomination surannée.



successeur réunir autant de vertus et de modération que le noble prélat qui vient de s'éteindre ».

Nous ne pousserons pas plus loin notre enquête, bien que nous eussions suffisamment d'informations pour la poursuivre, notamment à l'occasion de l'élection de Mgr Marilley qui ne s'effectua pas non plus sans difficulté, en dépit de toutes les considérations qui militaient en faveur de ce prêtre aimable, vertueux et habile. Mais nous avons déjà dépassé les limites que nous impose le titre de cette notice, où il n'est parlé que du commencement du XIX<sup>me</sup> siècle.

Alexandre DAGUET.

---

## ÉBÉNISTERIE NEUCHATELOISE

XVII<sup>me</sup> SIÈCLE

(AVEC PLANCHE DE W. MAYOR)

---

Nous n'avons consacré jusqu'ici que de rares articles à l'ébénisterie neuchâteloise; elle a cependant laissé de nombreuses et belles preuves de sa vitalité à différentes époques. Des coffres, en particulier, se trouvaient dans toutes les maisons, plus ou moins ornés selon le degré de fortune des propriétaires.

Nous ferons remarquer que tous les coffres sont désignés aujourd'hui indistinctement sous le nom de *bahuts*. Il n'en était pas ainsi au moyen âge, et ce nom ne s'appliquait qu'aux coffres à couvercle en forme de voûte. Les autres étaient désignés sous le nom de coffres, arches ou huches; ce dernier était le plus fréquemment employé, si bien que les fabricants de ces meubles portaient le nom de huchiers.

La huche et le bahut servaient à renfermer le linge, les habits, les objets précieux de toute nature; ils servaient aussi de banc et même de table; c'était le meuble courant en usage dans les châteaux, les églises,



comme dans les demeures les plus modestes; c'était, après le lit, la pièce élémentaire et indispensable de l'ameublement. Très simple dans l'origine, la huche commence, dès le XIII<sup>me</sup> siècle, à se couvrir d'ornements, de figures, puis de ferrures richement ciselées et repercées à jour.

Au XV<sup>me</sup> siècle, l'ornementation se développe encore, elle atteint son apogée au XVI<sup>me</sup> siècle; à ce moment les motifs sont des plus variés; ils s'espacent entre des colonnes, des pilastres ou des cariatides. Les frises se décorent d'arabesques, de fleurs, de fruits; les bases sont ajourées, formées d'ornements contournés, d'animaux, parmi lesquels figure fréquemment le dauphin.

Ces meubles, généralement adossés, présentent une seule face ornée, la décoration des petits côtés est moins apparente. Entre les pilastres ou les cariatides se trouvent trois panneaux où figurent les armoiries du propriétaire, son nom ou ses initiales, très souvent une date. Les bahuts et les coffres s'ouvrent par en haut; les serrures intérieures sont souvent d'un très beau travail.

Notre pays a eu des ouvriers nombreux et habiles pour cette fabrication spéciale.

Le coffre de la première moitié du XVII<sup>me</sup> siècle que nous donnons aujourd'hui est un type intéressant; quoique son ornementation soit un peu rustique, il n'en a pas moins une assez belle tournure d'ensemble. Le panneau central porte les armes de la famille Tribolet. L'écu, timbré d'un casque, porte deux chevrons, la croisette et le lion issant à la pointe de l'écu, sans indication d'émaux.

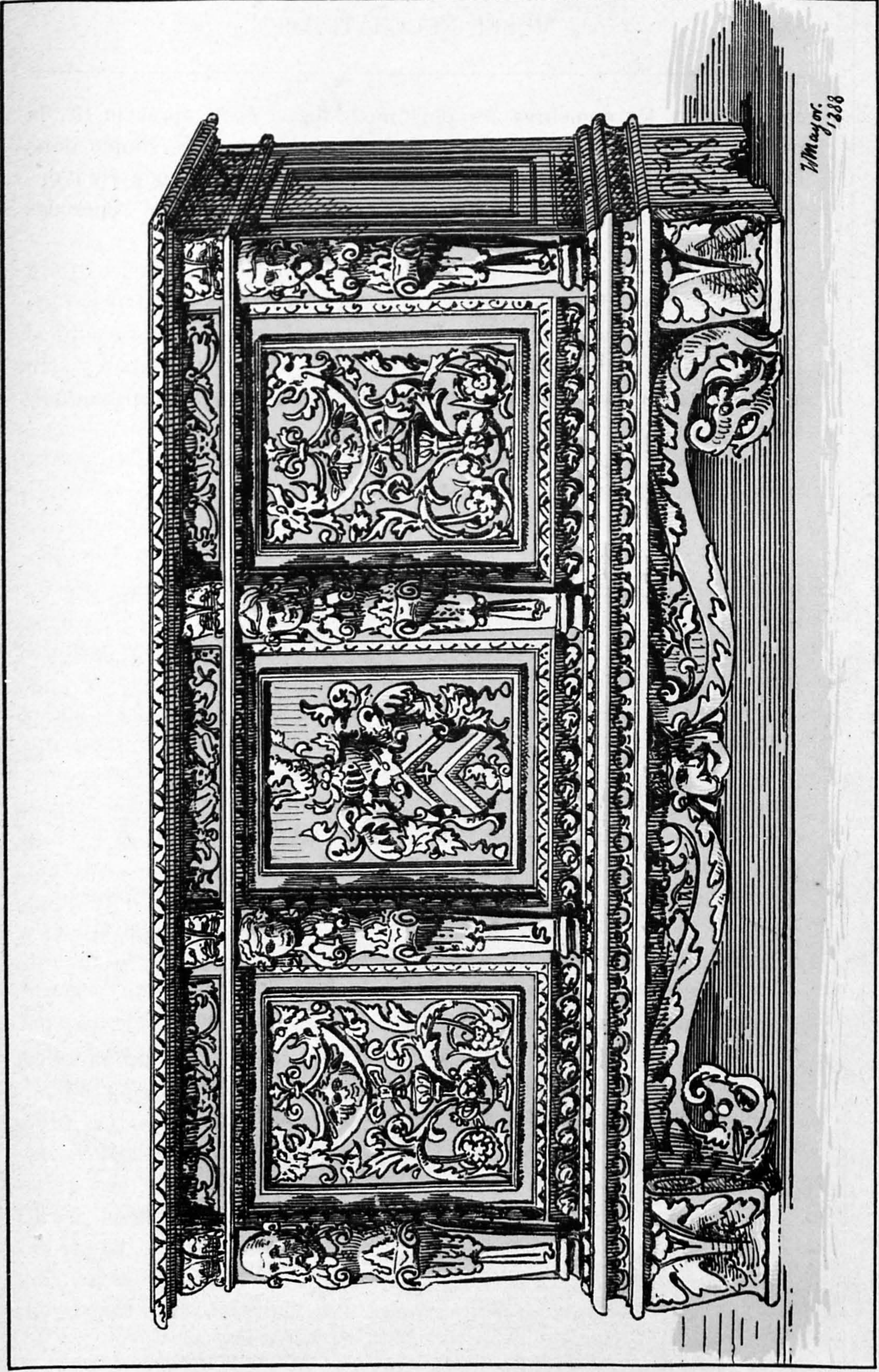
Ce meuble fait partie de la collection de M. le comte de Soultrait, à Tourey (Nièvre). Nous devons à M. Maurice Tripet la communication de la photographie qui a permis à M. W. Mayor de nous en faire un dessin.

Si d'un côté nous sommes flatté de voir des objets de ce genre figurer dans les collections étrangères, en revanche ce n'est point sans tristesse que nous leur voyons prendre le chemin de la frontière. Faut-il rappeler qu'il est bon de retenir chez nous ces précieux souvenirs et que nos musées sont érigés pour les conserver et les honorer.

A. BACHELIN.

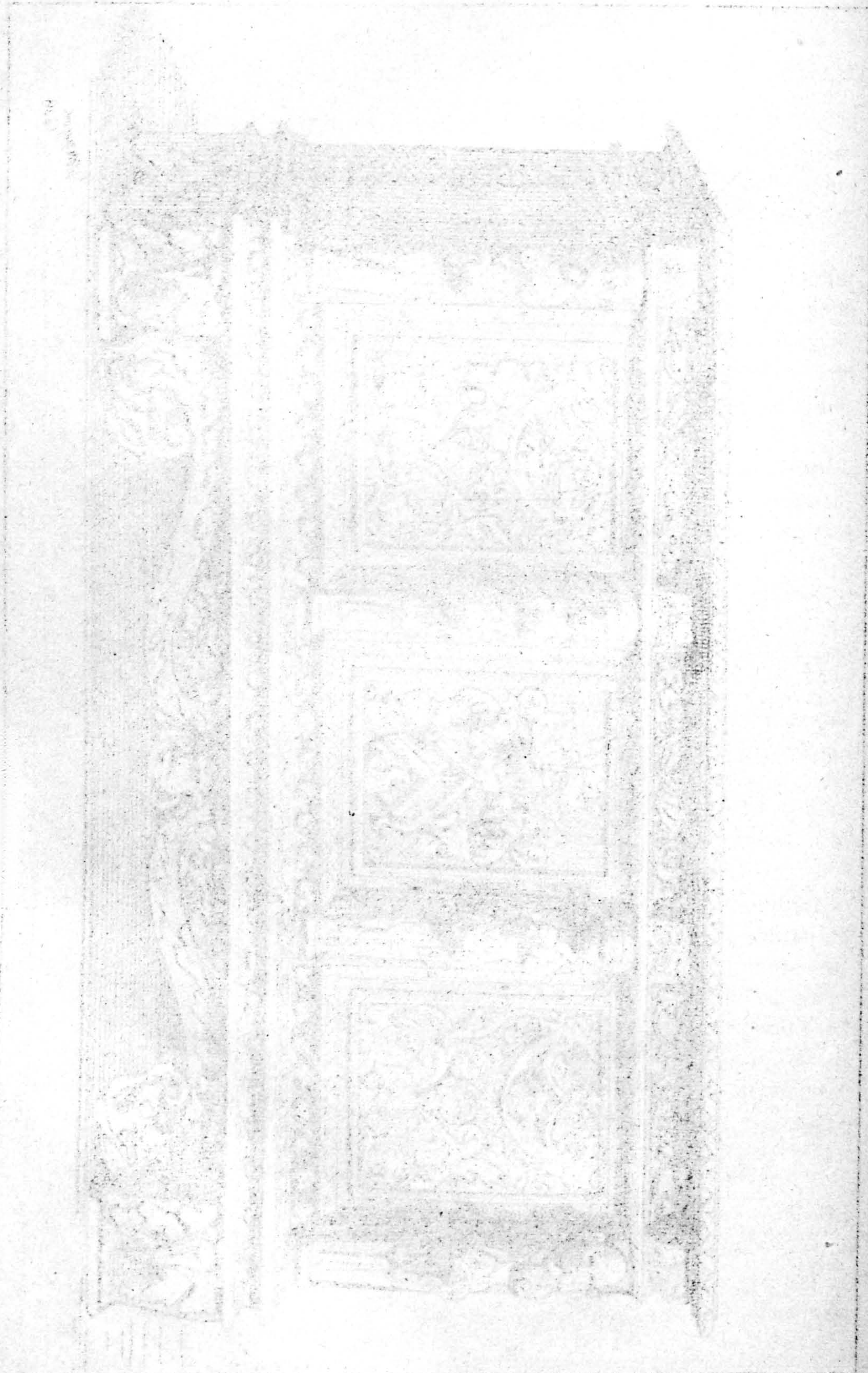


MUSEE NEUCHATELOIS.



Bahut Neuchâtelois - XVII<sup>eme</sup> siècle COLLECTION de M. le Comte de SOULIRAIS.  
Dessin de M. W. MAYOR.





WIRE MESH LETTERS



# NEUCHÂTEL

ET

## LE LAC DE BIENNE

Discours prononcé à l'Île de Saint-Pierre, dans la réunion de la Société d'histoire,  
le 16 juillet 1888.

MESSIEURS,

Ne croyez pas qu'en se réunissant à l'Île de Saint-Pierre, notre Société ait déserté son champ d'action ordinaire et qu'elle soit vraiment sortie du pays de Neuchâtel. Non, Messieurs : nous sommes ici chez nous, et, n'en déplaise à nos excellents voisins les Bernois, le lac de Biemme, historiquement du moins, nous appartient presque autant qu'à eux.

En essayant de vous en fournir les preuves, je ne crains point d'offenser l'ours de Berne : il fut toujours si bon et si paternel pour nous, que, de temps immémorial, l'expression « être de Berne » indique en langage neuchâtelois le contentement suprême des peuples et des individus. Que nos voisins consentent à leur tour à être pour un instant « de Neuchâtel ! »

### I

Portez, en effet, vos regards sur les rives de ce lac : partout vous verrez surgir des souvenirs qui nous sont chers.

Le plus ancien, sans doute, est celui du château de Fenys, où vivait, au milieu du XI<sup>m</sup>e siècle, le comte Ulrich, lequel reçut de l'Empereur Neuchâtel et le Val-de-Nugerol. Telle est l'origine connue, telle est la tige historique de l'antique maison de Neuchâtel. Noble comte Ulrich, nous saluons ici ta mémoire. Tu ne reconnaitrais plus le pays sur lequel tes descendants ont régné pendant trois siècles, mais lui se souvient de ses comtes ; il honore encore dans ses fêtes leur bannière chevronnée et il contemple avec un pieux respect leur berceau.



Nous n'oublions pas non plus que c'est un fils d'Ulrich, Burkhardt, évêque de Bâle, qui bâtit le château de Cerlier et acheva l'abbaye de Saint-Jean, commencée par son frère Conon, évêque de Lausanne.

Si nous portons maintenant nos regards vers le nord, c'est une ancienne terre neuchâteloise que nous contemplons. En effet, ensuite du partage intervenu entre Ulrich IV et son neveu Berthold, le premier retint les terres allemandes avec Valangin et se réserva le titre de comte de Neuchâtel, que les descendants de son fils aîné, les seigneurs de Nidau, portèrent héréditairement et seuls jusque vers la fin du XIII<sup>me</sup> siècle, tandis que Berthold obtenait pour sa part Neuchâtel et ses dépendances, qui s'étendaient sur la rive septentrionale des lacs de Neuchâtel et de Biemme, de l'Areuse à la Suze. C'est précisément pour servir de rempart et d'asile aux habitants de cette contrée que, suivant Chambrier, Berthold aurait fondé, au milieu du XIII<sup>me</sup> siècle, la Neuveville, non loin de l'antique tour de Nugerol. Quarante-quatre ans après, en 1301, le comte Raoul, à la suite de sa longue querelle avec les seigneurs de Valangin, alliés de l'évêque de Bâle, détruisait la Bonneville, près d'Engollon, et en dispersait les habitants. Ceux-ci, suivant la tradition, vinrent se réfugier dans cette nouvelle ville, bien vieille aujourd'hui, mais toujours prospère à l'abri des vénérables et pittoresques tours qu'elle a eu le bon esprit de ne point démolir.

Cent soixante-quinze ans plus tard, dans un jour de danger, — car « à grandes chevauchées » s'avancait le Téméraire, « épandant la terreur au loin par son ost innumérable », les bourgeois de Neuchâtel virent poindre sur le lac une flottille qui approchait à force de rames. C'étaient, dit le chroniqueur de ces temps épiques, « sept grosses bateaulées de gens de bien, venant de Vuilly, Cerlier et Bonneville, auxquels dits bons enfants, arrivés devant Neuchâtel, furent faits régals par les bourgeois ». En leur honneur coula le bon vin nouveau de 1475, fort abondant cette année, disent les annalistes.

Voilà, Messieurs, de bien vieux et bien forts liens qui unissent cette contrée à la nôtre. Ils assurent une sorte de combourgeoisie éternelle entre les riverains des deux lacs.

Et ces lacs eux-mêmes, n'est-il pas certain qu'ils n'en formaient autrefois qu'un seul? Que dis-je! Encore à cette heure ils ne font qu'un, grâce à cette paisible Thielle, ruban d'argent reliant leurs deux nappes d'azur et qui, pour ne pas faire de jaloux, ou peut-être pour narguer les ingénieurs qui prétendent diriger les éléments, coule tantôt de l'ouest à l'est, tantôt en sens inverse...



Que de souvenirs historiques, et même préhistoriques, se réveillaient tout à l'heure, tandis que nous descendions le cours de la rivière. Nous avons salué la Tène, cette station-type de l'âge du fer, qui nous a livré les secrets de la vie des premiers habitants de nos rives. Nous avons salué le vieux château de Thielle, dont on ne sait pas bien à cette heure s'il est neuchâtelois ou bernois, mais qui ne saurait — tant les frontières cantonales s'effacent ! — être un sujet de discorde entre nos voisins et nous. Nous avons songé à l'exploit légendaire de Baillod, qui, peu de jours avant la bataille de Morat, aurait défendu victorieusement le pont de Thielle contre les bandes du comte de Romont.

En passant sous le nouveau pont, nous avons évoqué le temps, moins éloigné de nous, où les barques d'Yverdon et de Neuchâtel, chargées du vin de nos vignobles, filaient doucement, à la faveur des ténèbres, sur la rivière obscure et silencieuse, et fraudaient adroitement ce terrible *ohmgeld* passé aujourd'hui à l'état de souvenir historique. Un de nos romanciers les plus aimés, M. Louis Favre, a décrit cette scène dans son *Robinson* : il a montré le torchon de paille allumé par un complice sous l'arche du vieux pont pour éclairer la manœuvre des bateliers. Ne condamnons point ces adroits compères : c'était un vin généreux qu'ils introduisaient ainsi nuitamment en pays soleurois ou bernois !...

Le château de Thielle nous a rappelé aussi les horribles tortures infligées à la malheureuse épouse du chancelier Hory. Ce nom, l'un des plus attachants de notre histoire, évoque devant les yeux de l'imagination toute une cité grandiose, avec de beaux édifices style Louis XIII, des palais, des églises, des manufactures, un port où des galères nombreuses déchargent leurs cargaisons. C'est *Henripolis*, la ville rêvée par le favori d'Henri II, la capitale nouvelle qu'il prétendait créer à l'honneur de son maître, et dont il eût fait l'orgueilleuse rivale de Neuchâtel.

Cette entreprise, une des plus hardies qu'un cerveau neuchâtelois ait jamais conçues, devait rester à l'état de songe magnifique ; mais il est curieux d'en ressaisir, après deux siècles et demi de distance, les lignes principales. La cité projetée devait s'élever entre Saint-Blaise, Marin, Cornaux, Wavre et Épagnier, c'est-à-dire à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Montmirail. Le lac et la Thielle lui auraient servi de fossé et de défense au midi et à l'occident. Au nord, elle eût été bornée par la dépression de terrain où se trouve le petit lac de Saint-Blaise. L'affaire fut lancée très sérieusement, et l'entrepreneur chancelier répandit dans toute l'Europe une sorte de prospectus en trois langues, document devenu introuvable aujourd'hui. Heureusement, la



Bibliothèque de Neuchâtel en possède un manuscrit, et trois exemplaires imprimés en 1626 à Lyon, l'un en français, l'autre en allemand, l'autre en italien. Cet écrit est intitulé : *Description et représentation du plan et assiette de la nouvelle ville nommée Henripolis, qui se bâtit proche de Neuchâtel en Suisse*. On ne rédigerait pas mieux aujourd'hui une réclame industrielle<sup>1</sup> :

« Le lieu est très plaisant et agréable et bien sain, ... l'air bon et tempéré. » On y a la « visée et aspect sur quatre lacs... et pour plus loin aspect, les Alpes d'Italie au devant, et le mont Jura à dos. »

Les travaux des eaux, dont nous avons été tout récemment les témoins, sont déjà prévus pour Henripolis :

L'on y peut aisément conduire force sources vives et bonnes eaux douces, qui sortent de ce grand mont Jura, comme aussi avec moulins à vent faire monter l'eau du petit lac pour arroser toutes les rues de la dite ville... Sa situation est du meilleur abord et le plus commode qu'il y ait bien long et large, pour y recevoir de tous côtés, tant par eau que par terre, marchandises, vins, graines et toutes sortes d'aliments pour la vie humaine; surtout force poissons d'eau douce, ... entre autres de truites et brochets pesant et les 20 et 30 livres, des saluts de 60, force ambles, perches, anguilles, carpes, et plusieurs autres espèces des meilleurs qui se puissent rencontrer. Depuis le lac de Neuchâtel, on peut sans discontinuation descendre des bateaux dedans la mer océane et dans la mer Méditerranée... Il se trouve ordinairement autour de ces lacs, rivières et marais, force canards, courlis, bécasses, bécassines et autres aquatiles qui se peuvent tirer à l'arquebuse et prendre avec autres engins de chasse... En la contrée, il y croît force bons vins blancs et claires et toutes sortes de fruitages, de pommes, de poires, de noix, châtaignes, amandes, prunes, cerises, abricots, pêches, figues, raisins et autres semblables. Il y a aussi autour de la dite ville de belles prairies, bocages et métairies pour s'y pourmener et récréer, et de sources et ruisselets d'eau vive, ... où il y a force cresson et écrevisses... Tout autour de la dite ville, ... l'on pourra faire divers réservoirs à garder poissons, ... à laver les lexives et blanchir les toiles sur la prairie qui se rencontre deçà et delà des dits canaux, sur lesquels on se pourra pourmener avec petits bateaux et gondoles, tout en pêchant et chassant. Il s'y trouve des herbes potagères, des plantes et racines de toutes sortes, et des médicinales, dans le mont Jura surtout, des plus rares et excellentes, comme aussi des minéraux, surtout d'or, comme il se peut reconnaître parmi le sable de la rivière de l'Areuse, où il s'en trouve grande quantité en petites mailles...

Arrêtons-nous ! A ce fantastique tableau d'un pays de Cocagne, qui reconnaîtrait la Châtellenie ?... Quant aux habitants, ils sont dignes de

<sup>1</sup> Voir Matile, *Musée historique*, tome III.



la contrée que leur a livrée le ciel : « Le peuple du pays retient encore la façon des anciens Helvétiens, Vandales, bien aguerri, et civilisé, et l'ancienne langue suisse, qui retire sur la française.... »

Telle était la cité rêvée, qui devait devenir l'entrepôt du commerce de la France avec l'Italie. Hory avait rapporté de Paris la patente de cette fondation, à laquelle le Prince assurait une liberté commerciale illimitée, de belles franchises et la libre profession de toutes les religions. Gaspard Scherer, de Saint-Gall, devait fournir 50,000 écus; Boniface Iselin, de Bâle, agent d'une société de marchands des Pays-Bas, devait fournir de quoi acheter le sol de la colonie. Mais une forte opposition se manifesta naturellement à Neuchâtel; et, ce qui est plus grave, les habitants de la Châtellenie refusèrent de vendre leurs terres. Le grand appel adressé à l'Europe restait d'ailleurs sans écho; le zèle des promoteurs se ralentit, les correspondances cessèrent, et Hory dut renoncer à sa chimère grandiose. Mais comment l'esprit ne s'arrêterait-il pas complaisamment devant l'étrange destinée de l'ambitieux chancelier, qui ne fut médiocre ni dans les projets qu'il osa nourrir, ni dans l'éclat de sa faveur, ni dans la disgrâce où sombra sa fortune, ni dans le mystérieux dénouement de sa vie!

Et, puisque le nom d'Hory s'est trouvé sous ma plume, je ne saurais oublier, ici surtout, l'oncle du chancelier, Blaise Hory, dont le souvenir constitue encore un lien précieux de rivage à rivage. Blaise Hory, pasteur neuchâtelois, né au moment de la Réforme, exerça son ministère à Gléresse, de 1564 à 1595, soit pendant trente années. Il fut le quatrième pasteur de ce village. C'est à Gléresse qu'il écrivit les poésies qui méritent que nous nous souvenions de lui; c'est dans la cure de Gléresse qu'il a goûté toutes les joies et souffert toutes les épreuves de sa vie de famille; c'est au cimetière de Gléresse que fut enterrée sa première femme, Loïse Grandjean, puis sa seconde femme, Jehanne Perregaux, morte un an avant lui. Et c'est à l'occasion de ce deuil suprême qu'il composa ses derniers vers, les plus touchants et les meilleurs qu'il ait écrits, et qui sont les premiers bégaiements de la muse neuchâteloise :

En ma tristesse dolente  
Je lamente;  
Tu me vois, Dieu tout puissant,  
Privé de ma tourterelle;  
Je l'appelle  
Incessamment gémissant!



O ma tant graciosette  
 Brebiette,  
 Faite selon mon dessein,  
 Tu beuvais dedans ma tasse,  
 Et puis, lasse,  
 Tu reposais en mon sein.

Deux siècles plus tard, un illustre poète français, chassé de son pays par la Terreur, trouvait un asile sur le rivage même où chanta Blaise Hory; et voici comment, dans son poème de la *Pitié*, publié en 1803, l'abbé Delille célébrait sa retraite :

Parmi les bienfaiteurs de ma triste patrie,  
 Pourrais-je t'oublier, terre que j'ai chérie,  
 O malheureuse Suisse! Eh! comment oublier  
 Tes cascades, tes rocs, ton sol hospitalier?  
 Non, non, je l'ai promis à l'aimable Gléresse,  
 Beau lieu qui nourrissait ma poétique ivresse!  
 J'ai juré sur tes monts — et je tiens mon serment —  
 De payer mon hommage à ton site charmant.  
 Amoureux des torrents, des bois, des précipices,  
 Dans quel ravissement je goûtais leurs délices!  
 De leurs âpres hauteurs lentement descendu,  
 Que j'aimais ce beau lac à mes pieds étendu,  
 Ces bosquets de Saint-Pierre, île délicieuse,  
 Qu'embellit de Rousseau la prose harmonieuse.

Nous voici, Messieurs, après une longue promenade à travers les siècles, nous voici revenus dans notre île.

Restons-y.

## II

L'histoire de l'île de Saint-Pierre a été écrite par des savants : ignorant, je ne vais point la refaire après eux. Je rappellerai seulement qu'au commencement du XII<sup>me</sup> siècle, Guillaume III, comte de Haute-Bourgogne, fit don à l'abbaye de Cluny de ses biens à Belmont près Nidau, ainsi que de l'île dite « du milieu du lac ». Le couvent qui y fut fondé, dédié à saint Pierre et saint Paul, fut placé sous l'avouerie, c'est-à-dire sous la protection des comtes de Neuchâtel-Nidau et Neuchâtel-Aarberg. Le nom de Neuchâtel se trouve donc lié à l'histoire même de cette île depuis sept siècles.

Le monastère devait renfermer six moines, le prieur compris. En 1484, une bulle du pape Innocent VIII fit passer le couvent de Saint-



Pierre au chapitre de Saint-Vincent à Berne; puis il fut réuni peu d'années après à l'abbaye de Saint-Jean. L'État de Berne le racheta au commencement du XVI<sup>m</sup>e siècle. A l'époque de la Réformation, l'île fut cédée à l'Hôpital bourgeois de Berne, qui en est resté propriétaire.

Rendons hommage aux religieux de l'abbaye de Cluny, qui, pendant les siècles qu'ils vécurent dans l'île, l'ont défrichée et en ont fait une demeure vraiment enchanteresse. Si l'on en juge par la richesse de leurs revenus et les spacieuses dimensions de leur cave, les religieux avaient de quoi jouir largement des biens de ce monde en attendant ceux de l'autre. Ajoutons, sans vouloir noircir ces bons pères, qu'on leur attribue l'assassinat de Guillaume III, qui avait eu l'imprudence de les tracasser, et de son fils Guillaume IV, qui prétendait venger son père. Ce prince et plusieurs de ses chevaliers, entre autres deux seigneurs de Glâne, furent inhumés dans la chapelle de l'île, qui aujourd'hui est une cave.

Au XVI<sup>m</sup>e siècle, le diable et les sorcières tinrent leurs sabbats à la pointe supérieure de l'île, sur la place qui porte le nom de « plateau des sorcières ». Tout près de cet endroit maudit, qui se distingue encore, dit-on, par une invincible stérilité, s'élève un joli pavillon construit au siècle dernier, environné de chênes touffus. Les inscriptions qui y ont été tracées jadis par les visiteurs ont été remplacées par d'autres. Au commencement de ce siècle, on y lisait encore des vers du doyen Bridel :

Un soir, au clair de lune, errant dans ce bocage,  
 J'y trouvai de Rousseau l'ombre morne et sauvage:  
 — Que veux-tu? me dit-il en détournant les yeux.  
 — Ainsi que vous, mon maître, admirer ces beaux lieux...  
 — Tu fais bien; tout est beau, dit-il, dans la nature,  
 Hors l'homme, qui la défigure.

De temps immémorial, l'île de Saint-Pierre est le rendez-vous des promeneurs des environs, surtout par les beaux dimanches d'automne. Avant la Réformation, c'était un lieu de pèlerinage: au jour anniversaire de la dédicace de l'église de Gléresse, qui tombait sur le premier dimanche avant la saint Michel, après avoir obtenu les indulgences, on allait finir joyeusement la journée à l'île. Les indulgences ont passé, mais les danses et les jeux sont restés à la mode.

Au siècle dernier, la société élégante de Neuchâtel faisait de fréquentes parties à l'île de Saint-Pierre; que de jolies dames poudrées, que de beaux galants ont échangé sous ces ombrages séculaires les doux propos et les madrigaux ingénieux!... Un jour, — c'était en 1764 —



deux amis débarquaient devant la maison du receveur. Ils étaient venus à Gléresse à pied, de Cressier, où l'un d'eux possédait un pavillon d'été. Son compagnon passa quelques heures à rêver dans cette admirable retraite et, quittant l'île à regret, s'écria : « DuPeyrou, c'est ici que je voudrais achever ma vie ! »

Hélas ! quelques mois plus tard, chassé du Val-de-Travers, Rousseau crut trouver ici un refuge. Vain espoir ! Après six semaines de répit, il dut recommencer son éternelle fuite devant l'intolérance et le fanatisme. Mais ce court séjour a suffi à rendre ces bords célèbres, et dès lors l'île de Saint-Pierre fut un véritable lieu de pèlerinage, où le souvenir du philosophe a contribué sans doute pour une part à nous attirer nous-mêmes aujourd'hui. Ce souvenir est encore un lien, et non le moins charmant, entre le lac de Bienne et Neuchâtel. Je voudrais raconter le séjour que fit ici le pauvre Jean-Jacques, en m'aidant non seulement de ses écrits, mais des lettres en partie encore inédites de son ami DuPeyrou, conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel avec celles de l'illustre écrivain.

*(A suivre.)*

Philippe GODET.

---

## L'ILE DE SAINT-PIERRE

### AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE

---

A l'époque où furent entreprises, sur le lac de Bienne, les premières explorations dans le but d'y retrouver les vestiges des habitations lacustres, l'île de Saint-Pierre ne fut pas négligée et ses abords furent parcourus dans tous les sens, parce qu'on espérait y rencontrer de nombreux restes de l'époque préhistorique.

L'on supposait, en effet, que les lacustres recherchant tout spécialement pour y construire leurs demeures des endroits bien abrités,



où ils pouvaient en toute sécurité vaquer à leurs occupations, sans être inquiétés ni par les bêtes fauves, ni par leurs ennemis, avaient dû se construire des villages autour de l'île.

Le résultat de ces recherches ne fut pas celui qu'on en attendait et, comme nous le verrons plus loin, les restes d'habitations sur pilotis dans le voisinage de l'île se réduisent à fort peu de chose.

Voici comment je m'explique ce fait. Si d'un côté les lacustres recherchaient pour s'y établir les endroits qui pouvaient facilement être mis en état de défense, de l'autre aussi ils se tenaient cependant le plus près possible du rivage, afin de pouvoir se livrer à leurs occupations habituelles, qui consistaient à cultiver les champs, aller à la chasse et à élever les bestiaux. Ils n'étaient pas non plus toujours en guerre avec leurs voisins, et des relations de bon voisinage devaient apparemment s'être établies d'une bourgade à l'autre.

Installés aux abords de l'île, ils étaient pour ainsi dire isolés, hors des voies de communication qu'ils ne pouvaient atteindre qu'au moyen de leurs étroits canots, dans lesquels quelques individus seulement pouvaient prendre place et dont la stabilité n'était pas une des qualités principales. Nous en avons la preuve dans le grand nombre (une demi-douzaine au moins) de ces bateaux retrouvés, enfouis dans la vase, aux environs de l'île même.

C'est pourquoi ils ont préféré établir leurs villages sur les blancs-fonds de la rive droite du lac, qui se prêtaient fort bien à l'installation des pilotis. On y a constaté, en effet, la présence de plus d'une douzaine de stations des différentes époques, tandis qu'il n'en existait que trois sur la rive gauche.

Les abords de l'île ne paraissent pas avoir été habités à l'âge de la pierre; les quelques rares spécimens, remontant à cette époque, trouvés sur le rivage, ont évidemment été perdus là par des excursionnistes d'alors. En revanche, on avait constaté depuis longtemps, et surtout depuis l'abaissement du niveau du lac, l'existence de plusieurs rangées de pieux s'étendant sur une assez grande surface au nord de l'île et à proximité du port de Gléresse. Près de ces pieux on avait découvert une certaine quantité d'objets caractéristiques de l'époque du bronze, qui aujourd'hui sont conservés au Musée de Berne. Ce sont des bracelets, des faucilles, haches, fragments d'épées, etc., etc. Les fragments de poterie n'y faisaient pas défaut, et aujourd'hui encore, par les basses eaux, on en trouve de nombreux fragments parmi les galets du rivage.

Déjà avant la correction des eaux, M. le professeur Gilliéron, actuel-



lement à Bâle, avait recueilli en cet endroit, au moyen de la drague à main, une assez grande quantité de blé carbonisé. Dans le but d'éclaircir la question, M. de Fellenberg fit faire sur l'emplacement à pilotis des fouilles régulières et systématiques pendant les années 1874-78, pour autant que le niveau de l'eau le permit. Mais comme la couche historique manquait entièrement, soit qu'elle n'ait jamais existé à cause du court laps de temps pendant lequel les stations auraient été habitées, soit qu'elle ait été lavée par les vagues, la récolte ne fut pas très productive; seulement on put constater bien clairement la présence en cet endroit d'une palafitte de l'époque du bronze.

Quant à l'*île des Lapins*, que certains archéologues avaient à tort considérée comme un tertre funéraire (les fouilles qui y ont été faites ont réduit à néant cette hypothèse), on n'a pas pu y constater de traces certaines d'habitations lacustres. Il existe bien sur les deux rives du monticule quelques rangées de pilotis vieux et usés par les eaux; mais leur nombre restreint et leurs petites dimensions font écarter la supposition qu'ils auraient pu servir à supporter une esplanade. L'on serait plutôt disposé à croire que ces rangées de pieux sont les restes de palissades défensives, construites par des peuplades ayant cherché sur cette langue de terre un refuge momentané contre les attaques de leurs ennemis. Du reste on n'a pas retrouvé, à proximité des pieux, d'objets remontant à l'âge de la pierre ou du bronze; en revanche il ne serait pas impossible que cette petite île eût été, sinon habitée, du moins qu'elle eût servi de poste d'observation pendant la période gallo-romaine. On y a trouvé, en effet, outre des débris de tuiles, une quantité de monnaies romaines dont l'une, de petite dimension, porte sur l'avvers le nom de MAIORIANUS, avec le buste de cet empereur tenant de la main droite une lame et un bouclier; sur le revers (l'inscription est illisible) une figure debout tenant une croix. J'ai encore à signaler plusieurs bracelets en bronze de la même époque, dont l'un mérite une mention spéciale. C'est un anneau fermé de forme ovale, présentant au milieu d'une de ses faces un renflement aplati (espèce de chaton) sur lequel se lisent les lettres HERC, ce qui nous ferait supposer que cet objet de parure avait été dédié au héros antique de ce nom.

On n'a pas trouvé sur la grande île de restes de l'époque romaine, en revanche quelques outils et armes de fer (scramasaxes, haches de combat, boucles de ceinture, etc.), recueillis dans un tombeau sur le versant sud, nous prouvent qu'à l'époque burgonde elle a été habitée.

Dr V. GROSS.



# LA BOURGUIGNOTE

(Suite. — Voir la livraison d'août 1888, page 179.)

## III

Est-ce que je l'ai dit ? on était au milieu des fenaisons. Vers les quatre heures, le temps qui était « on ne peut plus beau » le matin, se gâta tout d'un coup. Le ciel, d'abord tout noir du côté de France, ne mit pas plus d'un quart d'heure à se couvrir tout le large, depuis le Châtelu et le Gros-Taureau jusqu'aux montagnes du Vauxtravers. Avec cela, il faisait une chaleur à transpirer à grosses gouttes sans remuer le doigt; les *tavans* étaient diaboliques; aussi je vous réponds qu'on n'avait pas besoin du fouet pour faire galoper les chevaux qui amenaient des chars vides au pré. L'orage, et un tout mauvais, n'était pas loin. On entendait déjà tonner du côté des Bayards, et plus d'un Brévinier, voyant qu'il n'aurait pas le temps d'engranger son bon foin sec, se mordait les doigts d'avoir perdu son temps à trafiquer avec ces pillards de Suédois. On avait fait là, en fin de compte, un vilain commerce; ce bien volé qu'on avait acheté, est-ce qu'il pouvait porter bonheur ?

Et la figure aussi sombre que le temps, les feneurs, chargeurs, râteleuses besognaient comme des malheureux pour regagner le temps perdu. Mais ce qui est perdu est perdu, et le temps se regagne encore moins qu'autre chose.

L'ancien Moïse Matthey, qui courait pourtant sa huitantième année, était allé rejoindre son monde au pré Berthoud pour « s'aider » à râteler.

— Si on avait seulement une « chargeuse » de plus, je crois qu'on cacherait tout avant la pluie ! disait le vieux en voyant qu'il restait un char vide et que tout le monde était autour des deux autres.

— Si vous voulez « donner », je peux charger, moi.

C'était la fille au petit béguin qui disait ça; elle sortait de derrière un tas de foin, une fourche à la main. Sans attendre que l'ancien Matthey lui eût répondu, elle remplit les échelles du char en cinq ou six bonnes fourchées, sauta dessus et tendit la fourche au vieux Moïse aussi ébahi qu'émerveillé.

— Y êtes-vous ? j'y suis ! fit-elle en pilant son foin.

On n'avait pas le temps de jaser. L'ancien Matthey, qui avait encore bon bras, se mit à lui jeter des fourchées, le plus vite et les plus grosses qu'il put.



Mais elle était si leste à les arranger, à replier ses « cornes », qu'il n'y avait pas moyen de *l'avondre*.

— Dieu nous bénisse! quelle gaillarde, cette petite *vouêpe!* (guêpe), marmottait l'ancien en suant à grosses gouttes. Elle va m'éreinter!

Le fait est que le pauvre vieux y aurait pu gagner un coup de sang, si un de ses ouvriers, qui venait de finir ailleurs, n'était venu le remplacer. C'était le moment: le tonnerre s'approchait, la pluie aussi; on voyait les ondées arriver le long de l'Harmont. Les premières gouttes tombaient aussi larges que des crutz, comme la vaillante petite chargeuse plantait la presse dans l'échelette et pesait dessus de toutes ses forces pour y passer la corde du tour.

En même temps le petit-fils de l'ancien Matthey arrivait ventre à terre sur un de leurs chevaux, l'attelait en un tour de main, et tout le monde partait en courant, excepté l'ancien Moïse, pourtant; il avait passé l'âge de galoper, et une bonne pluie d'orage n'était pas pour lui faire peur.

— Je m'étonne qui ça peut bien être, cette jeunesse? disait-il en regardant le petit béguin, qui ressemblait à une grosse fleur de sureau qu'on aurait plantée sur le char de foin en guise de bouquet. On aurait juré qu'elle tombait du ciel, et au fin moment, ça, c'est un fait. Une chose sûre et certaine, c'est qu'elle charge un char à la perfection et que pour une luronne dégourdie, c'en est une. M'a-t-elle assez fait dévider! Par exemple, ce n'est pas la graisse qui lui gêne: elle est maigre comme un coucou! La pauvre fille n'a pas l'air d'avoir eu souvent à manger à sa faim. On lui garnira les côtes, ce soir, elle l'a bien gagné; oui, oui, c'est une crâne ouvrière, d'où qu'elle vienne!

Et sa langue allait, allait, au vieux Moïse, que c'était une bénédiction! Seul, il avait coutume de jaser encore plus qu'en compagnie:

— Quand je parle à mon bonnet, jamais nous ne nous prenons de langue ensemble, — qu'il faisait en clignant de l'œil; c'est un avantage à considérer.

Il marchait de son pas ordinaire, sans se presser, une main sur les reins.

— Oui, oui, voilà une bonne pluie; ça vous retend les côtes, ma parole! On commençait à tomber en douves! Le foin doit être dedans, à cette heure, c'est l'essentiel. Eh bien! il faut être de bon compte: on ne méritait pas tant de chance, après la *pouête* besogne qu'on a brassée avec ces larrons! Le bon Dieu nous pardonne! Qui est-ce qui m'aurait dit qu'à mon âge je n'aurais pas plus de raison que ça! Receleur! ouais! quel vilain nom! Pourtant, si quelqu'un disait: — L'ancien Moïse Matthey a acheté du bien volé, c'est un receleur! — ce serait la pure vérité et je n'aurais pas le droit de me fâcher. Un coffret, ce n'est pas grand'chose, même que c'en est un petit; n'empêche, ça me pèse aussi lourd sur la conscience que si c'était la cloche que j'aie achetée, et s'il y avait moyen de le rendre à qui il appartient, je le ferais de bon cœur, ma



parole ! et sans réclamer les dix batz qu'il m'a coûté. Mais cours après ! Dieu sait où il est, le propriétaire ! Dix batz ! c'était tout de même rude bon marché ! Canailles de Suédois ! va ! ils savaient vous amorcer ; et puis *qué* ! ça ne leur avait rien coûté, à eux !

Arrivé à la maison, l'ancien était trempé comme une soupe. Sa bru qui en avait grand soin, comme une brave femme qu'elle était, poussa les hauts cris.

— Le bon Dieu nous soit en aide ! Vous n'avez pas un fil de sec sur le corps, grand-père ! Est-il possible au monde ! Venez vite vous *recharger* !

— Oui, oui, on y va. Et ma « chargeuse », elle est là, j'espère ?

— Qu'est-ce que vous voulez dire, grand-père ?

— Une jeunesse brune et sèche comme une *pive*, avec un béguin grand comme la main ; elle nous a donné un fameux coup de collier pour charger le dernier char !

— Je l'ai vue par la grange ; elle doit *s'aider* à décharger. Une Bourguignote, quoi ?

— Ma fi ! je te le demande ; on n'a pas pu savoir d'où elle tombait. Écoute, Justine...

— S'il vous plaît, grand-père, allez *voir* vous mettre au sec, pour l'amour du ciel ! ou bien vous allez « ramasser du mal ! »

— On y va, Justine ; mais écoute ; tu en auras soin de cette fille.

— C'est bien sûr, grand-père ; elle soupera avec nous. Mais allez vite dans votre cabinet ; il y a des bas, une chemise sur le lit, tout ce qu'il faut.

A souper, l'ancien Matthey n'eut ni paix ni relâche que sa « chargeuse » ne fût venue s'asseoir à côté de lui, et il prit garde de lui tenir son assiette toujours bien garnie ; mais tant que les ouvriers qui n'étaient pas de la famille furent à la table, il ne lui fit pas la moindre question ; et comme l'ancien Moïse était le maître dans sa maison, à quatre-vingts ans comme à vingt, nul ne se fût avisé de demander avant lui à l'étrangère : Qui es-tu ? D'où viens-tu ? — Et cela, pas plus son fils et sa bru que son petit-fils.

Après que l'ancien eut bien bourré de mangeaille sa voisine qui n'en pouvait plus : — Ah ! ça, ma fille, qu'il lui fit, tu manges comme un oiseau. On ne fait pas des compliments chez nous. Comment ? tu ne veux plus rien ?

— Grand merci ! mon bon monsieur, mais j'ai soupé à ma faim, pour sûr.

— Bon, bon, il faut bien le croire, puisque tu le dis. A propos, tu t'appelles ? si je ne suis pas trop curieux !

— Monique Morin, mon bon monsieur, pour vous servir.

Sur quoi elle se mit à regarder timidement tout autour de la table, principalement du côté de la bru de l'ancien.

On voyait qu'elle avait envie de demander quelque chose, mais qu'elle n'en avait pas le cœur.

La Justine Matthey était une bonne âme : elle vit qu'il fallait donner un coup d'épaule à la fillette.



— Est-ce que tu chercherais des journées, peut-être ?

— Justement, ma bonne dame. Oh ! si vous vouliez me prendre chez vous, comme je travaillerais dur, et de bon cœur !

— Ça, j'en réponds, fit le grand-père en secouant la tête de haut en bas. J'ai vu ce qu'elle savait faire. Il n'est pas dit qu'on ne te prenne pas à l'essai, Monique, puisque c'est comme ça que tu t'appelles. Alors, dis-moi un peu, tu n'es pas des environs, qu'il me paraît ?

— Oh ! non, mon bon monsieur ; je viens d'Ornans.

— De si loin que ça ! je pensais bien que tu devais être de la Bourgogne, mais je t'aurais cru d'un endroit de la frontière : des Gras, par exemple, ou de Montlebon. Alors, tes père et mère... ?

Le vieux s'arrêta tout court en voyant que Monique avait le cœur gros. Pourtant elle répondit tristement : — Je ne les ai pas connus ; j'avais une bonne grand'mère ; il y a tantôt trois mois qu'on l'a mise en terre sainte.

Alors elle cacha sa figure dans ses mains maigres et brunes et se mit à pleurer toutes les larmes de ses yeux.

La Justine Matthey prit la pauvre fille contre elle et lui essuya les joues avec son tablier, en lui parlant bien doucement comme on fait à un petit enfant pour le consoler. Elle aussi, elle avait les yeux pleins d'eau.

— Je n'ai pourtant guère eu d'idée ! disait le grand-père Matthey entre ses dents : — il lui en restait deux en tout. — J'aurais dû deviner... Charles-Auguste, écoute-*voir* !

Charles-Auguste, c'était son fils, le mari de la Justine, un brave homme, un peu renfermé, qui laissait son père et sa femme gouverner la maison, et ne faisait acte d'autorité qu'à l'endroit de son garçon, lequel n'était pourtant plus un enfant, ayant vingt ans et barbe au menton.

Charles-Auguste tourna la tête avec déférence du côté de son père, de cet air qui veut dire : — J'écoute. Il était chiche de ses paroles, ce qui ne veut pas dire que les idées lui manquaient, au rebours de bien des gens qui ont plus de langue que de cervelle.

— Écoute, Charles-Auguste, il nous faut la prendre pour la « toute ». C'est une charité ; pense-*voir*, une pauvre jeunesse comme ça, — si elle peut avoir dix-huit ans, c'est tout le bout du monde ! — et ni père, ni mère, ni rien ! Es-tu d'accord ?

Charles-Auguste ne répondit ni oui, ni non de la langue ; mais les trois ou quatre secousses qu'il fit de la tête valaient toute une harangue.

Pour son garçon, qui tirait plutôt du côté du grand-père, cette fillette qui pleurait comme une « Madeleine » lui remua le cœur à tel point, qu'il se mit à dire tout d'une « tirée » : — Pardi ! ce n'est pas l'ouvrage qui manque par chez nous ! Après les foins, il y aura les regains, les moissons, si peu que ce soit ; et puis...



— Henri, va « abreuver », commanda brusquement Charles-Auguste à son garçon.

Henri s'en fut, sans chercher à finir son discours. Il avait le respect de ses père et mère.

Pendant ce temps, Monique qui s'était toute consolée, déchargeait déjà la table. Elle était leste comme un écureuil.

— C'est une fille d'escient, qu'en dis-tu, Charles-Auguste ? disait l'ancien en la suivant des yeux d'un air tout content. *Boûte-la vé!* (regarde-la donc!)

Charles-Auguste la regardait, et lui aussi trouvait plaisir à voir cette jeunesse aller et venir avec sa femme. Leur petite Marianne, si elle n'était pas morte de la scarlatine, aurait approchant cette taille ; et Charles-Auguste, le cœur gros, en se rappelant la pauvre petite figure blanche qu'il avait couchée dans le cercueil, sentit ses yeux se remplir d'eau comme dans cette triste journée d'il y avait quinze ans ; à travers ce rideau qui lui brûlait les paupières, il lui sembla que Monique la Bourguignote avait juste les mêmes yeux, le même air que leur petite Marianne, ces yeux, cet air qui vous disent : — Aimez-moi un petit peu ! je vous le rendrai bien !

#### IV

Un petit peu d'amitié, ce n'est guère ! Monique en trouva plus que ça, et de plusieurs sortes, dans la maison des Matthey. Si vous ne comprenez pas ce que je veux dire, c'est que vous êtes de ces gens à qui il faut faire signe avec un van, et que vous oubliez qu'Henri Matthey, fils de Charles-Auguste, fils de Moïse, avait vingt ans, et Monique Morin quelque chose comme dix-huit.

La nature est la nature ; il n'y a pas à aller contre. On n'aime pas de la même façon à vingt ans qu'à cinquante, septante ou tant : en sorte que ce n'est pas la faute d'Henri Matthey si son amitié pour la gentille Bourguignote fut d'une autre espèce que celle de son père, de sa mère et du grand-père Moïse.

D'abord que je le dise : il y allait de franc jeu, en tout bien tout honneur ; que Monique Morin voulût bien consentir à s'appeler quelque jour Monique Matthey, c'était tout ce qu'il demandait ! Seulement voilà : il n'osait pas le demander. C'est que la petite Bourguignote n'était pas une de ces effrontées qui guignent en dessous les garçons, ou bien qui les regardent sans vergogne dans le blanc des yeux pour les agacer ! Elle avait de la tenue, merci ! On n'aurait pas trouvé dans toute la Brévine une fille plus modeste et de façons plus décentes. Par exemple, elle voyait bien de quel œil Henri Matthey la regardait, mais on aurait dit que ça lui faisait plus de peine que de plaisir, et elle trouvait moyen de le tenir toujours à bonne distance. Aussi, lui qui, de tout temps, avait été gai comme un pinson, on ne le reconnaissait plus au



bout d'un mois : il avait perdu le boire et le manger, n'ouvrait plus la bouche que pour dire oui ou non, ne sifflait plus en abreuvant ses bêtes, et faisait des « à-rebours » à tout bout de champ.

— Pour sûr que notre Henri a « ramassé » quelque chose aux fenaisons ! fit un jour l'ancien à Charles-Auguste, qui était en train de *chapuser* un manche de hache à la remise. Ne trouves-tu pas qu'il a changé « que ça porte peur ? »

Charles-Auguste leva les épaules d'un demi-pied et les sourcils d'un bon pouce.

Son père comprit que ça voulait dire : — C'est un fait, mais je n'y vois goutte !

— *Qué toi ?* il te le semble aussi. Pourtant le garçon prétend qu'il n'a mal nulle part. C'est d'autant plus mauvais. Si on était au mois de mai, je dirais : c'est l'effet du printemps ; mais au commencement de septembre !... Il faut que j'en parle à la Justine, qu'on le fasse boire sur de la bourrache ou bien sur du sureau. Transpirer, il n'y a rien de tel.

Charles-Auguste hocha la tête, mais n'ouvrit pas la bouche. Pourtant il faut croire qu'il n'en pensait pas moins : la preuve, c'est qu'une fois l'ancien Moïse dehors, son fils marmotta entre ses dents d'un air tout guilleret : Il n'y a qu'à laisser faire la Justine !

Après quoi il se mit à rire tout seul et si fort, qu'il lui fallut poser son couteau à deux manches sur le banc d'âne.

— De la bourrache et du sureau ! Dieu nous bénisse ! Pourquoi pas un emplâtre ou des *cataplâmes* ? Enfin, laissons faire la Justine ; c'est des histoires de femme.

Une demi-heure après le grand-père revenait, la mine toute renversée.

— Tu ne devinerais jamais, Charles-Auguste, ce que la Justine vient de me dire ?

Cette fois Charles-Auguste ne put se tenir d'ouvrir la bouche pour répondre de son plus grand sérieux.

— Elle n'est pas pour la bourrache, quoi ? c'est trop échauffant !

— Ouais ! tu es « loin de compte ! » Notre Henri n'est pas plus malade que toi et moi. Sais-tu ce qu'il lui faut ?

— Une femme, hein ?

— Tiens, tu l'as deviné ! Et sais-tu laquelle lui trotte par la tête ?

— Peut-être bien la Monique.

— Ah ! ça, la Justine t'en avait déjà parlé ?

Charles-Auguste secoua la tête.

— Non ? bien sûr ? Alors, fiez-vous à ces gens qui ne disent quasi rien !

— On pense « tant » plus, père.

— Il paraît. Eh bien ! qu'est-ce tu penses de cette affaire ?

— Et vous ?



L'ancien Matthey se grattait derrière l'oreille, en considérant les puissantes toiles d'araignées qui pendaient aux poutres de la remise.

— Je ne sais que t'en dire : il y a du pour, il y a du contre; surtout du pour, il faut être juste. Notre Henri pourrait chercher long et large avant de trouver une femme qui vaille la Monique pour le travail, les manières, la conduite, l'humeur et tout. De visage elle n'est point vilaine, au contraire; sans doute qu'on a « eu » vu des joues plus rondes et plus rouges; mais si Henri l'aime mieux comme ça, c'est son affaire; et puis pour la santé, ça ne veut rien dire : ces gens secs et nerveux, c'est plus solide qu'il ne semble.

Charles-Auguste écoutait en *chapsant*.

— Voilà le « pour »; qu'il fit en prenant une poignée de *buchilles* pour polir son manche. Et le contre ?

Son père fronça le nez, se promena par la remise et finit par dire en revenant vers le « banc d'âne » :

— Elle est bien brave, il n'y a rien à dire, mais catholique.

Charles-Auguste haussa les épaules :

— J'aime mieux ça que le contraire ! fit-il tranquillement.

— Sans doute; mais tout de même, une catholique dans la famille, ça ne s'est jamais vu depuis qu'on a aboli la messe à la Brévine ! Enfin, pour ça, passe encore; quand même ça nous mettrait terriblement au bruit du monde. Mais il y a autre chose qui me tracasse, quelque chose de pire : la Monique s'appelle Morin; je veux bien le croire, puisqu'elle nous l'a dit; mais est-ce le nom de son père ou celui de sa mère ? Elle n'a jamais connu ni l'un ni l'autre; et — c'est elle qui l'a dit à la Justine — jamais sa grand'mère ne lui a parlé de son père. Tu conviendras que c'est louche, d'autant plus qu'elle n'a ni papiers ni rien. *Monté !* Charles-Auguste, tu comprends que je ne dis pas ça pour lui reprocher de n'avoir ni sou ni maille. Tu sais assez que je ne suis pas tellement « après matière ». Non, non, on n'arrive pas à huitante ans sans apprendre que « bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ». Et c'est justement pourquoi on aimerait savoir quelque chose de sûr par rapport à sa famille.

— Et sa grand'mère, elle s'appelait ?...

— La Monique dit que tout le monde à Ornans l'appelait la mère Manon, et qu'elle n'a jamais eu à l'idée de lui demander son autre nom. D'ailleurs, à ce qu'il paraît, la bonne femme était aux trois-quarts en enfance. A présent qu'elle est sous terre, cours après !

L'ancien Matthey fit le tour de la remise, la tête baissée, les mains derrière le dos, et finalement revint se planter devant son fils :

— Et toi, dis-*voir* une fois ce que tu penses de tout ça.

Charles-Auguste devait trouver son manche beau : il le tournait, le retournait dans ses mains, le considérait de loin, de près. Pourtant il répon-



dit à la question de son père en haussant les épaules deux ou trois fois, de cet air qui veut dire :

— Que voulez-vous que j'en dise ?

C'était aisé à comprendre, mais l'ancien commençait à *s'engringer*. Il finit par se monter comme une soupe au lait.

— A la fin du compte, tu me bois le sang avec ta bouche cousue ! Ne saurais-tu parler une bonne fois comme les gens, au lieu de faire des signes comme un muet de naissance ? Est-ce que ça n'en vaut pas la peine, quand il s'agit du mariage de ton garçon, de l'honneur des Matthey-de-l'Étang ? C'est toujours moi, à huitante ans, qui dois tout dire, tout faire, tout *jaubler*, être au bout de tout ! Finalement, tâche-voir de te remuer, de dire quelque chose, pour l'amour du ciel !

— J'attendais que vous ayez fini, père ! Ornans n'est pas le bout du monde. On peut faire un tour de ces côtés pour s'informer. J'ai idée de partir après dîner.

— Tiens ! comment est-ce que je n'avais pas pensé à ça ? c'est une fameuse idée, Charles-Auguste. Tu pourras prendre langue, questionner les gens, aller trouver le curé, on est sûr de son affaire ! Seulement, il s'agit de faire attention, il y a la guerre par là. Si tu allais attraper un mauvais coup !

— Ne vous inquiétez pas, père ; on a le bras à la manche !

— C'est vrai que tu es solide ; et puis tu n'as pas comme moi la tête près du bonnet. Tout de même il faudra te donner garde de tous ces gueux d'Allemands, de Suédois, d'Espagnols ; un tas de brigands qui ne valent pas mieux les uns que les autres. On dit qu'ils vous pendent les gens aux arbres pour un rien !

Charles-Auguste emmanchait paisiblement sa hache.

— Au moins, qu'il fit en clignant de l'œil, je saurai tenir ma langue. Ce sera une tranquillité pour vous.

— Attrape, Moïse ! cria le vieil ancien en éclatant de rire. Sur quoi il appliqua deux ou trois tapes d'amitié sur l'épaule de son garçon : — Tu as ça de bon, Charles-Auguste, — je l'ai toujours dit — c'est qu'on a beau se dégonfler sur toi, t'en dire de toutes les couleurs, te faire tout au monde, tu ne prends jamais la mouche. C'est une belle chose, ma parole ! que d'être endurant et de savoir gouverner sa langue. Je l'ai vu avec ta mère : quelle femme du bon Dieu ! comme elle savait me prendre ! Tu tiens d'elle, Charles-Auguste, et la Justine te vaut. C'est comme cette petite Monique : quelle paire ça ferait avec notre Henri, s'il y avait moyen d'arranger les affaires sans éclabousser le nom des Matthey !

— On tâchera, père. Allons-voir parler de tout ça avec la Justine.

(A suivre.)

O. HUGUENIN.



# LE CHATEAU DE JOUX

## SOUS LES COMTES DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'août 1888, page 183)

Peu de temps auparavant, un complot, à la tête duquel était Guillaume Barillet, ancien receveur de Joux, avait été tramé entre plusieurs sujets de cette seigneurie et quelques habitants des Verrières et du Val-de-Travers pour surprendre le château et le rendre au comte de Neuchâtel; mais deux des habitants du fort auxquels des propositions avaient été faites, les révélèrent (ils reçurent pour ce service 20 fr. de récompense). On parvint à s'emparer de plusieurs des conjurés; sur les aveux que leur arracha la torture, trois furent bannis temporairement, un quatrième subit la peine du fouet, deux autres périrent du dernier supplice, et Barillet fut décapité devant la porte du château de Joux, son corps coupé en quatre morceaux et sa tête fichée au plus haut de la porte du pont de Pontarlier. (Mém. sur la Franche-Comté, III.)

En juin 1529, peu de jours avant la restitution du comté à Jeanne de Hochberg, une nouvelle tentative fut faite pour s'emparer du château de Joux, mais elle échoua comme la précédente. « Messseigneurs! écrivai-ent de Neuchâtel à LL. EE. de Berne, le 20 juin 1529, Jean de Guglemburg, bailli de Neuchâtel, et Olivier de Hochberg, il est survenu que aulcungs de ce lieu, du Vautravers, des Verrières et de vostre terre de Granson, ont fait entreprise, d'eux mesmes, à desvoir derouber de nuyt le chasteau de Joux, de sorte quilz avoient pourté eschelles pour icelluy escheller. Et tant avant quilz en sont demourés deux mors seur la place et deux prins prisonniers et mené en Joux, dont l'ung est des Verrières et l'autre de vostre terre de Granson; et aulcungs aultres leurs compagnions eschappé fort blessés, dont sosmes tous marrys de leur folle entreprise. Et à véritablement vous advertir, ont fait la dicte entreprise sans consentement, sinon pour leur prouffit particulier comme vous dira le présent pourteur André Masselier, maystre bourgeois de ceste Ville de Neufchastel. Et pour ce que le bruyt est grand en Bourgogne de la dicte affaire et que par avant se fesoit aucune assemblée



de gens de cheval et de pied, pour aller nous ne savons où, craignant qu'il ne se fist esmotion de guerre, et que vous Mess<sup>rs</sup> ne pansissiez que généralement en fussions cause, vous en avons bien voullus advertir et vous prier vouloir envoyer ung heraux avecques lettres qu'il ce ne meult de nulle autorité sinon des entrepreneurs lesqueux entendez pugnir de vostre part et de la nostre, nous offrant en fayre nostre loyal desvoir, vous suppliant nous advertir et commander sur ce vostre bon plaisir pour en tout et partout eulx obeyr à nostre pouvoir, etc. » <sup>1</sup>

La question de propriété du château de Joux n'était cependant pas encore réglée juridiquement. Une déclaration du roi François I<sup>er</sup>, en date du 14 novembre 1529, disait qu'il importait que cette question fût promptement décidée, « attendu que les frais de la garde du château excèdent le quadruple des revenus, pour les conspirations, envahissements et surprises que plusieurs fois l'on s'est parforcé faire du dit chastel, et mesmes depuis six mois ença. » Le procès fut commencé en 1531 devant le parlement de Dôle par Jeanne de Hochberg, mais cette princesse le poursuivit mollement et l'abandonna même avant qu'un jugement eût été prononcé. (Mém. sur la Franche-Comté, III.)

Le château de Joux se trouvait ainsi définitivement détaché du domaine des comtes de Neuchâtel; il devait cependant y revenir encore un siècle plus tard, sous Henri II de Longueville, mais pour quelques années seulement.

Ce château, par sa situation à la frontière, avait en effet une importance militaire trop grande pour que les souverains de Neuchâtel, pour peu qu'ils fussent hommes de guerre ou qu'ils eussent quelque chose à craindre de leurs voisins de la Franche-Comté, ne désirassent le voir rentrer en leur possession. La guerre de Trente ans vint en fournir l'occasion à Henri II. Le duc de Saxe-Weimar ayant, en janvier 1639, envahi la vallée supérieure du Doubs, s'était emparé de Pontarlier, puis quelques jours après du château de Joux qui ne lui opposa qu'une faible résistance, assez inutile d'ailleurs. Lorsqu'en juillet suivant il se retira avec ses troupes en Alsace, il laissa dans ce château, ainsi que dans trois autres places fortifiées de la province, une forte garnison chargée de tenir en respect le pays conquis. Les soldats suédois occupèrent leurs loisirs, de 1639 à 1644, à rançonner et à piller la contrée franc-comtoise environnante, dont ils venaient vendre les dépouilles sur le territoire neuchâtelois <sup>2</sup>. Ces incursions et ce pillage ne cessèrent qu'à la suite

<sup>1</sup> Je dois la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Alf. Godet.

<sup>2</sup> Voir *Musée neuchâtelois*, 1885 : « Les Suédois dans les montagnes neuchâteloises »



d'une suspension d'armes conclue le 18 juin 1644 entre la Franche-Comté et le gouverneur de Joux, suspension qui fut renouvelée chaque année jusqu'à la conclusion de la paix. Si les Neuchâtelois achetaient sans trop de scrupule le produit des rapines de la garnison de Joux, c'étaient eux aussi qui lui fournissaient les vivres et les munitions dont elle avait besoin, le commandant de la place venant s'approvisionner à Neuchâtel.

Lorsque la guerre approcha de sa fin, Henri II comprenant que le château de Joux, si la France ne le réclamait pas pour elle, ce qui était peu probable, serait rendu à l'Espagne, souveraine de la Franche-Comté, jugea le moment favorable pour rentrer en possession de cet ancien domaine de ses prédécesseurs. Mais avant de faire des démarches auprès de la cour de France, il voulut encore se renseigner exactement sur l'importance et la valeur de cette propriété. Sur son ordre, le gouverneur de Neuchâtel, de Stavay-Mollondin, chargea le maire de la ville, David Favargier, de lui présenter un rapport à ce sujet. Favargier envoya secrètement au château de Joux un homme de confiance et, sur les informations qu'il en reçut, présenta à de Stavay un mémoire peu favorable à l'acquisition projetée. Ce mémoire est intéressant pour nous en ce qu'il nous fait connaître en détail ce qu'était cette place forte au XVII<sup>me</sup> siècle :

« La terre et seigneurie de Joux est un lieu de montagne froid et assez stérile plus propre à nourrir du bestail qu'à semer; n'y a vignes et fort peu d'arbres fruitiers; contient moins de deux heures de chemin en diamètre et quatre villages : Verrières de Joux, l'Escluse au pied du chasteau, les Fours et Oyes. A une paroisse aux Verrières, deux chapelles l'une à l'Escluse, l'autre aux Fours; a une justice qui se tient à l'Escluse. Les dits quatre villages compris les maisons escartées qui en despendent, pouvaient faire avant les guerres 220 hommes au plus qui sont tenuz aller faire garde au chasteau en péril imminent. Il y avait deux autres villages qui en despendoyent anciennement qui sont du Val du Sauget, Montbenoist et Arçon qui furent donnez par l'Empereur à l'abaye de Montbenoist qui est de la fondation des comtes de Neufchastel, à la réserve que les hommes des dits villages yroyent faire garde au chasteau comme dessus et sont tous tenuz à voyturer les matériaux pour le réparer; pouvoyent faire 110 hommes au plus.

« Le revenu avant les guerres pouvait monter à 3000 francs compris reuges et tout autres casuelz, sur quoy falloit payer le cappitaine et les mortes paies<sup>1</sup> et la façon des ouvriers pour les réparations telle-

<sup>1</sup> Morte paie : Soldat qui ne faisait pas de service et que le roi ne laissait pas de payer (Littre).



ment qu'il en revenoit fort peu au roy, qui estoit receu par le trésorier général à Dôle.

« La seigneurie confine au levant au Comté de Neufchastel, au couchant au Ressort de Pontarlier, au midi au bailliage d'Yverdun et seigneurie de Joigne en Bourgogne.

« Le chasteau est sur une esminence destachée des autres montagnes et costeaux; a un bon escarpe d'un costé, et de l'autre la descente fort royde y ayant un chemin qui tourne par lequel on monte avec chevaux et chariots. Le sommet de l'esminence est fort estroit tellement qu'il y a peu de bastiment fort serré qui ne scauroit valoir la moytié de celui de l'hostel de Longueville ou le tiers du chasteau de Neufchastel. Il y a une chappelle comme une chambre médiocre. La cour supérieure est aussi fort petite de sorte que le commandant m'a eu dit que sy le feu prenoit au chasteau il ne s'y tiendroit assuré.

« Le bastiment au dedans est la pluspart de bois; les murailles fort ruineuses; la couverture toute de bois. Les deux basses cours sont un peu plus amples au panchant du costeau où il y a des loges ou cabanes pour les soldats. Il y a deux cyternes assez crevassées qui reçoivent l'eau du ciel tombant sur la couverture, n'y ayant autre eau en tout le chasteau<sup>1</sup>. Il est environné de murailles et y a quelques tours qui avancent un peu et flanquent assez mal les courtines et portes.

« Le duc de Weymar faisoit son compte s'ils ne se fussent renduz de monter son canon devant la porte de la basse cour sur l'esminence de deça qui est bien à vue du corps de logis pour le mettre en poudre et je trouve qu'on en viendroit à bout, outre quoy une couple de fours qu'on feroit dans le roc escarpé renverseroient le bastiment ou creveroient les citernes, comme il advint lors que la foudre alluma les poudres; soit noté qu'il est fort sujet.

« Enfin il est tel au jugement de ceux qui l'ont veu que sy un commandant y attendoit une armée et le canon il en pourroit méritoirement perdre la vie, et vous scavez ce qui fust dit dernièrement par un seigneur bourguignon que s'ils n'eussent eu crainte d'attirer les Français et Suédois ils leussent bientôt déniché de là, en effet il ne faudroit que loger cent hommes là auprès qu'on les empeschera d'en sortir et entrer et les fera-t-on rendre.

« Pour le passage il n'est point nécessaire ny plus commode que beaucoup d'autres pour entrer dans le comté de Neufchastel et dans la Suisse. Nous avons 24 corps de garde sur autant de chemins qui viennent de Bourgogne en cet Estat sans d'autres que nous avons barricadés. Il y en a tout le long des terres de Berne depuis le comté jusqu'à Genève.

<sup>1</sup> Le puits actuel, profond de 145 mètres, date très probablement de l'époque de Vauban.



MM. de Berne et de Fribourg font passer leur sel par la Ste-Croix et Joigne à Grandson et Yverdun. Et celuy de noz montagnes et du haut de l'Evesché de Basle par les Brenets tellement qu'il n'en passe à Joux que celuy de Soleure et du bas de ce comté qui ne vient qu'à trois ou quatre mille bosses. Et encor que le commandant se fait payer de chasque bosse qui y passe un quart d'escus tant de celuy qui y passe que de l'autre; c'est par contribution et non par le péage lequel avant les guerres n'eust sceu valloir trois cents francs<sup>1</sup> car les marchandises n'y passent, ains par Morteau droit à Besançon et soit noté que les Suisses aliez de S. A. et autres ne souffriroyent qu'on le leur augmentast s'il estoit entre ses mains.

« Pour le surplus que vous désiriez scavoir, il y a huit petites pieces, une livre et demi jusques à cinq de basle qui sont posées à l'estroit sur de petits tourions et y a des basles que nous y avons fait voyturer. Y a du grain pour quelque temps et le commandant en a fait semer grandissime quantité; de mesme des musquetz et arquebuzes pour armer deux ou trois cents hommes et de la poudre, plomb et mesche en bonne quantité.

« Vous verrez par la cy jointe ce que l'homme en scavoit; depuis il s'est entretenu avec celuy de sa profession sur ce sujet et apprins tant maintenant que cy devant que le commandant<sup>2</sup> ne fait son compte d'en sortir que par la paix que plustôt on l'enterreroit. Qu'en ce cas il ne le rendra qu'on ne luy paye ce qui y est avec les réparations et ses appointements et soldes de ses gens qu'il fait monter à une furieuse somme et ne croit qu'il se contenteroit de 100,000 francs. Il dit estre très certain que MM. de Berne l'ont pensé faire menasger par le baillif d'Yverdun qui y a esté expres et en ont eu des piques jusques a vouloir mettre la main à l'espée. Que Mons. Hennart au voyage qu'il fit la bas luy en parla de la part de Mons. d'Erlach pour S. A. et furent veues lettres de part et d'autre. Qu'il y eust Mardi passé un gentilhomme français qui se dit estre cappitaine des gardes de Mons. le Prince qui sous prétexte de voir M. de ..., son oncle, estoit venu en ce pays qui vint au chasteau comme par curiosité où le commandant le fit venir avec le susdit et quoy qu'il n'eust fait semblant d'avoir rien à dire au dit commandant, sy est qu'estant entré dans un petit membre auprès de la chambre où ils avoyent disné le gentilhomme se fourra après lui où ils s'entretindrent fort longtemps secrettement sans qu'on ait peu scavoir le sujet.

« Il n'y a jamais eu plus de cent soldats réduits maintenant à plus de la moytié. Il fait maintenant faire une tour à costé de la porte de la basse cour en ayant posé les fondements ces jours passés.

<sup>1</sup> 1 franc = 12 batz 2 crutz (Recès féd. 1640).

<sup>2</sup> Ce commandant devait être un M. de Grün.



« Il n'a pu en tirer davantage pour ne s'estre osé découvrir; sy on osoit le faire je me promettrais d'en apprendre autant qu'autre. »

(Gr. Archives, B 26/17.)

(A suivre.)

Ch. CHATELAIN.

## MONUMENT FUNÉRAIRE D'ED. DESOR, A NICE

(AVEC PLANCHE)

Dans sa séance du 4 février 1883, le Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel, voulant honorer la mémoire du professeur Ed. Desor, arrêtait qu'un monument serait érigé à Nice sur sa tombe.

Une commission, nommée pour le réaliser, adopta l'idée de M. Fritz Berthoud, qui demandait pour le savant un simple granit du Jura, orné de son médaillon. M. Léo Châtelain, chargé du plan, composa et fit exécuter le monument caractéristique qui, de Neuchâtel, prenait la route de Nice au mois d'avril 1883, pour être érigé dans le cimetière de cette ville. Grâce à l'obligeance de M. le Dr Gross, à Neuveville, qui nous communique une photographie de M. Gage, nous pouvons donner une vue de ce monument.

Sur un socle de marbre rouge d'Arvel (Valais) s'élève un bloc de granit sur lequel est incrusté un médaillon en bronze représentant la tête du professeur, vue de trois quarts à droite, œuvre de M. C. Iguel, fondu par MM. Thiébaud frères, à Paris.

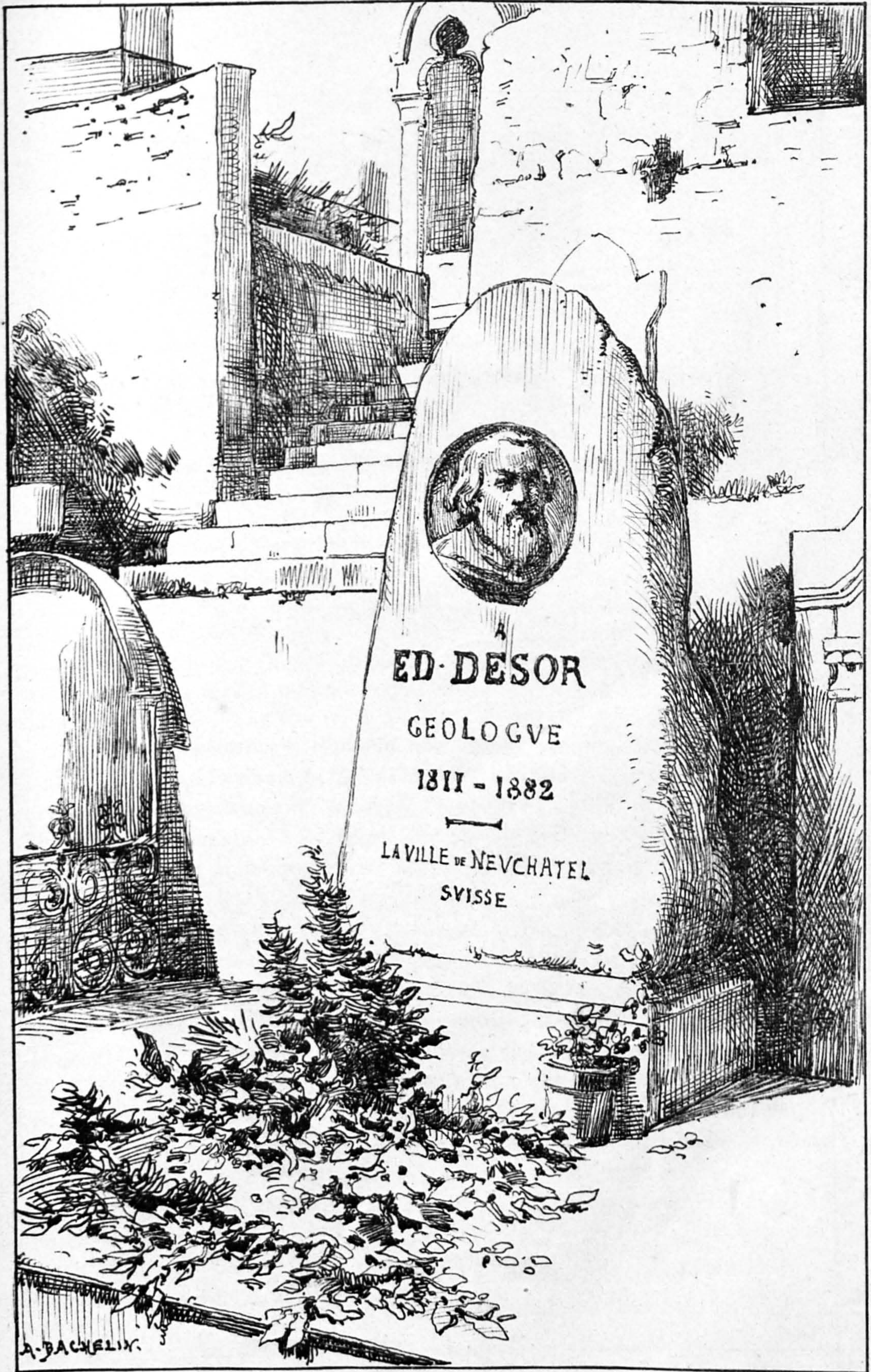
On lit en dessous l'inscription suivante, en lettres de bronze doré :

A  
ED. DESOR  
GÉOLOGUE  
1811-1882  
LA VILLE DE NEUCHATEL  
SUISSE

Cet ensemble, d'une simple et belle conception, fait contraste avec les caveaux de marbre, les statues et tous les monuments d'un art trop coquet si nombreux dans les cimetières italiens.

A. BACHELIN.





Tombeau d'Ed. Desor à Nice.



# NEUCHÂTEL

ET

## LE LAC DE BIENNE

Discours prononcé à l'Île de Saint-Pierre, dans la réunion de la Société d'histoire,  
le 16 juillet 1888.

(Suite. — Voir la livraison de septembre 1888, page 199.)

### III

« Dans un pèlerinage pédestre que j'avais fait l'été précédent avec DuPeyrou, nous avons visité cette île, et j'en avais été tellement enchanté, que je n'avais cessé depuis ce temps-là de songer aux moyens d'y faire ma demeure. » — Ainsi dit Rousseau dans les *Confessions*. Avant de quitter Môtiers, il avait fait sonder par Milord Maréchal les dispositions du gouvernement bernois et en avait reçu l'assurance qu'on ne l'inquiéterait pas dans cette retraite et qu'on fermerait les yeux sur son séjour. L'autorisation fut donnée au receveur de loger Rousseau.

Parti brusquement de Môtiers, après la fameuse et trop réelle lapidation, il arriva à l'île dans les premiers jours de septembre 1765. Thérèse n'avait pu partir avec lui, à cause des effets, livres et papiers qu'il fallait emballer. Quelques jours plus tard, elle arrivait à Neuchâtel, chez DuPeyrou, qui écrit à Jean-Jacques le 18 septembre : « M<sup>lle</sup> LeVasseur est très contente de se voir hors de Môtiers, — et je le crois. » DuPeyrou ajoute un renseignement curieux, c'est que le châtelain Martinet, qui avait, comme on sait, pris le parti du persécuté, a dû faire garder sa propre maison, aussi bien que celle de Jean-Jacques, après le départ de celui-ci : « Mais les gardes, dit-il, ont été pris à Couvet, et non à Môtiers. »



Dès le 15 septembre, Rousseau écrivait à son ami pour se plaindre d'un autre genre de persécution, celle des lettres et des visites de ses admirateurs :

J'espérais avoir dans cette île l'avantage que les lettres me parviendraient difficilement; et au contraire j'en suis accablé de toutes parts, avec cette différence, qu'il faut payer les bateliers qui les portent dix fois plus que par la poste... Si je ne prends quelque résolution désespérée, je serai entièrement écrasé ici par les lettres et par les visites... Le bateau est arrivé au moment qu'on allait se mettre à table, et je fais attendre tout le monde pour le dîner, ce qui me désole. Lorsque M<sup>lle</sup> LeVasseur sera venue avec tout mon bagage, il faut qu'elle attende à Neuchâtel de mes nouvelles.

Trois jours après, il informe son ami que le receveur doit envoyer à Neuchâtel un bateau chargé de fruits; pour l'amour de son hôte, il s'est offert d'accompagner lui-même sa cargaison et de ramener Thérèse: elle pourra profiter d'une si bonne occasion, du moins pour le bagage; « car, quant à elle, j'aimerais autant qu'elle cherchât quelque autre voiture, pour peu qu'il ne fit pas très beau ou qu'elle eût quelque répugnance à venir sur un bateau chargé. Ayez la même bonté qui vous est ordinaire de donner à tout cela le coup d'œil de l'amitié. »

Il existe une légende, accréditée d'ailleurs par Rousseau lui-même, d'après laquelle il n'aurait eu à l'île ni plumes, ni papier, et aurait emprunté au besoin ceux du receveur. Cela ne fut exact que pendant les premiers jours. Dès le 18 septembre, Rousseau fait venir du papier et une bouteille d'encre; il a des lettres à écrire du matin au soir, et ses admirateurs continuent à l'obséder: « M. de Vautravers m'a amené hier des ministres dont je me serais bien passé... Jusqu'ici, aux arrivants près, qui ne cessent pas, tout va bien de ce côté... Il ne me manque que la santé pour être parfaitement content dans cette île, dont je ne compte plus sortir de l'année. »

A son tour, DuPeyrou lui donne des nouvelles de Neuchâtel: « Votre affaire fait le sujet de la conversation, et chacun est outré de ce diable d'homme. » — Ce *diable d'homme*, c'est le pasteur de Môtiers, Montmollin, qui est désigné dans la correspondance par nombre d'épithètes aussi gracieuses. Rousseau l'appelle « ce sacripant ». Et DuPeyrou de renchérir: « Le sicaire ou le vieux de la montagne trouve des partisans... Tout cela prouve que dans ce pays il ne faut pas être coquin à demi et que la protection est en raison inverse de l'innocence et du mérite. Si la cour ne se montre pas elle-même, comptez que le tout s'assoupira et que le professeur sera blanchi. » DuPeyrou ajoute que s'il est vaincu



dans la lutte, il est résolu « de quitter ce pays pour toujours, comme le pays le plus abominable qu'il puisse y avoir sous la voûte du ciel ».

Voilà de dures paroles sous la plume du plus doux et du plus indulgent des hommes ! De tels signes nous montrent à quel diapason les esprits étaient montés. « Il faut s'attendre à tout de la part des hommes, répond Jean-Jacques, et je suis fâché de vous dire que vous vivez dans un pays plein de gens d'esprit, mais qui n'imaginent pas qu'il existe quelque chose qui se puisse appeler justice et vertu. J'ai l'âme navrée, et tout ceci met le comble à mes malheurs... Mon généreux ami, je vous embrasse le cœur ému et les yeux en larmes. »

Puis, un peu plus tard, DuPeyrou ayant vu, contre son attente, les amis et parents du pasteur de Môtiers prendre parti pour celui-ci, Rousseau lui écrit : « A l'éloge que vous faisiez de ces gens-là, je croyais qu'ils allaient étouffer ce monstre entre deux matelas... Tant qu'il ne s'est montré que demi-coquin, ils ont paru le désapprouver ; mais depuis qu'il s'est fait ouvertement chef de brigands, les voilà tous ses satellites. Que Dieu vous délivre d'eux et moi aussi ! »

Rousseau avait à Neuchâtel une élite de chauds partisans dont la sympathie ne faiblit pas. DuPeyrou lui annonce qu'ils viendront tous ensemble lui faire une petite visite avant l'hiver. C'est qu'à ce moment-là, Rousseau se croyait tranquille pour bien longtemps, et cela ressort de toutes ses lettres. Le mois d'octobre ne devait pas s'achever sans une nouvelle bourrasque.

#### IV

Voyons maintenant comment Rousseau passait son temps dans sa retraite. Il nous l'a raconté dans deux ouvrages de sa vieillesse, les *Confessions* et les *Réveries d'un promeneur solitaire*. Mais, par un phénomène assez commun, et naturel surtout chez un homme doué d'une imagination aussi vive, les six semaines passées à l'île lui apparaissaient plus tard comme le plus délicieux des rêves : la réalité était transfigurée par la distance, et ce séjour revêtait dans son souvenir des couleurs d'idylle. Écoutons-le <sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Je crois devoir avertir le lecteur (ceux qui savent leur Rousseau s'en apercevront d'ailleurs bien vite) que j'ai, dans les pages qui suivent, fondu de mon mieux les passages des *Confessions* et des *Réveries* relatifs à l'île de Saint-Pierre, de façon à obtenir un seul récit contenant tous les détails intéressants épars dans les deux textes originaux. Le procédé n'est sans doute pas très « littéraire », et Jean-Jacques aurait lieu de s'en plaindre ; mais cette espèce de mosaïque valait mieux, à tout prendre, que la citation intégrale de deux textes qui auraient fait souvent double emploi.



De toutes les habitations où j'ai demeuré (et j'en ai eu de charmantes) aucune ne m'a rendu si véritablement heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'île de Saint-Pierre au milieu du lac de Bièvre. Cette petite île, qu'on appelle à Neuchâtel l'île de la Motte, est bien peu connue, même en Suisse. Aucun voyageur, que je sache, n'en fait mention...

On ne m'a laissé passer guère que deux mois dans cette île, mais j'y aurais passé deux ans, deux siècles, et toute l'éternité, sans m'y ennuyer un moment, quoique je n'y eusse, avec ma compagne, d'autre société que celle du receveur, de sa femme et de ses domestiques... Je compte ces deux mois pour le temps le plus heureux de ma vie, et tellement heureux qu'il m'eût suffi durant toute mon existence, sans laisser naître un seul instant dans mon âme le désir d'un autre état...

Il me semblait que, dans cette île, je serais plus séparé des hommes, plus à l'abri de leurs outrages, plus oublié d'eux... J'aurais voulu être tellement confiné dans cette île, que je n'eusse plus de commerce avec les mortels...

... Je prenais donc en quelque sorte congé de mon siècle et de mes contemporains et je faisais mes adieux au monde, en me confinant dans cette île pour le reste de mes jours... L'âge des projets romanesques étant passé, et la fumée de la gloriole m'ayant plus étourdi que flatté, il ne me restait plus pour dernière espérance que de vivre sans gêne dans un loisir éternel...

... Transporté là brusquement seul et nu, j'y fis venir successivement ma gouvernante, mes livres et mon petit équipage... Nous nous mîmes en pension chez le receveur... Sa femme avait à Nidau des sœurs qui la venaient voir tour à tour, et qui faisaient à Thérèse une compagnie...

Un de mes plus grands délices était surtout de laisser toujours mes livres bien encaissés et de n'avoir point d'écrivoire. Quand de malheureuses lettres me forçaient de prendre la plume pour y répondre, j'empruntais en murmurant l'écrivoire du receveur, et je me hâtais de la rendre dans la vaine espérance de n'avoir plus besoin de la emprunter.

Rousseau habitait la plus modeste chambre de la maison : quatre murs blanchis à la chaux et quelques meubles fort simples, avec un poêle en catelles vertes, telle était la cellule du philosophe. Une cuisine lui servait d'antichambre et de débarras pour ses caisses de livres. La chambre ne reçoit le jour, à travers des murs épais, que d'une seule fenêtre, qui donne sur le jardin potager, le lac et l'horizon des Alpes. Une trappe permet de descendre au rez-de-chaussée et de gagner le large. C'est par cette issue que Rousseau fuyait les importuns et courait, dit-on, se cacher dans l'épaisseur des bois. Si l'on en croit l'auteur anonyme d'une description de l'île, parue vers 1825, qui dit tenir ses renseignements d'une sœur de la receveuse, Rousseau, pour échapper plus sûrement aux curieux, avait fait arranger à son usage quelques arbres touffus, et se tenait caché dans le feuillage, assis sur une planche fixée dans les branches les plus épaisses.



Aujourd'hui on ne peut, quand on pénètre dans la chambre de Rousseau, se défendre d'un sentiment de tristesse et d'un serrement de cœur. Elle est misérable et nue. « Le monde, que fuyait Jean-Jacques, a envahi sa demeure chérie et y a laissé sa vulgaire empreinte<sup>1</sup>. » Les noms de tous les sots des deux mondes qui ont débarqué dans l'île, couvrent les murailles et ont effacé ceux des premiers pèlerins fervents.

Au reste, Rousseau a fort peu vécu dans cette pauvre chambre. Les prés et les bois l'attiraient en ces beaux jours d'automne. Il décrit très exactement le site, la variété des cultures réunies dans un petit espace, et il note ce fait caractéristique, qu'à la faveur d'un terrain très accidenté, les différentes parties de l'île, ne se découvrant pas toutes ensemble, se font valoir mutuellement et la font estimer plus grande qu'elle n'est en effet. Il décrit la terrasse, le pavillon, la maison du receveur, « située dans un enfoncement qui la tient à l'abri des vents »; puis la petite île, qui « ne produit, parmi ses graviers, que des saules et des persicaires »; puis les rives du lac de Biemme, Nidau, la Bonneville (nom que la Neuveville portait encore alors dans le langage courant).

Nous pouvons reconstruire aisément la journée de Jean-Jacques. Il la commençait par la contemplation, comme d'autres par la prière :

J'ai toujours aimé l'eau passionnément et sa vue me jette dans une rêverie délicieuse... Je ne manquais point, à mon lever, lorsqu'il faisait beau, de courir humer sur la terrasse l'air salubre et frais du matin et plâner des yeux sur l'horizon de ce beau lac, dont les rives et les montagnes qui le bordent enchantaient ma vue. Après le déjeuner, je me hâtais d'écrire en rechignant quelques malheureuses lettres... Je tracassais quelques moments autour de mes livres et papiers...

Il s'en allait ensuite herboriser :

J'emplissais ma chambre de fleurs et de foins; car j'étais alors dans ma première ferveur de botanique, pour laquelle le D<sup>r</sup> d'Yvernois m'avait inspiré un goût qui bientôt devint passion... J'entrepris de faire la *Flora petrinsularis*, et de décrire toutes les plantes de l'île sans en omettre une seule, avec un détail suffisant pour m'occuper le reste de mes jours... Je ne voulais pas laisser un poil d'herbe, pas un atome végétal qui ne fût amplement décrit. En conséquence de ce beau projet, tous les matins après le déjeuner, que nous faisons tous ensemble, j'allais, une loupe à la main et mon *Systema natura* sous le bras, visiter un canton de l'île, que j'avais divisée en petits carrés, dans l'intention de les parcourir l'un après l'autre en chaque saison... Au

<sup>1</sup> Xavier Kohler, *Neuveville et l'île de Saint-Pierre (Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation pendant l'année 1854, p. 78).*



bout de deux ou trois heures, je m'en revenais chargé d'une ample moisson, provision d'amusements pour l'après-dîner, au logis, en cas de pluie.

Quand il avait assez herborisé, Rousseau s'en allait prendre part à la récolte des fruits avec le receveur et ses gens :

J'employais le reste de la matinée à aller avec le receveur, sa femme et Thérèse, visiter leurs ouvriers et leur récolte, mettant le plus souvent la main à l'œuvre avec eux, et souvent des Bernois qui me venaient voir m'ont trouvé juché sur de grands arbres ceint d'un sac que je remplissais de fruits, et que je dévalais ensuite à terre avec une corde... Je me souviens qu'un Bernois nommé M. Kirchberger me trouva perché sur un grand arbre, un sac attaché autour de ma ceinture, et déjà si plein de pommes, que je ne pouvais plus me remuer.

Et il ajoute qu'il fut heureux que les Bernois fussent témoins de l'innocent emploi de ses loisirs.

C'est sans doute de ces pommes que le bon Jean-Jacques acheta pour les offrir à la mère de DuPeyrou. Le 6 octobre, il lui envoie dix mesures de pommes reinettes, « que je la supplie d'agréer, dit-il, non comme un présent que je prends la liberté de lui faire, mais en échange du café que vous m'avez destiné ». — L'ombrageux Jean-Jacques ne veut jamais être en reste envers ses amis : il faut qu'il envoie aux DuPeyrou la contre-partie du café que lui a fourni son ami. Et, quelques jours plus tard — ce détail le peint — il reproche à DuPeyrou de l'avoir triché sur la quantité du café, « qui est bien plus forte que celle en échange de laquelle j'envoyais les pommes. »

Au dîner, Rousseau se montrait gai et familier : il badinait volontiers avec la sœur de la receveuse, personne aimable, sinon jolie ; puis il courait distribuer le reste de son pain aux poissons du vivier, qui avaient fini par le connaître. Après le repas, il reprenait sa vie de flânerie solitaire, errait dans la campagne, causait avec les domestiques ; et comme c'étaient des Bernois, il s'efforçait, pour pouvoir s'entendre avec eux, d'apprendre de ses hôtes quelques mots d'allemand, quelques phrases usuelles qu'il notait soigneusement <sup>1</sup>.

Mais c'était le lac qui l'attirait surtout. Le receveur lui avait appris à conduire un petit bateau — sans doute une simple *loquette* — avec une seule rame. Il prenait à cet exercice un plaisir d'enfant :

<sup>1</sup> Plusieurs de ces détails sont empruntés à la description de l'île, ouvrage anonyme déjà mentionné plus haut, et illustré de plusieurs lithographies exécutées par les frères Benz, à Bienne (in-4, sans date).



Pendant qu'on était encore à table, je m'esquivais et j'allais me jeter seul dans un bateau que je conduisais au milieu du lac quand l'eau était calme; et là, m'étendant tout de mon long dans le bateau, les yeux tournés vers le ciel, je me laissais aller et dériver lentement au gré de l'eau, quelquefois pendant plusieurs heures, plongé dans mille rêveries confuses, mais délicieuses, et qui, sans avoir aucun objet déterminé ni constant, ne laissaient pas d'être à mon gré cent fois préférables à tout ce que j'avais trouvé de plus doux dans ce qu'on appelle les plaisirs de la vie. Souvent, averti par le baisser du soleil de l'heure de la retraite, je me trouvais si loin de l'île, que j'étais obligé de travailler de toute ma force pour arriver avant la nuit close.

Parfois, sa promenade avait un but plus précis. Rousseau allait rêver dans la petite île, où il « bâtissait, nouveau Robinson, une demeure imaginaire. »

Une de mes navigations les plus fréquentes était d'aller de la grande à la petite île, d'y débarquer et d'y passer l'après-dîner, tantôt à des promenades très circonscrites,... tantôt m'établissant au sommet d'un tertre sablonneux, couvert de gazon, de serpolet, de fleurs, même d'esparcette et de trèfle qu'on y avait vraisemblablement semés autrefois, et très propre à loger des lapins qui pouvaient là multiplier en paix sans rien craindre et sans nuire à rien. Je donnai cette idée au receveur, qui fit venir de Neuchâtel des lapins mâles et femelles, et nous allâmes en grande pompe, sa femme, une de ses sœurs, Thérèse et moi, les établir dans la petite île, où ils commençaient à peupler avant mon départ et où ils auront prospéré sans doute, s'ils ont pu soutenir la rigueur des hivers. La fondation de cette petite colonie fut une fête. Le pilote des Argonautes n'était pas plus fier que moi menant en triomphe la compagnie et les lapins de la grande île à la petite... Je m'affectionnai fortement à cette butte... Cette petite peuplade me la rendit encore plus intéressante. J'y allais plus souvent et avec plus de plaisir depuis ce temps-là pour rechercher des traces du progrès des nouveaux habitants.

L'île a conservé, comme on sait, le nom d'*Île des Lapins*, mais les lapins eux-mêmes ont complètement disparu au commencement de ce siècle.

Laissons Jean-Jacques se bercer encore par le charme de ses souvenirs :

Quand le lac agité ne me permettait pas la navigation, je passais mon après-midi à parcourir l'île en herborisant à droite et à gauche, m'asseyant tantôt dans les réduits les plus riants et les plus solitaires pour y rêver à mon aise, tantôt sur les terrasses et les tertres, pour parcourir des yeux le superbe et ravissant coup d'œil du lac et de ses rivages...

Quand le soir approchait, je descendais des cimes de l'île, et j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac sur la grève dans quelque asile caché; là le bruit des vagues et l'agitation de l'eau fixant mes sens, et chassant de mon



âme toute autre agitation, la plongeait dans une rêverie délicieuse où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu. Le flux et le reflux de cette eau, son bruit continu, mais renflé par intervalles, frappant sans relâche mon oreille et mes yeux, suppléaient aux mouvements internes que la rêverie éteignait en moi, et suffisaient pour me faire sentir avec plaisir mon existence, sans prendre la peine de penser...

Après le souper, quand la soirée était belle, nous allions encore tous ensemble faire quelque tour de promenade sur la terrasse pour y respirer l'air du lac et la fraîcheur. On se reposait dans le pavillon, on riait, on causait, on chantait quelque vieille chanson qui valait bien le tortillage moderne, et enfin l'on s'allait coucher content de sa journée et n'en désirant qu'une semblable pour le lendemain.

Telle est, laissant à part les visites imprévues et importunes, la manière dont j'ai passé mon temps dans cette île... Qu'on me dise à présent ce qu'il y a là d'assez attrayant pour exciter dans mon cœur des regrets si vifs, si tendres et si durables, qu'au bout de quinze ans, il m'est impossible de songer à cette habitation chérie, sans m'y sentir à chaque fois transporté encore par les élans du désir...

Tout concourait également à me rendre chère la vie recueillie et solitaire que je menais dans ce beau séjour. Que ne peut-elle renaître encore! Que ne puis-je aller finir mes jours dans cette île chérie, sans en ressortir jamais, ni jamais y revoir aucun habitant du continent qui me rappelât le souvenir des calamités de toute espèce qu'ils se plaisent à rassembler sur moi depuis tant d'années!... Les hommes se garderont, je le sais, de me rendre un si doux asile où ils n'ont pas voulu me laisser. Mais ils ne m'empêcheront pas du moins de m'y transporter chaque jour sur les ailes de l'imagination, et d'y goûter durant quelques heures le même plaisir que si je l'habitais encore.

*(La fin au prochain numéro.)*

Philippe GODET.

---

## BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite. — Voir la livraison de juillet 1888, page 166.)

---

### V

L'histoire de la Réformation dans le pays de Neuchâtel dit qu'à Gorgier et à Saint-Aubin la Réforme fut accueillie avec faveur et que le



seigneur Lancelot de Neuchâtel procura à cette paroisse Claude Clerc pour premier pasteur <sup>1</sup>.

Les choses ne se passèrent pas aussi simplement.

A Bévaix, Farel fut attaqué en chaire pendant qu'il prêchait, par le prieur Jean de Livron et ses moines, qui avaient été chercher du secours à Boudry, contre les gens du lieu, bien disposés, à ce qu'il paraît, en faveur du réformateur. Celui-ci, accablé de coups et de mauvais traitements, fut chassé du village. Messeigneurs de Berne firent leurs observations sur ces violences. Bevaix ne tarda pas à adopter définitivement la réforme. L'abbaye de Bevaix fut sécularisée de même que le prieuré de Corcelles <sup>2</sup>.

Ceci avait lieu au commencement de 1531. Les *Annales* d'Estavayer contiennent à cette date la mention suivante :

Farel, qui parcourait toutes les paroisses du comté de Neuchâtel, vint aussi à St-Aubin, pour y disputer sur la religion avec le curé du lieu, et gagner, par ses discours trompeurs, les habitants à sa nouvelle doctrine. La ville d'Estavayer en fut aussitôt informée et comme les paroissiens de St-Aubin, quoique sujets du seigneur de Gorgier, s'étaient depuis plusieurs siècles déclarés ressortissants d'Estavayer, sous la condition que cette ville les maintiendrait et garantirait dans leurs droits et franchises, qu'elle les protégerait et leur serait favorable, qu'elle leur donnerait ses conseils dans les différentes occurrences où ils pourraient en avoir besoin, le Conseil d'Estavayer croyant que cette paroisse n'avait jamais plus eu besoin de ses avis et de sa protection que dans la circonstance où l'on allait travailler à lui enlever sa religion qui depuis plus de mille ans faisait son bonheur et sa gloire, députa vers elle le châtelain de Chenaux, François Millebach, son lieutenant Jean Truffin, Laurent Tuppin, lieutenant de noble Antoine de Pontherose, châtelain pour le duc de Savoye, et Jaques Demierre, secrétaire, en leur recommandant de se munir de tous les titres à l'appui de la commission importante qu'ils allaient remplir, et à s'employer de toutes leurs forces pour engager ceux de St-Aubin et de la paroisse entière à ne pas se laisser surprendre par les discours fallacieux du ministre Farel, mais à continuer dans la religion de leurs ancêtres. — On ignore le résultat de cette conférence qui ne nous est connue que par les comptes de Jean Jaccolet, gouverneur d'Estavayer. <sup>3</sup>

Si les archives d'Estavayer ne donnent aucun éclaircissement à ce sujet, celles de Berne sont plus explicites.

Voici en effet une lettre du seigneur Claude de Neuchâtel au Conseil de Berne <sup>4</sup>, écrite vers le milieu du mois de juin 1531, qui va nous

<sup>1,2</sup> F. Godet, 1859.

<sup>3</sup> Archives d'Estavayer.

<sup>4</sup> Original en allemand aux archives de Berne.



renseigner très exactement sur ce qui se passait dans la terre de Gorgier, relativement à la Réforme. Elle est écrite de la main de Jacob Wildermuth, qui remplissait les fonctions de châtelain ou de lieutenant à Vauxmarcus : c'est du moins ce qu'on peut inférer des lignes suivantes, adressées par le Conseil de Berne à Claude I<sup>er</sup> : « Jacob Wildermuth, *votre officier*, a fait une barre sur quelques tonneaux de Buis sur notre terre de Cerly »<sup>1</sup> (qui n'avaient sans doute pas acquitté le droit d'ohmgeld à leur passage par eau devant Vauxmarcus). — Jacob Wildermuth, surnommé Glaser (en français *Le Verrier*), était fils de Jean Wildermuth, bourgeois de Bienne et de Neuchâtel, qui assista aux batailles de Grandson et de Morat, et il s'était distingué lui-même dans les campagnes d'Italie de 1512, 1513 et 1515. Il entra en relations avec Farel à la fin du mois de novembre 1529 : l'intrépidité du réformateur devait plaire au brave capitaine qui, six ans plus tard, commandait les Neuchâtelois au combat de Gingins<sup>2</sup>.

Cela dit, laissons la parole à Wildermuth, soit au seigneur Claude I<sup>er</sup> :

Monsieur l'Avoyer et mes gracieux seigneurs,

Vous savez sans doute que les prédicants et quelques bons compagnons de Neuchâtel sont venus à Vauxmarcus et qu'ils ont demandé justice de deux cordeliers qui avaient prêché dans ma seigneurie et séduit le peuple avec leur scandaleux langage. Ce fait a été si bien établi et prouvé par les dits prédicants, que les cordeliers ont pris la fuite, laissant à leurs cautions le soin de répondre pour eux. Il est résulté de tout cela que mon curé de St-Aubin<sup>3</sup> s'est *prononcé* et qu'il a entièrement aboli la messe. J'ai donc pris la ferme résolution de me soumettre à l'avenir à la Parole de Dieu et de sacrifier pour elle ma vie et mes biens.

Les choses en étaient là, gracieux seigneurs, lorsque *mes sujets ont été si habilement travaillés, comme il me semble, par mes voisins d'outre-lac*, qu'ils ont maintenant l'intention de nommer, malgré moi, un nouveau diseur de messes, et de s'approprier les censes et dîmes (*de cure*), ce qui me paraît injuste de leur part. Ils agissent de la sorte parce que je ne veux pas congédier le vieux curé, mais au contraire le laisser tranquillement finir sa vie, en lui donnant une servante, sous condition qu'il cesse de dire la messe, et que je veux, s'il m'est possible, installer à côté de lui un prédicateur respectable et instruit, qui prêche la Parole de Dieu aux gens de l'endroit. Dans le cas où les censes et dîmes de la cure seraient insuffisantes pour leur entretien, je suis prêt à donner du mien, pour qu'il ait une bonne prébende. C'est à quoi mes sujets ne veulent absolument pas consentir.

<sup>1</sup> Archives de Berne, lettre du 9 novembre 1532.

<sup>2</sup> Herminjard, tome II.

<sup>3</sup> Don Henri Luisandy.



Je vous prie donc, mes gracieux seigneurs, de leur écrire énergiquement, afin que la Parole de Dieu ait son cours; *car il y en a un grand nombre qui sont bien disposés, mais la majorité est hostile*. Cependant, puisque leur légitime pasteur a cessé de dire la messe et que c'est moi qui suis leur seigneur, je n'ai pas à tenir compte de l'opposition de la majorité. Veuillez donc venir à mon aide, afin que la justice ait son cours.

CLAUDE DE NEUCHÂTEL, seigneur de Vauxmarcus.

P. S. — Je vous prie, mes gracieux seigneurs, de vouloir bien me faire connaître, ainsi qu'à mes sujets, par l'intermédiaire du porteur de cette lettre, votre volonté et vos intentions (1531).

Une note du XVI<sup>m</sup>e siècle donne pour date à ce document *l'année 1534*. L'erreur nous paraît évidente<sup>1</sup> : MM. de Berne écrivaient, en effet, le 21 juin 1531, à J.-J. de Watteville, seigneur de Colombier :

Le seigneur de Vauxmarcus s'est plaint à nous plusieurs fois de ce que ses sujets de St-Aubin et d'autres lieux ne veulent point lui obéir et de ce qu'ils ont battu son officier (*Wildermuth*). Ils veulent de leur propre autorité établir un diseur de messes, parce que leur seigneur et le curé de la paroisse ont renoncé à la messe. Vous devez leur parler vigoureusement de notre part... et les engager à se montrer obéissants envers leur bon seigneur, qui est notre bourgeois. S'ils veulent en majorité conserver la messe pour un temps, qu'ils entretiennent un curé à leurs propres frais...<sup>2</sup>

J'ignore à quelle date Claude de Neuchâtel avait été reçu combourgeois de Berne; peut-être est-ce au moment où il rêva de déposséder son suzerain, Louis d'Orléans-Hochberg, et de devenir comte de Neuchâtel (1504-1505).

Nous n'avons pas la réponse faite au seigneur de Gorgier et Vauxmarcus, mais bien une lettre en date du 21 juillet 1531, répondant à une nouvelle lettre de Claude I<sup>er</sup>, qui n'a également pas été conservée.

Le Conseil de Berne au seigneur de Vauxmarcus<sup>3</sup>.

Notre amiable salutation devant mise.

Noble, puissant, singulier ami et très cher bourgeois.

Nous avons reçu vos lettres, aussi entendu ce que Dom Henry de Miéville nous a de votre part exposé. Sur quoi, nous avons écrit à nos combourgeois de Fribourg toute l'affaire de l'ancien curé de St-Aubin, comme vous l'aviez voulu pourvoir honnêtement, de quoi il ne s'est voulu contenter; et

<sup>1</sup> Herminjard, tome II.

<sup>2</sup> Minute originale aux archives de Berne. Traduit de l'allemand.

<sup>3</sup> Minute originale aux archives de Berne. La suscription est la suivante : « A noble puissant seigneur, Claude de Neuffchastel, seigneur de Vaulxmarculz, nostre grand amy et très chier bourgeooy ».



puis, bien qu'il se soit rendu à eux (*à MM. de Fribourg*), si n'a-t-il puissance de leur résigner la cure, — leur remontrant qu'ils se doivent déporter de cela<sup>1</sup>. Car nous voulons, comme déjà nous vous l'avons promis, vous maintenir à votre bon droit et à la sainte parole de Dieu. De ce, fiez-vous en nous, et les dîmes qui appartiennent à la cure de Saint-Aubin, vous pouvez et devez amodier à qui vous plaira. Nous avons aussi par ci-devant écrit au châtelain de Grandson qu'il ne se mêle pas du dime de Provence (*église filiale de St-Aubin*) mais le laisse parvenir à la dite cure.

Pour autant, ne soyez ébahi, mais constant en votre bon propos. Et si, par aventure, le châtelain de Chenaux (*Estavayer*) prétendait de mettre un prêtre à St-Aubin, pour tenir l'abomination de la messe, ou amodier les dîmes et revenus d'icelle cure, ne le permettez pas mais nous avertissez, et nous y pourvoirons. Autant priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Datum 21 juillet 1531.

L'Avoyer et Conseil de Berne.

(A suivre.)

Fritz CHABLOZ.

## LE CHATEAU DE JOUX

### SOUS LES COMTES DE NEUCHATEL

(Suite et fin. — Voir la livraison de septembre 1888, page 217.)

Ces renseignements peu favorables ne détournèrent cependant pas Henri II de son dessein de posséder le château de Joux; en tout cas il ne refusa pas le don que la France lui en fit en 1648 à titre de récompense pour les services rendus, soit comme commandant de l'armée française, soit comme premier plénipotentiaire du roi au congrès de Münster. Il entra en possession de cette seigneurie le 10 juillet 1648, quelques mois avant la conclusion du traité de Westphalie (24 octobre 1648). Il mit aussitôt dans la place une garnison de 110 hommes et nomma comme gouverneur-châtelain le sieur de la Mothe.

Celui-ci, qui occupait ses loisirs à cultiver des tulipes dans les jardins du château, avait un traitement annuel de 4000 livres, mais il cherchait, paraît-il, à augmenter son casuel; Henri II écrivait en effet

<sup>1</sup> Cette lettre de Berne à Fribourg est également datée du 21 juillet 1531.



à de Stavay-Mollondin : « Le sieur Favargier marque dans son mémoire que le sieur de la Mothe se sert pour son ordinaire du vin qui est dans les caves du château et qu'il prétend qu'outre cela 8 ou 9 chariots de vin qui se donnent par contribution lui appartiennent, encore qu'il n'y ait aucun droit. Je veux bien néanmoins qu'il ait les 8 ou 9 chariots de contribution et qu'il en prenne dans la cave ce que vous estimerez raisonnable pour sa dépence, afin que cela lui donne d'autant plus de moyen de pouvoir subsister honorablement. Il y a aussy une petite contribution de beurre et de fromage que je consens qu'il prenne pour sa cuisine. Ne luy dites pas néanmoins que je le permets, mais laissez l'en jouir sans rien dire et sans que le mayre l'inquiète là-dessus et me mandez à peu près ce que cela peut valoir. 21 Août 1648. » (Gr. Archives, B 26/62.)

La garnison du château de Joux qui, en juillet 1648, se composait de 110 soldats, outre le commandant, un lieutenant, un chirurgien, un aumônier, un boulanger, etc., ne comptait plus, quelques années après, que 62 soldats, 6 anspessades, 1 canonnier, etc. Sur le rôle de paye du 24 juillet 1653, nous trouvons à côté de noms du crû neuchâtelois : Perregaux, Comtesse, Ducommun, Roulet, etc., d'autres noms qui devaient rendre assez difficile l'établissement de l'état civil de ces soldats : La Bonté, La Sagesse, La Science, L'Épine Suisse, Beau Soleil, Sans-Souci, Mon plaisir, D'Argentcourt, etc. Plusieurs de ces soldats étaient mariés et avaient leurs femmes avec eux.

Les frais d'entretien de la garnison étaient assez élevés. En 1648 ils se montaient à 1820 livres tournois par mois. Les instructions données au secrétaire Bonvespre, se rendant au château de Joux comme receveur en juin 1658, portaient qu'il avait à payer par mois : au commandant, 208 l. 6 s. 4 d. tournois ; au sergent, 45 l. ; à 6 anspessades, 72 l. ; à 62 soldats factionnaires, 465 l. ; au chirurgien, 18 l. ; au canonnier, 15 l. ; à la femme gardienne des malades, 6 l. ; aux Révérends Pères Augustins de Pontarlier, chaque samedy, 4 l. ; à celui qui dit le prêche, par mois, 4 l. ; à celui qui monte et fait aller le grand horloge, 16 l. par an<sup>1</sup>. Le meunier de la papeterie devait fournir au receveur du papier pour son usage, « ce qu'il lui faut ». (Gr. Archives, B 26/37.)

Le principal produit de la seigneurie de Joux était, on le comprend, le produit du péage du « Chaffau » ou de la Cluse, et l'objet le plus important de transit, le sel. Par une convention conclue le 3 février

<sup>1</sup> Cette horloge fut donnée en 1658 par le gouverneur de Stavay-Mollondin à la communauté de la Chaux-de-Fonds qui venait d'être érigée en mairie, et qui la plaça dans la tour du temple. (L. Landry, Causeries sur la Chaux-de-Fonds.)



1652, l'amodiateur des Sauneries de Salins, noble Georges la Pie, Dr ès droits, devait « payer annuellement 8000 livres tournois, à 10 batz pièce, pour le péage de tous sels passant sous la juridiction de la place et château de Joux, tant par Joigne, Pontarlier, Morteau et autres passages »; de plus il devait donner chaque année 12 bosses de sel au château de Joux, à livrer à Pontarlier (Gr. Archives, B 26/64). Nous avons un tarif manuscrit de l'un des receveurs de ce péage à cette époque, qui nous indique les droits exigés: pour un chariot de vin, 24 batz; de fromage, 20 batz; de charbon, 6 batz; pour un cheval, 1 batz; pour un cheval chargé, 2 batz; pour une vache, 1 batz; pour « gean qui ne porte rien », 1 crutz, etc. Au bas du tarif, le receveur a ajouté: « Mémoire des choses non comprises au nombre des cy devant speciffiez que jusqu'à présent j'ay fait payer comme j'ay peu, de mesme comme je fais des choses contenues au mémoire ci devant et au pris devant: La rosette (cuivre rouge pur), la matière de cloche, le cuivre, l'estain, l'acier, estans vieux au pris de 16 batz le chariot quy vaut toujours beaucoup plus que le fromage qu'en paye vingt, et estant en marchandise neuve au pris de vingt et quatre batz le chariot comme estant de beaucoup plus de valleur que le vin qu'en paye vingt et quatre batz; de mesme le riz, le miel, le laid, l'huile, le vinaigre, le papier, etc., au pris de 24 batz le chariot. » (Gr. Archives, B 26/1.)

Un inventaire détaillé du château de Joux, du 2 novembre 1659, nous permet de nous rendre compte de ce qu'étaient à cette époque mobilier, armes et munitions dans une place forte de cette classe. « Dans la chambre du gouverneur: un bois de lit, une armoire à balustre ou bibliothèque, un fourneau de fer<sup>1</sup>, etc.; à la salle à manger: une tapisserie de cuir doré, une carte de Bourgogne avec son cadre; au cabinet derrière la salle: le tableau de Charles-Quint et son verre; à la salle basse: le tableau de l'Empereur et un autre du Roy d'Espagne et ceux de 12 empereurs romains; à la chambre de M. de Belleville: un bois de lit, un matelas, une pailleasse, deux couvertures et deux sièges; à la chambre où l'on fait le presche: la chaise à bras du prédicant à cuir doré avec onze bancs de sapin; à l'hôpital: 3 bois de lit, 3 matelas, 3 couvertes et 1 paire linceuls; au grenier: une grande chaudière de cuivre à faire la bière, etc. — Poudre à canon en tonneaux, 2658 livres; Plomb, 3760 liv.; Mèches, 2031 liv. (?) — 5 canons de fonte sur leur affût; 3 pierriers de fer avec leurs boistes; boulets à canon de

<sup>1</sup> Henriet de Pontarlier réclame le 15 mars 1660 à M. de Mollondin, à l'occasion de l'évacuation du château de Joux, un fourneau « que je prumpta », dit-il, à M. de Grün. (Gr. Archives, B 26/5.)



3 à 4 liv., 295; id. de 1  $\frac{3}{4}$  liv., 470; id. de  $\frac{3}{4}$  à 1 liv., 163; grenades, 280; mousquets montés, 157; fusils montés, 20; carabines à rouet, 9; arquebuses à rouet, 7; id. à croc, 4; un mortier à jeter grenades; 30 chausse-trappes; un fusil à deux batteries pour allumer les mèches; 17 seaux de cuir et 2 seringues à éteindre le feu. — Au magasin d'artifice : un tonneau de roche à feu et autre feu d'artifice pesant 120 liv.; une grande bosse pleine de fagots ardents; un tonneau de soufre pesant 150 liv.; 2 tonneaux de salpêtre pesant 577 liv., etc. — Pour l'apothicaire : une seringue; pour le chirurgien : un trépan avec toutes ses pièces; pour plus de 15 pistoles onguents, graisses, eaux distillées et un coffre plein de plusieurs herbes. — Les jardins en bon estat remplis de tulipes et autres plantes curieuses et de simples rares. » (Gr. Archives, A 12/2.)

En 1659, soit que Henri II eût reconnu que le château de Joux n'avait pas, comme l'en avait prévenu Favargier, l'importance et la valeur qu'il croyait, soit que les nécessités diplomatiques n'aient pas permis de le lui conserver, toujours est-il qu'au traité des Pyrénées (7 novembre 1659) la France le rendit à l'Espagne et, le 10 avril 1660, Henri II en fit la remise au représentant de Philippe IV.

Dès lors le château de Joux n'a plus eu pour les Neuchâtelois d'autre importance que celle qu'aurait pu lui donner un conflit armé entre la Suisse et la France, et d'autre valeur que son aspect si pittoresque. Si en 1475 il n'avait pu arrêter les Suisses revenant de Pontarlier gorgés de butin, quatre cents ans plus tard il arrêta vaillamment les troupes aguerries et victorieuses de la Prusse et leur faisait payer au péage de la Cluse un terrible droit de passage, permettant ainsi aux soldats malheureux de la France d'entrer en Suisse pour y trouver non plus, cette fois, une chaîne et des piques pour leur barrer le chemin, mais des mains compatissantes pour les panser et les restaurer <sup>1</sup>.

Ch. CHATELAIN.

<sup>1</sup> M. A. Bachelin a eu l'obligeance de m'envoyer la note suivante, qui intéressera les lecteurs du *Musée* :

La division autrichienne, commandée par le prince de Schwarzenberg, qui entra dans notre pays les derniers jours de décembre 1813, se dirigea sur la France par le Val-de-Travers. Elle s'empara facilement du fort de Joux dont elle précipita les canons en bas les rochers.

Deux de ces pièces, en fer, furent trouvées par un paysan dans un champ, au pied des remparts du fort. Pensant, à tort ou à raison, qu'elles étaient sa propriété puisqu'elles se trouvaient sur son terrain, il les fit charger sur deux voitures et les amena, avec l'intention de les vendre, dans la principauté de Neuchâtel. La ville de Boudry en fit l'acquisition en 1814. Elles servaient pour les salves de la fête du roi.

Les boutons de culasse et les tourillons ont été détériorés par la chute de ces canons qui figurent aujourd'hui à droite et à gauche de la porte d'entrée du Musée de l'Arcuse, à Boudry.



# LA BOURGUIGNOTE

(Suite et fin. — Voir la livraison de septembre 1888, page 209.)

## V

Gageons qu'entre ceux qui écoutent la présente histoire, plus d'un a envie de savoir ce qu'Henri Matthey faisait pendant qu'on était en train de fabriquer son mariage dans la remise, en même temps qu'un manche de hache. Je ne serais pas surpris, non plus, qu'une couple d'autres — de ceux qui trouvent toujours à redire à tout — n'aient pensé, s'ils ne l'ont pas dit: — Est-ce qu'on va s'asseoir dans son *charti* pour *chapuser* un manche au commencement de septembre, au lieu de garder cette besogne pour l'hiver? Félix-Henri nous en dit là une « forte », ou bien Charles-Auguste Matthey était un drôle de paysan! Pendant que j'y suis, autant vaut répondre à tout le monde à la fois, pour qu'on me laisse finir tranquillement mon histoire.

Ce jour-là, 11 septembre, c'était la foire du Locle, et comme un des chevaux de la maison, le « gris-rouen », avait un ou deux petits défauts, Henri Matthey était parti avec pour tâcher de le vendre. Pourquoi Henri plutôt que son père, ou pourquoi pas son père avec lui? Si vous aviez vu l'orage qu'il faisait, une pluie comme au temps de Noé, des tonnerres, des éclairs et tout le tremblement, vous ne me feriez pas des questions pareilles. A présent comprenez-vous pourquoi Charles-Auguste s'était mis à cheval sur son « banc-d'âne » et avait travaillé toute la matinée avec le couteau à deux manches, au lieu d'être par dehors à manier un autre outil? Bon! en voilà encore un qui veut savoir où était la Monique et ce qu'elle faisait. Est-ce que je peux tout dire à la fois? D'ailleurs, qu'elle ait été à plier le linge de la lessive avec la Justine Matthey, ou à repasser, ou à mettre des *tacons* aux culottes de l'ancien, qu'est-ce que ça peut faire à mon histoire? Ce qui est sûr et certain, c'est qu'elle ne se croisait pas plus les bras ce jour-là qu'un autre. Seulement, on ne l'entendait pas chanter en travaillant, suivant son habitude. A dîner, Charles-Auguste s'aperçut le premier qu'elle avait les yeux rouges, et l'ancien Moïse s'étonna de la voir manger du bout des dents et sans dire un mot. — Pour sûr qu'elle a le cœur gros! pensait le grand-père qui ne la quittait pas des yeux. Elle a pleuré, ça se voit. Pourvu que la Justine ne lui ait pas mis la puce à l'oreille! Un mot est vite lâché! Et si, après tout, la pauvre Monique était,



comme j'en ai peur, une fille « du côté gauche », nous serions dans de beaux draps ! Pourtant, il n'y a pas à dire, quand je la vois faire sa besogne lestement, sans bruit, de son petit air d'escient, je comprends que notre Henri soit tout fou d'elle, et il me semble que le bon Dieu l'a créée tout exprès pour lui.

Pour Charles-Auguste, autant qu'on pouvait deviner à sa mine ce qu'il avait dans l'esprit, ce devait être quelque chose comme ceci : — Henri aura sa Monique si elle veut de lui ; et je demanderais à la bonne fille de dire oui, pas plus tard qu'aujourd'hui, si ce n'était par considération pour le grand-père. On ira à Ornans, c'est convenu, je l'ai promis. Mais pour le « dire » des gens je m'en moque ! Ce n'est pas une brave fille comme celle-là qui *dévousoiera* la famille. Pardi ! des Matthey-de-l'Etang, il y en a eu de toutes les sortes ; ça n'a pas été tous des perfections ; mais de ce qu'il y en a eu des *crouïes* dans le nombre, la famille n'en a pas été *délavée* pour tout ça.

Comme les deux hommes, la Justine gardait ses réflexions pour elle, en sorte qu'il ne se dit pas grand'chose durant le dîner.

L'ancien remarqua seulement que le temps se remettait au beau, et qu'Henri serait sûrement là avant les quatre heures ; la Justine, que le pauvre garçon n'aurait pas un fil de sec sur le dos, et que ce serait un miracle s'il ne « ramassait » pas une ou deux maladies. Pour Charles-Auguste, il se contenta de hocher la tête, ce que chacun fut libre de comprendre comme il l'entendait.

Monique ayant déchargé la table sans ouvrir la bouche, de son air tout triste, s'en fut à la cuisine.

— Justine, écoute-*voir* ! fit l'ancien à sa bru, comme elle allait la suivre. Qu'est-ce qu'elle a, la Monique ? Vous n'avez pourtant pas parlé ensemble.....

— D'Henri ? Non, non, grand-père, soyez tranquille. Elle est comme ça depuis ce matin : toujours prête à pleurer. Je me demande si Henri n'a rien eu une explication avec elle, avant de partir pour le Locle. C'est une bonne idée qui t'est venue là, Charles-Auguste, d'aller jusqu'à Ornans, et sans plus renvoyer. Plus vite on saura à quoi s'en tenir sur la parenté de la Monique et mieux ça vaudra pour tout le monde. Comment penses-tu voyager, Charles-Auguste ? Pas à pied, c'est trop loin ; à cheval ou en char ?

— A cheval ; on va plus vite.

L'ancien, qui avait passé dans son cabinet d'à côté, reparut avec le petit coffret qu'il avait acheté des Suédois. Notez bien que personne à la maison ne savait rien de son emplette ; il en avait eu vergogne et avait caché le coffret au fin fond de sa commode, derrière un tas de linge. Il faut savoir que pendant que Charles-Auguste et tout son monde retournait le foin au pré, le jour en question, l'ancien, qui avait l'habitude de sa petite *bronchée* (sieste) après dîner, était revenu au logis, et que le remue-ménage de cette espèce de



foire l'ayant réveillé, il était allé voir, comme les autres, et s'était laissé induire en tentation.

— Ecoute, Charles-Auguste, qu'il fit en posant le petit coffret brun sur la table, puisque tu vas faire un tour en Bourgogne, tu devrais bien me débarrasser de ceci. On fait des « manque-à-touche » à tout âge; ce coffret me vient de ces voleurs de Suédois, vous savez, le jour où la Monique est entrée chez nous. Il ne m'a coûté que dix batz, mais je donnerais bien un écu-neuf pour ne pas avoir cette emplette sur la conscience! J'ai peur que ce coffret ne porte malheur à quelqu'un de la famille, qu'il n'attire la foudre sur la maison! A qui il appartient, Dieu seul peut le savoir: il n'y a que deux lettres gravées dessus, deux M., et ce qui me met encore le plus mal à mon aise, c'est qu'elles font juste mon nom, Moïse Matthey! Est-ce qu'on ne dirait pas que j'ai profité de ça pour faire croire que le coffret a été mien de tout temps? Trouver celui à qui on l'a volé, ce serait bien de la chance; mais on peut essayer; ça ne te coûterait que la peine de demander à droite et à gauche dans les endroits où tu passeras. Comme qu'il en soit, ne me le rapporte pas. Fais-en plutôt « de » cadeau à une pauvre femme de par là, n'importe laquelle, pourvu qu'elle soit pauvre, et mets ces dix batz dedans. Comme ça, j'aurai la conscience en repos.

Pendant que l'ancien se déchargeait le cœur, Charles-Auguste avait pris le coffret et considérait avec sa femme les deux « M » taillées en bosse sur le « couvert » dans un entourage de feuilles curieusement travaillées. Il l'ouvrit, le referma pour en éprouver les charnières, et finit par le remettre sur la table en disant :

— Une belle pièce! Je m'informerai, père.

En ce moment on « toqua » à la porte.

— C'est le coup de la Monique; elle est joliment éduquée, pour une Bourguignote, dit l'ancien en remuant la tête. Entre, entre.

Et la Monique entra. Mais représentez-vous de quel air ébahi les deux hommes et la Justine la dévisagèrent, en voyant qu'elle avait repris son pauvre accoutrement de Bourguignote : le petit béguin tout jaune, sur ses cheveux noirs, son cotillon de peluche *retacouné* et ses gros sabots.

— Ah! ça, ma fille, fit l'ancien Moïse, les sourcils froncés, qu'est-ce que c'est à dire, cette mascarade ?

La pauvrette restait au milieu de la chambre, toute pâlotte, les yeux et la tête baissés et un petit paquet sous le bras. On voyait qu'elle n'osait pas se risquer à parler, crainte d'être étouffée par les pleurs.

La Justine vint vers elle, et la main sur son bras, lui dit doucement :

— Tu ne veux pourtant pas nous quitter, Monique ?

Elle fit signe que si, et avalant avec peine, finit par dire d'une voix étranglée : — il faut que je parte; laissez-moi partir!

— Pourquoi veux-tu t'en aller? tu ne te plais plus chez nous ?



— Oh! madame!

La Monique mit la main sur ses yeux, comme si elle allait éclater, mais elle se les essuya résolûment et releva la tête pour dire tout d'un trait:

— Vous avez tous été bien bons pour une pauvre fille comme moi, et tant que je serai en ce monde, je prierai de tout mon cœur le bon Dieu et la sainte Vierge de vous le rendre. Mais il faut que je m'en aille, et tout de suite! et s'il vous plaît, ma bonne dame Justine et vous, mes bons messieurs, ne me demandez pas pourquoi!

Dame Justine n'avait pas besoin de le demander, ce pourquoi. Elle comprenait: Henri n'avait plus pu se tenir de dire à la Monique: — Veux-tu être ma femme? — et elle qui était fière et qui avait du cœur, avait répondu « non », sachant bien qu'un fils de gros paysans, comme Henri Matthey, pouvait prétendre à mieux, et de crainte de n'être agréée comme bru que par charité.

S'il n'en avait tenu qu'à elle, la Justine, sûre d'être d'accord avec son mari, aurait dit sans balancer à la pauvre Monique:

— Reste; nous serons tout heureux et tout fiers de t'avoir pour fille!

Mais on ne pouvait rien faire sans le grand-père, et le grand-père ne soufflait mot; il se frottait le menton en fixant un coin de la chambre, comme pour ne pas se laisser attendrir. — J'aime la Monique tout autant que qui que ce soit, qu'il avait l'air de penser; mais l'honneur de la famille avant tout; et tant que Charles-Auguste n'aura pas été à Ornans et qu'on ne saura rien.....

Il lui vint une idée, comme la Monique lui tendait la main pour prendre congé.

— Qu'est-ce qui te presse tant, voyons, ma fille? On ne veut pas te forcer à dire tes secrets; mais reste au moins jusqu'à dimanche; est-ce qu'on se quitte comme ça au milieu de la semaine?

Elle secoua la tête en disant tristement:

— Ça ne se peut pas! merci! vous êtes bien bon; mais.....

Tout d'un coup elle s'arrêta, en fixant le coffret, que Charles-Auguste s'était remis à manier sans bien savoir ce qu'il faisait, parce qu'il avait les yeux un peu troubles.

Dans ceux de la Monique et sur toute sa figure désolée, il avait passé comme une « clairée » de soleil.

— Ce coffret, qu'elle fit d'une tout autre voix, comme essoufflée, est-ce que vous y tenez beaucoup?

Tout surpris, les deux hommes et la Justine la regardèrent dans le blanc des yeux.

— Oh! bien le contraire! répondit l'ancien; pourquoi ça, Monique? On dirait que tu en as envie?

— Oh! oui, si j'osais! c'est que.....



— *Monté!* ce serait avec bien du plaisir qu'on te le donnerait; mais vois-tu, je ne peux pas dire que ce soit le mien, quand même je l'ai payé de mon argent.

— Combien ?

La Bourguignote était venue tout près de la table, et elle passait doucement la main sur le coffret, comme on fait sur le dos d'un chat.

— Pas cher, répondit l'ancien : dix batz; pourtant c'est encore trop pour du butin volé; mais on dirait, Dieu me pardonne! que tu le connais, ce coffret!

— Si je le connais! qu'elle dit, en regardant tout le monde avec des yeux brillants. C'était celui de ma grand'mère!

Et elle le prit dans ses bras comme si c'eût été un petit enfant, en appuyant sa joue contre. Puis elle ôta de son cou un cordon avec une petite clef qu'elle fit jouer dans la serrure du coffret.

— En voilà une rencontre! cria l'ancien aussi heureux qu'ébahi. Quelle chance! le bon Dieu soit béni, que ce soit justement le sien! Mais c'est un vrai miracle!

— Peut-être pas tant que vous croyez, père! dit Charles-Auguste, en poussant un escabeau derrière la Bourguignote. *Sieds-toi*, Monique, et explique-nous un peu tout ça. Je crois que je comprends, moi.

— Il n'y avait rien dedans, je pense, Monsieur l'ancien, quand vous l'avez acheté de ces méchants soldats ?

— Ah! tu sais que je le tiens des Suédois? Non, il était vide et tout ouvert.

— J'étais là quand vous êtes rentré chez vous avec le coffret sous le bras. Ma grand'mère, continua-t-elle avec un soupir, m'avait toujours dit: Garde-la avec soin, ma cassette; — elle disait « cassette », elle. — Quand je n'y serai plus, cherche bien dedans! Et elle clignait des yeux, parce qu'elle aimait les cachettes, et aussi, pauvre mère-grand, parce qu'elle radotait un tantinet, à ce qu'on disait à Ornans. Mais n'importe! pourvu que je l'aie, le coffret, c'est tout ce que je demande; il me semble que je revois ma chère vieille grand'mère!

Et la bonne fille se mit à embrasser le vieux bois brun du coffret.

— Gage que tu as suivi les Suédois après qu'ils ont tout pillé par chez vous ? lui demanda la Justine qui s'était assise à côté de la Monique.

— Oui, dame Justine, c'est bien ça. Je vais tout vous conter, dit-elle en posant le coffret sur la table. Mère-grand était pauvre, mais honnête; moi je travaillais tant que je pouvais; quand on l'eut mise en terre, il vint un homme dur et mauvais qui entra dans notre mesure et qui dit en montrant un papier: Tout ce qui est ici est à moi: la maison, les meubles, tout. Et il me fallut partir, et sans le coffret; je suppliai l'homme de me le laisser; mais il ne voulut rien entendre. Même il le crut d'un grand prix parce que j'y tenais tant. Alors je lui dis: Si je vous sers de servante un mois durant, deux mois, voulez-vous me le rendre? — Nous verrons, qu'il me dit. Et j'entrai chez lui,



et j'y travaillai nuit et jour; c'était un maître dur et méchant: Dieu lui pardonne! Il est mort, à présent. La guerre est venue: on s'est battu à Ornans, on a brûlé, pillé; mon maître a été tué en voulant défendre son bien, et moi j'ai suivis de loin les soldats pour voir ce qu'il adviendrait du coffret de la grand'mère. Ils l'ont vendu avec le reste du butin à d'autres méchants hommes qui faisaient commerce des choses dérobées. Ceux-là, aussi, je les ai suivis, en me cachant d'eux, et c'est comme ça que j'ai fini par arriver dans votre village et que je vous ai vu, M. l'ancien, rentrer chez vous, le coffret sous le bras. Alors quand vous êtes allé au pré...

— Ah! ah! voilà l'affaire!

C'était Charles-Auguste qui criait ça en tenant en l'air deux ou trois papiers pliés qu'il tendit à la Monique. Tout le temps qu'elle avait parlé, Charles-Auguste avait examiné le coffret en dedans, en dehors, en essayant d'« engainer » la lame de son couteau dans toutes les fentes. Enfin, à « force d'essayer », il avait fait glisser du fond du « couvert » une planchette de sapin qui cachait les papiers.

La Monique les ouvrit l'un après l'autre, mais secoua la tête: — Il faudrait savoir lire, dit-elle avec regret, personne ne m'a appris.

— Voyons *voir*, fit l'ancien qui se dépêchait d'ajuster ses besicles. Mais il eut beau considérer le premier papier de loin, de près: — Je n'y vois goutte! qu'il dit d'un air vexé. Ça doit être du latin.

Le second, même histoire. Essayons *voir* celui-ci: « trois fait le droit ». A la bonne heure! ce sera dur à *débioter*, ce grimoire, mais au moins c'est du français.

« Moi, soussigné, curé de Quingey, au diocèse de Besançon, à tous ceux qui les présentes pièces liront et orront, déclare les avoir duement et fidèlement transcrites des registres de la dite paroisse de Quingey pour servir en temps et lieu à qui de droit, c'est assavoir à dame Manon Morin et à Monique, fille de son défunt fils Anthoyne Morin, laquelle fille est née posthume, son dit père étant mort de peste huit mois après qu'il se fût épousé avec Anne-Marie Maréchal, ainsi qu'il appert des pièces plus haut nommées.

Fait et délivré la présente attestation et témoignage, le vingtième jour de may de l'an du Seigneur mille six cens et vingt.

Placide FLEURY, curé.

L'ancien avait eu de la peine à en venir à bout; mais c'est égal, il avait la mine joliment riante quand il releva ses lunettes pour regarder Charles-Auguste et la Justine!

— Ecoute, qu'il fit à la Monique en lui posant la main sur le bras; tu ne peux pas t'en aller avant qu'on sache ce qu'il y a dans ces deux autres papiers; il faut que je les porte à M. le ministre; lui ne sera pas embarrassé pour les lire, et sans lunettes, encore!



Mais la Monique se levait déjà et reprenait son air effarouché, quand on entendit un pas dans la cuisine, et Henry Matthey entra.

— Viens *voir* nous aider à retenir la Monique! lui cria joyeusement son grand-père. Elle veut partir à toute force.

Henri restait sur la porte à regarder tantôt la Monique qui baissait la tête, tantôt ses père et mère qui lui faisaient de petits signes d'encouragement comme pour lui dire: Va de l'avant! Mais il avait de la peine à se décider, sans doute parce qu'ayant eu sa *reboquée* le matin, il savait à quoi s'en tenir.

— Si elle ne veut rien de nous, qu'il finit par dire comme si les mots l'étranglaient, qu'est-ce qu'on veut que j'y fasse? Peut-être bien que si je n'étais pas dans la maison, elle y resterait!

— Tâche *voir* de ne pas prendre le mors aux dents, garçon! prononça sévèrement Charles-Auguste. Ne vois-tu pas que tu la fais pleurer?

— La Justine avait fait rasseoir la pauvre fille et lui parlait tout doucement à l'oreille.

L'ancien, lui, l'air tout guilleret, remettait les papiers dans le coffret en disant:

— *Monté!* que vous êtes jeunes! par bonheur qu'il y a des gens d'âge dans la famille pour arranger vos affaires! Mamzelle Monique Morin, j'ai l'avantage, moi, Moïse Matthey-de-l'Etang, tout en mon nom qu'en celui de mon fils Charles-Auguste et de ma bru Justine née Montandon, de vous demander la faveur signalée de vouloir bien entrer dans notre famille, à titre de femme et épouse de cette mauvaise tête d'Henri Matthey ici présent.

Du coup, la mauvaise tête quitta sa mine d'enterrement et le seuil de la porte! En deux enjambées il fut vers sa mère et la Monique.

— Ose encore dire non, à présent que tout le monde en est! qu'il cria dans l'oreille de la Monique — c'est-à-dire à la place où était son oreille le moment d'avant; pour lors on ne voyait plus que le fond du béguin, tout le reste étant caché dans le giron de dame Justine.

La fillette tourna un petit peu la tête, juste à point pour montrer un œil et un coin de joue. Ce qui me fait croire que l'œil ne disait pas non, c'est que sur le coin de joue quasi aussi rouge que la coiffe, notre Henri.... bah! est-ce que j'ai besoin de le dire? ça va tout seul, et vous auriez fait comme lui!

C'est comme le reste de l'histoire: ce serait la gâter que d'y vouloir *apondre* une fin, comme par exemple qu'Henri Matthey et sa Bourguignote furent heureux « pire » que des rois, et qu'ils eurent beaucoup d'enfants! est-ce que ça ne va pas sans dire? la preuve, c'est que les Matthey-de-l'Etang ont crû et multiplié depuis lors, que c'est une bénédiction! A leur santé!

— Et à la vôtre, Félix-Henri!

— Bien obligé! mais ce n'est pas le moyen de la conserver, que de veiller



---

« outre heure », comme vous m'avez fait faire à mon âge ! Moi, je vais me réduire. D'ailleurs on ne voit plus rien du feu qu'un petit point rouge.

— Attendez *voir* au moins, Félix-Henri, de savoir si celui des Ponliers brûle encore.

— Bah ! est-ce que je ne le verrai pas en allant à Marmoud ? Et puis, qu'est-ce que ça prouverait ? Qu'ils y ont mis plus ou moins de fagots et de *dâzons* que nous, rien d'autre. Pour ce qui est de savoir lesquels aiment le mieux Sa Majesté, ce n'est pas à ça qu'on peut le mesurer, pas plus qu'à la quantité de bouteilles qu'on vide en son honneur. Vous ne me ferez pas croire que M. le régent et M. le ministre aiment moins le roi, parce qu'ils sont allés se coucher à une heure décente. Par ainsi, *bouna né !* (bonne nuit !) et si vous laissiez un petit peu de « Cortailod » à Jonas Maire pour l'année prochaine, il n'en serait que meilleur !

O. HUGUENIN.

---

## MARTEAUX DE PORTES

(AVEC PLANCHE)

---

Selon Viollet le Duc, « les premiers marteaux de porte ou heurtoirs paraissent avoir été de petits maillets suspendus extérieurement aux huis des portes. Les anneaux de fer attachés à des têtes de bronze en dehors des portes depuis une époque très ancienne, servaient également de heurtoirs, car ils sont souvent munis d'une boucle en partie renflée qui frappait sur une grosse tête de clou. Ces anneaux facilitaient le tirage des vantaux lorsqu'on voulait fermer la porte ; de plus, ils étaient, dans certaines églises, un signe d'asile. »

Le plus ancien heurtoir daterait du XI<sup>me</sup> siècle, il est encore attaché à la porte de la cathédrale du Puy. Un autre, très remarquable, se voit à la cathédrale de Trani (Apulie). Un autre du XIII<sup>me</sup> siècle se trouve à la cathédrale de Noyon. Un des plus caractéristiques, de style gothique du XIII<sup>me</sup> siècle, orne l'une des portes de la cathédrale de Bourges.

Les heurtoirs à anneaux paraissent avoir été destinés particulièrement aux églises ; ceux des maisons d'habitation furent primitivement



des marteaux suspendus au moyen de deux tourillons. Ils étaient très simples et ornés de gravures au burin sur la tige du marteau, ainsi que sur les boucles servant à maintenir les tourillons. Au XV<sup>me</sup> siècle, ils deviennent d'un usage plus général et sont formés de marteaux suspendus frappant sur une tête de clou, mais peu à peu ils s'ornent de personnages, d'animaux et d'armoiries. Puis, comme toutes les choses complétées par l'art, ils deviennent des motifs pour la décoration, se compliquent et se déforment même. A partir du XVI<sup>me</sup> siècle, on revient aux heurtoirs en forme d'anneau pour les portes d'hôtels, de maisons bourgeoises ou rurales.

L'art de la ferronnerie fut particulièrement pratiqué avec talent dans les Flandres, en Allemagne et dans la France du Nord.

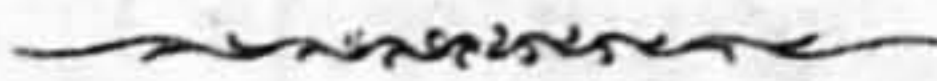
Au XV<sup>me</sup> et au XVI<sup>me</sup> siècles, l'art suisse et l'art allemand se confondent et nos ouvriers ont été dans ce genre, comme dans d'autres, inspirés par un courant qui soufflait partout à ce moment. Il serait difficile de définir les pièces de fabrication nationale; il est évident cependant que des ouvriers suisses ont produit les beaux heurtoirs qu'on remarque encore à Zurich, à Lucerne et dans plusieurs autres villes.

Le canton de Neuchâtel possédait aussi de nombreux heurtoirs; beaucoup ont malheureusement disparu. Ceux que nous reproduisons, d'après les dessins de M. Alb. Vouga, sont vraisemblablement de fabrication neuchâteloise. — Le premier, représenté au quart de sa grandeur, est en bronze; il date du commencement du XVII<sup>me</sup> siècle, certaines parties sont exécutées au repoussé. C'est un morceau de style indéterminé qui rappelle les ornements de nos bahuts rustiques: il décore actuellement la porte du musée de Boudry.

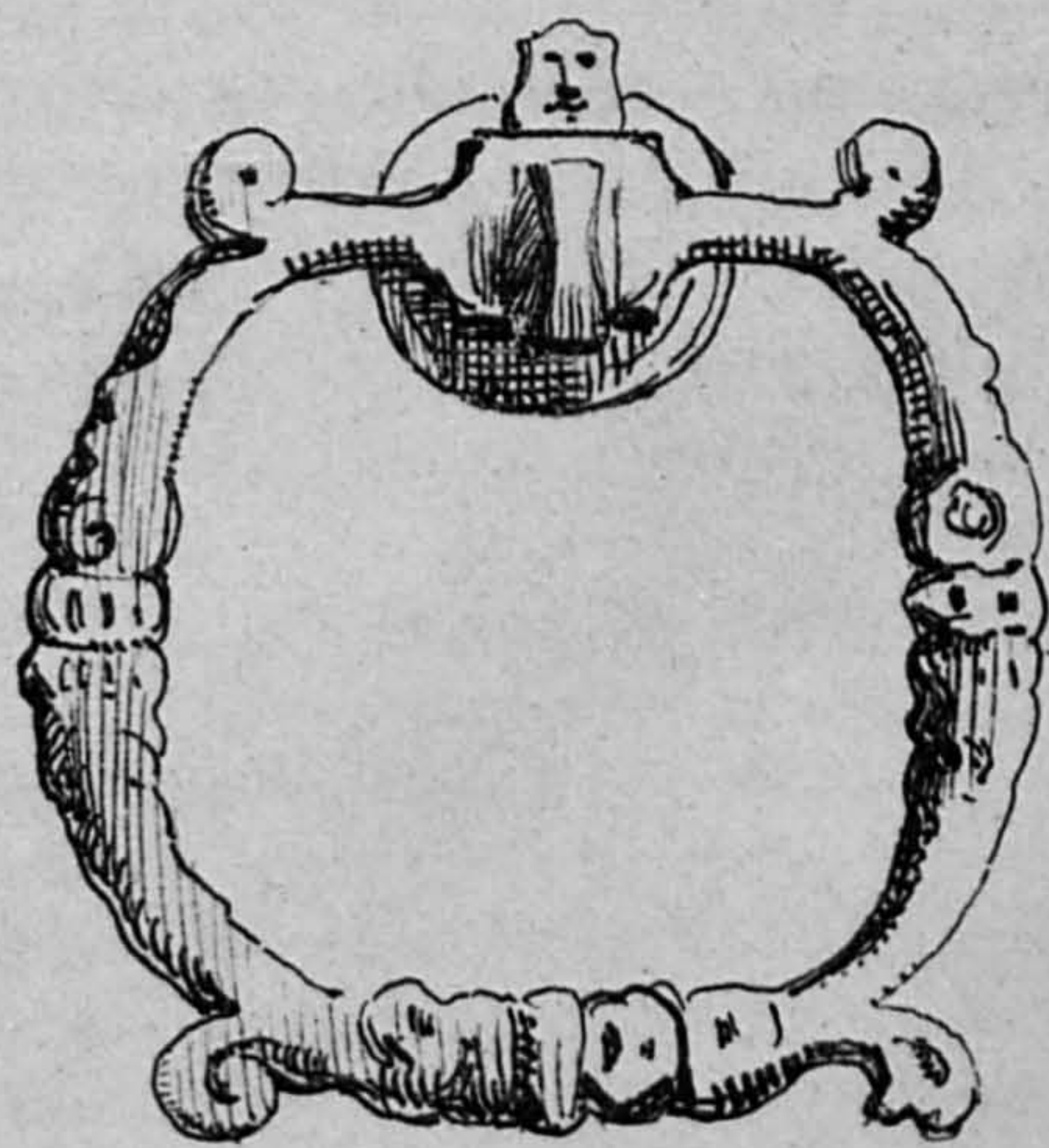
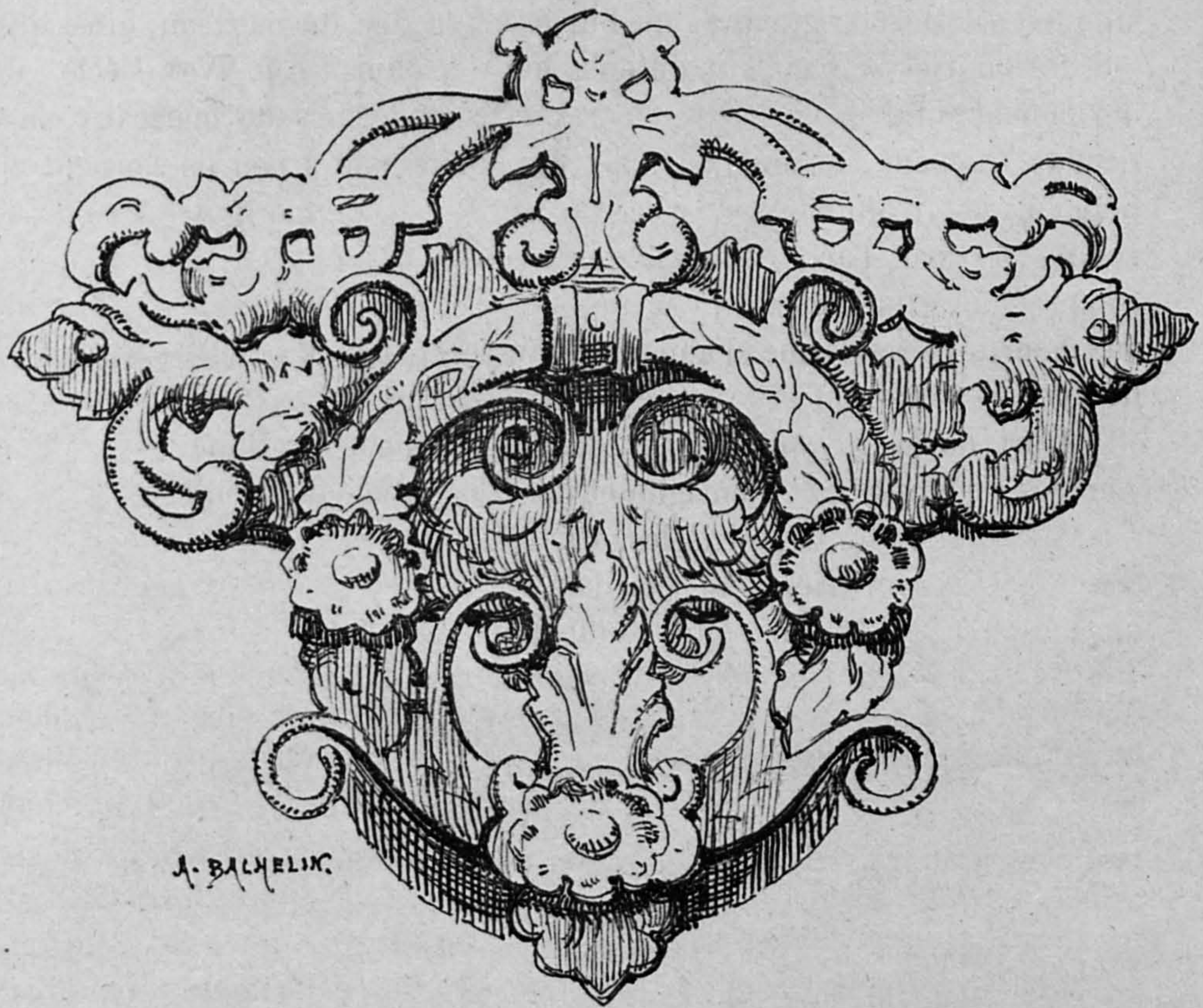
Le plus petit, également en bronze, qui provient de la maison Vouga à Cortaillod, nous paraît être du XVIII<sup>me</sup> siècle.

Dans un précédent article sur l'ébénisterie neuchâteloise, nous nous sommes adressé au patriotisme de nos concitoyens en leur rappelant que le musée historique est destiné à conserver les souvenirs du passé. Nous le faisons aujourd'hui pour les ouvrages de serrurerie et de ferronnerie.

A. BACHELIN.







Marteaux de porte  
D'après M. Alb. Vouga.



# NEUCHÂTEL

ET

## LE LAC DE BIENNE

Discours prononcé à l'Île de Saint-Pierre, dans la réunion de la Société d'histoire,  
le 16 juillet 1888.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'octobre 1888, page 223.)

### V

Rousseau commençait à se croire en toute sûreté, quand, subitement, sans avis préalable, il reçut du bailli de Nidau, de la part de leurs Excellences de Berne, l'ordre de sortir immédiatement de l'île et de leurs États. « Je crus rêver », s'écrie le pauvre homme. Le bailli, M. de Graffenried, s'était personnellement montré fort gracieux; nombre de Bernois l'étaient venu voir; on était à l'entrée de l'hiver, il était infirme: cet arrêt d'expulsion devait être un malentendu. Il écrivit au bailli pour demander un peu de répit, puis adressa à DuPeyrou ce billet:

Île de Saint-Pierre, 17 octobre 1765.

On me chasse d'ici, mon cher hôte... Je me détermine à passer en Angleterre... J'aurais grand besoin de tenir conseil avec vous, mais je ne puis aller à Neuchâtel. Voyez si vous pourriez par charité vous dérober à vos affaires pour faire un tour jusqu'ici.

DuPeyrou accourut sans doute, car je ne trouve pas de réponse écrite à ce billet désespéré. Entre temps, Rousseau avait adressé au bailli une nouvelle supplique, qui fait sourire par sa candeur:

Qu'il plaise à leurs Excellences que je passe en prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux ou tel autre lieu de leurs États... J'y vivrai à mes dépens... Je me soumetts à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au dehors... Seulement qu'on me laisse, avec l'usage de quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, et je suis content... La vie orageuse que je mène sans relâche depuis plusieurs années, serait terrible pour un homme en santé; jugez ce qu'elle doit être pour un pauvre infirme, épuisé de maux et d'ennuis, et qui n'aspire qu'à mourir en paix.



Berne répondit par l'ordre de quitter l'île dans les vingt-quatre heures : « Je m'empressai, dit Jean-Jacques, de sortir de ce pays d'iniquité, laissant Thérèse hiverner à l'île, et mettant mes papiers en dépôt dans les mains de M. DuPeyrou. Je fis une telle diligence que, dès le lendemain matin, je partis de l'île, et me rendis à Bienne encore avant midi. »

L'auteur anonyme déjà cité donne de curieux détails sur le dernier jour de Rousseau à l'île de Saint-Pierre :

Le soir avant son départ, il voulut aller revoir encore une fois tous les lieux qu'il avait aimés et leur dire un dernier adieu. Le souper était servi depuis longtemps et ses hôtes réunis l'attendaient dans un triste silence, lorsqu'il revint de sa promenade solitaire, les yeux encore rouges de larmes. Le repas fut court et la gaieté loin d'y présider. Des soupirs et même des sanglots mal étouffés interrompaient le peu de mots qu'on s'efforçait de s'adresser réciproquement. Bientôt on se leva de table; alors Rousseau se fit apporter son luth(?) et chanta d'une voix altérée des couplets qu'il avait faits probablement le jour même, pour exprimer à ses hôtes, au moment de s'en séparer, sa reconnaissance et ses regrets. La sœur de la receveuse, présente à cette scène d'attendrissement mutuel, avait retenu quelques-uns de ces couplets et le sens des autres; on a tâché, d'après ses indications, de restituer le texte de la romance entière...

Chers amis, le sort m'entraîne :  
Demain, mon cœur déchiré,  
De regrets amers navré,  
Va rompre sa douce chaîne,  
Et se livrer sans appui  
Aux traits que dardent sur lui  
La calomnie et la haine.

Adieu, retraite chérie,  
Où, des méchants oublié,  
Sous les yeux de l'amitié  
Je laissais couler ma vie...

Adieu, paisible rivage,  
Où le sort, plus indulgent,  
Déposa pour un moment  
Les débris de mon naufrage;  
Lieux charmants dont la douceur  
Ranimait mon faible cœur  
Fatigué d'un long orage.

. . . . .  
. . . . .



Le jour après — c'était le 24 octobre — Rousseau partit de grand matin, accompagné de tous les gens de la maison et de quelques amis qui étaient venus pour le voir encore une fois et qui le suivirent jusqu'au bateau, en faisant les vœux les plus tendres pour son repos et pour son bonheur.

Que faut-il croire de cette scène? La romance, tout au moins, me paraît bien apocryphe. Mais le reste est assez vraisemblable : c'est à peu près ainsi qu'ont dû se passer les choses et que Jean-Jacques a dû prendre congé de la plus aimée de ses retraites.

## VI

A Bienne, qui était une ville libre, Rousseau trouva diverses personnes qui l'engagèrent à y demeurer : « Je reste à Bienne, résolu d'y passer l'hiver », écrit-il le 27 octobre à DuPeyrou. Le lendemain, nouveau coup de théâtre : « On m'a trompé; je pars demain avant qu'on me chasse. Je vous recommande ma pauvre gouvernante. Je n'ai pas même le temps de respirer, ni la force. »

Rousseau prête une attitude fort équivoque à Wildremet et à ses autres amis biennois; il paraît les accuser de trahison. Il faut croire que, sincères le dimanche, ils tremblèrent le lundi devant les menaces de Berne.

Votre billet, répond DuPeyrou, a été un coup de foudre pour moi : voilà donc à quoi se sont réduites les douces idées que votre séjour à Bienne m'avait fait concevoir. Combien j'ai regret que vous n'ayez pas cédé à mes désirs en venant passer votre hiver chez moi!... Tranquillisez-vous sur M<sup>me</sup> LeVasseur et sur tous les objets qui pourraient vous donner de la sollicitude. Tant que j'aurai un souffle de vie, ce qui vous est cher me le sera... Cher citoyen, je vous embrasse, le cœur pénétré d'amertume, de tendresse et d'inquiétude... Dieu soit votre guide et votre soutien. Mon cher citoyen, pardonnez-moi mes faiblesses! Vous auriez besoin de consolations et de fermeté, et je ne vous console ni ne vous soutiens. Mon cœur est déchiré, et quand il faut s'armer de courage, je n'ai que des larmes à vous donner.

DuPeyrou fut le meilleur des amis; il le fut assez pour dire à Rousseau la vérité sur Thérèse. Le passage suivant nous fait entrevoir et la vulgarité bavarde de cette femme et l'opinion que les amis de Rousseau avaient d'elle; Rousseau venait de s'arrêter à Bienne, quand DuPeyrou lui adressa le délicat avertissement que voici :

Laissez-moi, mon cher citoyen, vous dire encore quelque chose qui me paraît bien essentielle à votre repos et à l'agrément de votre séjour à Bienne.



M<sup>lle</sup> LeVasseur, qui vous est sincèrement attachée, doit se défier quelquefois de son zèle, qui par excès peut devenir amer. Qu'elle évite autant que possible des liaisons avec des femmes, dont les suites sont toujours des dits et des redits qui troublent plus la paix intérieure que toutes les persécutions. Mon cher ami, je voudrais que votre grande sensibilité fût ménagée. Encore une fois, je supplie M<sup>lle</sup> LeVasseur d'éviter toute liaison avec des femmes, et surtout de chercher, comme elle le désire, à répandre sur votre vie privée toute la paix qui manque à votre vie en tant qu'auteur. Elle n'y réussira qu'en évitant tout propos de femmes, tout rapport de ceci ou de cela. Entre nous, je suis fâché que l'on dise qu'à son passage à Brot, elle ait parlé peu convenablement du châtelain Martinet. Il ne faut souvent qu'un mot peu réfléchi pour attirer la haine de gens qu'on ne croyait pas avoir offensés... Mon cher citoyen, s'il n'était question de votre repos, je me serais tû...

Cette lettre confirme ce qu'on a dit souvent, à savoir que la tenue et les discours de Thérèse ne contribuaient pas à créer des sympathies au grand homme qui l'avait choisie pour compagne. Cela n'empêche pas l'excellent DuPeyrou de prendre soin d'elle pendant les quelques mois qu'elle passe encore seule à l'île. Elle est plusieurs fois mentionnée dans les lettres échangées entre les deux amis : « Je vous suis très obligé, écrit Rousseau de Strasbourg, de m'avoir donné des nouvelles de cette pauvre fille. N'en recevant dans son île de personne, elle devait s'y croire abandonnée. »

Avant de partir, Thérèse acquitta, avec le secours de DuPeyrou, une dernière dette de Rousseau envers ses hôtes de l'île. Le philosophe avait promis, dans l'accord conclu pour sa pension, une étrenne à la receveuse. Il chargea DuPeyrou de l'aider à trouver pour elle « quelque cadeau honnête qui ne passât pas trente à trente-six francs de France ». En décembre, DuPeyrou l'avise du résultat de sa commission : « J'ai envoyé à M<sup>lle</sup> LeVasseur une petite tabatière d'argent achetée à Berne pour quinze francs, valeur de Suisse. Je lui avais déjà remis des mitons de soie. Ainsi, voilà vos commissions remplies pour l'île de Saint-Pierre. »

Telle est, dans la correspondance des deux amis, la dernière mention de l'île. On ne sait ce qu'il faut louer davantage, de la scrupuleuse probité de Jean-Jacques, qui, au milieu de ses malheurs, songe aux étrennes promises à la receveuse, ou de l'amitié minutieusement délicate et fidèle de DuPeyrou, qui, dans les grandes et les petites choses, veille comme une Providence aux affaires du pauvre fugitif.

Il faut bien savoir en convenir, Messieurs : si l'on a pu avec justice mettre une large part des infortunes de Rousseau au compte de son



caractère ombrageux et de son imagination malade, il eut pourtant trop de droit de se plaindre des hommes. S'il fut passionnément aimé, il fut aussi cruellement haï. Que ne laissait-on ce malheureux génie achever sa carrière dans la poétique retraite où son âme orageuse avait trouvé la paix ! L'île de Saint-Pierre semblait être l'asile que le Dieu des miséricordes réservait au vieux lutteur blessé. Dans une remarquable étude sur Rousseau, un écrivain genevois digne de parler de lui, M. Amiel, a ingénieusement montré quelle place les îles ont tenue dans la destinée de Jean-Jacques :

Rousseau fuit les salons et les villes et cherche les solitudes agrestes. C'est là, seulement, qu'il entend sa voix intérieure ; il sait ce qu'il fait en s'isolant. L'isolement, et si l'on me permet ce néologisme, *l'insularité*, est sa meilleure protection. Rousseau, qui mettait le *Robinson* au-dessus de tous les autres livres, s'est toujours senti attiré par les îles. Nul séjour ne l'a plus enchanté que l'île de Saint-Pierre. Après l'avoir quittée, son refuge est la Grande-Bretagne ; mais cette île était trop vaste. A plusieurs reprises, l'ermite de Montmorency a fait des démarches peu connues pour émigrer en quelque île de la Méditerranée : il a songé à Minorque, à Chypre, à la Corse. C'est une harmonie secrète qui a fait déposer sa dépouille dans l'île des Peupliers, à Ermenonville, et plus tard ériger à Genève sa statue dans l'île qui porte son nom. Quel est, en effet, le symbole le plus naturel du génie de Rousseau ? Une île volcanique émergeant de l'immensité bleue, avec son panache de fumée, une ceinture d'écume, un manteau de verdure et une couronne de fleurs.

Un poète du Jura bernois, qui est aussi un savant archéologue, M. Xavier Kohler, a chanté le lac de Biemme, « avec ses deux îlots fleuris. »

Pour éterniser ta mémoire,  
 Mon beau lac, une grande gloire  
 A jamais t'a mis en honneur.  
 Sous cet ombrage solitaire  
 Rousseau vint oublier la terre  
 Et cueillir un jour de bonheur.

Avant 1765, en effet, l'île de Saint-Pierre était inconnue : le court passage du génie l'a rendue célèbre dans toute l'Europe. Dans un roman publié en 1803, et écrit, dit-on, en collaboration avec M<sup>me</sup> de Charrière, M<sup>me</sup> Morel de Gélieu décrit un bal dans l'île de Saint-Pierre et met dans la bouche d'un de ses personnages ces paroles : « Quel étranger ne se détournerait pas de sa route pour rendre hommage au souvenir de Rousseau dans son île chérie ? *On ne perd pas les moments que l'on consacre à ce culte si doux.* »



Puissiez-vous, Messieurs, partager cette opinion de la romancière et me pardonner la longueur de ce discours en faveur du pauvre Jean-Jacques, que la cruauté de ses infortunes me rend presque aussi cher que la magie de son style incomparable. Tout à l'heure, mon ami M. Bachelin vous montrera, sans sortir de cette île, les traces de ce culte singulier de Rousseau, dont la ferveur a conduit ici la barque de tant de pèlerins illustres. Pour moi, j'ai achevé de mon mieux la tâche que je me proposais : à savoir de vous rappeler combien de liens historiques unissent, à travers les siècles, l'île de Saint-Pierre et les rives de ce beau lac au pays de Neuchâtel. Les Bernois qui m'écoutent ne m'en ont point voulu, j'en suis sûr, si j'ai montré qu'autrefois le nom et la puissance de Neuchâtel s'étendaient jusque sur ces rivages. Voilà bien des siècles de cela, et Berne a regagné sur nous assez de terrain pour nous pardonner de nous souvenir !

Philippe GODET.

## BÉROCHAUX ET STAVIACOIS

(Suite et fin. — Voir la livraison d'octobre 1888, page 230.)

Par quels nouveaux moyens et quelles influences mises en jeu, en arriva-t-on à retourner les Bérochaux, *de même que leur seigneur* ? Dieu le sait et quelques-uns des contemporains aussi. Mais deux mois plus tard, le 20 septembre 1531, après une délibération des prud'hommes des cinq communes de Gorgier, St-Aubin, Sauges, Fresens et Montalchez, dans le temple de St-Aubin, le *plus* se déclarait pour la Réformation, et Claude Clerc était désigné comme premier pasteur <sup>1</sup>.

Et non seulement la Réforme fut introduite à la Béroche, mais à Provence aussi. Seulement les gens de Provence revinrent en majorité, pour un certain temps, au catholicisme, après la bataille de Cappel, profitant

<sup>1</sup> Celui que Farel, dans sa correspondance avec le pasteur de Bôle, Christophe Fabry, désigne ainsi : « Claudium apud Albinum admonebis, etc. » Lettre du 29 mai 1535, autographe à la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel.



de l'état d'accablement très grand dans lequel Berne tomba à l'issue funeste de cette guerre civile. On lit en effet le paragraphe suivant dans une pièce contemporaine, écrite par le pasteur de Concise, Pierre Masuyer, de la paroisse duquel dépendaient Vaumarcus et Vernéaz.

Ceux de Provence avaient eux-mêmes déroché leur pierre sur laquelle ils disaient la messe, pour l'exhortation que leur fit le curé de Concise. Et puis, il avait été ordonné par Messieurs (*de Berne*), et eux avaient promis, qu'ils ne chanteraient plus leur messe. Lesquels s'en sont gardés jusques Messieurs (*de Berne*) sont allés là-bas à la guerre (*de Cappel, 11 octobre 1531*). Mais après, le jour de Toussaint (*1<sup>er</sup> novembre 1531*), le prêcheur de St-Aubin<sup>1</sup> alla là pour prêcher; mais ils le poussèrent dehors par force... et firent mes-sayer... et persévèrent encore à présent, ce dimanche 26 de novembre... Donc, pour la violence qu'ils firent le dit jour de Toussaint, au prêcheur, il n'y est plus osé retourné... Et encore, les dits de Provence disent que tous ceux qui disent mal de la messe sont tous méchants, nonobstant que leur prêtre, dom Jaques, en leur présence, confessa, devant le prêcheur de Concise, que sa messe est fausse et contre la sainte Ecriture. Et il dit ainsi: « Je crie merci à Dieu de ce que jusqu'à présent je l'ai offensé, et promets à Dieu et à vous que jamais je ne dirai messe. » Et eux voyant ce, dérochèrent l'autel. Mais ils l'ont bien remis depuis...<sup>2</sup>

A la date du 2 mars 1532, les partisans de la Réforme, à Provence, adressèrent la lettre suivante à Berne<sup>3</sup>:

A nos très redoutés et souverains seigneurs, Monseigneur l'Avoyer et Conseil de Berne.

La paix et miséricorde de Dieu soit avec vos âmes!

Nos très redoutés et souverains seigneurs. Si humblement que possible est, à vos bonnes grâces nous nous recommandons. Comme ainsi soit que, selon vos ordonnances, pour ce que nous étions assez bon nombre, l'on nous ait prêché, annoncé et déclaré la sainte, pure et véritable Parole de Dieu, laquelle nous avons ouïe de bon cœur, avec toutes actions de grâce; — toutefois, depuis certain temps en ça, le curé de St-Aubin<sup>4</sup> nous a délaissés, sans la déclarer, comme par avant il avait accoutumé faire: dont nous sommes désolés et grandement déplaisants.

Pour quoi nous n'avons recours sinon à vous, vous priant, pour l'honneur de Dieu, que, par votre moyen, nous ayons un homme pour nous déclarer le

<sup>1</sup> Claude Clerc.

<sup>2</sup> Original aux Archives bernoises.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Herminjard dit: « *C'est-à-dire le pasteur de St-Aubin, Claude Clerc.* » Il y a là une erreur: n'est-ce pas plutôt l'ancien curé H. Luisandy, lequel avait abandonné puis repris le catholicisme? — On ne comprendrait pas pourquoi, un peu plus bas, la lettre parle du *prédicant de St-Aubin*.



saint Evangile, ou le prédicant de St-Aubin ou un tel qu'il plaira à votre Seigneurie; car nous désirons de tout notre cœur de vivre selon icelle, à notre pouvoir, comme vous faites, et tel est le propos de beaucoup de ceux du village de Provence, qui ne sont point compris dans cette lettre. Donc il serait grand déplaisir si iceux et nous étaients privés de la Parole de Dieu.

Sur quoi, il vous plaira avoir bon avis et regard, pour l'honneur de Celui qui nous a tirés à la connaissance de vérité, auquel nous prions, nos très redoutés Seigneurs, qu'il vous donne sa sainte grâce et, en santé, bonne et longue vie.

Ecrit à notre village de Provence, ce 2<sup>me</sup> jour de mars 1532.

Par les tous vos pauvres et obéissants sujets tenant la part de saint Evangile, à Provence, nommément :

Claude *Gatoillat*, Jaques *Girart*, Claude *Humbertin*, Jehan *Rollin*, Vuillème *Gatoillat*, Guillaume *Perrin*, Pierre *Bastard* et plusieurs autres. »

La réponse fut favorable, comme on le voit par les recès de Grandson, à la date du 5 mars 1532 :

De la part de Monsieur de Vaumarcus et ses sujets de St-Aubin, a été exposé et demandé à mes dits seigneurs ambassadeurs (*de Berne*), les devoir délaisser et jouir des fruits, dîmes et revenus... lesquels se peuvent mouvoir et être de la chapelle de St-George de Provence, filiole et dépendante de la mère église du dit St-Aubin; et c'était pour entretenir et sustenter les prédicants de la sainte Evangile, comme déjà avait été accoutumé.<sup>1</sup> »

On trouve encore le passage suivant dans une requête que « les envoyés des cinq villages de Gorgier, St-Aubin, Fresens, Sauges et Montalchez » présentèrent à LL. EE. de Berne, vers la fin de *mars 1532*<sup>2</sup> : « Iceux, vos dits humbles *bourgeois*<sup>3</sup> ont pourvu les dits de Provence... de ministre idoine qui les va prêcher de meilleure heure que par avant...<sup>3</sup> »

Le ministre idoine qui allait prêcher à Provence était le prédicant de St-Aubin lui-même. C'est au moins ce qui résulte d'une lettre de Guillaume Henry, de Cortailod, second pasteur de St-Aubin, à LL. EE. de Berne, dans laquelle il dit que pendant les quatorze premières années de son ministère (donc jusqu'en 1552), le dimanche il prêchait son sermon à Provence, ensuite le prêtre disait la messe et autres cérémonies papales; les revenus de la chapelle de St-George se partageaient

<sup>1</sup> Copie contemporaine aux Archives vaudoises.

<sup>2</sup> Cette date de 1532, indiquée par Herminjard, est-elle bien exacte? car le traité de bourgeoisie de Berne avec les Bérochaux date de 1561 seulement. Ne serait-ce pas bien plutôt 1572 ou 1582? C'est ce que nous croyons. F. C.

<sup>3</sup> Original aux Archives bernoises.



entre eux, mais le prêtre n'avait rien des revenus de la cure de St-Aubin, rière la seigneurie de Gorgier, et comme un oisillon auquel on aurait pris son chenève était fort déplumé.

Il ne paraît pas que l'évolution religieuse accomplie par les Bérochaux ait eu pour premier résultat de rompre leur combourgeoisie avec Estavayer, car il se trouve aux archives de cette ville un titre du 7 août 1532, signé Pierre Dumoulin, où il est dit qu'en vertu de l'ordre donné par le Conseil d'Estavayer, au sujet des contributions pour les fortifications et bâtiments de la ville, les habitants de la paroisse de St-Aubin, en qualité de ressortissants d'Estavayer, avaient déjà livré, pour leur part, à Jaques Chaney, gouverneur d'Estavayer pour cette année, quatre douzaines de planches, quatre douzaines de pennes renforcées et autant de chevrons, promettant de livrer encore et au plus tôt au même gouverneur, pour le service de la ville, huit douzaines de planches avec deux douzaines de pennes et de chevrons <sup>1</sup>.

Mais de nouveaux faits vinrent changer la situation de fond en comble.

\* \* \*

La ville d'Estavayer avait obtenu, au commencement de 1533, du duc Charles III de Savoye, l'autorisation de percevoir de tout étranger qui achèterait des grains dans le mandement d'Estavayer, deux deniers par coppe de blé et un denier par coppe d'avoine, à appliquer à l'entretien des murs de la ville.

Comme on le sait, c'était alors l'âge d'or du régime prohibitif, et c'est un des aspects de la société féodale les moins connus. « Quand la guerre était l'état normal, quand la défense était la préoccupation dominante, tout le régime douanier consistait à prohiber la plupart du temps la sortie des marchandises de première nécessité. Les porter au dehors, c'était les porter à l'ennemi; c'était aussi frustrer le seigneur des droits qu'il percevait sur les ventes, qu'il percevait dans ses halles, ses marchés et ses foires. L'importation au contraire était libre; elle augmentait les ressources et les moyens de défense du fief, au lieu de les compromettre, et le seigneur n'y trouvait que du bénéfice. » Chacun ne devant et ne pouvant compter que sur soi-même prétendait produire tout ce qu'il lui fallait. Le système aboutit à ce paradoxe agronomique: la culture de la vigne au Val-de-Travers, essai dont on découvre encore les traces aujourd'hui.

<sup>1</sup> Archives d'Estavayer.



Dès que les habitants de la terre de Gorgier eurent appris, par leur propre expérience, que ce droit de sortie pesait aussi sur eux, ils envoyèrent quelques députés de leurs communes pour représenter de leur part au Conseil d'Estavayer qu'en qualité de ressortissants de cette ville, ils ne devaient, pas plus que les bourgeois mêmes d'Estavayer et comme de toute ancienneté, être assujettis à cette nouvelle imposition.

On leur répondit qu'aussitôt qu'ils auraient reconnu de nouveau, par un acte authentique, comme ils l'avaient fait en 1398, 1464 et 1490, vouloir et devoir être du ressort d'Estavayer, ils seraient exempts de cet impôt, comme tout autre bourgeois et ressortissant. Sans instructions à cet égard, les députés répondirent cependant que les communes d'outre lac étaient prêtes à faire la reconnaissance demandée.

En conséquence, le 11 mai 1533, François Bulet, Jaques Bergier, le secrétaire Aymon Bugnon et le gouverneur Pierre Dumoulin, délégués de la ville d'Estavayer, passèrent le lac pour les formalités nécessaires.

Mais les Bérochaux, qui avaient eu le temps de se faire une opinion à ce sujet, « se refusèrent à toute nouvelle reconnaissance, alléguant pour s'en dispenser, différentes raisons dont la principale, qu'ils ne disaient pas, était sans doute cette antipathie réciproque qui s'était formée entre les catholiques et ceux qui suivaient la Réforme, que les paroissiens de St-Aubin venaient d'embrasser. <sup>1</sup> »

Cinq jours après, le 16 mai 1533, Claude de Neuchâtel obtenait la combourgeoisie de Fribourg. En outre, MM. de Fribourg, lui venant en aide dans ses embarras financiers, lui prêtaient la somme de 625 livres <sup>2</sup> pendant le premier semestre de 1533. De là, revirement complet de la part du sire de Vauxmarcus-Gorgier.

Disons ici que la conversion de Claude I<sup>er</sup> à la Réforme n'avait jamais été bien sincère. Dans le nouvel ordre de choses, il avait surtout en vue une opération financière, c'est-à-dire la prise de possession des biens et revenus de la cure de St-Aubin, appartenant à l'abbaye de St-Maurice en Valais et qui étaient quelque chose d'assez considérable, puisqu'en 1566 ils furent vendus par l'abbaye aux Bérochaux pour la somme de 200 écus d'or ou au soleil <sup>3</sup>, plus une rente annuelle de 6 écus d'or <sup>4</sup> à payer à LL. EE. de Berne et de Fribourg, enfin sous la

<sup>1</sup> Manuels du Conseil d'Estavayer et comptes du gouverneur Dumoulin.

<sup>2</sup> 2474 fr. en monnaie moderne. Comptes des trésoriers et manuels du Conseil de Fribourg.

<sup>3</sup> 2268 francs en monnaie moderne.

<sup>4</sup> Fr. 12 96 en monnaie moderne. En 1700, la moyenne annuelle du rendement de ces biens de cure était de 3155 livres.



réserve de payer par l'acquéreur le traitement d'un ministre idoine et satisfaisant pour prêcher la Parole de Dieu à St-Aubin, et d'un homme idoine, suffisant et savant pour y instruire la jeunesse.

La lettre suivante, adressée par les quatre gouverneurs des communes de la Béroche à LL. EE. de Berne, le 16 septembre 1533, va nous montrer quel avait été le plan des Fribourgeois, en recevant Claude de Neuchâtel au nombre de leurs combourgeois, en lui prêtant de l'argent et en le tenant ainsi sous leur dépendance <sup>1</sup>.

Aux Avoyer et Conseil de Berne.

La paix de Dieu soit avec vous.

Très redoutés, magnifiques seigneurs.

Plaise vous savoir que ce pendant que notre prédicant a été par devers vous, monseigneur de Vauxmarcus s'est transporté à St-Aubin, accompagné du secrétaire de Fribourg<sup>2</sup> et de l'un des banderets, avec autres châtelains, accompagnés d'environ trente-trois compagnons, avec coulevrines et autres bâtons<sup>3</sup>, lesquels étaient tant de Fribourg comme d'Estavayer et d'autres lieux, et a fait ouvrir les portes de notre temple et a mis en possession le fils du dit secrétaire de la cure de St-Aubin et, outre notre gré, par force et contre notre volonté, a fait chanter la chanson du diable que l'on nomme la messe.

Sur quoi, nous avons demandé justice premièrement à monseigneur de Vauxmarcus, lequel a défendu aux officiers tous offices et ne nous a voulu écouter. Nous sommes allés à Neuchâtel, au souverain, demander justice : l'on ne nous sait administrer justice parce que monseigneur de Prangin n'y est pas.

Et ainsi, nous n'avons recours sinon à Dieu et à vous, croyant que vous êtes de ses serviteurs, vous priant que pour l'honneur de Lui, vous nous veuillez aider, et que telle violence et force ne nous soit faite, contre Dieu, contre vos ordonnances et contre raison, attendu que nous sommes le plus et quasi tous de la part du Saint-Evangile, et que monseigneur de Vauxmarcus nous y a mis par la volonté de Dieu, que vous savez que vous nous en avez fait les remontrances, *tant par vos lettres que par vos ambassadeurs*.

Vous priant qu'il vous plaise avoir égard aussi envers ceux d'Estavayer qui sont si prêts pour nous faire force et qui nous déchassent quand nous y passons, avec pierres et autres bâtons, et menacent aucuns de nous de nous venir charger de nuit et nous noyer dedans le lac, le tout par dépit de l'Evangile, sans aucun déplaisir que leur ayons jamais fait.

Sur quoi, nous vous prions avec regard, afin que nous vivions en paix ,

<sup>1</sup> Grandes Archives de Neuchâtel, R 13-14. Lettre probablement écrite par le pasteur Claude Clerc.

<sup>2</sup> Antoine Krumenstoll.

<sup>3</sup> Autres armes.



selon que nous avons confiance en votre sagesse; priant Dieu, très redoutés seigneurs, qu'il soit avec vous.

Ecrit de St-Aubin, ce 16<sup>e</sup> de septembre 1533.

Les tout prêts à vous faire service,

Les quatre gouverneurs et tous tenant la part de l'Évangile à St-Aubin.

Le 18 septembre déjà, MM. de Berne répondirent, en envoyant aux Bérochaux la copie des deux lettres écrites le même jour à Claude de Neuchâtel, leur seigneur, et à monseigneur de Prangin, George de Rive, gouverneur de l'État, pour les mettre en état de « savoir tant mieux se conduire en l'affaire » et les exhorter à « persévérer dans leur sainte intention<sup>1</sup>. »

Voici ces lettres :

*Suscription*: A noble, magnifique seigneur, Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, notre bon ami et cher bourgeois.

Noble, magnifique seigneur, singulier ami et cher bourgeois.

Vous savez que nous avons porté et en *grands travaux, coustes et missions*, sur votre instance et requête, pour induire vos sujets de St-Aubin à accepter la sainte Parole de Dieu, ce que nous avons fait très volontiers, pour l'avancement de l'honneur de Dieu, comme nous sommes entenus, fait en tant que vous et les dits de St-Aubin jusques ici êtes demeurés en bonne paix et tranquillité par ensemble.

De quoi nous sommes été très joyeux, jusques à tant que nous avons entendu que, ces jours passés, vous vous êtes révolté<sup>2</sup>, et, à l'appétit d'aucuns<sup>3</sup>, vous êtes venu à St-Aubin, accompagné du secrétaire de Fribourg et de ses complices armés, et ouvert les portes de l'église et mis en possession le fils du dit secrétaire de la dite cure, par force et contre le vouloir des paroissiens. De quoi nous nous merveillons grandement et en avons plus grand regret que nous ne saurions dire.

Nous eussions bien pensé que, vu et attendu le molestement, aussi coustes et missions que nous avons eues pour l'amour de vous au dit affaire, aussi en contemplation de l'honneur de Dieu et du vôtre, vous eussiez mieux considéré le cas et non pas si facilement changé courage et propos, mais persévéré, comme à homme de bien appartient, nonobstant les troubles que par aventure vous avez eus à cause que vous aviez pris l'Évangile, desquels Dieu vous eût bien relevés en l'autre monde.

Pour autant, comme ceux qui désirent avancer votre honneur et profit en cestui et l'autre monde, nous vous prions et admonestons très acertes et par vigueur de la bourgeoisie en laquelle vous êtes entenu, qu'à vos promesses vous veuillez satisfaire et donner lieu, et vous retourner sur le chemin

<sup>1</sup> Minute originale aux Archives de Berne.

<sup>2</sup> Se *révolter* signifiait retourner à l'ancienne croyance.

<sup>3</sup> Allusion à MM. de Fribourg.



de vérité, et vos sujets de St-Aubin laisser en tel être qu'ils sont, sans les charger touchant la foi, en leurs consciences, afin que plus grands inconvénients ne surviennent. Et sur ce, votre réponse, par ce présent porteur, si vous le voulez faire ou non, pour en après y savoir mettre ordre nécessaire.

Datum, XVIII septembre anno XXXIII (1533).

*L'Avoyer et Conseil de Berne*<sup>1</sup>.

A noble, prudent George de Rive, seigneur de Prangin, et Lieutenant au Comté de Neuchâtel, notre singulier et grand ami.

Monsieur le Lieutenant, à vous nous recommandons.

Ils nous ont, les gouverneurs et ceux qui tiennent la partie de l'Évangile à St-Aubin, comme la copie des lettres ci-dedans incluses contient, écrit. De quoi nous vous avons bien voulu avertir, afin que vous y mettiez ordre, pour obvier à plus grandes fâcheries et inconvénients, et nommément tant comme Lieutenant de Madame de Longueville (*Jeanne de Hochberg*), votre maîtresse, notre très chère bourgeoise, aux dits de St-Aubin administrer justice contre iceux contre lesquels ils se plaignent, à cause de la violence, force et menaces qu'on leur a faites, et davantage, les préserver et garder que ci-après ils ne soient ainsi molestés et pressés, à cause de ce qu'ils veulent tenir la partie de l'Évangile, vu et attendu que, à l'instance du seigneur de Vauxmarcus, notre bourgeois, aux dits de St-Aubin, nous avons fait remontrance, en sorte qu'ils ont accepté la Parole de Dieu et sur cela jusques ici eu un prédicant. Dont nous nous merveillons du reculement que le dit seigneur de Vauxmarcus<sup>2</sup> présentement a fait. Et à cette cause, nous lui avons écrit comme vous voyez en la copie d'icelle lettre ici comprise, laquelle nous vous avons bien voulu envoyer pour y mettre ordre nécessaire, afin que plus grands inconvénients ne surviennent et que la souveraineté de ma dite dame (*Jeanne de Hochberg*) soit gardée. En cestui endroit, veuillez faire comme en vous nous nous confions et comme l'affaire le requiert.

Datum, XVIII septembre anno XXXIII (1533).

*L'Avoyer et Conseil de Berne*<sup>3</sup>.

L'intervention de Berne obligea Claude de Neuchâtel à remettre entre les mains du prédicant Claude Clerc la cure et les biens de l'église, et à renvoyer à Fribourg le nouveau curé Krumenstoll, de sorte que, peu après, les cinq communes bérochales, soit leurs ressortissants, suivirent tous le parti de l'Évangile.

Mais aidé de l'influence de Fribourg, Claude I<sup>er</sup> obtint de l'abbé de St-Maurice, une cession de ses droits sur la cure de St-Aubin<sup>4</sup>, et fit

<sup>1</sup> Minute originale aux Archives de Berne. Copie aux Archives de Neuchâtel.

<sup>2</sup> George de Rive, seigneur de Prangin, avait épousé Isabelle de Vauxmarcus, sœur cadette de la première femme de Claude de Neuchâtel, Marguerite de Vauxmarcus.

<sup>3</sup> Minute originale aux Archives de Berne. Original à celles de Neuchâtel.

<sup>4</sup> Archives du château de Gorgier. A 5, R 4.



un accord avec le prédicant, en vertu duquel le seigneur levait toutes les dîmes et cens ecclésiastiques et payait à Claude Clerc un traitement fixe en nature. Mais comme le sire de Vauxmarcus, très obéré, ne payait pas ce traitement régulièrement, ce fut une source de démêlés continuels entre Claude I<sup>er</sup>, puis son fils Lancelot, et le pasteur soutenu par les paroissiens. Ces derniers eux-mêmes soulevèrent des difficultés et soutinrent des procès avec leur seigneur au sujet du paiement de ces cens, dîmes et droits ecclésiastiques, jusqu'au moment où, comme je l'ai dit plus haut, les Bérochaux achetèrent à beaux deniers comptants tous les droits de l'abbaye de St-Maurice. Le pasteur Guillaume Henry était si irrité contre Lancelot de Neuchâtel, qu'il en était arrivé à prêcher en son sermon du matin (dimanche de Quasimodo) que « tous ceux qui tiennent des biens d'Eglise sont semblables aux Juifs qui jouèrent au jeu des dés la robe de Jésus-Christ, quand il fut crucifié. » Lancelot porta plainte mais ne put le faire condamner, les autres ministres l'ayant soutenu <sup>1</sup>.

\* \* \*

La solution des débats entre le seigneur Claude I<sup>er</sup> et ses sujets, au point de vue religieux, n'était pas de nature à renouer les liens d'amitié entre Estavayer et les ressortissants d'outre lac. Et les choses furent à deux doigts de se terminer — les Staviacois ayant le sang chaud, on l'a vu — d'une manière tragique, si l'on en croit un manuscrit aux Archives de Neuchâtel qui entre autres notes contient les lignes suivantes :

L'an 1612, un justicier de St-Aubin se souvenait qu'il y avait 56 ou 57 ans (?), les bourgeois d'Estavayer, avec quelques paysans, conspirèrent et se liguèrent ensemble pour venir une nuit mettre à feu et à sang les personnes et les villages de cette paroisse et des environs; mais que Dieu, par sa Providence, à l'heure que leurs bateaux et leur monde étaient prêts à partir pour exécuter leur projet, suscita une grêle et un si grand orage sur le lac qu'il furent obligés d'abandonner leur dessein et de se retirer chacun chez eux <sup>2</sup>.

Cependant le temps finit par amortir ces ressentiments, et lors du grand procès de 1554 entre les Bérochaux et leur seigneur Lancelot de Neuchâtel, fils de Claude *le Vieux* ou *l'Aveugle* <sup>3</sup>, les rapports entre les premiers et les Staviacois étaient des meilleurs, si amicaux qu'il fut question de renouveler le traité de combourgeoisie, ainsi que l'écrivait le sire de Vauxmarcus au gouverneur de l'Etat, J.-J. de Bonstetten.

<sup>1</sup> Grandes Archives, Liasse Y 15.

<sup>2</sup> Grandes Archives.

<sup>3</sup> *La Béroche*, pages 173-196.



Mes sujets pourchassent se faire bourgeois de MM. de Fribourg, afin d'abolir la prononciation (*de 1554*). Si ainsi était, vous n'eûtes jamais tant d'attédiation que vous aurez, car ils seront journellement après vous. Pour quoi je vous supplie d'envoyer quelqu'un commis de votre part, pour leur faire remontrance, car ils vont toujours en empirant, *et, sans moi*, du vivant de mon père, *ils auraient reconnu la bandière d'Estavayer*; et plusieurs fois, à leur postulation, les gouverneur et Conseil d'Estavayer sont venus pour les reconnaître. Le Gouverneur (*George de Rive*) mit peine et empêchement à telle folle entreprise; ainsi devez faire<sup>1</sup>. » (24 août 1558.)

Peu après, Lancelot envoyait une nouvelle lettre :

Il a fait si mauvais temps que je n'ai pu passer plus outre depuis Fribourg, à cause des rivières qui sont si grandes, mais suis été contraint m'en revenir à grand'peine jusqu'ici (*Vauxmarcus*). J'ai aussi bien voulu repasser par deça pour vous avertir de ce que j'ai entendu à Fribourg et à Estavayer, que trois de mes sujets de la seigneurie de Gorgier sont allés secrètement à Fribourg, s'enquérir du réachat de la dite seigneurie, *afin d'être hors de la sujétion de la souveraineté de ce comté*, qui serait chose intolérable et misérable et contrevenante à leur serment, avec diminution de la souveraineté. Vous savez quels gens ils sont. Les personnages s'appellent Guillaume Besançon, de Gorgier, Nicolas Dubois, de St-Aubin, et Pierre Porret, de Fresens. A quoi il vous plaira avoir avis et vous enquérir de l'affaire, principalement à Estavayer, chez leur hôte, nommé Laurent Gardian, car à moi n'est possible, causant la ligue qu'ils ont faite entre eux; sans votre aide je n'en saurai venir à bout<sup>2</sup>.

Les Bérochaux de 1558 croyaient que le droit de rachat que Fribourg avait voulu faire valoir en 1492, existait, et ils avaient formé le projet de l'acheter, de déposséder Lancelot de Neuchâtel de la seigneurie de Gorgier, et d'ériger la Béroche en un état semblable aux petites républiques suisses, sous le protectorat de LL. EE. de Fribourg. C'était une idée qui indiquait de bonnes têtes. Seulement le droit de rachat n'existait pas et la sentence arbitrale de LL. EE. de Berne avait terminé à tout jamais cette affaire. Lorsque les Bérochaux en furent assurés et qu'ils eurent reconnu que leur projet était irréalisable, ils se tournèrent du côté de Berne et, en 1561, conclurent un traité de bourgeoisie avec cette puissante république, — duquel je m'occuperai dans un article à venir. — Mais leur seigneur leur reprocha longtemps d'avoir voulu le déposséder de la terre de Gorgier, et, parmi ses nombreux griefs contre ses sujets, c'est celui qu'il rappelle avec le plus d'amertume: « Ils ont

<sup>1</sup> Grandes Archives, Liasse Y 15.

<sup>2</sup> Grandes Archives, Liasse Y 15.



pourchassé avec Messieurs de Fribourg, disait-il aux Audiences, pour trouver un rachat sur cette seigneurie, ce qu'ils n'ont pu faire; mais à eux n'a tenu. <sup>1</sup> »

Une chose à remarquer à la fin de ces trop longs articles, c'est la complète évolution qu'avait subie la politique de LL. EE. de Berne et de Fribourg: après avoir soutenu les réclamations des sires de Gorgier et des comtes de Neuchâtel contre les traités de combourgeoisie conclus par leurs sujets de la Béroche, ces républiques en étaient arrivées à faire elles-mêmes des traités absolument de même nature avec ces derniers. Tel devient seigneur parfois, auquel on ne pense guère, dit un ancien proverbe.

Fritz CHABLOZ.

P.-S. — Au moment où nous avons terminé les articles *Bérochaux et Staviacois*, un document officiel nous a permis de serrer de plus près cette question du traité de combourgeoisie des communes de la terre de Gorgier avec la ville d'Estavayer.

Les Bérochaux n'étaient pas simplement *combourgeois* d'Estavayer, mais *bourgeois* mêmes. Les relations entre la *ville* d'Estavayer, les cinq villages de la *terre* de Gorgier et les treize villages du *mandement* étaient ainsi beaucoup plus intimes que je ne l'avais cru d'abord.

En effet, de toute ancienneté, il existait un lien entre la ville d'*Estavayer*, les treize villages voisins de *Sévaz, Autavaux, Forel, Rueyres, Montbrelloz, Bussy, Morens, Lully, Frasses, Montet, Aumont, Granges-de-Vesin* et *Franex*, et les cinq villages d'outre lac, *Gorgier, St-Aubin, Sauges, Fresens* et *Montalchez*; ce lien portait le nom de *bourgeoisie générale* d'Estavayer.

A une époque très reculée, non seulement la ville d'Estavayer avait attiré chez elle, au moyen d'avantages qu'elle leur accordait, des bourgeois *internes*, mais elle avait édicté des faveurs spéciales pour les habitants des villages voisins qui, en temps de guerre, venaient se ranger sous ses drapeaux, sous le nom de bourgeois *externes*. C'est de cet échange de secours et de protection qu'était né le lien de la *bourgeoisie générale*.

Les biens considérables que possédait la *bourgeoisie générale* ont une origine fort ancienne; mais une partie provenaient de la concession très étendue faite en 1350 par Isabelle de Chalons, dame de Vaud et

<sup>1</sup> Archives de la Béroche.



d'Estavayer, « en faveur des habitants présents et à venir d'*Estavayer*, de la *terre* et du *mandement*. »

Ces biens étaient administrés par un Conseil siégeant dans la ville et choisi uniquement parmi les bourgeois internes; *les bourgeois externes avaient les mêmes droits s'ils venaient s'établir à Estavayer*. Il suffisait donc qu'un Bérochau allât se fixer à Estavayer pour qu'il pût être nommé du Conseil; c'est ce qui explique le fait de tant de noms identiques entre les habitants de la terre de Gorgier et les bourgeois d'Estavayer, les premiers y résidant et faisant même partie du Conseil de ville.

Par le cours naturel des choses, dans chacun des treize villages du mandement et des cinq villages de la terre de Gorgier, il s'était formé, à côté de la bourgeoisie générale, une *commune particulière* qui avait ses biens propres. En revanche, à Estavayer, il n'exista jamais de commune particulière à côté de la bourgeoisie générale: tous les bourgeois qui y résidaient, d'où qu'ils vinssent, faisaient partie de la bourgeoisie générale et il n'y avait entre eux aucun lien de communauté que celui-là.

Ce ne fut que bien longtemps après que les Bérochaux eurent cessé de faire partie de la *bourgeoisie générale* d'Estavayer, c'est-à-dire en 1725, que celle-ci se divisa en *grande* et *petite* bourgeoisie, les grands bourgeois habitant Estavayer, et les petits bourgeois les treize villages indiqués plus haut. Encore la seule distinction qui existât entre eux consistait-elle dans les droits conférés à chacune des deux branches: les petits bourgeois avaient les mêmes avantages que les grands bourgeois, sauf qu'*ils ne pouvaient aspirer aux charges supérieures*, comme celle de membre du Conseil. La grande et la petite bourgeoisie continuaient donc à ne former qu'une seule et même corporation et, par le fait, étaient propriétaires des mêmes biens. Ces biens furent évalués au moment du partage à 427,022 fr. et répartis entre la ville et les 13 villages d'après le nombre des bourgeois: la ville, qui comptait 2056 bourgeois, reçut 199,779 fr., et les treize villages, 2338 bourgeois, 227,243 fr. Nul doute que si les cinq villages d'outre lac eussent continué à faire partie de la bourgeoisie générale, ils n'eussent eu part à ces biens.

F. C.



# DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE ANTIQUE

A BEVAIX

EN JUILLET 1888

---

Une découverte intéressante a été faite dernièrement dans les environs de Bevaix. Il s'agit d'un tombeau fort ancien, remontant selon toute probabilité au temps des lacustres et à l'âge du bronze. Voici dans quelles circonstances cette sépulture a été mise au jour.

M. Alexandre de Chambrier faisait défoncer un champ, à 70<sup>cm</sup> de profondeur, pour y planter une vigne. Cela se passait aux derniers jours du mois de juillet de cette année et dans le quartier de Néverin, situé à un kilomètre environ à l'ouest du village de Bevaix, sur un plan légèrement incliné qui descend du talus du chemin de fer sur la route de Bevaix à Saint-Aubin.

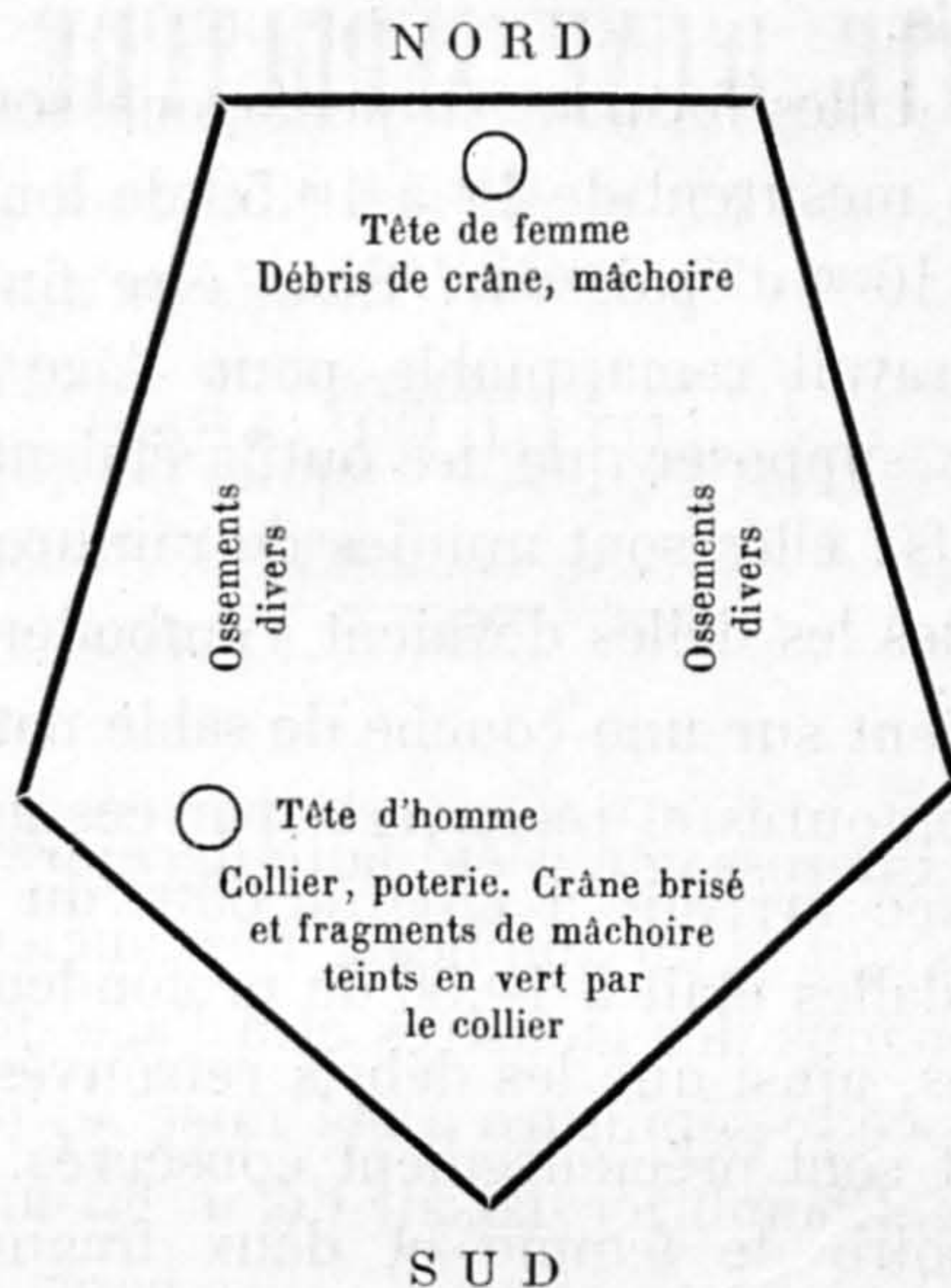
A cinquante mètres de la route à peu près, les ouvriers, qui travaillaient dans la direction du nord au sud, mirent au jour le sommet d'une grande dalle placée de champ, de l'ouest à l'est. Ils enlevèrent avec difficulté cette énorme pierre qui arrêta leur travail et furent surpris de trouver derrière elle plusieurs schistes de recouvrement, brisées, qui s'appuyaient, de droite et de gauche, contre deux magnifiques dalles placées comme la première perpendiculairement et dressées de la même façon.

Ces deux nouvelles dalles étaient orientées du nord au sud, elles avaient entre elles un écartement d'environ un mètre, qui allait en s'élargissant jusqu'à près de 1<sup>m</sup> 80 à 2<sup>m</sup> à leur extrémité opposée. Là, elles s'emboîtaient de nouveau sur deux autres dalles qui fermaient le tombeau et qui formaient la pointe d'un pentagone régulier. Plusieurs grandes pierres servaient de recouvrement à la sépulture; deux ou trois d'entre elles, en se brisant par l'effet du temps, s'étaient effondrées sur les squelettes et les avaient endommagés. Une autre *couverte* fort épaisse est restée intacte.



Voici quelle était à peu près la forme du tombeau :

*Talus du chemin de fer, à quelque cent mètres au-dessus de la sépulture.*



*Route de Bevaix à Saint-Aubin, à cinquante mètres plus bas environ.*

Au premier moment, nul ne songeait à quelque trouvaille intéressante pour la science ; les ouvriers, sans souci d'autre chose, retiraient à grand'peine l'une après l'autre leurs lourdes dalles des profondeurs du sol. Malheureusement on s'aperçut trop tard des dégâts causés par ce travail, lorsqu'on découvrit ici et là des fragments de crâne, des dents, des ossements brisés. Tous ces objets furent dès ce moment mis de côté avec soin. En soulevant l'une des dernières dalles, le cric se trouva placé sur un second crâne que les ouvriers n'avaient pas vu et qui fut mis en pièces par l'effort de l'instrument, au grand regret de toutes les personnes qui s'intéressent à ces fouilles.

Le tombeau était orienté du nord au sud, la base du pentagone étant au nord ; il renfermait deux squelettes placés en sens inverse, celui d'un homme et celui d'une femme, autant qu'on peut en juger.

La tête de l'homme, ornée d'un collier, reposait au midi dans le plus grand écartement du pentagone, elle regardait le nord. La tête de la femme reposait au nord, elle regardait le sud.

Une poterie en terre rougeâtre, dont la pâte intérieure, de couleur noire, rappelle tout à fait les poteries qu'on trouve sur le bord de notre



lac dans les stations lacustres, devait être placée auprès de la tête de l'homme. Ce vase était orné, comme les poteries lacustres, de stries et de petits points; il a malheureusement été brisé, lui aussi, et il n'en reste que les fragments.

Les cinq grandes dalles formant le pentagone sont en pierre schisteuse des Alpes, elles mesurent de 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup>,50 de longueur, sur 90<sup>cm</sup> de hauteur moyenne et 10<sup>cm</sup> d'épaisseur. Sans être finement taillées, ces dalles accusent un travail remarquable pour l'âge reculé qu'on leur attribue, car on peut supposer que les outils étaient dans ce temps-là insuffisants et primitifs; elles sont munies de rainures informes ou inachevées, dans lesquelles les dalles devaient s'emboîter.

Les corps reposaient sur une couche de sable naturel, de la période glaciaire; ils étaient entourés et recouverts par ces grandes dalles, dont la partie la plus élevée arrivait à environ 60<sup>cm</sup> du niveau du sol; la partie inférieure des dalles était à 1<sup>m</sup>,50 de profondeur.

Toutes ces pierres, ainsi que les débris retrouvés dans la sépulture, ont été mis de côté et sont précieusement conservés.

Une demi-mâchoire de femme et deux fragments de mâchoire d'homme, la première munie de ses huit dents, les autres de quelques-unes seulement, ont fait reconnaître le sexe et même l'âge approximatif des corps auxquels ils appartenaient. L'homme pouvait avoir une soixantaine d'années, la femme entre trente et quarante ans.

Un grand nombre d'ossements, dont quelques-uns sont intacts, serviront à fixer la taille des deux squelettes.

Les objets les plus curieux retirés de la sépulture sont les débris du collier de bronze qui faisait l'ornement de l'homme. Ce collier était composé de petits anneaux ouverts, il en reste quinze isolés, plus une douzaine d'autres, agglomérés à deux ou trois, par le vert de gris qui a recouvert le tout d'une couche épaisse. Une plaque de bronze très mince, repliée en forme d'anneau ouvert, servait probablement de fermoir. Il s'y trouvait également un poinçon, ou pointe, de forme carrée et quelques petits fragments de bronze.

Le tout avait pris une si forte couleur de vert-de-gris, que les os du crâne et de la mâchoire de l'homme qui se trouvaient en contact avec le collier, en ont été teints en vert.

On peut être convaincu, par ce fait, que c'était l'homme qui portait un ornement réservé aux dames dans nos temps plus civilisés.

Du reste, il ne se trouvait dans cette sépulture pas trace d'arme, ou rien d'analogue qui pût y faire penser.



Quel drame s'est donc passé dans ces temps reculés? Quel était ce couple mystérieux, retranché en un même jour, et auquel on a voulu rendre les honneurs funèbres au prix d'un si grand travail, avec le soin évident de mettre ces dépouilles mortelles à l'abri des eaux, — puisque non seulement on les éloignait du lac, mais qu'on les plaçait au-dessus de la zone marécageuse qui, des bords du lac, s'étendait jusqu'à une centaine de mètres du tombeau?

Ce mausolée n'a pu être construit qu'en temps de paix, il y fallait trop de labeur et trop de temps; mais qui nous dira l'histoire des deux êtres qu'il renferme? L'imagination peut se donner libre carrière; le tombeau gardera son secret.

CHAMBRIER.

## UNE LETTRE DE L'AVOYER FRÉDÉRIC DE STEIGER

A PROPOS DES ÉVÉNEMENTS DE 1767<sup>1</sup>

On connaît les troubles qui agitèrent notre pays au milieu du siècle passé à l'occasion de l'abolition de l'*abri* et de la *vente* et qui finirent par la mort tragique de l'avocat-général Gaudot. Ces événements ont déjà été racontés souvent, aussi n'avons-nous pas l'intention de revenir en détail sur ce sujet. — Ce qui est moins connu peut-être, ce sont les perplexités de LL. EE. de Berne lorsqu'elles eurent à juger le procès qui se plaidait devant elles entre le roi et la bourgeoisie de Neuchâtel, et les péripéties par lesquelles passa la question de compétence au sein même des conseils de nos arbitres.

Une lettre de cette époque adressée à un collègue par le futur avoyer de Steiger, le héros de Grauholz, nous les montre sur le vif, et tant à ce titre que pour les quelques jugements incidemment portés sur les Neuchâtelois par un homme de la trempe du fameux défenseur de l'indépendance helvétique, cet écrit nous paraît ne pas être dépourvu d'intérêt.

<sup>1</sup> La lettre originale est en possession de l'auteur.



Dans la première partie du procès la ville opposait une exception dilatoire à quatre griefs portés contre elle en se fondant sur l'argument qu'elle ne pouvait pas se constituer partie défenderesse, les articles en question intéressant l'ensemble des corps et communautés du pays. Mais le Sénat de Berne condamna la ville sur ce point le 20 août 1767 et c'est à cette séance que Steiger fait allusion dans sa lettre que nous transcrivons textuellement :

Berne, 26 d'Aoust 1767.

La journée de Jeudy, mon cher Graffenried, s'est passée, à ce que j'ai appris, avec beaucoup de décence; quatorze juges opinèrent en faveur du Roy, deux pour la ville.

Le Gutachten<sup>1</sup> de la Commission à laquelle on avoit adjoint les deux secrétaires étoit unanime pour la compétence du Sénat. Il fut proposé Lundy, mais renvoyé à être déposé à la Chancellerie jusques à hier, qu'on le traita dans une assemblée convoquée par serment. Ce qu'il y a de plus curieux dans notre délibération c'est qu'après avoir débattu la question pour et contre l'appellabilité avec assez de vivacité jusques à deux heures on finit par prendre une résolution contraire. Voici le fait. On convenoit assez généralement que le Sénat ne devoit pas être juge absolu et en dernier ressort, mais il n'étoit pas moins vrai que le Deux Cent n'avoit aucune qualité de décider cette question en Thèse. Ne lui étant pas présentée par les parties Il n'avoit pas celle de juge et hors de là Il ne pouvoit se considérer que comme une partie contractante, dont la décision ne pouvoit faire règle pour les autres intéressés au traité de Combourgeoisie. Il falloit donc ne rien décréter sur cette question en Thèse, laisser juger le Sénat sur l'appel interjetté, comme Il le croiroit convenable et attendre que la partie grevée se pourvût en Deux Cent qui voyoit venir alors et agissoit avec sûreté.

C'étoit l'avis des trois-quarts du Tribunal et de la plus grande partie de ceux qui ont opiné, mais par une fatalité, dont il n'y a que trop d'exemple chez nous, une équivoque *im mehr*<sup>2</sup> fut cause que le plus fut, que l'on décideroit et il fut connu avec une très grande supériorité qu'il y auroit appel en Deux Cent. La chose est peut-être au fond la même. Le Sénat ne pouvoit guère après tout ce qui avoit été dit ne pas admettre l'appel, mais notre position ou pour mieux dire celle de l'État, étoit plus régulière et plus sûre si on avoit attendu à décider cette question, qu'on a eut été requis par les parties ce qui ne pouvoit manquer d'arriver.

Il est fort incertain quel parti les Neufchâtelois prendront, s'ils suivront à l'appel ou non? Le bruit court qu'ils veulent incessamment assembler la générale Bourgeoisie ainsi que les Corps et Communautés. Il faudra voir ce qui en résultera, vraisemblablement des nouvelles sottises! Au reste il ne faut pas trop regretter les longueurs causées par l'appellabilité en Deux Cent. Il est sur que la ville demandoit le *March-Gericht*, qu'on l'eut refusée ce qui

<sup>1</sup> L'avis.

<sup>2</sup> Dans le *plus*, c'est-à-dire dans l'expression des suffrages.



en auroit encore entraîné d'avantage quel parti que l'on eut pris. Je ne vois pas apparence, mon cher Graffenried, que nous ayons sitôt quelque chose à ce sujet en Deux Cent ou en Commission. Restez donc sans scrupules quelconques à Hoffstetten; s'il arrivoit quelque chose d'intéressant, je vous le marquerai sans faute.

Deux députés des Représentants qui sont icy depuis plusieurs jours pour présenter une adresse et auxquels M. l'advoyer et le Sénat ont refusé tout accès font l'objet de la délibération de demain, délibération surement longue, orageuse et encore plus ennuyante. Je vous félicite d'avance d'être à Hoffstetten. Ce matin nous aurons la Relation de Bade.

J'offre mes respects et obéissances très humbles à Madame de Greffenried. Croyez-moi, mon cher ami, avec un attachement sans borne

Tout à vous,  
STEIGUER-MONTRICHER.

On pourrait s'étonner de voir deux membres du Conseil des Deux Cents correspondre entre eux en français, mais au siècle passé cette langue était si fort à la mode à Berne que des signatures francisées comme celles de Steiguer pour Steiger, Grouner pour Gruner, Vatteville pour Wattwyl, Erlac pour Erlach sont très fréquentes.

Jean GRELLET.

---

## MISCELLANÉES

---

### Mémoires de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, depuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1888, page 102.)

---

Le 20 avril suis parti à cheval pour aller quérir le fils de Monsieur Junker Jean-Victor Wallier. Passé à Pontarlier, à Salins où j'ai vu toute la saulnée et même la source d'eau salée et tasté de l'eau. La source d'eau douce d'un côté et celle de l'eau salée de l'autre fort proche l'une de l'autre. De là à Dôle où je fus au couvent des Jésuites. De là à Besançon : vu la maison de ville, l'aigle de bronze de l'Hôtel de Granvelle et aultres particularités. Dès là revînmes par Morteau et Brenets, passâmes par les montagnes à St-Imier et dès là à Solleure. Je ne



demeurai que neuf jours. — Le 10 octobre renvoyé mes deux fils Charles et Jean Henry à Basle pour poursuivre leurs études.

L'onzième, Jacques Girardier régent d'eschole icy est sorti d'icy pour aller premier régent d'eschole à Neufchastel et le 13 Guillaume Quartier des Brenets qui était régent à Collombier, est venu régent icy à sa place.

Le 17 novembre, un jeudy, fust faict jeusne public et général, par tous les cantons de la religion réformée et aultres lieux du pays de Suisse et à Genève et icy, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse issue de la Guerre des Paysans et subjects rebellés des cantons de Berne, Basle, Lutzern et Solleure.

Le 9 décembre François Boyon dict Breton notre escoffier aagé d'environ 68 ans a esté ensevelict, estant tombé en bas les degrés de chez Jean fils de feu Henry Lardy, ayant un peu de vin. S'estoit faict une playe à la teste et vescu encore sept jours après sa chute.

(A suivre.)

## MAISON DE FERDINAND BERTHOUD

(AVEC PLANCHE)

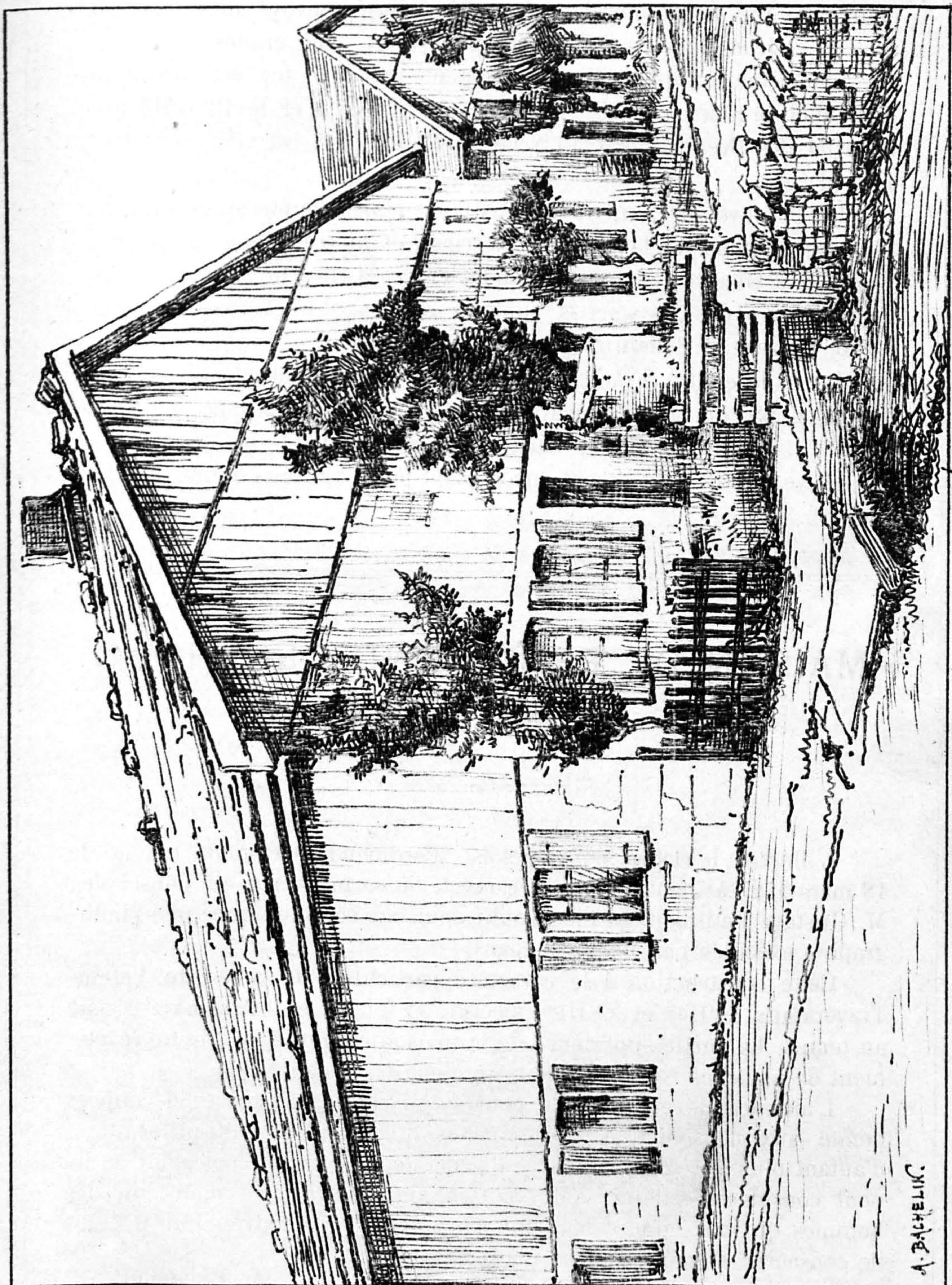
L'illustre horloger neuchâtelois, Ferdinand Berthoud, est né le 18 mars 1727 à Plancemont sur Couvet, où sa maison a été conservée; M. Gustave Petitpierre a bien voulu nous en communiquer une photographie exécutée par M. T. Chopard.

Cette construction a le caractère particulier de celles du Val-de-Travers aux XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles; sa toiture en bardeaux a résisté au temps. La partie supérieure de la maison est protégée par un revêtement de planches contre lequel s'appuient des espaliers.

L'absence de galeries, de poutres en saillie, de pièces découpées donne aux constructions jurassiennes une froideur anti-pittoresque, d'autant plus que leur couleur est généralement terne; cependant on ne peut considérer celle-ci sans émotion, puisqu'elle a vu naître un des hommes qui ont honoré le nom neuchâtelois. Ne conviendrait-il point de consacrer ce souvenir par une inscription?

A. BACHELIN.





Maison où est né Ferdinand Berthoud à Plancemont.  
D'après une photographie de M. T. Chopard.



# LES VOYAGEURS A L'ILE DE SAINT-PIERRE

Notice communiquée à la réunion de la Société cantonale d'histoire,  
à l'île de Saint-Pierre, le 16 juillet 1888.

---

Si Rousseau avait été poursuivi, persécuté, à sa mort éclatèrent les regrets de ceux-là même qui l'avaient combattu. Les manifestations sympathiques de l'Europe prouvèrent que le philosophe et le grand écrivain avaient remué les esprits et les cœurs. Ses théories déclarées subversives apparurent radieuses au-dessus de son cercueil, au-dessus de la fumée des bûchers qui avaient brûlé ses livres par arrêt du parlement.

Le triomphe semblait attendre sa mort : il fut immense, son éclat refoula dans l'ombre les vieilles théories, les préjugés de toute nature qui, mortellement blessés, allaient s'éteindre peu à peu pour faire place aux principes qui nous régissent aujourd'hui, au sentiment de la nature sur lequel s'appuie l'art contemporain.

« Un jour viendra, avait-il écrit, j'en ai la juste confiance, que les honnêtes gens béniront ma mémoire et pleureront sur mon sort. » Ce qu'il avait prétentieusement annoncé arriva : tous lui devaient une part de reconnaissance. Pour les politiques, il avait attaqué le principe monarchique, condamné le régime du bon plaisir, il avait écrit *l'Origine de l'inégalité parmi les hommes* et le *Contrat social*. Pour les pères et les mères, il avait fait *l'Emile*, pour les femmes, la *Nouvelle Héloïse*. Pour d'autres, il était l'auteur du *Devin du village* et des *Lettres sur la botanique*. Il avait ramené les esprits à la nature, à ces eaux qu'on pouvait admirer sans les tritons et les sirènes des vieilles poétiques, aux rochers et aux forêts sans hamadryades, aux arbres qu'il apprit à aimer tels qu'ils sont, alors que Boucher les trouvait trop verts, qu'on les taillait en forme de vase et de statue et que pour un rien on eût poudrés. Il avait dépouillé la littérature et la vie des conventions factices et des grâces fardées. Il avait dit à une jeune fille peinte de rouge et de blanc :



« Vous êtes bien plus jolie sans cette enluminure ». Il a tout remué, tout renversé, tout renouvelé. Avec quelle arme ! Le sympathique Amiel nous répond : « Avec une plume enchantée ».

Je viens de citer Amiel. Laissez-moi le citer encore : qui, mieux que lui, a résumé l'illustre citoyen de Genève ? « Il a trouvé comme écrivain, dit-il, une quantité de veines nouvelles : le pittoresque, le rustique, le familier, la rêverie, le genre intime, l'idylle bourgeoise. Il a inauguré de nouveaux modes de sentir, de penser et d'exprimer ; il a, ce n'est pas trop dire, dénoué quelque chose dans l'âme humaine. Il a réussi à inoculer à notre génération jusqu'à ses préférences les plus particulières : les plaisirs champêtres, la promenade solitaire, l'herborisation ; il a pour ainsi dire inventé le voyage à pied et les courses de montagnes. Il a révélé à l'Europe le pays des lacs et des vallées, des Alpes et du Jura, et déterminé cette attraction pour la Suisse que nous voyons grandir tous les jours. »

Quand la révolution française eut triomphé, la Convention décréta pour Rousseau les honneurs du Panthéon où ses restes furent solennellement apportés le 11 octobre 1794. Mais auparavant, les habitants de Montmorency lui avaient élevé un buste en 1791. On donna le nom de Jean-Jacques Rousseau à une rue de Paris, en 1794.

Un jour, pendant l'invasion de 1815, les coalisés rendirent à Rousseau un éclatant hommage. Ils déchargèrent de toute taxe le village d'Ermenonville, par respect pour sa mémoire, ce qui signifiait que le grand écrivain appartient à l'humanité tout entière. En revanche, la restauration, opérée par les baïonnettes des coalisés, n'eut pas le même respect pour lui : on sait comment ses restes furent enlevés du Panthéon pendant la nuit.

Après ces périodes agitées, les portraits de Rousseau entrèrent au musée historique de Versailles, créé par Louis-Philippe. David d'Angers le plaça dans le fronton du Panthéon. Genève lui éleva une statue de bronze, œuvre de Pradier. Une autre statue figure dans la décoration du nouveau Louvre à Paris. Son buste est placé au Grand Opéra, sur la façade de la rue Aubert. En 1886, on lui érige à Asnières, près Paris, un buste, œuvre de Carrier-Belleuse. On admirait au salon de Paris cette année une statue colossale en bronze de Jean-Jacques Rousseau, par M. Paul Berthet, destinée à la place du Panthéon.

Il avait touché à tant de choses, avec tant de talent, de vérité, de charme, qu'il comptait dans tous les milieux des admirateurs passionnés. Faut-il s'étonner après cela qu'un courant de sympathie ait poussé tant



de gens à Môtiers et à l'île de Saint-Pierre, qu'un monde de pèlerins de tous les pays ait voulu voir les endroits où le grand écrivain avait vécu et y remplir leurs yeux des spectacles qui le charmèrent.

En 1803 parut à Paris un ouvrage intitulé : *Les Voyageurs en Suisse*, par Etienne-François Lantier, auteur du « Voyage d'Anténor en Grèce et en Asie ». C'est un roman par lettres, en trois volumes, dans lequel l'auteur raconte une visite à Rousseau à l'île de Saint-Pierre. Ce récit a son intérêt ; laissez-moi en citer quelques passages :

Arrivé à Berne, j'y entendis beaucoup parler de J.-J. Rousseau qui s'était réfugié dans la petite île de Saint-Pierre. J'avais de l'inclination pour ce fameux misanthrope : il haïssait les hommes et moi je les redoute ; il aimait la solitude et la campagne, elles font mes délices ; il avait écrit une lettre très éloquente contre les duels que j'abhorrais comme lui. Ainsi nos goûts nous rapprochaient. Avidé de connaître ce génie original, je partis pour l'île de Saint-Pierre. La difficulté était de percer dans son asile. Logé chez le receveur, avec sa femme ou sa gouvernante, il était d'un accès difficile. J'imaginai, pour aplanir les obstacles, de lui écrire ce petit billet que je lui envoyai par un villageois :

« Un gentilhomme devenu paysan, préférant la société des ours à celle des hommes, qui, après avoir lu l'ouvrage immortel d'*Emile*, voyage comme lui à pied, un bâton à la main, désirerait connaître et saluer le panégyriste de l'homme sauvage, le philosophe qui prouve avec tant d'éloquence « que l'homme social est un animal dépravé et que la société pervertit l'ordre de la nature <sup>1</sup> ».

PIERRE.

Rousseau me fit dire que je pouvais venir sur les trois heures après midi. Je fus exact au rendez-vous. Il n'était pas chez lui ; mais on m'indiqua le lieu où je pourrais le trouver. J'aperçus de loin un homme perché sur un grand poirier, ceint d'un large sac qu'il remplissait des fruits qu'il cueillait. Je lui demandai s'il avait vu Monsieur Rousseau.

— Oui, Monsieur, c'est moi : qu'y a-t-il pour votre service ?

— J'ai eu l'honneur de vous écrire un billet ce matin.

— Ah ! vous êtes Monsieur Pierre, attendez ; je suis à vous.

Il descendit de l'arbre, embarrassé de son sac rempli de poires. Dès qu'il fut à terre, il le chargea sur ses épaules et me dit :

— Allons dans ma chambre, vous vous reposerez, et moi je me déferai de mon fardeau.

<sup>1</sup> Ces maximes singulières se trouvent dans son *Discours sur l'inégalité parmi les hommes et sur l'origine des sociétés*.



Chemin faisant, il me dit :

— Vous êtes bien jeune pour être déjà fatigué des hommes.

— C'est que l'on m'a jeté bien jeune au milieu d'eux et qu'ils m'ont cruellement traité.

— Vous les haïssez donc ?

— Non, je ne hais que leurs préjugés et leurs vices.

— Vous avez raison, car l'homme est bon naturellement.

— Je ne sais si l'homme est bon, mais je sais qu'il faut des lois, des échafauds, des religions pour le contenir.

— Ce sont justement ces institutions qui le rendent méchant : la source de ses misères et de sa perversité est dans ces funestes opinions. Vous êtes gentilhomme ?

— Je l'étais ; mais j'ai abjuré ma noblesse.

— Je vous approuve ; je ne vous dissimulerai pas que j'ai toujours eu une secrète aversion pour les états qui dominent les autres : je hais les grands, leur dureté, leurs préjugés, leur petitesse et leurs vices ; je les haïrais bien davantage, si je les méprisais moins. Pierre n'est pas votre nom ?

— C'est mon nom de baptême ; je n'en porte plus d'autre ; j'ai voulu être libre et inconnu.

— Je vous en félicite, pourvu que vous ayez la fermeté de soutenir ce personnage. Quant à moi, je m'en trouve bien : l'état où je me suis mis est le seul où l'homme puisse vivre bon et heureux. Après avoir tâté de tout, été dupe de tout, j'ai pensé que si je voulais être conséquent et secouer enfin de mes épaules le joug de l'opinion, je n'avais pas un moment à perdre.

Lorsque nous fûmes dans sa chambre, il me dit :

— Vous me voyez dans un grand désordre. J'ai eu le plaisir jusqu'à présent de ne rien déballer. Je jouis du précieux *far niente*, la principale jouissance que je savoure depuis que je suis ici, dans toute sa douceur. Je voudrais que l'on me fit de cette île une prison perpétuelle, que l'on m'interdit toute espèce de communication avec la terre ferme, de sorte qu'oubliant tout le monde, j'en fusse oublié à jamais ; je n'ai pas même une écritoire. Quand de malheureuses lettres me forcent à prendre la plume, j'emprunte en murmurant l'écritoire du receveur ; au lieu de tristes paperasses et de toute cette bouquinerie, j'emplis ma chambre de fleurs et de fruits. Mais allons nous promener ; vous verrez une île très agréable et singulièrement située pour le bonheur d'un homme qui aime à se circonscrire.

Sa gouvernante lui apporta sa petite perruque ronde, son chapeau et son bâton. En sortant, il lui dit :

— Si le serrurier vient, il faudra lui payer son mémoire ; mais ne rabattez rien, il me paraît un très honnête homme.

Nous allâmes sur les bords du lac. Jean-Jacques resta un quart d'heure sans parler ; il cueillait des plantes, regardait le ciel, l'eau. Il me dit enfin :



— Ne soyez pas étonné de mon silence ; j'ai toujours aimé l'eau passionnément et sa vue me jette dans une rêverie délicieuse.

Il me demande ensuite comment je trouvais cette île.

— Digne de fixer l'amant de la nature et le peintre de Clarens et du Valais.

Il sourit à ces mots et me dit :

— Oui, cette retraite me plaît infiniment ; j'y passe des jours rapides et fortunés avec moi seul, avec ma bonne et simple gouvernante, mon chien bien-aimé et ma vieille chatte, avec les oiseaux, avec la nature entière et son inconcevable auteur. Ici rien ne m'importune, ne vient s'interposer entre la nature et moi. Ainsi s'écoulaient, dans un délire continuel, les journées les plus charmantes que jamais créature humaine ait passées ; et quand le coucher du soleil me fait songer à la retraite, étonné de la rapidité du temps, je crois n'avoir pas mis assez à profit ma journée ; je pense en pouvoir jouir davantage encore ; et pour réparer le temps perdu, je me dis : « Je reviendrai demain. »

Ainsi causant et marchant, nous nous trouvâmes vis-à-vis de Bienne.

— Regardez, me dit-il, les dehors de cette ville ; elle a des aspects riches et variés, des prairies, des vergers, des bosquets, de beaux arbres, des allées régulières. Cette plaine, qui est entre le lac et la ville, a été partagée entre les habitants par une loi agraire très sage. Voyez le bien que produit la division des terres. Ce terrain est couvert de petits pâturages très bien cultivés.

Après un court silence, il me demanda si j'avais de la fortune.

— Non, lui dis-je.

— Tant mieux. Et de quoi vivez-vous ?

— Comme Emile, de mon travail : j'ai des bras, de la vigueur.

— Vous avez raison. Celui-là est véritablement libre qui n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens pour faire sa volonté.

Il s'arrêta pour cueillir une fleur, qu'il me présenta en me demandant si je la connaissais. Je lui avouai mon ignorance.

— Jeune homme, vous devriez vous attacher à la botanique : vous êtes leste, vigoureux, vous ne sauriez croire le plaisir que l'on goûte dans un exercice sain et agréable et la vive sensation qu'on éprouve à la découverte d'une fleur inconnue.

Je lui promis de suivre ses conseils.

— Il faut, continua-t-il, vous faire des occupations, des goûts, surtout quand on veut vivre solitaire. J'ai un cœur très aimant, mais qui peut se suffire à lui-même. J'aime les hommes, et c'est parce que je les aime que je hais l'injustice, que je les fuis : je souffre moins de leurs maux quand je ne les vois pas. Un de mes grands fléaux, dans cette ville immense de Paris, était cette foule qui cherchait à connaître cet homme bizarre qui ne recherchait personne et qui voulait être heureux à sa manière. Mais la curiosité



était bientôt satisfaite ; je suis un homme sitôt vu qu'il n'y a rien à voir de nouveau dès le lendemain. De prétendus amis, qui s'étaient emparés de moi, voulaient me rendre heureux à leur mode et non à la mienne. Je ne suis vraiment libre que depuis que j'ai tout rompu. Mes maux sont l'ouvrage de la nature, mais mon bonheur est le mien ; et quoi que l'on puisse dire, j'ai été sage, puisque j'ai été heureux autant que la nature m'a permis de l'être.

Je lui demandai des conseils sur mon genre de vie, sur les moyens de me rendre heureux.

— Il faudrait, me répondit-il, pour vous donner des avis utiles que je connusse votre caractère, les diverses circonstances de votre vie : je n'ai pas l'indiscrétion de vous interroger là-dessus.

Je lui répliquai que son nom, son caractère, sa philosophie m'inspiraient la plus grande confiance et que s'il voulait me sacrifier une demi-heure, je lui ferais le récit des événements qui ont agité mon existence.

— Avec plaisir ; mais pas aujourd'hui ; nous nous sommes assez vus ; j'ai besoin d'être seul. J'ai l'esprit ébloui de mille lumières ; des foules d'idées vives se présentent à moi, avec une force, une confusion qui me jettent dans un trouble inexprimable : une violente palpitation m'opprime, soulève ma poitrine : j'ai besoin de respirer. Adieu, Monsieur Pierre, à demain à 8 heures du matin, chez moi ; je vous attends avec du café à la crème.

Le lendemain j'étais chez le philosophe genevois.

— Vous m'avez laissé hier dans mon bateau, me dit-il, je m'y suis tellement oublié que j'ai été obligé de revenir à force de rames pour arriver avant la nuit.

Madame Levasseur nous apporta le café et le versa dans nos tasses. La chatte et le chien de Rousseau vinrent se placer à ses pieds.

— Monsieur Pierre, me dit-il alors, êtes-vous marié ?

— Non, Monsieur.

— Tant pis ; je dois à ma femme bien des consolations : quel bon repas quand je suis avec ma Thérèse et ma chatte et mon chien qui est mon ami, non mon esclave, car nous avons toujours la même volonté : jamais il ne m'obéit. Lorsque je me suis longtemps promené, je reviens au petit pas, la tête un peu fatiguée, mais le cœur content. Je soupe de grand appétit avec mes trois amis : si vous saviez comme je suis gai !

— Pas toujours, dit Thérèse, vous êtes grondeur et taciturne, quand vous avez vu compagnie.

— Son observation est juste ; c'est parce qu'alors je suis rarement content des autres et jamais de moi. Lorsque mon souper est fini, après avoir fait quelques tours de promenade ou joué un air sur mon épinette, je trouve dans mon lit un repos de corps et d'âme cent fois plus doux que le sommeil. Mais puisque nous avons déjeuné, allons nous asseoir dans le bois charmant qui couronne le sommet de cette île. Là, sur un gazon frais, entourés de



l'ombre et du silence, vous me conterez votre histoire, puisque vous voulez bien m'en faire le récit.

Nous partîmes aussitôt. En chemin, il me disait :

— Je ne puis m'assouvir de plaisir en regardant ce lac et ses environs. Croiriez-vous que jamais je n'ai pu rien faire vis-à-vis d'une table et de mon papier ? C'est à la promenade, au milieu des rochers et des bois ; c'est la nuit, dans mon lit, et durant des insomnies, que j'écris dans mon cerveau, avec une extrême lenteur, parce que je suis dépourvu de mémoire verbale et que de la vie je n'ai pu retenir six vers par cœur. Il y a telle de mes périodes que j'ai tournée et retournée cinq à six nuits dans ma tête ; de là vient que je réussis mieux aux ouvrages qui demandent du travail qu'à ceux qui veulent être faits avec une certaine légèreté, comme les lettres. Mais nous voici arrivés dans mon asile favori ; voyez s'il n'est pas ravissant !

En effet, de grands arbres nous prêtaient leurs ombres. De cette hauteur, on voyait le lac, toute l'île, riante de verdure, couverte de vignobles, de champs et de vergers.

Rousseau ne disait rien ; je le regardai et je vis ses yeux remplis de larmes. Je lui demandai quelle en était la cause.

— Hélas ! dit-il, je m'attendris à la douce idée du bonheur dont je jouis dans ce séjour, mais il est troublé par la crainte que j'ai de le perdre. Ah ! que je changerais volontiers la liberté d'en sortir contre l'assurance d'y être retenu par force. Mais asseyons-nous et commencez votre histoire.

Lorsque j'eus fini, il me dit :

— Vous me demandez des conseils sur votre existence future ; je pense que pour vous comme pour moi, l'obscurité et la retraite vous donneront la plus grande portion de bonheur possible. Je me suis toujours repenti de m'être mis en évidence. Une malheureuse question proposée par une académie <sup>1</sup> m'a mené beaucoup plus loin que je ne voulais. Plusieurs adversaires se sont présentés pour combattre mon opinion ; et, de dispute en dispute, je me suis trouvé engagé dans la redoutable carrière des lettres. Vous avez fait un mauvais roman, tenez-vous-en là : apprenez un métier ; vivez à la campagne, cultivez la terre. Faites choix de quelques bons livres pour amuser vos loisirs, fixer vos idées et vous affermir dans la morale et le mépris des préjugés.

Je lui demandai à quels livres je devais m'attacher.

— Lisez les *Essais* de Montaigne ; son livre, comme disait le cardinal du Perron, est le bréviaire des honnêtes gens. Cependant j'ai ri parfois de sa fausse naïveté : en faisant semblant d'avouer ses défauts, il a grand soin de ne s'en donner que d'aimables ; tandis que je sens, moi qui me suis cru toujours et qui me crois encore, à tout prendre, le meilleur des hommes, qu'il n'y a point d'intérieur humain, si pur qu'il puisse être, qui ne recèle

<sup>1</sup> Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ?



quelque vice odieux. Une autre lecture que je vous conseille, si vous savez le latin (si vous l'ignorez, apprenez-le), c'est Tacite, grand maître en morale. On l'accuse d'avoir peint la nature avec des couleurs trop sombres, c'est-à-dire de l'avoir peut-être trop bien connue. Après Tacite, ouvrez Sénèque : on trouve dans ses ouvrages toutes les leçons de morale éparses dans les écrits anciens ; il a des pensées puériles et fausses, mais il en a d'admirables. Lisez aussi et relisez Plutarque : à l'âge de six ans, il me tomba sous la main ; à huit, je le savais par cœur. Avec ces écrivains vous pouvez vous former une raison solide et passer une vie agréable dans une cabane, peut-être même dans un palais. N'allez pas vous briser contre l'écueil où j'ai donné et vous faire une science parlère. J'ajouterai, à l'égard du mariage, que, si vous prenez une femme, comme je vous y exhorte, vous ne devez vous attacher ni à l'esprit, ni à la science, ni même à la beauté. J'ai senti, en m'associant à Thérèse, qu'il me fallait une femme qui eût soin de mon ménage et non une femme bel esprit, babillarde et glorieuse. Quand je veux faire de l'esprit, je rentre dans mon cabinet et j'ouvre mes livres. J'observerai encore que pour jouir de quelque bonheur, il faut consulter votre tempérament et votre caractère, en suivre la pente, pour vous rendre bon à vous-même et nullement méchant aux autres : c'est ce que j'ai fait après avoir passé quarante ans de ma vie aussi mécontent de moi que des autres. La plupart des hommes sont malheureux, parce qu'ils ne font jamais ce qu'ils voudraient, ni ce qu'ils devraient. Dans le monde, tout m'effarouchait ; les moindres devoirs de la vie civile m'étaient insupportables ; un mot à dire, une lettre à écrire, une visite à rendre, dès qu'il le fallait, étaient pour moi des supplices. Si je rentrais dans la société, j'aurais toujours un bilboquet dans ma poche et j'en jouerais pour me dispenser de parler quand je n'aurais rien à dire : si chacun en faisait autant, les hommes seraient moins méchants. La chaîne des devoirs m'épouvante à tel point que j'ai toujours redouté les bienfaits, car tout bienfait exige reconnaissance et je me sens le cœur ingrat, par cela seul que la reconnaissance est un devoir. Enfin, l'espèce de bonheur qu'il me faut n'est pas tant de faire ce que je veux que de ne pas faire ce que je ne veux pas. Mais le soleil nous chasse d'ici ; je vais regagner mon colombier. Je veux complaire à mon pauvre chien ; vous voyez que, pressé par la faim, il sollicite son retour. Adieu, Monsieur Pierre, je vous sais gré de votre visite : quoique le commerce des hommes me soit odieux, l'intime amitié m'est bien chère, parce qu'il n'y a plus de devoir pour elle ; on suit son cœur et tout est fait. Je souhaite que mes conseils vous soient de quelque utilité.

Je le remerciai et lui promis de ne jamais oublier ni sa conversation, ni ses préceptes : il me serra la main et nous nous séparâmes très satisfaits l'un de l'autre.

Rousseau est de petite stature. De son aveu, dans sa jeunesse, il avait un joli pied, la jambe fine, l'air dégagé : sa physionomie est animée, ses sourcils



sont noirs; il a la bouche mignonne, les yeux petits et enfoncés, mais pétillants de feu.

Vous ferai-je un aveu? Cette entrevue avec le célèbre écrivain n'a pas confirmé la haute opinion que j'avais de lui, non relativement à ses talents, à son génie, mais à son caractère moral. Que penser d'un cœur qui craint la reconnaissance comme un devoir ou un fardeau, qui hait les grands et tout ce qui domine sur lui?... Je suis convaincu que je ne dois son accueil obligeant qu'à mon costume et au mépris que j'affectais, comme lui, pour les rangs et les vanités du monde. Son rêve de bonheur dans l'île de Saint-Pierre fut de courte durée; quinze jours après, le gouvernement de Berne lui fit signifier de quitter cette retraite fortunée.

Cette visite a-t-elle réellement eu lieu? Qui l'affirmera? Rousseau y est bien celui de ses livres, avec ses contradictions, ses sentiments, sa simplicité et son emphase. L'auteur n'a-t-il pas plutôt composé un récit qu'il était facile de faire avec les divers écrits de Jean-Jacques? Dans notre doute, nous l'avons abrégé de beaucoup.

Nous ne pouvons citer que quelques noms des visiteurs de l'île de Saint-Pierre, et l'on ferait un volume avec les passages dans lesquels ils ont consigné leurs impressions. Nous noterons cependant de Meyer, en 1786, l'historien William Coxe, le ministre Pitt, M<sup>me</sup> Harmes, ci-devant de Berlepsch, le poète danois Bagessen, M<sup>me</sup> Gautier, auteur du *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté*, en 1790; Cambry, à qui nous devons un *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*; L. Simond, qui fit paraître un *Voyage en Suisse*, en 1817; Depping, auteur de *La Suisse et De Paris à Neuchâtel*. Citons encore Raoul Rochette, connu par ses *Lettres sur la Suisse* (1824-1825).

Mentionnons quelques lignes d'Alexandre Dumas père, empruntées à ses *Impressions de voyage en Suisse*, en 1831.

A huit heures, mes bateliers étaient prêts, j'allai les rejoindre à la pointe qui s'avance entre Nidau et Vingelz (Vigneules); de l'endroit de l'embarquement, nous embrassâmes tout le panorama du petit lac de Bienne, l'un des plus jolis de la Suisse et qui est célèbre près des touristes modernes par le séjour que fit Rousseau dans son île de Saint-Pierre. On aperçoit de loin cette île qui se présente sous le même aspect que celle des Peupliers à Ermenonville, à l'exception cependant qu'à Ermenonville ce sont les peupliers qui sont un peu plus grands que l'île, tandis qu'à Saint-Pierre c'est l'île qui est un peu plus grande que les peupliers. Elle est, au reste, et pour plus de précautions, ceinte d'un mur de pierres élevé dans le but de lui donner de la consistance, afin que, dans quelque crue du lac, elle n'aille pas échouer à la plage, comme la demeure flottante de Latone.



Notre navigation était charmante. Au nord, la chaîne du Jura, couverte de sapins dans ses hautes sommités, de hêtres et de chênes dans ses moyennes régions, venait mirer sa pente couverte de vignes et tachetée de maisons dans l'azur de l'eau. Au midi s'étendait une chaîne de petites collines sans noms, derrière laquelle se cachent Berne et Morat et au-dessus desquelles regardent comme des géants les pics neigeux des grandes Alpes; enfin à l'occident gît, ombreuse et calme, la petite île de Saint-Pierre, et derrière elle la ville de Cerlier, bâtie en amphithéâtre, et dont les maisons semblent grimper la pente de Jolimont pour aller s'asseoir sur son plateau.

Peu d'années se passent sans que le lac de Biemme ne gèle. Cette circonstance atmosphérique a donné lieu à une coutume assez singulière, de laquelle mes bateliers n'ont pu me donner l'explication. Le receveur de l'île Saint-Pierre, qui appartient à l'hôpital de Berne, doit une mesure de noix au premier qui arrive à l'île à l'aide de la croûte de glace qui se forme alors sur le lac. C'est presque toujours un habitant de Gléresse qui remporte ce prix; mais aussi peu d'années se passent sans que l'on n'ait à déplorer la perte de quelque pèlerin trop pressé, sous lequel la glace, à peine encore formée, se brise, et qui disparaît pour ne reparaitre qu'au dégel. Il est vrai que la mesure de noix vaut huit batz et que huit batz valent vingt-quatre sous.

Nous abordâmes à l'île Saint-Pierre après une heure de navigation à peu près; nous traversâmes un beau bois de chênes, nous laissâmes à notre gauche un petit pavillon et nous arrivâmes à l'auberge où est la chambre de Rousseau, que le calcul bien plus que la vénération a conservée telle qu'elle était lorsqu'il l'habita.

C'est une petite chambre carrée, sans papier et à solives saillantes, éclairée au midi par une seule fenêtre donnant sur le lac et d'où la vue, par une échappée, s'étend jusqu'aux grandes Alpes. Treize chaises de paille, deux tables, une commode et un lit de bois pareil aux tables et aux chaises, un pupitre peint en blanc et un poêle de faïence verte, en forment tout l'ameublement. Une trappe placée dans un coin communique, à l'aide d'une échelle, aux appartements inférieurs, et peut au besoin servir d'escalier dérobé.

Quant aux murs, ils sont couverts des noms des admirateurs du *Contrat social*, de l'*Émile* et de la *Nouvelle Héloïse*, venus de toutes les parties du monde. C'est une collection de signatures fort curieuse, à laquelle il n'en manque qu'une seule: celle de Rousseau.

Le compatriote de J.-J. Rousseau, Töpffer, ne pouvait manquer de visiter l'île de Saint-Pierre et d'en parler quelque peu. C'est dans son charmant livre des *Voyages en zig-zag* que nous trouvons les lignes suivantes, à la date de 1840 :



Le lac de Biemme, avec ses îles, ses roseaux et ses rives, d'un côté basses et riantes, de l'autre rocheuses et couronnées de bois, est un lac délicieux. Au moment où nous arrivons sur la rive, l'onde est parfaitement calme, mais il n'y a point de bateaux; fort heureusement arrive une grande barque de Neuveville, montée par trois hommes qui s'empressent de nous charger à la place des marchandises qu'ils sont venus chercher. C'est que ces trois gaillards savent apparemment déjà qu'ils vont gagner dix-huit francs sans avoir à donner un coup de rame. Effectivement à peine ils ont apprêté les voiles, que la brise se met à souffler, et nous voilà au large fendant les vagues écumeuses. M. et Madame Töpffer, qui ont compté sur le calme, se regardent d'un air très peu joyeux... En moins d'une heure, nous voici embarqués, emportés, et posés sains et saufs sur le rivage de l'île de Saint-Pierre: c'est vrai que cette façon d'aller a bien son genre de mérite.

Il y a des endroits qu'il ne faut jamais se mêler de décrire. L'île de Saint-Pierre est de ce nombre. Ce qu'on peut en dire, c'est que ce bel asile répond à l'impression que laissent dans le cœur les lettres de Rousseau. Sous cette impression pourtant, ce qui est de sa nature riant paraît mélancolique; et dans les bois charmants qui couronnent le sommet de l'île, règne comme un souffle de tristesse. Toutefois ce souffle de tristesse n'atteint pas tout le monde et notamment nos camarades plus jeunes, qui profitent du pèlerinage pour faire une partie de *buffle*.

...Aucun séjour, sans doute, parmi tous ceux où notre concitoyen a promené sa vie inquiète, ne conserve de lui des souvenirs si présents; rien depuis lui n'y a changé: ce sont les mêmes arbres, la même culture, la même administration; et sa chambre, dès longtemps livrée aux curieux, conserve encore les chaises sur lesquelles lui-même se reposa. On y entretient un livre où chacun inscrit son nom; mais quelques-uns croient devoir accompagner leur nom de quelque pensée exprimée en prose ou en vers. De ces pensées, aucune n'est remarquable; la plupart sont un hommage enthousiaste, quelques-unes sont un cri de haine. Ce qu'elles ont toutes de commun, c'est un petit grain de vanité.

Cependant la brise, devenue furieuse, roule de longues vagues dont les crêtes blanchies d'écume brillent sur le sombre azur du lac. Nos bateliers trouvent que c'est là un temps admirable. A la bonne heure. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne peut sortir d'une île qu'en bateau: et c'est cet argument-là, non pas l'autre, qui engage M. Töpffer à se remettre en mer.

La troupe débarqua heureusement à Cerlier et prend la route de Morat.

On n'en finirait pas avec ces récits de voyageurs et je n'ai parlé que des Français. Les Allemands, les Anglais, les Italiens et autres ont, sans doute, aussi consigné dans des livres leurs impressions sur ce petit coin de terre à jamais immortalisé.



Je citerai encore parmi les voyageurs de l'île, Ebel, le doyen Bridel, le publiciste L.-A. Fee, Saint-Germain Leduc, H. de Spinola, Frédéric Dollé, le comte de Montlaur, le baron d'Haussez, auteur du livre *Alpes et Danube*, Alfred de Bougy, Mme Frédérika Bremer, l'auteur des *Voisins*, qui y séjourna, le publiciste Demmin, Edgar Quinet et Madame. Cette dernière lui a consacré quelques pages dans ses *Mémoires d'exil*.

Bien des rois ont passé sur les rives du lac de Bienne, ils n'ont pas abordé à l'île de Saint-Pierre, on le comprend. Quant aux souveraines, elles n'ont vu dans Rousseau que l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*. Joséphine, Marie-Louise et la reine de Hollande ont visité l'île. « Ces impératrices, écrit un anonyme, n'auraient peut-être jamais occupé la place élevée et dangereuse où elles ont brillé si peu de temps, si Rousseau n'avait pas écrit son *Contrat social*. »

Aujourd'hui, le courant d'admiration qui amenait tant de visiteurs à l'île de Saint-Pierre n'a plus les proportions du passé; ce n'est point étonnant. Rousseau demeure un grand penseur, un novateur inoubliable dans l'histoire de l'humanité; ses idées que les parlements condamnaient ont triomphé, elles nous semblent aujourd'hui si naturelles qu'on a peine à trouver dans ses livres les passages jugés condamnables. Mais d'autres gloires ont recueilli les nouveaux hommages, et le cœur humain, si vaste et si généreux qu'il puisse être, ne peut garder toutes les reconnaissances. Nous, cependant, membres de la Société d'histoire, nous nous souvenons et venons rendre hommage à Rousseau dans son île, dans sa maison même, sur ce sol qu'il a foulé de ses pas. C'est qu'en écrivant que nulle part il n'a été si véritablement heureux qu'à l'île de Saint-Pierre, il a appris à beaucoup que le bonheur est réalisable dans la simplicité, dans la vie exempte d'ambition et de luttes, dans l'admiration de la nature, dans son culte.

Ici, nous l'aimons sans restriction, absolument. Est-ce une illusion? Il nous semble qu'il a laissé beaucoup de lui dans cette île, que ces prés, ces bois, ces rivages, ont gardé un peu de la douce mélancolie de cette âme dévorée d'idéal, qu'ici, plus que partout, nous admirons avec recueillement les splendeurs qu'il a dépeintes : nous regardons plus haut encore.

A. BACHELIN.



# LE BUTIN DE GRANDSON

ET LE

## DIAMANT DU DUC CHARLES

Dès que la nouvelle de la victoire de Grandson parvint à Neuchâtel, un Juif qui habitait cette ville, le seul de sa race, paraît-il, car le recès de la Diète le nomme « le Juif de Neuchâtel », accourut sur le champ de bataille pour y faire un peu de commerce. Il réussit en effet à acheter des soldats une grande quantité d'argenterie et d'autres objets de valeur provenant du camp du duc. Les Confédérés en ayant eu vent, chargèrent à la Diète de Lucerne du 6 avril 1476, les députés bernois de rechercher cet homme et de lui reprendre ce qu'il avait acquis pour le faire rentrer dans la masse commune qui devait être partagée plus tard entre les vainqueurs. La même mesure fut prise à l'égard d'un autre Juif, de Balmoos (Berne), qui avait fait de semblables achats, à Neuchâtel, aux Volontaires de ce pays (Freischaaren). Les Juifs ne furent pas les seuls, il est vrai, à se livrer à ce petit commerce assez lucratif; le comte de Valangin lui-même, Jean III d'Arberg, trouvant l'occasion favorable pour orner son château et enrichir son mobilier assez peu luxueux <sup>1</sup>, se procura aussi, auprès des Volontaires et d'autres, beaucoup de choses précieuses de même origine. Les députés de Berne reçurent l'ordre de s'assurer si ce fait était certain et, dans ce cas, de reprendre le tout.

Le recès du 15 mai 1476 nous donne la liste des objets de prix trouvés dans le camp et ayant appartenu au duc de Bourgogne; nous y voyons entre autres: « Un siège magnifique, doré, du poids de plus de 200 marcs (1600 onces), que l'on prétendait être en or, mais à tort, comme on s'en est assuré. » (*Item ein köstlicher Sässel, ist ubergult und für gold usgeben, wigt ob 200 Marcken, und ist aber valsch gesin,*

<sup>1</sup> Voir *Musée Neuchâtelois*, 1883, page 267.



*als man in versucht hat*) ; « une pierre précieuse montée en or ; c'est un gros diamant avec 2 grosses perles ; on estime la pierre avec les perles, telle qu'elle est montée, à 20,000 florins (environ 50,000 fr.) » (*Item ein köstlicher Stein in Gold gefusset ; ist ein grosser diemant, und hanget daran 2 grosse Berly, da schetz man den Stein und Berly, als gefasset ist, für 20,000 Gulden*). Cette pierre précieuse paraît avoir été trouvée par un jeune garçon de Zug auquel on donna 10 florins de récompense.

La vente de ce diamant préoccupa beaucoup les Confédérés ; il en est question à plusieurs reprises dans les diètes. En avril 1476 déjà, on décide de faire venir de Strasbourg, de Bâle, de Berne et de Zurich des orfèvres pour évaluer les pierres précieuses, les bijoux, etc., et donner leur avis sur le parti le plus avantageux qu'on en pourrait tirer. Le 15 mai, au moment même où le duc Charles réunit à quelques lieues de là une puissante armée et s'appête à venger sa défaite de Grandson, on discute sur ce que l'on fera du « siège » et du diamant ; quelques mois plus tard nouvelle discussion pour savoir « si on enverra le diamant au duc de Milan, ou si on le vendra ailleurs, ou enfin ce que l'on en fera ». En janvier 1477, la diète décide de le céder pour 20,000 florins et, si tous sont d'accord, de charger les députés qui se rendent à Camrach (Chambéry) de le vendre à ce prix aux Lyonnais ; ces députés reçoivent en effet cette mission, mais ils doivent exiger un prix plus élevé. Ce projet de vente n'ayant pas abouti, la Diète entre en négociations avec un certain Hans Irme, de Bâle, qui offre de placer le diamant, à ses frais, pour 20,000 florins, mais à la condition que s'il peut en obtenir davantage, la différence sera partagée entre lui et les Confédérés ; le 14 avril 1477, on lui écrit que le diamant est vendu. Il paraît l'avoir été, par l'entremise de Irme, à la duchesse de Milan, du moins dans une diète postérieure (16 mai), cette princesse demande que l'on fasse accompagner ses messagers qui apportent l'argent, et c'est Irme qui est chargé de cette mission <sup>1</sup>.

Le recès de la Diète du 15 mai 1476 indique le nombre des hommes de chaque contingent fourni à la bataille de Grandson par les Confédérés et leurs alliés, puis le nombre des blessés par contingent, ainsi que la somme des frais que ceux-ci ont occasionnés et qui ont été rem-

<sup>1</sup> Si ce diamant est le célèbre *Sancy*, comme il y a lieu de le croire d'après le prix auquel il est évalué (au XVII<sup>me</sup> siècle on estimait le *Sancy* à 100,000 francs ; ces deux évaluations concordent assez, si l'on tient compte de la différence de valeur de l'argent), la légende qui le fait trouver par un soldat et vendre par lui à un prêtre pour un florin, tomberait comme tant d'autres légendes semblables.



boursés <sup>1</sup>. Il indique aussi ce que chaque Etat et les alliés ont reçu, pour leur part, de l'argent monnayé trouvé dans le camp bourguignon. Mais, fait curieux, le nom de Neuchâtel n'est mentionné nulle part. Les Neuchâtelois étaient sans doute compris dans ces troupes volontaires (*Freiheiten* ou *Freischaaren*) qui ne rentraient pas dans la statistique officielle et qui ont reçu leur part du butin, mais non de l'argent monnayé. (Recès féd. 1476-1477.)

Ch. CHATELAIN.

---

## PORTE A GONDS DE PIERRE A BOUDRY

(AVEC PLANCHE)

---

Nous sommes en présence d'un détail d'architecture peu commun et qui mettra plus d'un archéologue dans l'embarras.

M. Albert Vouga nous communique le dessin d'une porte d'ancienne maison, située dans le haut de la grande rue à Boudry, maison qui, peut-être, était une dépendance du château. Sa porte, de forme ogivale, établie dans les conditions normales, est surmontée de chaque côté de pierres taillées en rond, encastrées dans la muraille et ayant l'aspect de gonds gigantesques. Il n'était cependant pas dans les habitudes de faire des gonds en pierre, et ceux-ci ne sont point placés à égale hauteur, celui de gauche est sensiblement plus élevé que celui de droite.

M. Albert Vouga admet qu'ils appartenaient à deux portes extérieures se rabattant l'une sur l'autre et que les gonds du bas, vraisemblablement fixés dans le sol, ont disparu. C'est ce que beaucoup croiront certainement avec lui.

<sup>1</sup> Le total des contingents se monte à 18,115 hommes ; celui des blessés à 146 (sans compter les Bernois, dont le nombre n'est pas indiqué). Le contingent qui souffrit le plus fut celui de Schwytz : 70 blessés sur 1181 h. ; puis vient Lucerne, 52 sur 1861 h., etc. Ce recès dit aussi que le duc de Bourgogne se plaint d'avoir perdu près de 5,000 h., mais que l'on n'en a trouvé que 1500 à 1600.



De son côté, M. le professeur J.-R. Rahn, que nous avons consulté à ce sujet, ne croit pas que ces pierres aient servi de gonds. Elles ne pouvaient être destinées selon lui à supporter des portes extérieures, car le mur est privé de battue dans laquelle elles auraient pu s'ajuster. Il pense aussi que des portes de ce genre, s'ouvrant en dehors sur une étroite ruelle, auraient été peu pratiques. Le savant professeur ajoute qu'il croirait plutôt ces pierres destinées à servir de porte-flambeaux, si l'ouverture en est oblique, ou qu'ayant appartenu à une autre porte plus ancienne, elles ont été transportées dans la maison actuelle. Mais les pierres en question ne sont percées que par en bas, ce qui détruit l'hypothèse émise par M. Rahn.

Pour plus d'exactitude, nous donnons les mesures qui nous ont été communiquées par M. Albert Vouga.

Gond de gauche, du côté nord :

largeur, 0<sup>m</sup>,20<sup>cm</sup> ;  
 hauteur, 0<sup>m</sup>,28<sup>cm</sup> ;  
 largeur du trou percé dans le gond, 0<sup>m</sup>,8<sup>cm</sup> ;  
 profondeur, 0<sup>m</sup>,11<sup>cm</sup>.

Gond de droite, du côté sud :

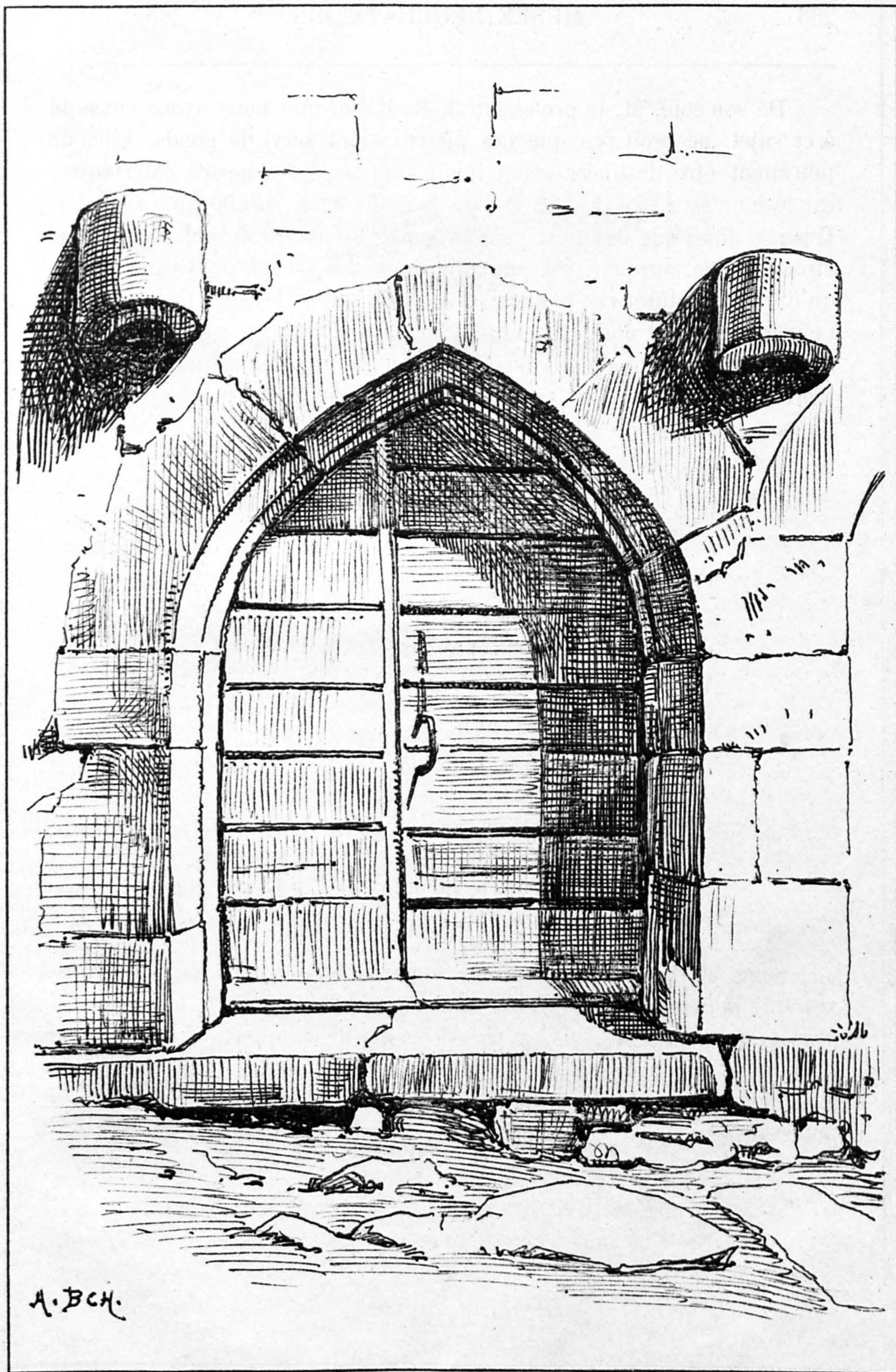
largeur, 0<sup>m</sup>,25<sup>cm</sup> ;  
 hauteur, 0<sup>m</sup>,18<sup>cm</sup> ;  
 largeur du trou percé dans le gond, 0<sup>m</sup>,8<sup>cm</sup> ;  
 profondeur, 0<sup>m</sup>,11<sup>cm</sup> ;  
 hauteur de la porte (le vide), 1<sup>m</sup>,50<sup>cm</sup> ;  
 largeur, 1<sup>m</sup>,30<sup>cm</sup>.

Selon M. L. Favre, qui a déjà mentionné ces gonds dans son intéressante notice sur Boudry (voir *Musée neuchâtelois*, 1870), la ruelle des Prisonniers dans laquelle se trouve la porte en question doit être le chemin de ronde du château, chemin fermé autrefois par une porte dont l'encadrement, en forme de voûte, existait encore il y a quelques années.

A. BACHELIN.



MUSÉE NEUCHATELOIS.



Porte à gonds de pierre à Boudry.  
D'après un dessin de M. Alb. Vouga.



# ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

Sar-nuit, Mar-seul, Souaillon, Chumereux, Jolimont.

Ce n'est jamais qu'en tremblant que nous abordons des questions étymologiques. D'une part, le plus grand nombre des lecteurs, prévenus contre la science étymologique moderne, préfère s'en tenir aux anciennes étymologies que souvent ni les règles de dérivation, ni les analogies locales, ni les vieux textes ne confirment, et d'autre part, n'ayant pas toujours sous la main les preuves matérielles de ce que nous avançons, nous en sommes réduits à des hypothèses que le savant n'aura pas de peine à admettre ou à déclarer plausibles, mais qui feront hocher la tête au simple lecteur.

Malgré ces scrupules, nous nous hasardons encore aujourd'hui à analyser quelques mots intéressants de notre ancienne langue, quitte à reconnaître que nous nous sommes trompés, si on nous le prouve par des arguments sérieux.

Voici d'abord deux expressions patoises couramment employées dans notre patois, et qui nous ont été communiquées par MM. A. Bachelin et V. Humbert : « *Il fait sar-nuit* », c'est-à-dire, il fait tard dans la nuit ou il fait nuit noire, « *je suis mar-seul* », c'est-à-dire tout à fait seul. L'analogie de signification et d'orthographe de ces deux mots avec les deux mots latins *Ser-us*, *Mer-us*, nous permet d'expliquer *sar-nuit* par *serā nocte* (on trouve de même chez les auteurs latins *sero die*, en plein jour, et *in serum noctis*, jusqu'à une heure avancée de la nuit), et *mar-seul* par *mer-us solus*. L'adjectif *merus* a passé du sens de « pur, sans mélange » à celui de « seul, unique », et finalement à celui de « plein, complet », comme dans cette expression de Pétrone <sup>1</sup> « *mero meridie* », en plein midi.

<sup>1</sup> Dictionnaire de Quicherat.



Dans nos patois romands, en effet, le *e* long ou devenu long par position tend à s'assourdir en *a* : *ser-nuit* = *sar-nuit*, *mer-seul* = *mar-seul*. M. Ayer, dans son « Introduction à l'étude des dialectes du pays romand » (page 19), fait la même remarque à propos du patois de la Gruyère. Il cite, comme exemple, *balla*, de *bella* (voy. Balaigue, de *Bella aqua*, comme Schönbrunn), *Masaleir*, de *Macellarius*, et *female* de *femella*. Le bas-latin *Mercatantem* n'a-t-il pas donné naissance, par le même phénomène, au français *marchand*, et le latin *ad-pertinere* à *ap-partenir* ?

Ceci nous montre que les règles absolues de dérivation sont soumises dans le patois, et surtout dans nos patois romands qui sont limitrophes des patois allemands, à bien des bizarreries qu'il est du devoir de l'étymologiste de consigner. Voici une autre preuve de ce fait. Est-ce à cause d'une difficulté spéciale de prononciation ou par l'effet de notre voisinage avec les cantons allemands que, dans nos patois limitrophes français, le *s* et le *z* passent si facilement au *ch* et au *j* faible ? Le fait est que dans plusieurs noms de lieu de notre canton, le *S* initial a fini par devenir chuintant. La même transformation s'opère dans le patois gruyéris où les lettres *s*, *z* ont toujours le son chuintant *ch* ou *j* faible : ainsi *saizon* se prononce *chajon*.

Ce changement qui s'est produit anciennement dans *Chumereux* (quartier de vignes élevé, près du château de M. L. Jeanjaquet, à Cressier, à l'endroit où le Mortruz fait sa chute), et probablement dans *Jolimont* (mont qui domine Cerlier), a lieu encore de nos jours dans *Souaillon* (près Cornaux), que la plupart des habitants de la localité prononcent *Chevaillon*. *Souaillon* est comme *Souille*, *Soliat*, etc., l'abreuvoir aux porcs et aux bestiaux (du latin *Suilia*, *Suile*). Si une réaction en faveur du vieux terme ne se produit pas, dans cent ans d'ici on ne connaîtra plus que *Chevaillon*<sup>1</sup>. *Chumereux* provient, selon toute apparence, de *Summus rivus*, le haut du ruisseau, dans lequel le *Sum* est devenu *Chum*, par la même transformation. Malheureusement les vieux textes nous manquent pour sanctionner cette dérivation qui est du reste conforme aux règles d'étymologie et aux conditions locales. Quant à *Jolimont* que nous n'avons jamais trouvé écrit sous ce nom dans les anciens textes, non plus que sous celui de *Julii Mons*, il est, dans une vieille carte du cadastre de Cerlier de 1718, nommé simplement « *Sus le mont* », appellation générale, habituelle aux campagnards et très

<sup>1</sup> Nous constatons avec plaisir que la carte de l'état-major fédéral a conservé « *Souaillon* ».



fréquente dans les noms de *Monts* dominant un village ou une ville. Au Vully, par exemple, le laboureur dira : « Je vais faucher sus le Mont », et aux Montagnes, on emploie souvent l'expression : « Il habite sus le Mont. » L'absence de nom propre attribué à cette montagne dans les textes anciens et dans nos vieilles cartes des XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles<sup>1</sup> semble prouver que « Sus le Mont » était un terme commun généralement usité pour désigner qu'on était ou qu'on allait sur la montagne. Jolimont étant à la limite des cantons français et des cantons allemands, puisque Cerlier, Champion, Chules, etc., ont deux noms, l'un germain, l'autre français, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le Sus-le-Mont français l'ait emporté. Plus tard apparaissent les mots *Chulemont*, *Chulimont*, que nous avons trouvé dans des actes du XVIII<sup>me</sup> siècle et qui ont dû se former par la transformation du S en Ch. Le *ch* s'adoucissant en *j*, dans les pays de langue française, est devenu Julimont, Jolimont. C'est une hypothèse sans doute, mais que de nouveaux faits viendront certainement appuyer.

Quant au village de Chules, situé au pied de la pente nord de Jolimont, il est toujours appelé dans les vieux textes (jusqu'au XIV<sup>me</sup> siècle au moins) de son nom allemand *Galles*, *Gals* (voyez *Monuments historiques* de Matile). Ce n'est donc pas de ce village que Jolimont tire son nom. Bien plutôt pourrait-on conjecturer que c'est du nom de la montagne *Chulimont*, déjà formé, que *Gals* a tiré son nom français *Chules*. Aurait-il d'ailleurs été naturel que Gals ou Chules, naguère un tout petit hameau sans importance, supplantât, comme déterminant du mot *Mont*, le vieux bourg d'Erlach (Cerlier), situé, comme Chules, au pied même de Jolimont et où déjà en 1100 se trouvait un château-fort et en 1185 une église ?

Nous n'affirmons rien ; nous posons plutôt une question dans l'espoir que la découverte de quelque vieux texte, à nous inconnu, viendra peut-être élucider ce point obscur.

Nous constaterons, en terminant, que les sous-transformations locales greffées sur les transformations régulières du latin en français, compliquent beaucoup la tâche de l'étymologiste et le contraignent souvent à présenter ses affirmations comme des hypothèses plutôt que comme des réalités.

A. GODET.

<sup>1</sup> Voyez cartes de notre Bibliothèque publique.



## DÉFENSE DE PLANTER DES VIGNES

---

Dans le courant du siècle passé, la Seigneurie promulgua à plusieurs reprises l'interdiction de planter de nouvelles vignes, mais comme on peut bien le penser, les infractions à cette défense furent nombreuses, car déjà à cette époque le propriétaire retirait de ses ceps un profit supérieur à celui de la culture de ses champs. Ce courant paraissant fatal aux économistes du temps, il fut résolu d'y mettre ordre une fois pour toutes, et en date du 27 janvier 1749 parut une nouvelle ordonnance très positive qui non seulement confirmait les anciennes, mais même ordonnait d'arracher toutes les vignes qui avaient été plantées en opposition à celles-ci. Nous aurions de la peine à nous expliquer les raisons d'une pareille mesure si l'arrêté ne se chargeait pas de nous les donner. En voici le texte en abrégé :

Comme nonobstant les deffenses cy-devant faites de planter de nouvelles vignes..., nous apprenons que non seulement ces ordres n'ont pas été exécutés, mais même que plusieurs particuliers.... s'émancipent tous les jours de faire de ces nouvelles plantées en quoi ils se rendent désobéissants.... aux ordres et deffenses ci-dessus énoncées et causent en outre un notable et très grand préjudice et au public et aux particuliers ainsi que chacun peut facilement le ressentir par la trop grande abondance des vins dont l'Etat se trouve souvent surchargé, et la disette de grains nécessaires à notre subsistance que cet abus introduit nécessairement ; n'ayant rien plus à cœur que d'arrêter toutes sortes de désordres et principalement ceux dont les suites sont aussi considérables que le sont celles de celui-cy, Nous avons jugé d'en interrompre le cours. Et pour cet effet.... Nous ordonnons de nouveau très expressément par le présent à toutes sortes de personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient de faire arracher incessamment toutes les vignes qu'ils ont plantées ou fait planter depuis deux ans en ça..... leur fesant deffenses et inhibition très expresses de plus s'ingérer d'en planter dans des lieux où il n'y en a point présentement et où il n'y en avait point



---

il y a deux ans, sous peine de les voir aussitôt arracher à leurs frais et d'estre en outre punis comme desobéissants et réfractaires aux ordres de la Seigneurie, etc.....

Le but en vue était donc surtout d'empêcher la diminution de la culture des céréales. De nos jours un gouvernement ne pourrait pas ainsi restreindre une branche de l'industrie ou un genre de culture pour en favoriser un autre et cela n'est pas non plus nécessaire, car avec la rapidité des communications dans tous les pays, l'équilibre entre l'offre et la demande s'établit promptement. Mais au siècle passé un gouvernement avait pour devoir de veiller à ce que la production des grains fût en rapport avec le chiffre de la population. En effet, le pain qui formait l'élément essentiel de la nourriture, ne pouvait, avant l'introduction de la pomme de terre, être remplacé par aucun autre aliment. Une disette de grains qui est en tout temps une calamité, avait alors les conséquences les plus funestes, car une importation quelque peu considérable, si même les pays voisins pouvaient céder de leur surplus, ne se faisait dans les meilleures conditions que très lentement, à grands frais et au prix de mille déboires. Les provinces du Rhin et le grand duché de Darmstadt servirent plusieurs fois de greniers à notre pays. Les blés remontaient le Rhin et l'Aar, et le trajet de Mayence à Neuchâtel durait environ trois semaines, mais quelquefois les barques étaient prises pendant un laps de temps considérable dans les glaces, ce qui facilement portait la durée du voyage à deux mois et plus. Il était donc prudent d'avoir le moins possible recours à ces importations lointaines et peu sûres, mais de trouver dans le pays même les aliments de première nécessité. Cet état de choses nous fait comprendre une mesure qui autrement nous paraîtrait purement arbitraire et qui ne put pas être mise à exécution sans provoquer de vives résistances de la part des communes intéressées.

Jean GRELLET.





### A PROPOS DE LA NEUVEVILLE

Dans mon discours prononcé à l'île de Saint-Pierre (voir livraison de septembre, p. 200), j'ai fait allusion à l'opinion de Chambrier, qui attribue la fondation de la Neuveville à Berthold (milieu du XIII<sup>me</sup> siècle). Un de nos lecteurs me fait observer que cette supposition de l'historien neuchâtelois repose sur une fausse interprétation d'un acte de Frienisberg, où il est parlé d'une *villa nova prope turrem de Nugerol*, bâtie par Berthold en 1257; Chambrier aurait cru à tort que cette *villa nova* désignait la Neuveville, tandis qu'en réalité, Berthold, après l'incendie d'une partie de Nugerol, aurait construit quelques habitations autour d'une tour, sans doute d'origine romaine, qui était à un quart d'heure à l'Ouest de la Neuveville actuelle (il reste encore un ruisseau « de la tour », un moulin « de la tour », des prés « de la tour »).

Quant à l'origine de la Neuveville, notre correspondant la rattache au fait bien connu (et que j'ai d'ailleurs rappelé moi-même) de la destruction de la Bonneville en 1301. Les indications qu'il donne sur l'histoire de la Neuveville figurent déjà dans l'article de M. Quiquerez sur le *Schlossberg* (*Musée* de mars 1881), auquel nous renvoyons le lecteur. Nous n'avons du reste point songé à exposer dans notre discours les diverses solutions d'une question simplement effleurée en passant.

Ph. G.



# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XXV (ANNÉE 1888)

|  | Pages                  |
|--|------------------------|
| Charles Prince, 1808-1869, par Victor Humbert . . . . .  | 5, 34, 58              |
| Échos du 10 août 1792. — Deux lettres de M <sup>me</sup> de Charrière, par Philippe<br>Godet . . . . .   | 14                     |
| Pierre-Frédéric Droz, horloger, voyageur et métallurgiste au XVIII <sup>me</sup> siècle,<br>par A. Jaccard (suite et fin) . . . . .                                | 19, 72, 96, 120 147    |
| Gédéon le contreleveu, par O. Huguenin . . . . .   | 22, 49, 65, 89         |
| Variétés. — A propos des demi-boulets sculptés sur les contreforts de nos<br>vieilles maisons, par A. Godet . . . . .  | 27                     |
| R.-S. de Lentulus, gouverneur de Neuchâtel (suite et fin) par A. Bachelin .  | 29                     |
| Foires, marchés et fêtes au Val-de-Travers, par Philippe Godet . . . . .   | 42                     |
| Miscellanées. — Mémoires de plusieurs choses remarquées par moi Abraham<br>Chaillet, depuis l'an 1614 . . . . .  | 53, 102, 269           |
| Fouilles faites au château de Neuchâtel en 1887 et 1888, par A. Godet .  | 55, 79                 |
| Les comtes de Nidau, par Jean Grellet . . . . .  | 82, 108                |
| Mylord Maréchal et ses indulgences, par A. Bachelin . . . . .  | 103                    |
| Vers d'un Neuchâtelois, par Ph. Godet . . . . .  | 118                    |
| Église des Planchettes, par A. Bachelin . . . . .  | 124                    |
| Le fer à gaufres de Guillaume Hardi, 1558, par A. Godet . . . . .  | 127                    |
| L'élection des évêques de Lausanne depuis le XVI <sup>me</sup> siècle jusqu'au commen-<br>cement du XIX <sup>me</sup> . Notes d'un laïque, par A. Daguét . . . . . | 130, 156 192           |
| L'armée de l'Est en Suisse, 1871. — La garde mobile des Hautes-Alpes, par<br>A. Bachelin . . . . .   | 138                    |
| Bérochaux et Staviacois, par Fritz Chabloz (suite et fin) . . . . .  | 141, 166, 230, 252     |
| Le château de Joux sous les comtes de Neuchâtel, par Ch. Châtelain . . .   | 151, 183<br>217 et 234 |
| La Bourguignote par O. Huguenin . . . . .  | 162, 179, 209, 238     |
| Le livre de raison de Jonas Pierre Joux, par Jean Grellet . . . . .  | 170                    |
| Rectifications (relatives aux articles <i>Mylord Maréchal</i> et <i>Église des Plan-</i><br><i>chettes</i> ), par A. Bachelin . . . . .                            | 173                    |
| Réunion de la Société cantonale d'histoire à l'île de Saint-Pierre, le 16 juillet<br>1888, par A. Bachelin . . . . .   | 175                    |
| Société cantonale d'histoire. Assemblée générale du 16 juillet 1888 à l'île de<br>Saint-Pierre. . . . .  | 177                    |
| Ébénisterie neuchâteloise, XVII <sup>me</sup> siècle, par A. Bachelin . . . . .  | 197                    |



|   | Pages         |
|---|---------------|
| Neuchâtel et le lac de Bienne. — Discours prononcé à l'île de Saint-Pierre, dans la réunion de la Société d'histoire, le 16 juillet 1888, par Philippe Godet . . . . .            | 199, 223, 247 |
| L'île de Saint-Pierre au point de vue archéologique, par le Dr V. Gross . . . . .   | 206           |
| Monument funéraire d'Edouard Desor à Nice, par A. Bachelin . . . . .  | 222           |
| Marteaux de portes, par A. Bachelin . . . . .   | 245           |
| Découverte d'une sépulture antique à Bevaix, en juillet 1888, par Chambrier   | 264           |
| Une lettre de l'avoyer Frédéric de Steiger à propos des événements de 1767, par Jean Grellet . . . . .  | 267           |
| Maison de Ferdinand Berthoud, par A. Bachelin . . . . .   | 270           |
| Les voyageurs à l'île de Saint-Pierre. Notice communiquée à la réunion de la Société cantonale d'histoire, à l'île de Saint-Pierre, le 16 juillet 1888, par A. Bachelin . . . . . | 271           |
| Le butin de Grandson et le diamant du duc Charles, par Ch. Châtelain . . . . .  | 283           |
| Porte à gonds de pierre à Boudry, par A. Bachelin . . . . .   | 285           |
| Études étymologiques. Sar-nuit, Mar-seul, Souaillon, Chumereux, Jolimont, par A. Godet . . . . .  | 287           |
| Défense de planter des vignes, par Jean Grellet . . . . .   | 290           |
| A propos de la Neuveville, par Ph. G. . . . .   | 292           |

## PLANCHES

|  |     |
|--|-----|
| Charles Prince (imp. M. Girardet) . . . . .  | 5   |
| Robert-Scipion de Lentulus, gouverneur de Neuchâtel, par A. Bachelin . . . . .   | 29  |
| Fragments de sculptures du XII <sup>me</sup> siècle, fouilles faites en 1887 dans la <i>Regalissima sedes</i> de Neuchâtel, par A. Godet . . . . . | 55  |
| Catelles du XV <sup>me</sup> siècle provenant des fouilles faites au château de Neuchâtel en 1888, par A. Godet . . . . .                          | 79  |
| Église des Planchettes, d'après F. Huguenin-L., par A. Bachelin . . . . .  | 126 |
| Gaufrier neuchâtelois de G. Hardi, 1558, par A. Godet . . . . .  | 127 |
| Le château de Joux, par A. Bachelin . . . . .  | 151 |
| Bahut neuchâtelois, XVII <sup>me</sup> siècle, collection de M. le comte de Soultrait, par W. Mayor . . . . .                                      | 198 |
| Tombeau d'Edouard Desor à Nice, par A. Bachelin . . . . .  | 222 |
| Marteaux de portes d'après M. Alb. Vouga, par A. Bachelin . . . . .  | 246 |
| Maison où est né Ferdinand Berthoud à Plancemont, d'après une photographie de M. T. Chopard, par A. Bachelin . . . . .                             | 270 |
| Porte à gonds de pierre à Boudry, par Albert Vouga . . . . .   | 285 |